

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES

RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2022

ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2022-2029
DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; LQE), la MRC des Laurentides doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire et doit le réviser aux sept ans;

CONSIDÉRANT QUE le 31 décembre 2016 est entré en vigueur le *Règlement numéro 321-2016 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC des Laurentides 2016-2020*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2021.09.8495, le conseil des maires de la MRC des Laurentides, lors de sa séance tenue le 16 septembre 2021, a adopté le projet de PGMR révisé 2022-2029 conjoint avec la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la LEQ, les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle ont tenu des consultations publiques et ont apporté des modifications à leur projet de PGMR conjoint pour tenir compte des avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a émis un avis à l'effet que le projet de PGMR conjoint n'était pas conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la LEQ, la MRC des Laurentides a remplacé le projet de PGMR jugé non conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2022, RECYC-QUÉBEC a émis un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme aux dispositions de la LEQ ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 53.20.3 de la LEQ, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGRM conjoint de la MRC des Laurentides et de la MRC d'Antoine-Labelle entre en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance tenue le 23 novembre 2022, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

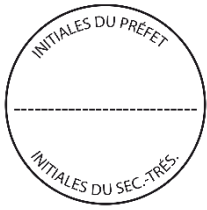
CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, le préfet de la MRC a mentionné l'objet de celui-ci et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement sont disponibles depuis le dépôt de l'avis de motion, pour consultation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault appuyé par le conseiller Dominique Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le *Règlement numéro 386-2022 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2022-2029 de la MRC des Laurentides*, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles, modifié suivant la transmission d'un avis de non-conformité par RECYC-QUÉBEC, puis déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations gouvernementales par cette dernière, est adopté.
3. Le document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029 de la MRC des Laurentides et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long réité.



**Règlements de la Municipalité régionale de comté
des Laurentides**

- 4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR entre en vigueur le jour de son adoption.
- 5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

ADOPTÉ à Mont-Blanc, ce 15 décembre 2022.

(Original signé)

Marc L'Heureux
Préfet

(Original signé)

Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière

<i>Adoption du projet de PGMR :</i>	<i>16 septembre 2021</i>
<i>Consultations publiques :</i>	<i>12 et 17 avril, 10 mai et 6 juin 2022</i>
<i>Avis de conformité de RECYC-QUÉBEC :</i>	<i>4 novembre 2022</i>
<i>Avis de motion :</i>	<i>23 novembre 2022</i>
<i>Dépôt du projet de règlement :</i>	<i>23 novembre 2022</i>
<i>Adoption :</i>	<i>15 décembre 2022</i>
<i>Entrée en vigueur :</i>	<i>15 décembre 2022</i>



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT POUR LES MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides



2022-2029
Révisé - Octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	6
REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	10
ABRÉVIATIONS	13
LEXIQUE	15
CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	19
1.1 Description générale	19
1.2 Description géographique	21
1.2.1 MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.....	21
1.2.2 MRC d'Antoine-Labelle.....	23
1.2.3 MRC des Laurentides.....	27
1.3 Portrait socio-économique	29
1.3.1 Portrait de la population	29
1.3.2 Projections démographiques.....	31
1.3.3 Portrait économique	32
1.3.3.1 Éducation.....	32
1.3.3.2 Secteurs d'activités	33
1.3.4 Évolution en matière d'emploi	35
1.4 Grandes orientations et affectations du territoire.....	36
CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	41
2.1 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles.....	41
2.2 Distribution des responsabilités	41
2.3 Ententes intermunicipales	42
2.4 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles	45
2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	45
2.5.1 Programme de gestion des déchets	48
2.5.2 Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)	49
2.5.3 Programme de gestion des matières recyclables.....	50
2.5.4 Programme de gestion des matières organiques	51
2.5.5 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)	52
2.5.6 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD.....	53
2.5.7 Programme de gestion du polystyrène, du plastique, des matelas, des pneus, du textile et des véhicules hors d'usage.....	53
2.5.8 Programme de gestion des boues.....	56
2.5.8.1 Boues de fosses septiques	56
2.5.8.2 Boues de stations d'épuration municipales.....	56
2.6 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	56
CHAPITRE 3 – INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	58
3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles	58
3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles sauf les boues	59
3.1.2 Collecte et transport des boues	60
3.2 Infrastructures de valorisation, d'élimination et de récupération de matières résiduelles.....	60
3.2.1 Infrastructures de valorisation	63
3.2.1.1 Matières recyclables.....	63
3.2.1.2 Matières organiques.....	63

3.2.1.3	Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques	64
3.2.2	Infrastructure de récupération.....	64
3.2.2.1	Écocentres.....	64
3.2.2.2	Matières spécifiques (métal, VHU, TIC).....	66
3.2.2.3	Dépôts pour RDD seulement.....	66
3.2.2.4	Textile et/ou meubles.....	66
3.2.2.5	Centres de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables.....	66
3.2.3	Infrastructures d'élimination.....	67
CHAPITRE 4 – ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE.....		69
4.1	Secteur résidentiel.....	69
4.1.1	Sources des données pour le secteur résidentiel.....	69
4.1.2	Matières résiduelles générées, valorisées et éliminées.....	70
4.1.3	Analyse du bilan du secteur résidentiel	72
4.2	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	74
4.2.1	Sources des données pour le secteur ICI.....	74
4.2.2	Analyse du bilan du secteur ICI.....	74
4.3	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	76
4.3.1	Sources des données pour le secteur CRD	76
4.3.2	Analyse du bilan pour le secteur CRD	76
4.4	Bilan sommaire des matières éliminées et valorisées par secteur d'activité	78
4.5	Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques.....	78
4.5.1	Stations d'épuration municipales.....	78
4.5.2	Boues de fosses septiques.....	81
CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....		84
5.1	Bilan du premier PGMR	84
5.2	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	105
5.3	Objectifs nationaux.....	105
5.4	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)	106
5.5	Enjeux	107
5.6	Orientations régionales.....	107
CHAPITRE 6 – PLAN D'ACTION 2022-2029		111
6.1	Mesures et échéancier.....	111
6.2	Description détaillée des mesures	118
6.3	Coûts de mesures.....	172
6.4	Droit de regard.....	176
6.5	Sommaire – Forum d'échanges sur la gestion des déchets – ICI et CRD.....	177
CHAPITRE 7 – SUIVI ET SURVEILLANCE.....		180
RÉFÉRENCES.....		185
Annexe A – Nombre de kilomètres de routes par municipalité pour la collecte.....		187
Annexe B – Informations générales sur les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle		188
Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Laurentides.....		189
Annexe C – Liste des municipalités régionales et locales et leurs coordonnées		190
Annexe D – Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2019		191
Annexe E – Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles		192
Annexe F – Programmes municipaux offerts en 2019 et modes de disposition des matières résiduelles.....		193
Annexe G – Description des programmes municipaux de gestion des déchets domestiques		194
Annexe H – Quantité et coût (avec la redevance) - Gestion des déchets domestiques en 2019.....		195
Annexe I – Programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2019 (sans les compensations)		196
Annexe J – Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2019.....		197
Annexe K – Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2019		198

Annexe L – Description des programmes municipaux de gestion des encombrants en 2019	199
Annexe M – Description des programmes municipaux des résidus des CRD en 2019.....	200
Annexe N – Description de la gestion des boues de fosses septiques du secteur résidentiel en 2019	201
Annexe O – Description de l'historique de la gestion des boues de station d'épuration.....	202
Annexe P – Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2019.....	203
Annexe Q – Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification	205
Annexe R – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles	206
Annexe S – Répartition des contrats de collecte et de transport en 2019.....	210
Annexe T – Infrastructures de récupération et de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification	211
Annexe U – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019	212
Annexe V – Quantité des matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019	215
Annexe W – Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement.....	216
Annexe X/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités du territoire de la RIDR.....	217
Annexe X/2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités du territoire de la RIDL.....	221

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes pour la collecte.....	23
Tableau 2 : Informations générales sur la population des MRC	24
Tableau 3 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes	30
Tableau 4 : Projections démographiques pour les MRC du territoire de planification.....	32
Tableau 5 : Plus haut diplôme obtenu et situation d'activité de la population totale des 15 ans et plus en pourcentage (2016).....	33
Tableau 6 : Évolution en pourcentage de la répartition de la population en emploi selon le secteur d'activités (2001 à 2016)	35
Tableau 7 : Pourcentage du nombre de travailleurs selon la tranche de revenus entre 2007 et 2015	36
Tableau 8 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire.....	43
Tableau 9 : Liste des lieux d'enfouissement en territoire isolé situés sur le territoire de la MRCAL et leur superficie	50
Tableau 10 : Description des programmes municipaux de gestion des TIC.....	52
Tableau 11 : Description des programmes municipaux de gestion des polystyrènes et plastiques	54
Tableau 12 : Description des programmes municipaux de gestion des matelas.....	54
Tableau 13 : Description des programmes de gestion des pneus *	55
Tableau 14 : Description des programmes de gestion du textile	55
Tableau 15 : Description des programmes de gestion des véhicules hors d'usage	55
Tableau 16 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification	59
Tableau 17 : Infrastructures de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification.....	61
Tableau 18 : Centres de tri de Tricentris récupérant les matières recyclables en 2021.....	63
Tableau 19 : Écocentres utilisés par les citoyens	65
Tableau 20 : Infrastructures d'élimination sur le territoire	67
Tableau 21 : Sources de données pour le secteur résidentiel pour la réalisation du bilan du territoire de planification.....	70
Tableau 22 : Quantité de matières résiduelles générées, valorisées et éliminées du secteur résidentiel en 2019 incluant les pneus et les VHU.....	72
Tableau 23 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI	75
Tableau 24a : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD*	77
Tableau 24b : Estimation des résidus de CRD générés, éliminés et valorisés pour le secteur résidentiel	77
Tableau 25 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD.....	78
Tableau 26 : Estimation de la quantité de boues de stations d'épuration municipales à vidanger par année de 2022 à 2029	80
Tableau 27 : Lieu de disposition des boues de fosses septiques en TNO	81
Tableau 28 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement.....	82
Tableau 29 : Objectifs régionaux	108
Tableau 30 : Description sommaires des mesures du Plan d'action 2022-2029 des MRCAL et MRCDL	111
Tableau 31 : Coûts totaux incluant les mesures du Plan d'action 2022-2029 des MRCAL et MRCDL.....	173
Tableau 32 : Résumé des coûts totaux à la porte (incluant les mesures).....	175
Tableau 33 : Indicateur de suivi par mesure.....	181

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire du PGMR conjoint	20
Figure 2 : Affectations du territoire de planification selon les derniers schémas d'aménagement	22
Figure 3 : Territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.....	26
Figure 4 : Territoire de la MRC des Laurentides.....	28
Figure 5 : Répartition en pourcentage de la population par groupes d'âge (2016).....	29
Figure 6 : Répartition du pourcentage de la population active totale en emploi selon le secteur d'activités (2016)	34
Figure 7 : Municipalités membres de la RIDR et de la RIDL	44
Figure 8 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire en 2019, sauf les boues*.....	46
Figure 9 : Répartition des coûts : collecte et transport, élimination et valorisation pour toutes les matières, sauf les boues*	47
Figure 10 : Infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les environs	62
Figure 11 : Composition en % des matières résiduelles générées d'origine résidentielle (kg/personne/année)	71

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Conception et rédaction

Comité technique du PGMR conjoint

- M. Jimmy Brisebois, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- Mme Mariève Garceau, agente de communication de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- Mme Brigitte Voss, spécialiste en gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (fin mars 2020)
- Mme Roxanne Mailhot, spécialiste en gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (début mars 2020)
- Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mme Lucie Bourque, directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge
- Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

Comité technique élargi du PGMR conjoint

Membres du comité technique du PMGR auxquels s'ajoutent :

- Mme Mylène Mayer, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mme Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides

MRC d'Antoine-Labelle

Comité du PGMR

- Gilbert Pilote - Préfet
- Céline Beauregard, la Rouge
- Colette Quevillon, Lièvre Nord
- Luc Diotte, Lièvre Sud
- Pierre Flamand, Centre
- Daniel Bourdon, représentant de la Ville de Mont-Laurier
- Denis Charette, représentant de la Ville de Rivière-Rouge
- Mylène Mayer, représentante de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que le préfet qui siègera d'office, Gilbert Pilote.
- Présidents et directeurs généraux de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge



MRC des Laurentides

Comité du PGMR

- M. Steve Perreault, maire de Lac-Supérieur et président du comité PGMR
- M. Robert Bergeron, maire de Labelle et vice-président du comité PGMR
- Mme Pascale Blais, mairesse d'Arundel
- Mme Évelyne Charbonneau, mairesse d'Huberdeau
- M. Marc L'Heureux, maire de Brébeuf et préfet de la MRC des Laurentides
- M. Jean-Philippe Martin, maire de Val-des-Lacs
- M. Richard Forget, maire de Lantier

Coordination

- Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- M. Marc Forget, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- M. Robert Bergeron, président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et maire de la municipalité de Labelle

SIÈGE SOCIAL DE LA RIDR

688, chemin du Parc industriel, C.P. 4669, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

Tél. : 819 275-3205

Télec. : 819 275-2139

Courriel : ridr@bellnet.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA RIDL

1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Tél.: 819 623-7382

Télec: 819 623-4739

Courriel : info@ridl.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Tél. : 819 623-3485

Télec. : 819 623-5052

Courriel : administration@mrc-antoine-labelle.qc.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES LAURENTIDES

1255, chemin des Lacs, Mont-Blanc (Québec) J0T 1J2

Tél. : 819 425-5555

Télec. : 819 688-6590

Courriel : info@mrclaurentides.qc.ca



REMERCIEMENTS

L'élaboration du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides est le résultat du travail de concertation des deux MRC, des deux Régies (RIDR et RIDL), de la Ville de Rivière-Rouge, ainsi que de la collaboration de plusieurs organismes et intervenants des milieux municipal, privé et communautaire sur le territoire.

En ce qui concerne le milieu municipal, les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, les deux Régies ainsi que les 37 villes et municipalités ont contribué à l'exercice de diverses manières. Sans leur collaboration, il aurait été impossible de réaliser un Plan de gestion représentatif de leur situation et tenant compte leur réalité.

Par ailleurs, des organismes et entreprises œuvrant ou offrant des services sur le territoire d'application ont été rencontrés et consultés lors de deux événements tenus dans chacune des MRC. Les informations recueillies ont contribué à la réalisation des chapitres 3 et 4. Nous remercions tous ces intervenants pour leur collaboration très appréciée.

Un remerciement également à la Régie intermunicipale de la Rouge qui s'est vue confier par les deux MRC le mandat d'élaborer le PGMR conjoint. La Régie a su accomplir sa tâche de façon professionnelle en élaborant un Plan de gestion réaliste et proactif. Celui-ci se traduira, sur notre territoire, par des actions efficaces en gestion des matières résiduelles qui se veulent responsables tant au niveau économique, écologique que social, et conformes aux objectifs gouvernementaux.

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge remercie les deux MRC, la Ville de Rivière-Rouge ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la confiance reçue, afin de bien mener à terme le projet réalisé par la concertation des différentes ressources impliquées sur le territoire des deux MRC.

Finalement, nous tenons à remercier le personnel de RECYC-QUÉBEC et de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR). Ces derniers ont répondu aux nombreuses questions et ont fourni de précieuses informations par l'entremise de formations et/ou d'outils qui nous ont été d'un grand secours tout au cours de la réalisation des travaux.

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

En 2004, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut adoptaient séparément leur tout premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), un outil que les MRC devaient développer afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux orientations de la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. En 2016, ces trois MRC adoptaient un PGMR conjoint 2016-2020. En 2020, seules les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont choisi de réaliser un PGMR conjoint 2022-2029.

L'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Les trois enjeux liés à l'atteinte de cet objectif sont :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Pour ce faire, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 visent les objectifs suivants :

1. Réduire à 525 Kg/habitant/année ou moins la quantité de matières éliminées;
2. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Tandis que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique visent les objectifs suivants :

5. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
6. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
7. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030;
8. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

La Politique québécoise vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source, puis dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement, à l'élimination.

Plusieurs éléments et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs :

- Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables (investissements de 33 M\$);
- Réduction des plastiques et des produits à usage unique (investissements de 20 M\$);
- Valorisation des matières organiques (investissements de 10 M\$);
- Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes (investissements de 23,5 M\$);
- Aide aux communautés isolées (investissements de 20 M\$);
- Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois.

Cette politique précise également que les PGMR devront couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD)) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement.

Depuis l'adoption de la démarche de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place différents outils qui contribuent, entre autres, à soutenir les municipalités régionales dans la mise en œuvre de leur PGMR. Ces outils de différentes natures offrent du soutien aux municipalités et aux intervenants concernés pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique.

Parmi ces outils, on retrouve notamment les programmes de soutien financier aux municipalités tels le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) et le *Régime de compensation pour la collecte sélective pour les matières recyclables*.

En matière de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, c'est RECYC-QUÉBEC qui délivre les avis de conformité des PGMR. De plus, RECYC-QUÉBEC soutient l'élaboration des PGMR par les municipalités régionales en les informant sur les différents moyens existants et sur les données disponibles.

D'un commun accord, les deux MRC ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du PGMR conjoint et se sont adjoint la collaboration des deux Régies, soit la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que de la Ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGMR conjoint et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.

Ainsi, un comité a été formé soit le comité technique du PGMR conjoint, composé de professionnels des deux Régies, des MRC et de la Ville de Rivière-Rouge. Ce comité a permis de prendre en considération les réalités et les contraintes de chaque territoire et ainsi mettre de l'avant des actions concrètes et réalistes. Une fois le travail d'élaboration de chaque section du PGMR conjoint terminé, un document de travail était d'abord proposé pour commentaires et acceptation par le comité de chacune des MRC composé d'élus, puis par les directeurs et élus des villes et municipalités.

De plus, même si cette étape n'est pas exigée dans l'élaboration du PGMR, un court sondage a permis de recueillir les besoins et les attentes des secteurs ICI et CRD, afin de prioriser les actions à mettre en place en gestion des matières résiduelles.

Les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont adopté un projet de PGMR conjoint 2022-2029 en septembre 2021.

Les assemblées de consultations publiques relatives au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2022-2029 se sont dérouler au printemps 2022 dans les villes suivantes : Mont-Blanc, Mont-Laurier, Sainte-Agathe-des-Monts et Rivière-Rouge, en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art 53).

Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

On retrouve donc à l'intérieur du PGMR conjoint :

- Une description du territoire de planification (chapitre 1);
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (chapitre 2);
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles (chapitre 3);
- Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2019 (chapitre 4) ;
- Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR (chapitre 5);
- Un plan d'action composé de mesures permettant l'atteinte des objectifs fixés (chapitre 6);
- Un programme de suivi et de surveillance du PGMR (chapitre 7).

Après avoir présenté une description du territoire de planification tant au niveau géographique que socioéconomique (chapitre 1), le point est fait sur la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC incluant les responsabilités des intervenants, les ententes intermunicipales, les règlements ainsi que les programmes municipaux de collecte, de transport et de traitement (chapitre 2).

Par la suite, on retrouve dans les chapitres 3 et 4 l'inventaire des intervenants et des infrastructures en gestion des matières résiduelles ainsi que l'inventaire global et par MRC des matières résiduelles générées (récupérées et éliminées) en 2019 par les secteurs résidentiels, ICI et CRD. Ces données permettent, entre autres, d'évaluer les performances de récupération obtenues par les deux MRC comparativement aux objectifs établis par le gouvernement.

Quant au diagnostic territorial (chapitre 5), il présente le bilan des activités du précédent PGMR (2016-2020). On constate ainsi que plusieurs services ont déjà été mis en place comme la collecte sélective et la collecte des matières organiques dans les secteurs résidentiels et des industries, commerces et institutions (ICI), l'implantation de dépôts pour les résidus domestiques dangereux et/ou d'écocentres, des campagnes de sensibilisation aux 3RV-E, etc. Forts de cette expérience, des constats sont faits sur la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles et les enjeux prioritaires sont définis par une analyse rigoureuse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Sont présentés par la suite les objectifs nationaux, ainsi que des pistes d'optimisation pour les services et les coûts de gestion des matières résiduelles.

ABRÉVIATIONS

3RV	Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser
AOMGMR	Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
BE	Boues d'épuration
CLD	Centre local de développement
CRD	Construction, rénovation et démolition
C/T	Collecte et transport
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
DMS	Dépôt de matériaux secs
FCQGED	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industriel, commercial et institutionnel
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LETI	Lieu d'enfouissement en territoire isolé
LIÈVRE	Vallée de la Lièvre
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCAL	MRC d'Antoine-Labelle
MRCDL	MRC des Laurentides



OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PP	Population permanente
PT	Population totale
PTE	Population totale équivalente
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCER	Régie de collecte environnementale de la Rouge
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIDL	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
RIDR	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
RIMRO	Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest
RITL	Régie intermunicipale des Trois-Lacs
ROUGE	Vallée de la Rouge
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
TIC	Technologie de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé
VHU	Véhicule hors d'usage

LEXIQUE

Boue

Résidu provenant du traitement des eaux usées de stations municipales ou de la vidange des fosses septiques.

Caractérisation

Méthode permettant de décrire de façon qualitative et quantitative chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de valorisation ou d'élimination.

Centre de tri

Se distingue des récupérateurs par la gamme étendue des équipements utilisés pour la séparation et le conditionnement des matières (exemple : séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui le rend apte à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Le même principe s'applique à d'autres matières comme les matériaux de construction.

Compost

Produit issu du compostage de la matière organique, lequel peut être utilisé comme amendement organique améliorant la structure des sols ou comme engrais nourrissant pour les plantes.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de microorganismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Compostage domestique

Fait, pour les particuliers, de composter à domicile leurs propres résidus organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces résidus peuvent être compostés soit en tas ou dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

Déchet

Dans ce PGMR, le terme déchet fait référence aux matières destinées à l'enfouissement de provenance résidentielle (déchets domestiques) ou des autres secteurs (ICI et CRD).

Écocentre

Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération des matières. Il se distingue en récupérant non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Matière résiduelle non industrielle qui, à cause de sa taille, de son volume et de son poids, n'est pas ramassée lors de la collecte des matières résiduelles.

Herbicyclage

Pratique qui consiste à recycler le gazon en laissant les rognures au sol après la tonte de la pelouse.

Feuillcyclage

Pratique qui consiste à recycler les feuilles mortes déchiquetées sur les terrains et les laisser au sol.

Hiérarchie des 3RV-E

La hiérarchie des 3RV-E, selon l'article 53.4.1 de la LQE, implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant : le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux d'imperméabilité, lesquelles font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche. On y retrouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement, lequel contient souvent des contaminants toxiques.

Matériau sec

Résidu broyé ou déchiqueté qui n'est pas susceptible de fermenter et qui ne contient pas de déchets dangereux. Synonyme de résidu de construction, rénovation et démolition (CRD).

Matière organique (MO)

Fraction de matière vivante (résidu végétal ou animal) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau. Ce terme est souvent employé pour les matières récupérées dans la collecte sélective du papier, carton, verre, plastique et métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mesure

Toute disposition que le PGMR prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion ou les activités qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.

Politique

À moins que le contexte n'indique un autre sens, désigne la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par épandage sur le sol.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération des matières résiduelles.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus

Matière ou objet périmés, rebutés ou autrement rejetés, lesquels sont mis en valeur ou éliminés; synonyme de matière résiduelle.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui possède les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminée par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime

Résidu n'étant plus susceptible d'être valorisé dans les conditions techniques et économiques disponibles. Comprends les rejets des centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Taux de récupération

Le taux de récupération représente la quantité de matières recyclées par rapport à la quantité de matières générées sur un territoire. On peut l'appliquer pour une matière spécifique (par exemple la matière organique) : on considère alors la quantité d'une matière spécifique recyclée par rapport à la quantité générée de cette matière spécifique.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Toute opération visant à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie, que ce soit par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage au sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme de « valorisation ».



Chapitre 1

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION



CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

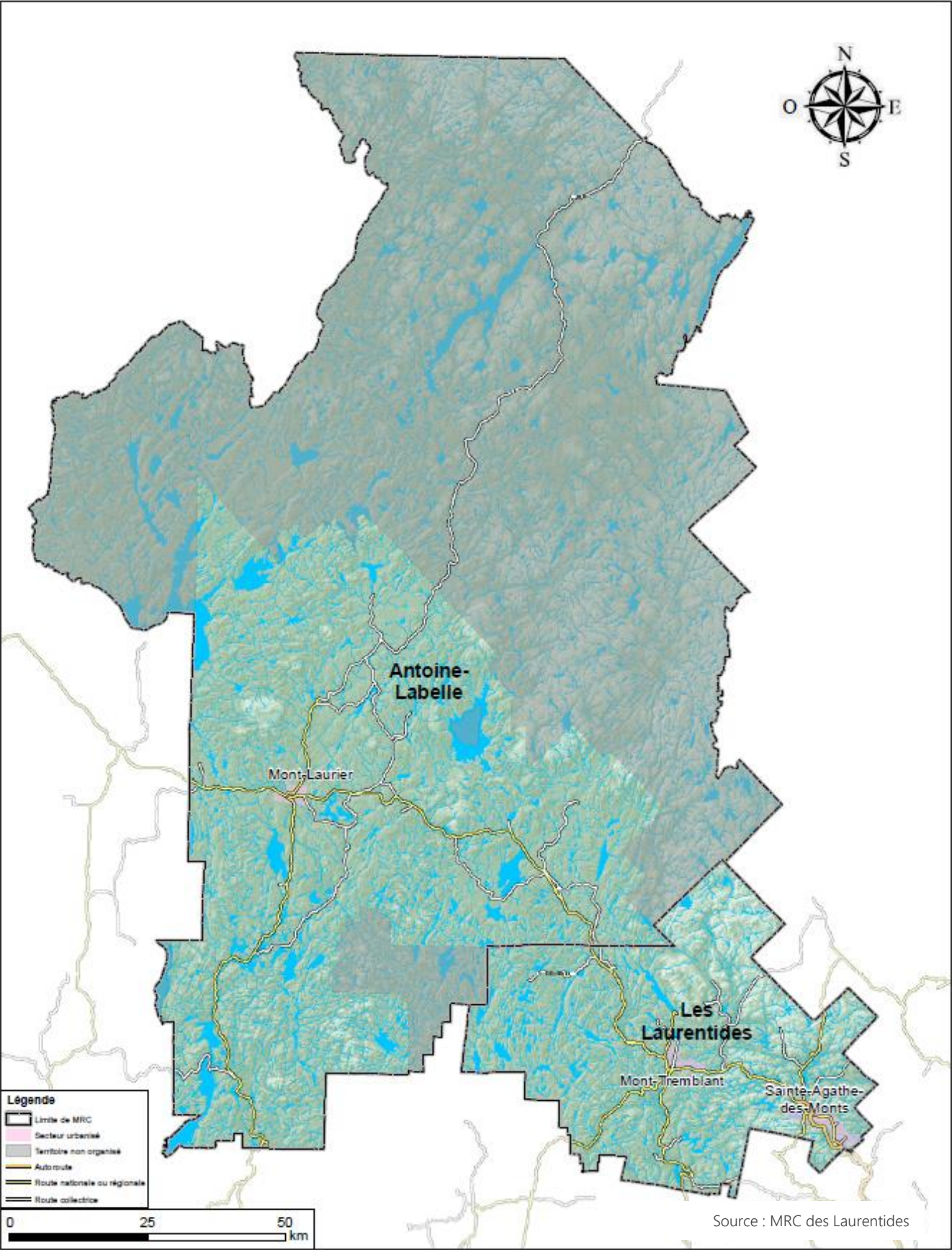
1.1 Description générale

La MRC d'Antoine-Labelle (au nord) et la MRC des Laurentides (au sud), font partie de la région administrative des Laurentides (MAMH) et couvrent un territoire de 18 978 km² (Figure 1). La région forme un long corridor nord-sud dont le développement historique a été orienté suivant l'axe de la route 117. À partir de Sainte-Agathe-des-Monts vers le sud, l'autoroute 15 mène directement à Montréal et vers la frontière des États-Unis. Les Laurentides représentent une destination touristique de choix et une base de villégiature privilégiée par la population de la région métropolitaine de Montréal et de l'Outaouais (incluant Ottawa). Caractérisée par de grands espaces, des paysages exceptionnels et un patrimoine culturel riche et diversifié, la région des Laurentides est le berceau de la villégiature au Québec.

Avec près de trois millions de visites de touristes par année et des dépenses touristiques de près de 553 M\$ selon *Tourisme Québec, les plus récentes données au Québec, juin 2015*, la région des Laurentides se classe première au Québec, après Montréal et Québec, en termes de nombre de visiteurs. Les routes régionales 309, 323, 327 et 329 permettent un déplacement nord-sud, alors que les secteurs ouest du territoire sont accessibles par la route 364. Le territoire est entouré de la MRC de Matawinie à l'est; des MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Papineau au sud, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l'ouest et de la Ville de La Tuque au nord.

Le développement territorial s'est effectué principalement au pourtour des lacs et à proximité des cours d'eau, ce qui explique la présence de nombreux villégiateurs. La majorité du territoire est peu densément peuplée et caractérisée par de petites municipalités. La collecte et le traitement des matières résiduelles doivent être assurés malgré l'étalement de la population sur le territoire. En effet, en considérant la population permanente et saisonnière, la MRCAL possède une densité de population de sept habitants par kilomètre carré (hab./ km²), tandis que la densité de la population de la MRCDL est de plus de 23 hab./km² selon le *Décret des populations, 2020*. Il existe plusieurs secteurs urbanisés sur le territoire, dont les villes de Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts.

Figure 1 : Territoire du PGMR conjoint



1.2 Description géographique

1.2.1 MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides

Les MRC sont sises sur la province géologique de Grenville, laquelle est constituée de roches précambriennes du Bouclier canadien. La région est donc riche en minéraux et en métaux. Les glaciations qui ont modelé le territoire ont laissé d'importants dépôts de sable et de gravier, souvent exploités aujourd'hui sous forme de carrières et de sablières. Ces dépôts sont peu propices à l'agriculture. Les dépôts lacustres, provenant des lacs proglaciaires, de même que les dépôts fluviaux ont toutefois laissé quelques terres fertiles sur le territoire.

Les deux MRC sont reconnues pour leur quantité importante de plans d'eau et la qualité de leur réseau hydrographique. Les nombreux plans d'eau qui représentent plus de 9 % du territoire attirent touristes et villégiateurs. La structure géologique du territoire et la dernière glaciation ont orienté le réseau hydrographique; elles ont également permis la construction de certains réservoirs pour les besoins des centrales hydroélectriques et la régularisation des cours d'eau. L'altitude plus marquée au nord-est incite les rivières principales, soit la rivière Rouge, la rivière du Lièvre et la rivière du Nord, à s'écouler vers le sud pour se jeter dans la rivière des Outaouais. Le relief accidenté d'une grande partie du territoire a contribué au développement touristique de la région par la pratique de la randonnée pédestre et du ski alpin.

Le climat du secteur est de type tempéré nordique, caractérisé par des hivers rigoureux et des étés chauds. La végétation correspond à des peuplements feuillus et mixtes. Les Laurentides possèdent 33 sites classés en tant qu'écosystèmes forestiers exceptionnels en raison de leur caractère ancien et rare, ou en tant que refuges d'espèces menacées ou vulnérables. À elle seule, la région des Laurentides possède près de 13 % de l'ensemble des écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec.

La température annuelle moyenne se situe autour de 5°C. La quantité totale de précipitations annuelles est d'environ 1 100 mm. Certaines régions plus montagneuses peuvent avoir un couvert nival important durant les mois de janvier, février et mars, lequel varie entre 80 et 100 cm d'épaisseur; une situation qui fait plaisir aux adeptes de sports d'hiver.

De Saint-Jérôme à Mont-Laurier, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord emprunte l'ancienne voie ferrée construite à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. D'une longueur de 232 km, il est le plus long parc linéaire au Canada. De nombreux visiteurs viennent en profiter été comme hiver. Le territoire est parcouru par un réseau routier de près de 5 000 km, incluant une autoroute, des routes nationales, régionales, locales et collectrices (Tableau 1; Annexe A). Le relief accidenté et l'important réseau hydrographique imposent à plusieurs municipalités la construction de chemins étroits, de culs-de-sac ou encore de rues privées qui compliquent la collecte des matières résiduelles.

L'ensemble du territoire est majoritairement voué au secteur résidentiel et de la villégiature (37 %) ainsi qu'au secteur forestier et agroforestier (37 %) pour la MRC des Laurentides (Figure 2), alors que pour la MRC d'Antoine-Labelle, c'est le secteur forestier et agroforestier qui prime pour plus de 77 %. L'utilisation du sol n'est que très peu destinée à des fins commerciales, urbaines ou agricoles.

Figure 2 : Affectations du territoire de planification selon les derniers schémas d'aménagement

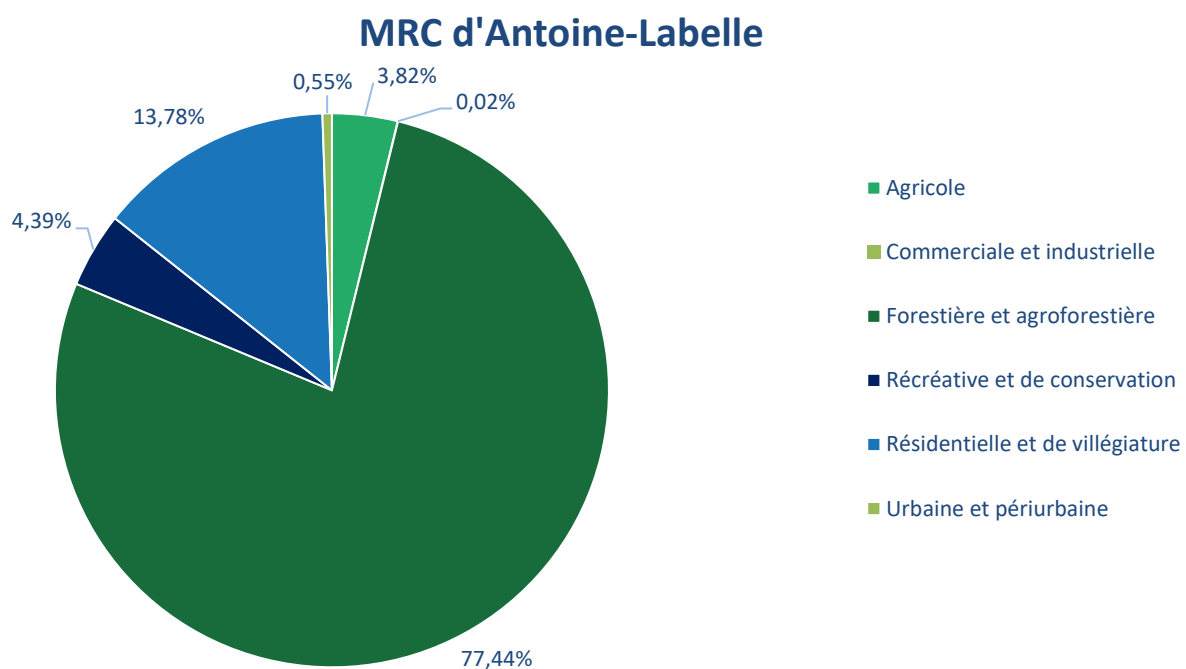
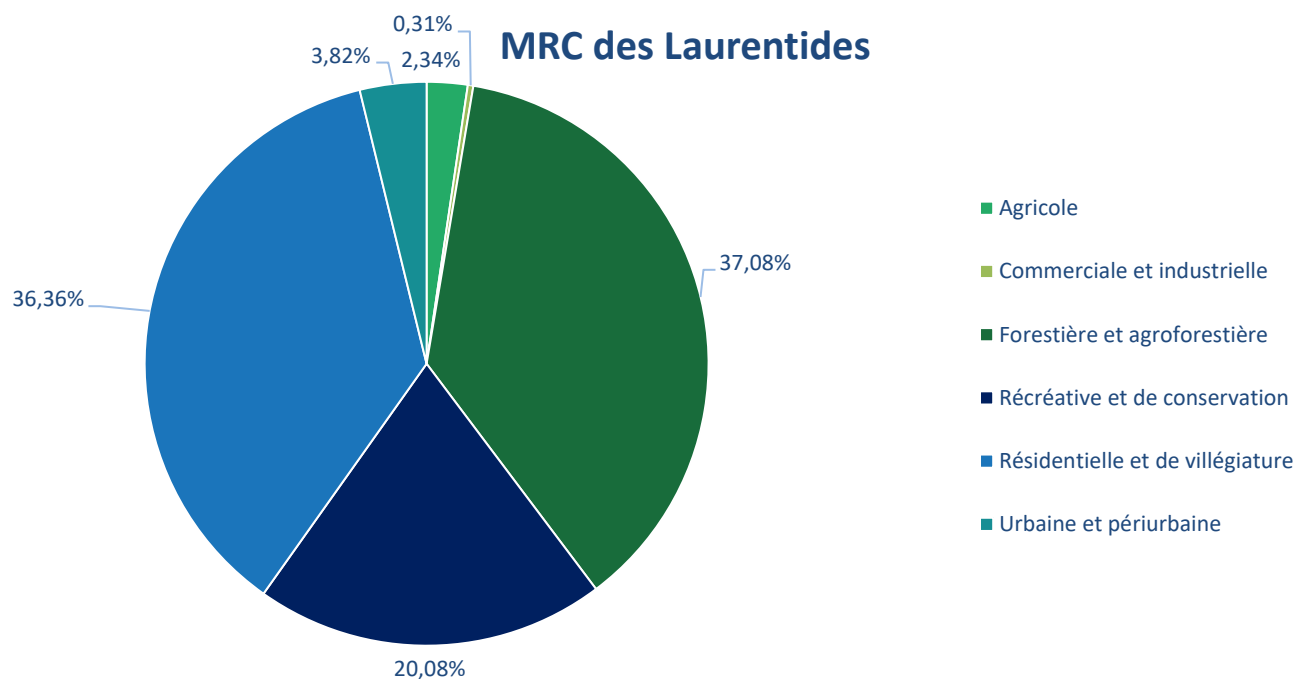


Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes pour la collecte

MRC	Classification routière						
	Autoroute	Nationale	Provinciale	Collectrice	Locale		TOTAL
					Publique	Privée	
Lièvre	0,0	44,9	222,5	322,0	981,9	80,5	1651,8
Rouge	0,0	56,0	60,4	64,0	526,6	30,0	737,0
Total MRCAL	0,0	100,9	282,9	386,0	1508,5	110,5	2388,7
Total MRCDL	32,5	113,6	103,7	530,1	1410,5	361,1	2551,5
Total pour le territoire de planification	32,5	214,5	386,6	916,1	2919,0	471,6	4940,2

Source : Les municipalités

1.2.2 MRC d'Antoine-Labelle

Située à l'extrémité nord du territoire entre la Vallée de la Rouge et la Vallée de la Lièvre, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) couvre à elle seule une superficie de 16 295 km², dont environ 10 000 km² sont constitués de territoires non organisés (TNO), ces « régions géographiques qui ne forment pas de municipalités ou de réserves indiennes ». Ainsi, dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles, son territoire municipalisé équivaut à un peu plus de 6 100 km², composé de 17 municipalités réparties dans deux vallées (Tableau 2; Annexe B) :

- Vallée de la Lièvre, nommée Lièvre (Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Sainte-Anne-du-Lac);
- Vallée de la Rouge, nommée Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Rivière-Rouge).

Située au carrefour des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de Lanaudière et de la Mauricie, la MRCAL s'est développée le long des routes 309 et 311 et de la route transcanadienne 117. Située à la jonction des routes 117 et 309, Mont-Laurier représente la ville centre de la partie nord de la MRCAL avec 47 % de la population équivalente de la Lièvre (pour le calcul de la population équivalente, voir les notes en bas du tableau 2 et les explications à la section 1.3.1.). Située à la jonction des routes 117 et 321 et du chemin de La Macaza, Rivière-Rouge représente quant à elle la ville centre de la partie sud de la MRCAL avec 44 % de la population équivalente de la Rouge. Comme mentionné précédemment, la MRCAL compte également des TNO (11) où près de 80 % de son territoire est destiné à la foresterie (Figure 3).

Tableau 2 : Informations générales sur la population des MRC

		MRCAL			MRCDL	Total pour le territoire de planification
		Lièvre	Rouge	Total MRCAL		
Superficie municipalisée (km ²)		4572	1574	6146	2603	8749
Nombre de résidences	Permanente ⁽¹⁾	13180	4543	17723	25185	42908
	Saisonnière ⁽²⁾	4381	3251	7632	12803	20435
	Total	17561	7794	25355	37988	63343
Population	Permanente ⁽³⁾	26654	8892	35546	47801	83347
	Saisonnière ⁽⁴⁾	8762	6502	15264	25606	40870
	Saisonnière équivalente ⁽⁵⁾	4393	3260	7653	12838	20491
	Totale ⁽⁶⁾	35416	15394	50810	73407	124217
	Totale équivalente ⁽⁷⁾	31047	12152	43199	60639	103838
Densité population permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾		6	6	6	18	10
Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾		7	8	7	23	12
Nombre de résidences totales/km ²		4	5	4	15	7

Sources :

- (1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19), multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2016.
- (2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19), moins le nombre de résidences permanentes - note (1).
- (3) Population permanente, selon le répertoire des municipalités (MAMH, 07-2020)
- (4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des deux MRC, soit 2,0 personnes. (Statistique Canada, 2016)
- (5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des deux MRC, soit 2,0 personnes pour 183/365 jours.
- (6) Population totale obtenue par l'addition du nombre total de populations permanente et saisonnière.
- (7) Population totale équivalente obtenue par l'addition de la population permanente à celle de la population équivalente.
- (8) Densité calculée à partir de la population permanente.
- (9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

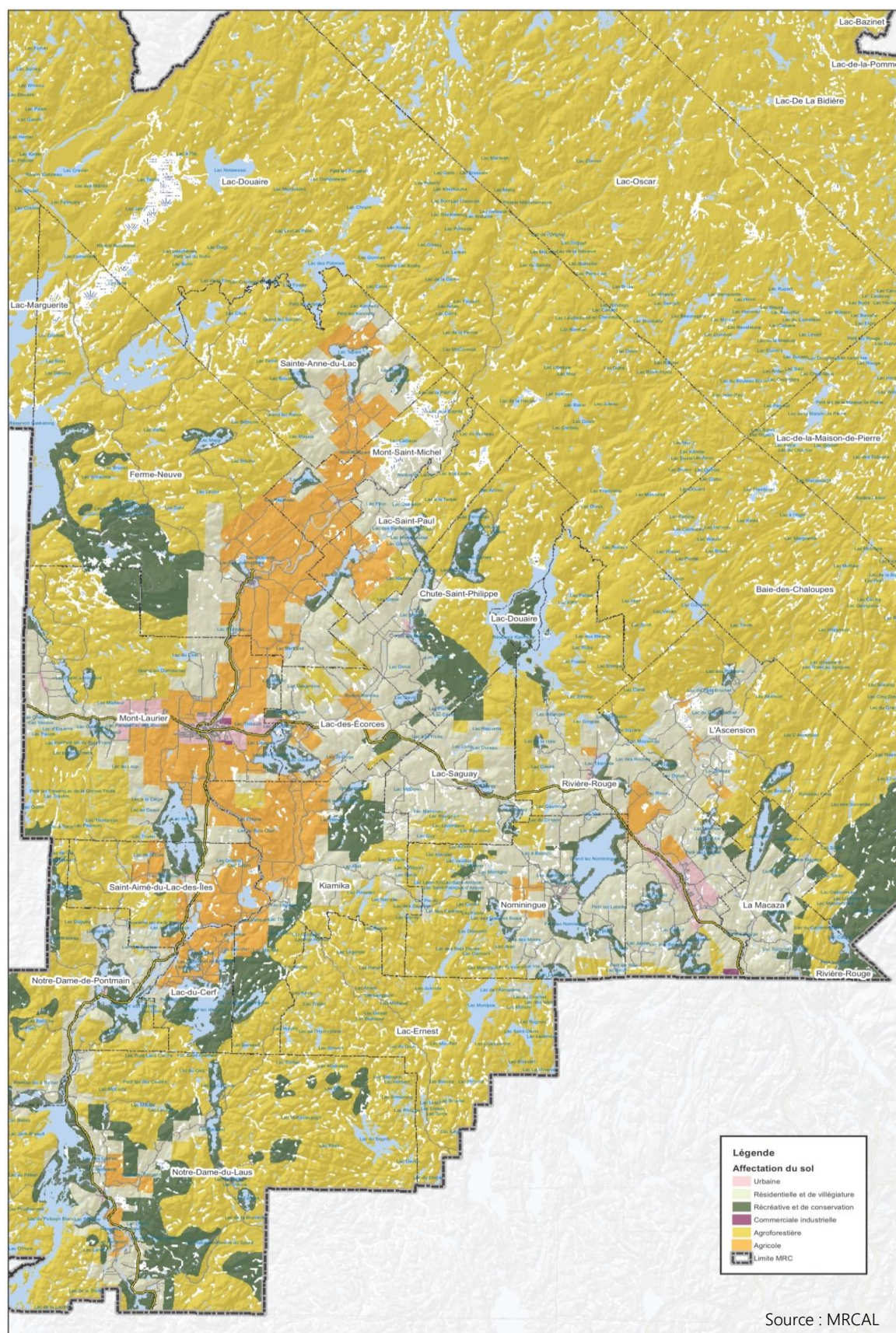
La MRCAL possède deux unités morphologiques : les plaines des rivières et des cours d'eau et les massifs montagneux. Les bassins versants de la rivière Rouge et de la rivière du Lièvre ont une incidence importante sur le milieu socio-économique de la région.

La MRC possède également de nombreux sites d'intérêts, tant au niveau archéologique qu'écologique, de par la présence de nombreuses frayères, héronnières, tourbières et réserves écologiques. On retrouve sur le territoire plusieurs espaces verts publics : trois parcs régionaux (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) totalisant quelque 400 km², deux réserves fauniques (Papineau-Labelle et Rouge-Matawin) totalisant une superficie de 1 564 km² ainsi qu'une partie du parc du Mont-Tremblant d'une superficie de 308 km².

S'ajoutent à ces derniers une aire faunique communautaire (du Baskatong) d'une superficie de 138 km², 24 pourvoiries avec droits exclusifs totalisant une superficie de 2 725 km² ainsi que 39 pourvoiries sans droits exclusifs ou à droits non exclusifs principalement situées en TNO. De plus, on retrouve six zones d'exploitation contrôlée (ZEC) d'une superficie totale de 5 361 km², situées dans les territoires non organisés. Finalement, on dénombre sur le territoire de la MRCAL 609 baux de villégiature, 1 245 sites de camping situés dans les ZECS (inventaire effectué en 2012) ainsi que 120 emplacements de camping dans les pourvoiries (en date de 2009).

Avec les 88 km de piste asphaltée qui traverse la MRCAL, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord est un équipement récréotouristique majeur, tant l'été (vélo et randonnée pédestre) que l'hiver (motoneige et ski de fond).

Figure 3 : Territoire de la MRC d'Antoine-Labelle



Source : MRCAL

1.2.3 MRC des Laurentides

La MRC des Laurentides (MRCDL) couvre un territoire de 2 600 km² composé de 20 municipalités réparties dans l'un des quatre territoires suivants :

- Grand Sainte-Agathe-des-Monts (Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Lantier, Val-des-Lacs et Ivry-sur-le-Lac);
- Grand Mont-Tremblant (Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Lac-Tremblant Nord);
- Labelle (Labelle, La Minerve et La Conception);
- Ouest (Amherst, Brébeuf, Huberdeau, Montcalm, Arundel et Barkmere).

De plus, sur le territoire de la MRC des Laurentides se trouve la réserve indienne de Doncaster. Cette réserve ne fait pas partie des municipalités locales du territoire d'application qui sont liées par le PGMR. Les réserves sont exclusivement de juridiction fédérale et sont assujetties à la Loi sur les Indiens.

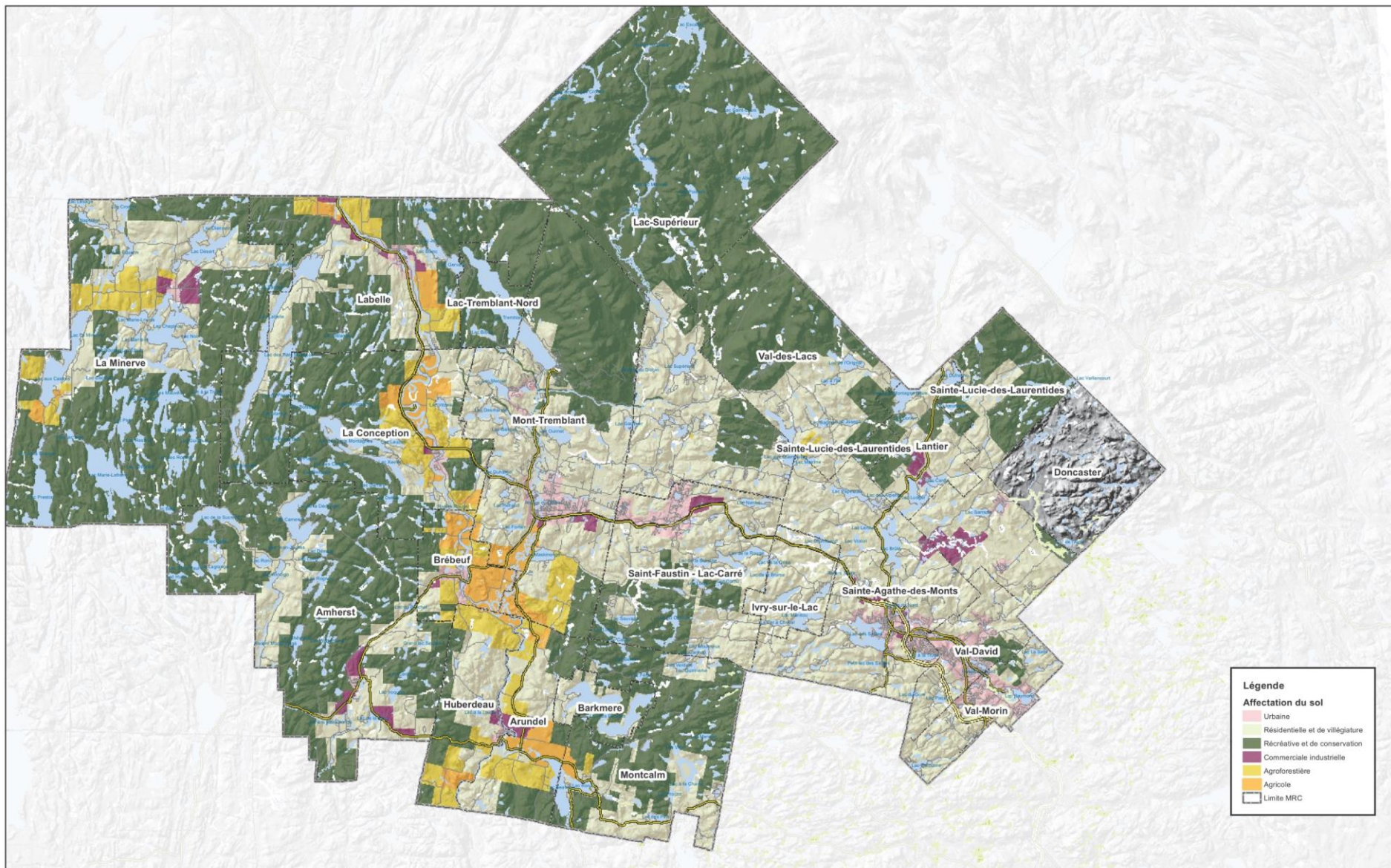
Sur le territoire de la MRCDL on retrouve le parc national du Mont-Tremblant et la réserve faunique de Papineau-Labelle. Couvrant une superficie totale de 1 510 km² dans les régions touristiques des Laurentides et de Lanaudière, une grande partie du parc national du Mont-Tremblant est située sur le territoire de la MRC des Laurentides. Il s'agit du plus vieux et du plus grand parc du réseau des parcs nationaux du Québec. La réserve faunique de Papineau-Labelle est la réserve la plus au sud du Québec. Accessible par la municipalité de La Minerve, elle offre un cadre visuel exceptionnel pour s'adonner à l'observation de la faune, de même qu'à la pratique d'activités de plein air dont la chasse et la pêche sportives. Le parc linéaire Le P'tit Train du Nord occupe également une place importante comme équipement récréotouristique. La MRCDL possède un important réseau hydrographique constitué de nombreux lacs et rivières, dont les principaux et les plus connus sont le lac Labelle, le lac Tremblant, le lac des Sables, la rivière Rouge, la rivière du Nord et la rivière du Diable. Ces plans d'eau constituent un potentiel récréotouristique et de villégiature remarquable à l'échelle du Québec, à proximité du vaste bassin de population de la grande région de Montréal (Figure 4).

Le territoire de la MRC des Laurentides est caractérisé par des paysages de lacs et de montagnes. C'est une région primée tant par les touristes que par les villégiateurs qui y possèdent une résidence secondaire.

La MRC des Laurentides représente la plus importante région des Laurentides en termes d'offre touristique. Près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique. Il s'agit donc d'un secteur économique important.

Le secteur de Mont-Tremblant s'est développé rapidement dans les années 90 avec l'arrivée d'Intrawest qui s'est porté acquéreur du domaine skiable du mont Tremblant. La transformation de la montagne et la renaissance du centre de villégiature Tremblant ont fait en sorte que Mont-Tremblant est devenu le pôle touristique majeur des Laurentides, voire du Québec. Le centre de villégiature Tremblant a par ailleurs acquis une renommée internationale.

Figure 4 : Territoire de la MRC des Laurentides



Source : MRC des Laurentides

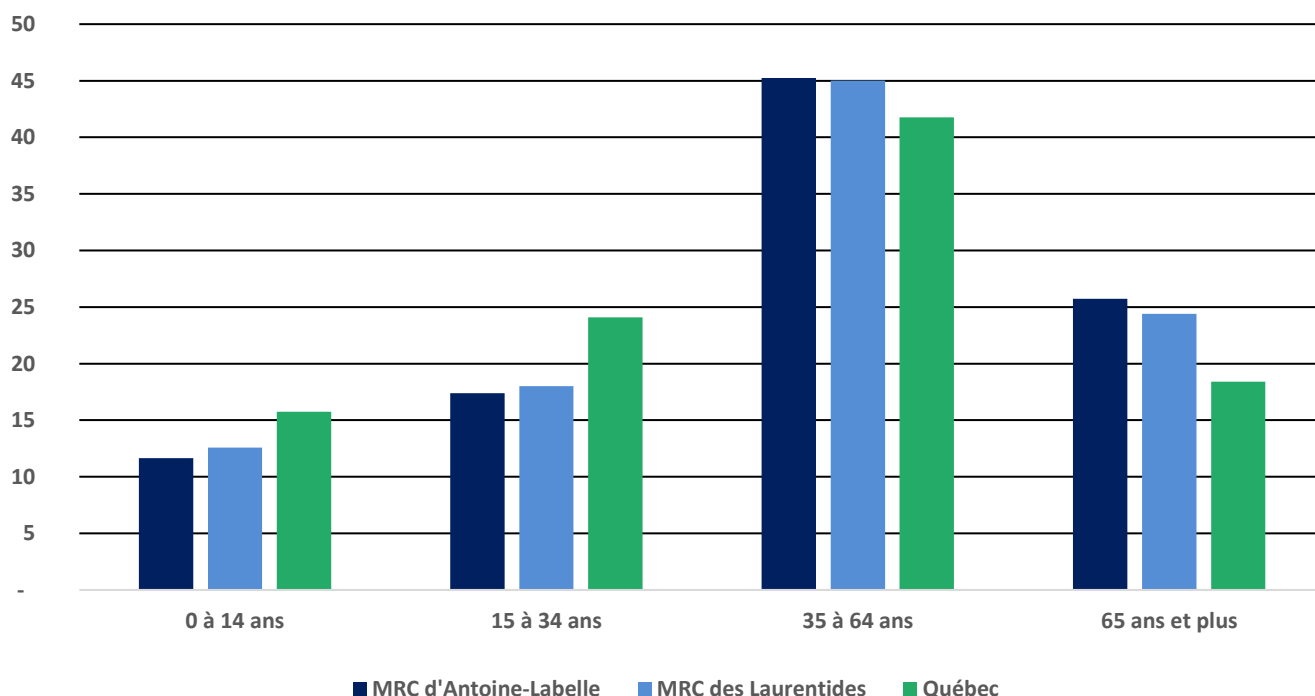
1.3 Portrait socio-économique

Les données démographiques fournissent des renseignements sur l'importance et la répartition de la population desservie par les différents services municipaux de gestion des matières résiduelles. Elles sont notamment essentielles pour déterminer la localisation d'éventuelles infrastructures, prévoir la quantité de matières résiduelles produites à court et à moyen terme et développer des scénarios de gestion en général. Cette section du PGMR a été réalisée à l'aide des données du recensement 2016 de Statistique Canada, d'informations provenant de l'Institut de la statistique du Québec, des derniers rôles d'évaluation de chacune des MRC ainsi que du Décret des populations du Québec 2020.

1.3.1 Portrait de la population

Selon Statistique Canada, les MRC du territoire de planification font face à un vieillissement de leur population. En 2016, la portion des 35 à 64 ans de la MRCAL et de la MRCDL correspondait à 45 % comparativement à 42 % de la population pour l'ensemble du Québec (Figure 5). Pour l'ensemble des deux MRC, la population de 65 ans et plus représentait plus de 25 % - soit une personne sur quatre - comparativement à 18 % pour l'ensemble du Québec. La population active des 15 à 34 ans n'équivalait qu'à 18 %, ce qui représente une différence significative par rapport au reste du Québec qui se situe à 24 %.

Figure 5 : Répartition en pourcentage de la population par groupes d'âge (2016)



Source : Statistique Canada (données arrondies)

Le territoire compte trois types de population : la population permanente, saisonnière (ou de villégiature) et touristique. La population permanente habite à l'année sur le territoire. La population saisonnière fréquente le territoire les fins de semaine ou durant les vacances, mais n'y réside pas en permanence. Quant à la population touristique, elle se compose de visiteurs qui demeurent généralement moins longtemps que les villégiateurs sur le territoire et séjournent dans les auberges, les chalets, les hôtels ou les campings. De ce fait, il devient difficile de bien évaluer la clientèle touristique. Les matières résiduelles produites par les visiteurs seront ainsi comptabilisées dans le secteur industries, commerces et institutions (ICI). Le Tableau 2 présente les informations générales des MRC en ce qui a trait à la population et au nombre de résidences. Comme la population saisonnière ne réside pas sur le territoire en permanence, la quantité de matières résiduelles qu'elle génère est inférieure à celle générée par la population permanente. Pour en tenir compte, un calcul est effectué pour estimer la population saisonnière équivalente à la population permanente.

La population saisonnière équivalente est obtenue en multipliant le nombre de résidences saisonnières (obtenu à partir du rôle d'évaluation), par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des deux MRC, soit 2,0 personnes pour une période de 183/365 jours. Pour obtenir la population totale équivalente, la population permanente est additionnée à la population saisonnière équivalente. Les données sur la population totale équivalente seront retenues pour calculer la quantité de matières générées sur le territoire.

Entre 2001 et 2016, la taille des ménages sur le territoire de planification a baissé de façon significative (Tableau 3). Le pourcentage des ménages composés d'une ou deux personnes est en augmentation, passant respectivement de 28,7 % à 35,4 %, et de 38,7 % à 41,4 %. En revanche, le pourcentage des ménages composés de quatre personnes et plus a diminué considérablement, passant de 17,5 % à 12,0 %.

Tableau 3 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes

MRC	Année	Nombre de personnes				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 - 5 personnes	6 personnes et plus
MRCAL	2001	27,9	38,7	15,3	16,8	1,4
	2006	28,6	40,9	14,9	14,6	1,1
	2011	32,0	42,0	12,5	12,3	1,2
	2016	34,1	42,8	11,1	8,4	3,6
MRCDL	2001	29,6	38,8	14,8	15,7	1,1
	2006	30,8	40,3	13,9	14,0	1,1
	2011	33,5	40,6	12,6	12,1	1,2
	2016	36,6	40,0	11,4	8,4	3,6
Territoire de planification	2001	28,7	38,7	15,0	16,3	1,2
	2006	29,7	40,6	14,4	14,3	1,1
	2011	32,7	41,3	12,6	12,2	1,2
	2016	35,4	41,4	11,3	8,4	3,6

Source : Statistique Canada

MRC d'Antoine-Labelle

La population de la MRCAL est répartie en presque totalité sur les 6 000 km² de territoire municipalisé entre Notre-Dame-du-Laus au sud-ouest, Sainte-Anne-du-Lac au nord et La Macaza au sud-est. Ce territoire s'étend sur une distance linéaire de 150 km à l'intérieur de la Vallée de la Lièvre et de la Vallée de la Rouge. Rivière-Rouge représente le centre urbain de la partie sud, soit de la Vallée de la Rouge, tandis que Mont-Laurier représente le centre urbain de la partie nord, soit de la Vallée de la Lièvre. De par la vocation de son territoire, la MRCAL accueille deux types de population : une population permanente et une population de saisonnière. En 2020, la MRCAL comptait 35 546 résidents permanents dont la majorité habite dans les villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge. Sa population saisonnière est estimée à 15 264 habitants, soit à 7 653 personnes en population saisonnière équivalente, pour une population totale de 50 810 (43 199 en population équivalente). Cette portion du nombre de villégiateurs correspond au nombre de résidences sur le territoire. En 2020, le nombre de résidences permanentes s'élevait à 17 723, et celui des résidences secondaires à 7 632, pour un total de 25 355 résidences.

MRC des Laurentides

Près de 75 % de la population de la MRCDL est située dans les secteurs du Grand Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant. La population saisonnière de la MRC est très importante. En 2016, on dénombrait 25 606 résidents saisonniers, ce qui correspond à 54 % du nombre de résidents permanents qui s'élevait à 47 801. Ainsi, la MRCDL possède une population totale de 73 407, pour une population équivalente de 60 639 habitants. Dans un tel contexte, la population saisonnière a une influence sur la quantité des matières résiduelles produites sur le territoire et doit être prise en compte dans les calculs ultérieurs.

1.3.2 Projections démographiques

Les projections sur 25 ans de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) de 2009 à 2031 prévoient une croissance démographique sur le territoire du PGMR (Tableau 4). Spécifiquement, elles laissent également présager une hausse de 9 % de la population de la MRCAL et de 28,6 % de celle de la MRCDL. Cependant, la croissance de la population tend à ralentir au fil des ans. L'âge moyen et l'âge médian se situent autour de 50 ans pour l'ensemble du territoire et on observe un vieillissement de la population. Le nombre de personnes de sexe masculin est plus élevé et selon les projections, cet écart s'accroît d'année en année. Alors que le nombre moyen de personnes par ménage demeure stable entre 2006 et 2031, le nombre de ménages augmente considérablement, affichant une croissance de 25 % à 47 % selon les secteurs.

Comme la production de matières résiduelles est directement influencée par la population présente sur le territoire, le scénario à retenir en ce qui concerne la gestion de ces matières doit prendre en considération la croissance de la population permanente et des ménages sur le territoire des deux MRC. Il faut également tenir compte de l'impact du vieillissement de la population sur le mode d'habitation, soit la migration de la population âgée vers les villes où se situent les services de proximité et les résidences pour personnes âgées.

Tableau 4 : Projections démographiques pour les MRC du territoire de planification

Indicateur	MRCAL				MRCDL			
	Année				Année			
	2016	2021	2026	2031	2016	2021	2026	2031
Population permanente	36 690	37 543	38 287	38 825	48 850	51 545	53 806	55 560
Nombre de ménages privés	17 091	17 962	18 646	19 111	22 923	24 668	26 073	27 149
Nombre moyen de personnes par ménage	2,1	2,1	2,1	2	2,1	2,1	2,1	2
Âge moyen	47	48,5	49,7	50,7	45,4	46,4	47,3	48,2
Âge médian	52	53,8	54,8	55,3	49	49,7	50,3	51,2
Nombre de personnes de sexe masculin	18 711	19 204	19 647	19 958	24 570	25 971	27 157	28 068
Nombre de personnes de sexe féminin	17 979	18 339	18 640	18 867	24 280	25 574	26 649	27 492
	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031
Variation de la population permanente (%)	2,3 %	2,0 %	1,4 %	9,0 %	5,5 %	4,4 %	3,3 %	28,6 %
Variation du nombre de ménages privés (%)	5,1 %	3,8 %	2,5 %	24,7 %	7,6 %	5,7 %	4,1 %	42,1 %

Source : Institut de la statistique du Québec

1.3.3 Portrait économique

1.3.3.1 Éducation

La quantité de matières résiduelles produites sur un territoire est normalement liée à la quantité de personnes habitant ce territoire, de même qu'à l'historique des zones de construction prédominantes (urbaine et village, campagne et riveraine). Cependant, les niveaux de scolarité et de revenus des ménages sont des variables qui peuvent modifier les habitudes des citoyens (Statistiques Canada, 2016).

Les statistiques démontrent que la population de la MRCAL n'est pas fortement scolarisée (Tableau 5). En effet, près de 31 % des citoyens de la MRCAL ne possèdent aucun diplôme, 20 % de la population possède un diplôme d'études secondaires, 25 % des citoyens détiennent un diplôme d'études professionnelles. Et plus de 24 % de la population a fait des études postsecondaires. Le taux de chômage en 2016 est élevé alors qu'il atteint les 11 %, contrairement à 7,1 % pour l'ensemble du Québec.

Dans la MRCDL, 22 % des citoyens ne possèdent aucun diplôme, 23 % ont un diplôme d'études secondaires, plus de 20 % détiennent un diplôme d'études professionnelles et plus de 34 % de la population possède un diplôme postsecondaire. Le taux de chômage en 2016 est moindre que celui de la MRCAL, alors qu'il s'élève à 9,9 %.

Tableau 5 : Plus haut diplôme obtenu et situation d'activité de la population totale des 15 ans et plus en pourcentage (2016)

Scolarité	MRCAL	MRCDL
Aucun diplôme	30,8	22,2
Diplôme d'études secondaires	20,0	23,1
Diplôme d'études professionnelles	25,1	20,3
Diplôme d'études collégiales	12,5	16,0
Diplôme universitaire 1 ^{er} cycle	2,8	3,7
Diplôme universitaire 2 ^e ou 3 ^e cycles	8,8	14,7
Situation d'activité		
Taux d'activité	51,3	58,7
Taux d'emploi	45,5	52,9
Taux de chômage	11,2	9,9

Source : Statistique Canada

1.3.3.2 Secteurs d'activités

La population active de l'ensemble du territoire de planification œuvre principalement dans le domaine tertiaire de l'économie, soit près de 81 % des employés (Figure 6).

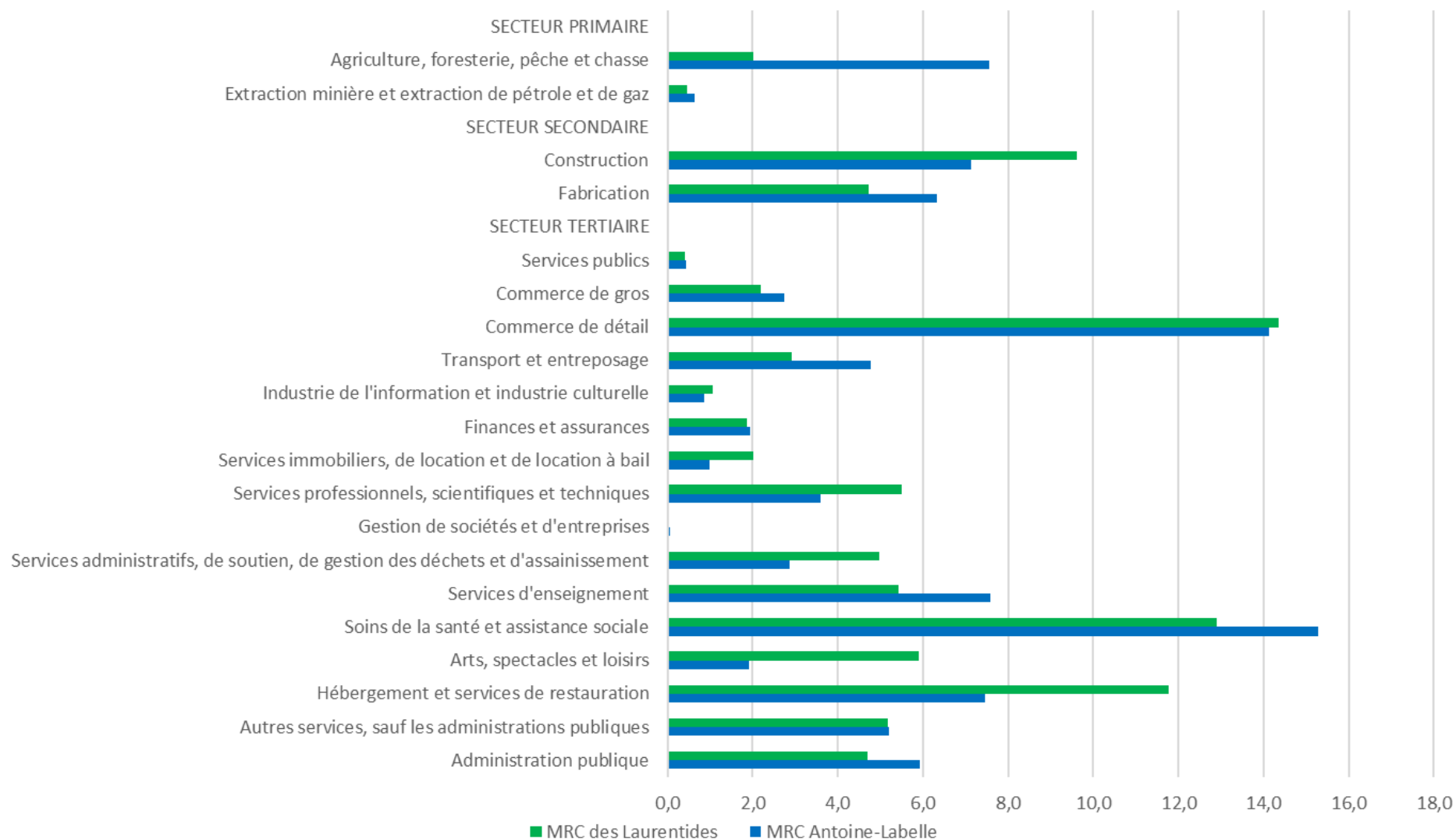
Si on considère les données par MRC, on observe la même réalité : la population active de la MRCAL œuvre principalement dans le secteur tertiaire avec 78 % des employés. Le reste de la population est réparti presque également entre le secteur secondaire (14 %) et le secteur primaire (8 %).

Même scénario pour la MRCDL, la population active œuvre principalement dans le secteur tertiaire avec 83 % des employés. Le reste de la population travaille surtout dans le secteur secondaire (plus de 14 % des employés) et très peu dans le secteur primaire (moins de 3 % des employés).

Si on considère le pourcentage d'employés selon les secteurs d'activités, on remarque pour le secteur tertiaire qu'une grande part des citoyens sur l'ensemble du territoire de planification travaille principalement dans le commerce de détail (14 %), dans les services de restauration et d'hébergement (entre 7 % et 12 %), ainsi que dans les soins de santé et d'assistance sociale (entre 13 % et 15 %) (Figure 6). Les autres sous-secteurs d'importance sont les services d'enseignement (entre 5 % et 8 %) de même que celui des arts, des spectacles et des loisirs (entre 2 % et 6 %).

Le nombre d'employés dans les deux MRC du territoire qui travaillent dans le secteur secondaire est également restreint (entre 5 % et 10 %). Quant au secteur primaire, il n'est plus aussi important dans la région qu'auparavant. Cependant, la MRCAL possède une grande part de travailleurs dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Ceci s'explique par la grandeur de son territoire, par ses forêts abondantes et par ses nombreux lacs peu peuplés (moins de 8 % pour la MRCAL versus 2 % ailleurs).

Figure 6 : Répartition du pourcentage de la population active totale en emploi selon le secteur d'activités (2016)



Source : Statistique Canada

1.3.4 Évolution en matière d'emploi

Le tableau 6 présente l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire selon les secteurs. Entre 2001 et 2016, la population en emploi dans la MRCAL a augmenté dans le secteur primaire (agriculture, foresterie et chasse et pêche) dans une proportion de 21 %. On observe aussi une petite augmentation des emplois de plus de 3 % dans le secteur primaire pour la MRCDL.

Les emplois du secteur secondaire, lesquels correspondent à plus de 14 % du nombre d'emplois total, ont chuté pour la MRCAL de près de 22 % tandis que la MRCDL a augmenté de 5 %.

Entre 2001 et 2016, le nombre d'emplois dans le domaine tertiaire a légèrement augmenté pour l'ensemble du territoire de planification. Il est intéressant de noter que plus de 80 % (voire jusqu'à 83 % dans la MRCDL) des emplois proviennent du secteur tertiaire.

Tableau 6 : Évolution en pourcentage de la répartition de la population en emploi selon le secteur d'activités (2001 à 2016)

	Secteur	MRCAL	MRCDL
2001	primaire	6,6	2,9
	secondaire	18,1	14,3
	tertiaire	74,9	82,7
2006	primaire	7,8	1,5
	secondaire	16,2	14,7
	tertiaire	75,9	83,6
2011	primaire	9,0	2,0
	secondaire	8,0	11,0
	tertiaire	80,0	86,0
2016	primaire	8,0	3,0
	secondaire	14,0	15,0
	tertiaire	78,0	83,0
variation (%) 2001-2016	primaire	21,2	3,4
	secondaire	-22,7	4,9
	tertiaire	4,1	0,4

Source : Statistique Canada

Le tableau 7 présente le pourcentage du nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans de 2007 à 2011 et plus de 15 ans en 2015 selon la tranche de revenus, pour la période qui s'étend entre 2007 et 2015. La proportion des travailleurs ayant un revenu annuel de 40 000 \$ et moins pour la MRCAL était de 74 % en 2007. Cette proportion a considérablement diminué avec les années pour atteindre 70 % en 2015. À l'inverse, le nombre de personnes ayant un revenu supérieur à 60 000 \$ annuellement a augmenté significativement, passant de 10 % en 2007 à 12 % en 2015. Cette même situation s'observe pour la MRCDL.

alors que 72 % des travailleurs gagnaient moins de 40 000 \$ en 2007, tandis que cette proportion a diminué à 66 % en 2015.

Tableau 7 : Pourcentage du nombre de travailleurs selon la tranche de revenus entre 2007 et 2015

	2007	2009	2011	2015
MRCAL				
Moins de 20 000 \$	37,5	35,9	31,4	36,7
20 000 \$ à 39 999 \$	36,6	36,7	37,7	33,2
40 000 \$ à 59 999 \$	15,9	16,3	18,1	18,5
60 000 \$ à 79 999 \$	6,7	7,4	8,3	7,0
80 000 \$ à 99 999 \$	1,9	2,2	2,8	2,5
100 000 \$ et plus	1,3	1,6	1,8	2,1
MRCDL				
Moins de 20 000 \$	35,1	33	30,3	32,5
20 000 \$ à 39 999 \$	37,2	37,2	36,5	33,6
40 000 \$ à 59 999 \$	16,5	17,4	18,6	19,5
60 000 \$ à 79 999 \$	6,7	7,1	8,6	7,7
80 000 \$ à 99 999 \$	2,2	2,5	3,0	3,1
100 000 \$ et plus	2,3	2,7	3,0	3,5

Source : Statistique Canada

1.4 Grandes orientations et affectations du territoire

MRC d'Antoine-Labelle

Les grandes orientations et les objectifs qui découlent du schéma d'aménagement révisé en 2016 (entré en vigueur en mars 1999) constituent les lignes directrices que se donne le conseil de la MRCAL pour l'aménagement de son territoire. Elles sont, de par leur nature, la vision d'ensemble véhiculée par le schéma d'aménagement.

Quatre grandes orientations sous-tendent l'ensemble de la révision du schéma d'aménagement. Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont les suivantes :

- **Retenir un choix d'aménagement territorial facilitant le développement socio-économique de la collectivité;**
- **Accroître la participation des instances locales et régionales à la définition des orientations relatives à la gestion de nos ressources naturelles;**
- **S'assurer que les interventions faites sur le territoire respectent les principes que sous-tend le développement durable;**
- **Promouvoir l'accroissement de l'efficacité des structures dispensant les services à la population.**

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRCAL, il existe deux grandes orientations qui ont trait aux activités ou au groupe d'activités reliés à la protection de l'environnement et aux structures organisationnelles en lien avec la gestion des matières résiduelles : les 3^e et 4^e orientations sont celles qui cadrent ce secteur d'activité.

3^e ORIENTATION : S'assurer que les interventions faites sur le territoire respectent les principes que sous-tend le développement durable.

L'économie de la région est fondée en grande partie sur la richesse de son territoire. Que ce soit l'agriculture, la foresterie ou le tourisme, tous les secteurs d'activités se sont développés au fil du temps et continueront à le faire en fonction de cet environnement.

Comme cet environnement est précieux et riche, il est important de l'exploiter selon le modèle de développement durable. Celui-ci préconise le respect de l'écologie, de l'environnement, du potentiel biophysique du milieu et de la qualité de vie des citoyens. Conserver, améliorer et exploiter la forêt, les terres, les lacs et les rivières pour que les générations futures en bénéficient constitue l'essentiel du développement durable. Les positions véhiculées par le schéma, tant au niveau de la planification urbaine qu'à celui de la gestion des ressources, s'inscrivent dans le concept du développement durable.

4^e ORIENTATION : Promouvoir l'accroissement de l'efficacité des structures dispensant les services à la population.

La décentralisation est le mode de gestion soulevé et préconisé par la MRC d'Antoine-Labelle. Cette décentralisation doit respecter toutefois certains principes. Entre autres, tendre vers une diminution des coûts pour fournir les différents services à la population.

Cette diminution des coûts devrait aider à diminuer les déficits des gouvernements supérieurs et favoriser le développement régional. La décentralisation rapprochera les décisions prises par les élus de leurs citoyens et permettra une réaction plus rapide. Les municipalités locales et régionales sont l'assise naturelle de la décentralisation puisqu'elles sont dirigées par des élus qui sont imputables de leurs décisions devant leurs concitoyens. Le principe de l'imputabilité est nécessaire afin de garantir le succès de la décentralisation. Les élus locaux siègent à la MRC, d'où l'imputabilité du conseil de la MRC.

Le milieu municipal doit s'assurer de l'optimisation de ses propres structures. La mise en commun de services, la conclusion d'entente intermunicipale, l'adoption de plans d'aide mutuelle et, dans certains cas, le regroupement municipal sont autant de moyens permettant d'atteindre cette grande orientation.

Problématiques et objectifs généraux

Le schéma d'aménagement s'articule selon le plan d'organisation spatiale qui s'établit autour des grands pôles d'activités que constituent la forêt, l'agriculture et la villégiature et d'une hiérarchisation des centres de services (périmètres d'urbanisation).

Les grandes affectations du territoire visent les principaux types d'activités ou d'utilisation du sol et leur localisation en fonction de l'organisation spatiale.

Le schéma d'aménagement propose les grandes affectations suivantes :

- Urbaine centrale;
- Urbaine extensive;
- Péri-urbaine;
- Agricole prioritaire;
- Agricole de maintien;
- Rurale;
- Récréative;
- Salubrité publique;
- Industrielle;
- Forestière de production;
- Forestière et récréative;
- Forestière et faunique;
- Conservation.

De ces affectations, celle qui autorise l'aire d'aménagement ou la localisation des équipements, des infrastructures ou d'installations de traitement de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles est celle de la Salubrité publique.

La gestion des résidus est incompatible avec la plupart des autres usages. La recherche et l'implantation de sites d'enfouissement impliquent des coûts relativement importants et nécessitent aujourd'hui une protection accrue de ces installations. La rareté des terrains propices occasionne dans certains territoires un transport des matières sur de grandes distances et à grande échelle.

La prise en charge municipale de cette gestion a fait en sorte que la région est suffisamment équipée pour les besoins futurs.

Afin de préserver les sites d'enfouissement existants et d'éviter que le territoire se voit imposer de nouveaux sites non désirés, les objectifs spécifiques suivants ont été adoptés dans le schéma d'aménagement révisé :

[23] *Que la réglementation d'urbanisme des municipalités de Marchand¹ et de Mont-Laurier prohibent les activités incompatibles avec la gestion des résidus dans l'affectation Salubrité publique et que soient spécifiquement permis les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement, de recyclage et de transfert des déchets dangereux.*

[24] *Que les autres municipalités prohibent sur leur territoire les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets dangereux.*

Ainsi, cette position confirme la présence de deux lieux d'enfouissement et limite leur nombre sur le territoire.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRCAL (SADR) est présentement en processus de révision. Pour le moment, les nouvelles grandes orientations de celui-ci n'ont pas encore été établies. Compte tenu de l'importance des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRCAL verra certainement à y inclure les orientations nécessaires et représentant la volonté régionale d'assurer une gestion saine, efficace et respectueuse de notre environnement. Le tout dans un contexte de développement durable.

La 3^e génération du SADR verra également à prévoir et mettre en place les affectations nécessaires en considérant la présence des équipements en place et à venir. La gestion des matières résiduelles comporte évidemment certaines contraintes et l'aménagement du territoire doit en tenir compte dans la gestion des développements.

Le SADR actuellement en vigueur identifiait déjà des affectations de « salubrité publique » en fonction de la présence des installations actuelles. Le nouveau schéma reprendra évidemment ce même contenu et devra prendre en compte et bonifier, s'il y a lieu, la protection liée à de tels secteurs de contraintes.

Le contenu du nouveau PGMR viendra donc dicter, en quelque sorte, l'aménagement du territoire entourant ces secteurs.

¹ La municipalité de Marchand a été fusionnée en décembre 2002 avec La Macaza, L'Annonciation et St-Véronique pour former la nouvelle Ville de Rivière-Rouge et La Macaza a officiellement été reconstituée le 1^{er} janvier 2006 (décret 1074-2005) et a repris son territoire d'avant fusion.

MRC des Laurentides

L'aménagement durable du territoire implique une cohabitation harmonieuse des usages, la prise en compte de l'environnement et la qualité des milieux de vie dans le développement territorial. Il est indissociable de l'occupation dynamique du territoire puisque cette dernière aborde le développement économique régional.

Afin de guider l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement durable, la MRC des Laurentides s'est inspirée d'une vision d'aménagement se traduisant par des orientations et objectifs d'aménagement relatifs à différents domaines. Les orientations et objectifs du schéma en lien direct ou connexe à la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

Orientation 2 : Assurer la protection des personnes et des biens en misant sur une réduction des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire de la MRC.

Objectif 2.1 : Améliorer la connaissance des contraintes sur le territoire.

Objectif 2.4 : Réduire les contraintes causées par certaines activités, industries et commerces.

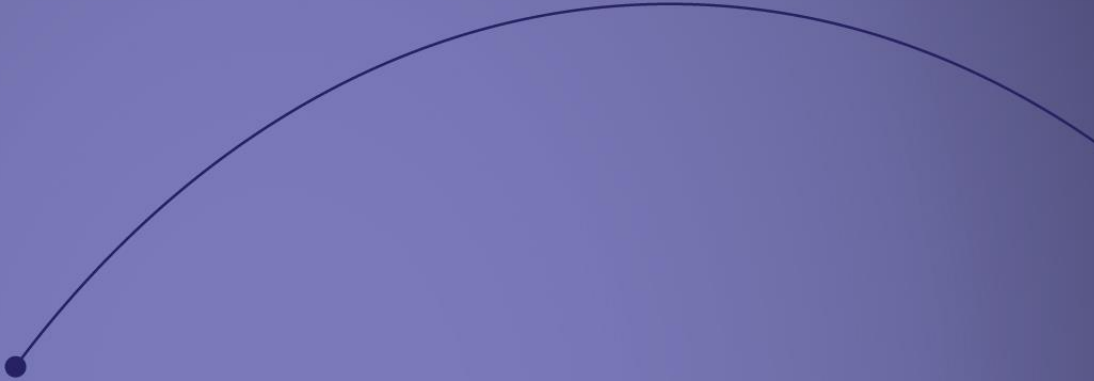
Orientation 6 : Poursuivre la gestion et le déploiement des grands équipements et infrastructures.

Objectif 6.5 : Assurer une planification fonctionnelle et de moindre impact du réseau routier dédié au camionnage de transit et à l'exploitation des ressources.

Objectif 6.6 : Encadrer le déploiement des équipements de gestion des matières résiduelles.

Le Conseil de la MRC des Laurentides privilégie depuis plusieurs années une gestion globale et régionale de ses matières résiduelles. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise une réduction globale des matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Dans ce contexte, le schéma d'aménagement et de développement ne prévoit pas la possibilité que puisse s'établir un nouveau lieu d'élimination ou d'enfouissement des déchets sur le territoire de la MRC.

Pour l'implantation des écocentres et des sites de transbordement de déchets, le schéma rend compatible l'usage à l'intérieur des affectations « industrielle lourde », « commerciale et industrielle légère » de même que dans les affectations « urbaines » et « villageoises » à certaines conditions. Des mesures d'aménagement de terrain et de distances séparatrices sont toutefois prévues pour limiter les contraintes associées à ce type d'usage.



Chapitre 2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers gouvernementaux et implique donc plusieurs acteurs qui participent à la mise en œuvre des différentes actions. Au Québec, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) permet d'établir la marche à suivre en ce qui concerne la planification de la gestion des matières résiduelles.

L'article 53.7 de la loi oblige les municipalités régionales à produire un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur leur territoire d'application. De plus, en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23, le PGMR doit être révisé tous les sept ans. Le PGMR conjoint des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides découle donc de cette loi, et respecte les exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2019-2024. De plus, plusieurs règlements provinciaux permettent d'encadrer davantage la gestion des matières résiduelles, dont le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (Q-2, r. 43); le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (Q-2, r. 40.1); et le *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r. 32).

Les municipalités locales sont liées au PGMR de leur MRC, mais peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*. Une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements pour encadrer le processus de vidange des installations septiques ou celui entourant les opérations des différentes collectes.

Finalement, le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses*, de même que le *Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* encadrent, quant à eux, la gestion des déchets dangereux au niveau fédéral.

2.2 Distribution des responsabilités

Suite à l'élaboration du PGMR par les MRC et afin de se conformer à la LQE, les municipalités ont la responsabilité légale et administrative de mettre en œuvre le PGMR. Elles doivent tenir compte de la gestion des matières résiduelles provenant de tous secteurs confondus. Les municipalités locales doivent établir un règlement édictant le mode de collecte des matières résiduelles à instaurer sur leur territoire, hormis la MRCDL qui a délégué la compétence en collecte et transport des matières résiduelles aux 20 municipalités de son territoire en 2018 (règlement 333-2018).

Deux organismes municipaux œuvrent en gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification : la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). La RIDL a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles de 12 municipalités sur le territoire de la MRCAL et reçoit la majorité des matières résiduelles produites par les secteurs ICI et CRD de son territoire. Pour sa part, la RIDR a la responsabilité déléguée de la gestion des matières résiduelles et dessert les 20 municipalités de la MRCDL et 5 des 17 municipalités de la MRCAL (celles au sud). La RIDR reçoit quant à elle une très faible partie des matières résiduelles produites par les secteurs ICI et CRD, ces dernières étant surtout collectées et traitées par le secteur privé.

Les coordonnées des différentes municipalités régionales et locales se retrouvent à l'Annexe C, alors que les responsabilités de la gestion des matières résiduelles sur le territoire sont détaillées à l'Annexe D.

Quant aux grands générateurs de matières résiduelles, la très grande majorité des entreprises sont des petites et moyennes entreprises. Ces grands générateurs ne sont pas traités individuellement et se retrouvent dans les tableaux d'estimation des matières produites pour les secteurs ICI (Tableau 23) et CRD (Tableau 24).

2.3 Ententes intermunicipales

Il existe plusieurs ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Tout d'abord, 25 municipalités sur le territoire des deux MRC bénéficient de plusieurs services reliés à l'élimination des ordures ménagères et à la récupération de certains types de matières à la RIDR. Créée officiellement en 1992, la RIDR dessert une population de 56 693 résidents permanents et de 32 108 résidents saisonniers, pour une population totale équivalente de 72 791 personnes.

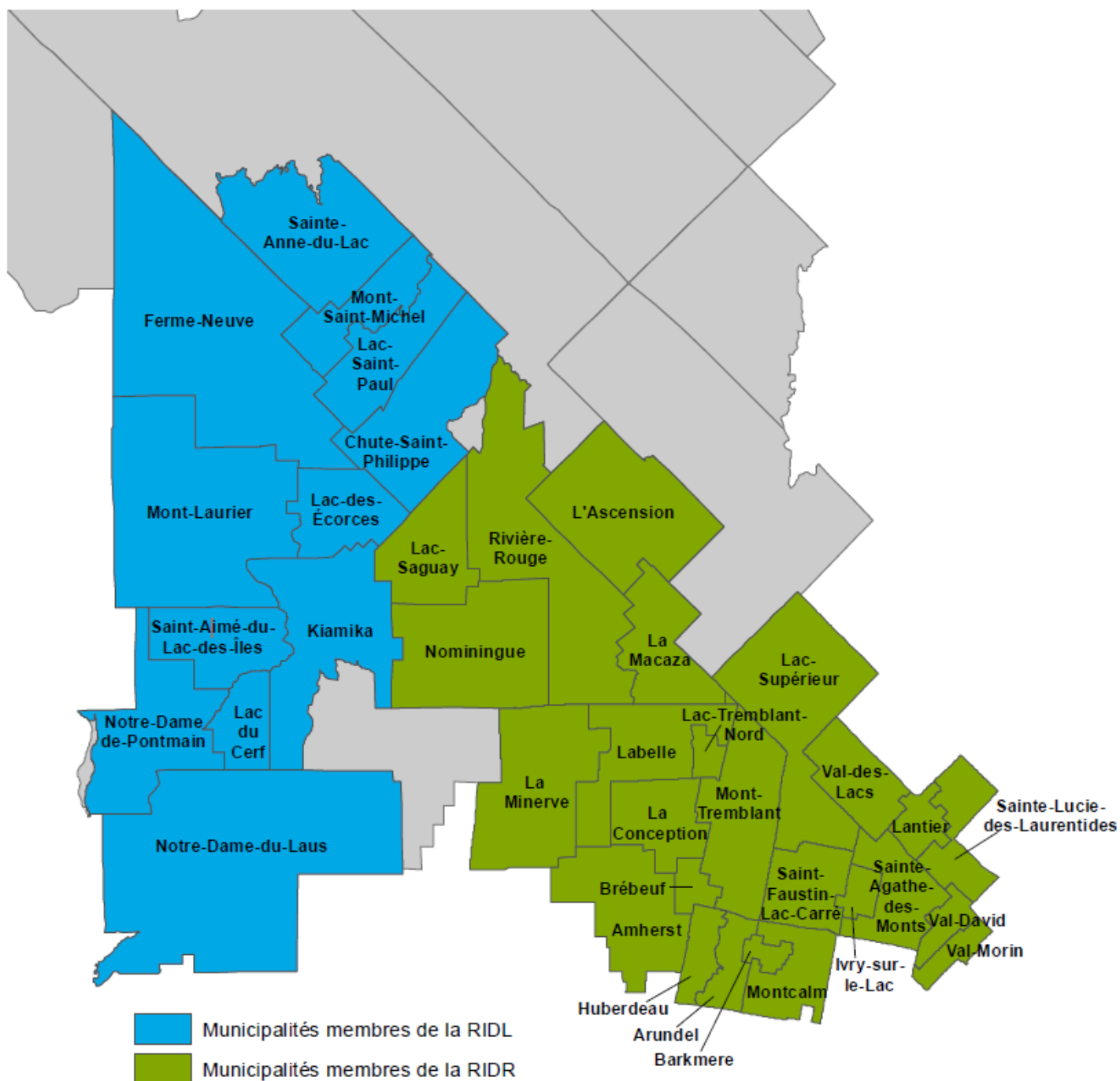
La RIDL, dont le site est situé à Mont-Laurier, a été créée en 1985. Elle dessert les 12 municipalités de la Vallée de la Lièvre de la MRCAL, soit l'équivalent d'une population de 26 654 résidents permanents et de 8 762 résidents saisonniers, pour une population totale équivalente de 35 416 habitants. La Régie assure la disposition des matières résiduelles auprès de ses municipalités membres et ne cesse d'intensifier ses activités, notamment dans le domaine de la récupération de certains types de matières (métal, bois, débris de construction et de démolition, etc.). La Figure 7 délimite les municipalités membres de la RIDR et de la RIDL.

La MRCDL possède aussi une entente avec la RIDR pour la gestion de ses écocentres. De plus, certaines municipalités sur le territoire de la MRCDL ont créé des régies intermunicipales de collecte et de transport. C'est le cas des municipalités d'Ivry-sur-le-Lac, Lac-Supérieur, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin qui font partie de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL). Également, la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) assure ce service pour les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm. La municipalité de La Minerve assure le service de collecte et de transport des matières résiduelles sur son territoire ainsi qu'à trois autres municipalités, soit Labelle, La Conception et Lac-Tremblant-Nord (LTN : matières organiques seulement). Dans le secteur de la Rouge de la MRC d'Antoine-Labelle, les municipalités de La Macaza, Nominique et Rivière-Rouge ont créé la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) pour assurer leur service de collecte et de transport des matières résiduelles depuis le printemps 2020. Le détail de ces ententes se retrouve au Tableau 8.

Tableau 8 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire

MRC		Partie à l'entente	Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Durée de l'entente (en année)	Date d'échéance
MRC AL	L	Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Sainte-Anne-du-Lac	L'organisation, l'opération et l'administration d'un site d'enfouissement sanitaire. Organiser, opérer et administrer le transport, la collecte, le traitement, la récupération et le conditionnement des déchets dangereux, des matériaux secs, des boues ainsi que des matières putrescibles et autres matières résiduelles.	RIDL	2 ans	2024-12-31 (renouvelable)
	R	L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nominique, Rivière-Rouge	Gestion déléguée des matières résiduelles	RIDR	12 ans	2032-07-02
	e	La Macaza, Nominique, Rivière-Rouge	Collecte et transport	RCER	5 ans	04-2025 (renouvelable)
MRC DL	MRC		Gestion déléguée des matières résiduelles	RIDR	12 ans	2032-07-02
			Gestion Écocentres			renouvelable
	Lac-Tremblant-Nord		Collecte et transport	La Minerve	3½ ans	2022-12-31 (renouvelable)
	Labelle, Lac-Tremblant-Nord, La Conception et La Minerve		Collecte et transport	La Minerve	7 ans	2025-12-31 (renouvelable)
	Amherst, Arundel, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm		Collecte et transport	RIMRO	10 ans	2028-12-31 (renouvelable)
	Ivry-sur-le-Lac, Lac-Supérieur, Lantier, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin		Collecte et transport	RITL	5 ans	2026-04-01 (renouvelable)

Figure 7 : Municipalités membres de la RIDR et de la RIDL



Source : MRCDL

2.4 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles

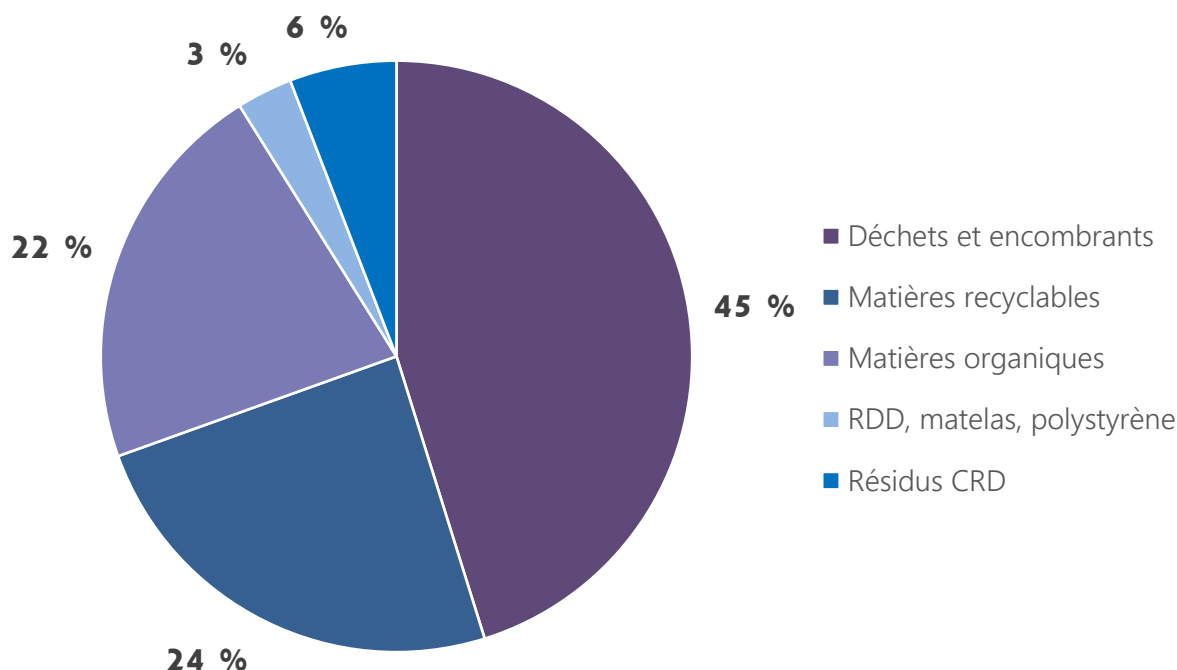
Plusieurs municipalités ont adopté des règlements afin d'encadrer les activités de gestion des matières résiduelles sur leur territoire (Annexe E). La plupart de ces règlements concernent la nature et la taille des contenants, les matières acceptées lors des collectes, les jours et les heures de collectes, ou encore les nuisances ayant trait à la disposition des matières résiduelles. Certaines municipalités ont également adopté un règlement concernant la vidange des fosses septiques. Celui-ci reprend certaines dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2. r.22), soit la période maximale entre les vidanges (aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires). Les municipalités qui ont adopté un règlement en ce sens exigent également des citoyens qu'ils leur fournissent une preuve de vidange de leur installation sanitaire. Pour plus d'information sur ces réglementations, consultez la liste des municipalités concernées (coordonnées à l'Annexe C).

2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Afin de minimiser la quantité de matières résiduelles acheminées à l'enfouissement, les municipalités ont élaboré différents programmes en gestion des déchets domestiques, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), des encombrants ou encore des boues municipales (Annexe F). Par exemple, l'ensemble du territoire est desservi par un système de collecte porte-à-porte des déchets domestiques, des matières organiques et des matières recyclables. Pour les matières organiques, la majorité des municipalités en effectue la collecte en 2019, sauf les municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau et Montcalm qui ont débuté en mai 2020 et la municipalité de Lantier qui débutera en mai 2022. Certaines municipalités offrent la possibilité à leurs citoyens de se départir de leurs encombrants quelques fois par année selon un calendrier précis, alors que d'autres misent sur l'apport volontaire des gros rebuts à la Régie ou dans un écocentre. Chacun des programmes est présenté en détail dans les prochaines sections.

Les coûts associés aux différents programmes de gestion des matières résiduelles sont très importants pour les municipalités (Figure 8). Ainsi, la gestion des déchets et des encombrants en 2019 correspondait à plus de 45 % des montants alloués aux différents programmes, soit l'équivalent de 5,8 M\$. La gestion des matières recyclables a quant à elle coûté plus de 3,1 M\$, ce qui représente plus de 24 % des coûts, tandis que les coûts reliés à la gestion des matières organiques sont de 2,7 M\$, soit 21 %. Ainsi, les différents programmes de gestion des matières résiduelles ont coûté au total plus de 12,8 M\$ en 2019, sans tenir compte des remboursements par l'entremise du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

Figure 8 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire en 2019, sauf les boues*



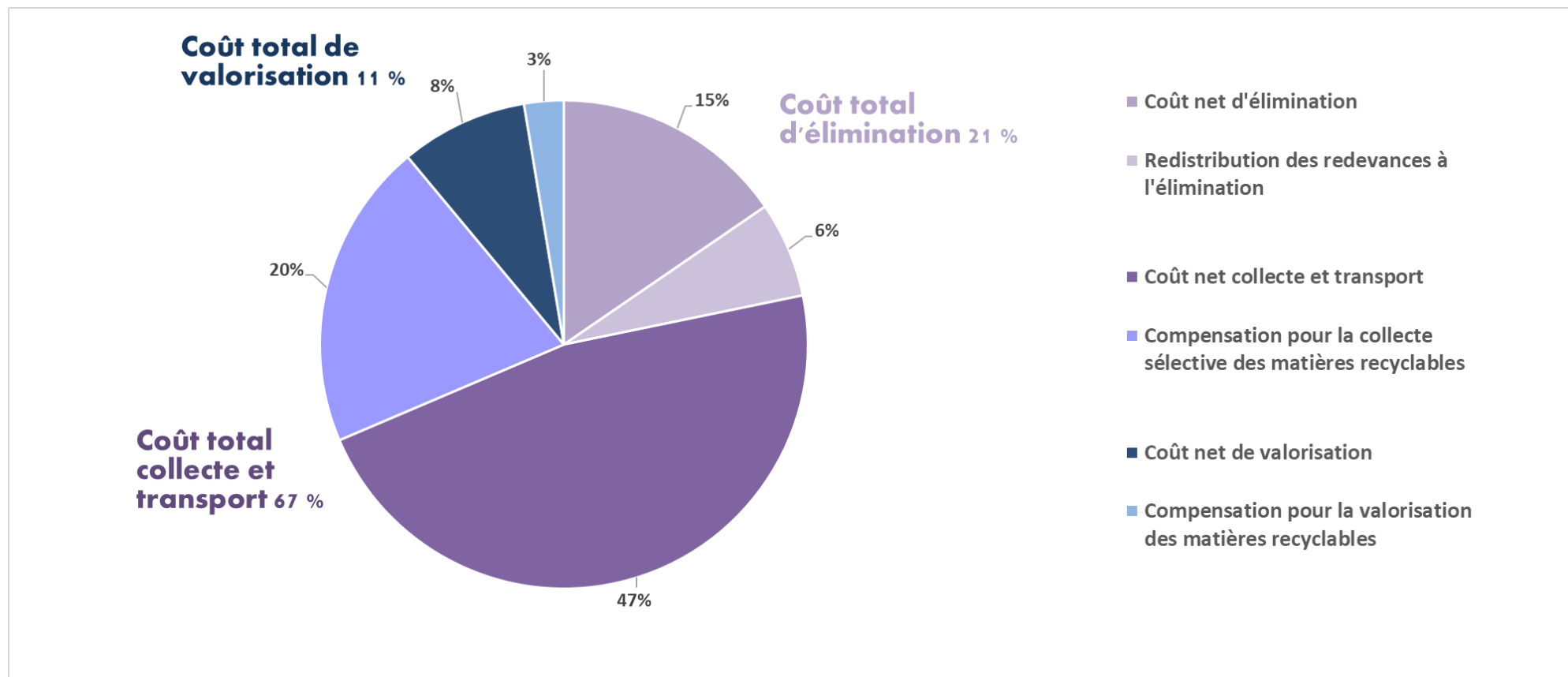
* Ces coûts ne tiennent pas compte du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

La Figure 9 présente la répartition des coûts de gestion des matières résiduelles, lesquels s'élèvent à 12,8 M\$ entre les activités de collecte, de transport, d'élimination et de valorisation. Si on ne tient pas compte des remboursements aux différentes municipalités, près de 68 % du montant était alloué uniquement à la collecte et au transport des matières résiduelles, 21 % à l'élimination et plus de 11 % à la valorisation des matières.

Par contre, lorsqu'on tient compte des remboursements liés au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et au *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*, pour un montant total de 3,6 M\$, (soit l'équivalent de 28 % des coûts totaux), le coût total net en 2019 était de 9,2 M\$. Près de 47 % de ce dernier montant est alloué au coût de collecte et de transport.

Si l'on considère seulement les coûts à l'élimination des matières résiduelles, on remarque que près de 6 % de ces coûts sont remboursés par le *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Par ailleurs, le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* a remboursé aux municipalités en 2019 près de 2,9 M\$, soit plus de 93 % des coûts totaux. Le calcul inclut plusieurs ICI tel qu'expliqué dans la section du programme de gestion des déchets.

Figure 9 : Répartition des coûts : collecte et transport, élimination et valorisation pour toutes les matières, sauf les boues*



* Ces coûts tiennent compte du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

2.5.1 Programme de gestion des déchets

Toutes les municipalités du territoire de planification offrent à leurs citoyens un service de collecte de porte-à-porte des déchets (Annexe G). Au total, le nombre de collectes annuelles varie entre 13 et 26, ce qui représente une collecte aux deux ou quatre semaines. Plusieurs municipalités offrent une collecte aux quatre semaines durant une partie de l'année et deux collectes aux quatre semaines durant la saison estivale, puisque le nombre de résidents augmente radicalement en cette période en raison des nombreux résidents saisonniers sur leur territoire. Ces collectes desservent notamment les petits ICI assimilables. En effet, la population saisonnière sur le territoire de planification atteint les 40 870 personnes sur 20 435 unités d'occupation. Trois municipalités offrent une collecte des déchets aux quatre semaines toute l'année (dès 2019 pour Nominique et dès 2020 pour La Macaza et Rivière-Rouge).

Au total, cinq entreprises ou régies de transport effectuent la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Seule la municipalité de La Minerve effectue elle-même la collecte des matières résiduelles pour elle-même et trois autres municipalités. Quelques municipalités ont signé un contrat de collecte qui se terminait en décembre 2020, tandis que d'autres municipalités ont signé des contrats qui s'échelonnent sur plusieurs années (exemple : échéance en 2024).

Plusieurs municipalités de la MRCAL retiennent les services du même entrepreneur, sauf La Macaza, Nominique et Rivière-Rouge (RCER), lesquels utilisent des camions à chargement latéral. Les municipalités de la MRCDL font affaire avec divers entrepreneurs ou régies, lesquels utilisent des camions à chargement latéral et à chargement avant pour les conteneurs.

Généralement, les municipalités exigent des citoyens qu'ils disposent de leurs déchets dans des bacs noirs prévus à cet effet et fournis par la municipalité.

Au total, 21 489 tonnes de déchets et d'encombrants ont été recueillies en 2019. Le coût total relié à la collecte et au transport correspond à 3,4 M\$, alors que le coût d'élimination équivaut à près de 2,38 M\$ (Annexes H et L). Le coût à la tonne incluant les coûts d'élimination, de valorisation, de collecte et de transport s'élève à 269 \$. Le coût moyen par unité d'occupation est donc de 50,64 \$ pour la collecte et le transport et de 35,46 \$ pour l'élimination. Toutefois, il faut noter que ces coûts ne comprennent pas les remboursements du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*. Les remboursements permettent aux municipalités de recevoir un retour sur les frais associés à l'élimination, afin de contribuer au financement du PGMR et de l'élaboration du Plan jusqu'à sa mise en œuvre.

Dans plusieurs municipalités, des ICI sont inclus dans les collectes municipales. Ainsi, les coûts reliés exclusivement aux ICI sont souvent indisponibles. De plus, plusieurs entreprises installées dans des unités résidentielles bénéficient de la collecte municipale des déchets, même si elles ont une vocation partiellement commerciale. Il devient alors impossible de les distinguer du secteur résidentiel. Les données présentées pour la gestion des déchets et les autres matières également comprennent les ICI comportant des matières assimilables à la collecte résidentielle tandis que les données présentées pour les secteurs ICI et CRD ne comprennent pas les matières de ces secteurs ramassés dans les collectes municipales. De cette façon, les données du PGMR peuvent contribuer à estimer les services à mettre en place pour les secteurs non desservis actuellement.

Gestion des matières résiduelles en terres publiques et autres

Dans cette section sont abordées les terres publiques (parcs régionaux et les territoires non organisés (TNO)) et les réserves indiennes. Les TNO sont traités à la section 2.5.2.

La création de parcs régionaux sur le territoire de la MRCAL vient bonifier le contrôle et l'encadrement de la fréquentation des territoires publics. Les pôles d'accueil des trois parcs régionaux de la MRC (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) sont desservis par la collecte municipale des déchets et disposent des mêmes services que ceux offerts au secteur résidentiel. Cependant, comme les parcs régionaux sont destinés à des usages récréatifs extensifs tels que canot-camping, randonnées en forêt, couchers en refuge forestier, il s'avère difficile de mettre en place des systèmes de gestion des matières résiduelles en dehors des zones d'accueil.

La clientèle des parcs est évidemment invitée à bien gérer ses matières résiduelles et à rapporter ses déchets lors de telles activités. Les stations d'accueil des parcs sont pourvues des équipements de base pour assurer une gestion saine des matières résiduelles. Cependant, comme dans les pourvoiries, cette gestion se fait sur une base volontaire.

Pour la MRCAL, un service de collecte des déchets est déjà implanté pour le parc régional de Val-David-Val-Morin, dans les gares du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ainsi qu'au Parc Éco Laurentides.

Par ailleurs, on retrouve sur le territoire de planification la Réserve indienne de Doncaster no 17 (Tioweró:ton) gérée par les Mohawks de Kahnawà:ke et Kanesatake. Elle compte quelque 335 résidences secondaires. Elle possède actuellement un conteneur de 40 vg³ à l'entrée pour recueillir les déchets, où se retrouve beaucoup de matières recyclables et compostables et même des RDD. Elle a également 6 bacs de 360 litres pour la récupération, et le service de collecte est offert par la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. La Réserve a informé les MRC de leur grande volonté d'améliorer ses pratiques de gestion des matières résiduelles et a travaillé à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles en 2021-22.

2.5.2 Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)

Seule la MRCAL possède des territoires non organisés (TNO). Sur le territoire de la MRCAL, la responsabilité d'assumer la gestion des matières résiduelles en TNO revient à la MRC.

En 1986 et en 1992, la MRCAL a bénéficié de crédits émis par Hydro-Québec en marge de son programme de mise en valeur de l'environnement. Ces crédits ont permis à la MRC de réaliser divers travaux et de mettre en place des infrastructures lui permettant de concrétiser son engagement à l'égard de la gestion des matières résiduelles en TNO. C'est ainsi qu'en 1993 et 1994, d'importants travaux de nettoyage et de restauration de sites ont été effectués et qu'environ 75 dépotoirs illégaux connus et tolérés par le gouvernement ont été fermés. Les TNO comptent aujourd'hui neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) d'une superficie totale d'environ 152 900 m² (Tableau 9), lesquels permettent la disposition des matières résiduelles. Les résidents permanents et saisonniers ont eux-mêmes la responsabilité de venir disposer, par apport volontaire, de leurs déchets dans ces lieux d'élimination. Il n'existe aucune collecte de matières recyclables ou organiques, ni autre collecte particulière pour les objets lourds et les déchets dangereux sur ce territoire.

Les frais de gestion de ces LETI, qui s'élèvent à environ 40 000 \$ annuellement, sont assumés en totalité par la MRCAL. Selon le pourcentage d'utilisation de chacune des tranchées et de leur date d'ouverture, on estime à environ 6 604 m³ la quantité de déchets enfouis annuellement dans l'ensemble des LETI.

Cinq des neuf LETI disposent d'un site de lagunage des boues de fosses septiques. Les frais de gestion associés à ce volet sont inclus dans les frais de gestion des LETI. La quantité de boues reçues en 2019 est de 71 050 gallons. De plus, la MRCAL accepte, moyennant des frais, des boues provenant de l'extérieur des TNO de la MRC. Pour 2019, les boues hors TNO étaient de 35 000 gallons.

La mise en place de ces installations a permis de diminuer considérablement la présence de dépôts sauvages en forêt publique. Par ailleurs, les dispositifs de collecte mis en place par les ZEC et les pourvoiries contribuent certainement à mieux gérer la disposition des matières résiduelles en territoires non organisés ou en forêt publique. De plus en plus, ces organismes ont tendance à mettre à la disposition de leur clientèle les dispositifs nécessaires à la gestion des matières résiduelles (récupération de canettes, de matières recyclables, etc.). Un projet pilote de valorisation du bois, métal et autres a été réalisé en 2019 dans un LETI. Depuis 5 sites sur 9 se sont munis de ces points de dépôts. Le tout se fait cependant sur une base volontaire.

Tableau 9 : Liste des lieux d'enfouissement en territoire isolé situés sur le territoire de la MRCAL et leur superficie

Nom commun	Phase	Superficie (m ²)	Superficie de la phase en cours (m ²)	Superficie restante (m ²)	Superficie restante de la phase (%)	Lagune de fosse
Gens de Terre	2	20 000	10 000	9 650	97 %	
La Vérendrye	2	20 000	10 000	5 250	53 %	X
Chutes Connor	2	23 850	10 000	5 875	59 %	X
Lac Adonis	2	14 500	4 500	4 500	100 %	
Lac des Polonais	2	20 000	10 000	7 550	76 %	X
Lac Iroquois	2	14 535	2 531	1 131	45 %	
Maison-de-Pierre	2	24 300	13 270	8 790	66 %	X
Rivière Gatineau	2	20 000	10 350	9 150	88 %	
Bras Nord	2	20 000	10 000	9 500	95 %	X
Total		177 185	80 651	61 396		

Source : MRCAL

2.5.3 Programme de gestion des matières recyclables

Les municipalités possèdent des contrats de collecte des matières recyclables avec les mêmes entrepreneurs et régies qui assument la collecte des déchets. En plus de l'apport volontaire effectué par les citoyens, 26 ou 27 collectes (porte-à-porte soit une aux deux semaines) sont faites annuellement dans toutes les municipalités. Ces collectes desservent notamment les petits ICI assimilables. Les contenants permis sont des bacs verts (sauf la municipalité de Val-Morin qui utilise des bacs bleus) de 240 litres ou 360 litres, alors que certains secteurs bénéficient de conteneurs de deux à dix verges cubes, voire de compacteurs à carton (Annexe I).

Les municipalités de la MRCAL utilisent le centre de tri de Tricentris à Lachute ou à Gatineau. Les cinq municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que les municipalités de Labelle, La Conception et La Minerve de la MRC des Laurentides utilisent le centre de transbordement de la RIDR. L'ensemble des municipalités de la MRCDL et les cinq municipalités au sud d'Antoine-Labelle acheminent leurs matières recyclables au centre de tri de Tricentris à Lachute.

En 2019, 9 799 tonnes de matières recyclables ont été récupérées et valorisées sur le territoire de planification, pour un coût total de 3,1 M\$. À ce tonnage, il faut ajouter 419 tonnes pour les contenants consignés estimés à partir de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)*.

Le coût total par unité d'occupation s'élève à 46 \$; 38 \$ correspondent à la collecte et au transport, 5 \$ à la valorisation et 15 \$ sont reliés à l'utilisation du centre de transbordement pour les municipalités qui utilisent ce service. Les frais de transport des matières recyclables du centre de transbordement vers le centre de tri de Tricentris représentent une partie importante des frais.

Les pôles d'accueil des trois parcs régionaux de la MRCAL (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) sont desservis par la collecte municipale des matières recyclables. Comme mentionné dans la section précédente, la mise en place de systèmes de gestion des matières résiduelles en dehors des zones d'accueil s'avère difficile. Certaines initiatives sont cependant mises en place dans certains parcs, comme l'installation de bacs de recyclage dans les refuges et la remise systématique de deux sacs à la clientèle (un pour les ordures et un pour le recyclage). La participation à la gestion des matières recyclables se fait sur une base volontaire et il est malheureusement impossible d'exercer une surveillance et un contrôle.

Concernant la MRCDL, un service de récupération des matières recyclables est déjà implanté pour le parc régional de Val-David-Val-Morin, dans les gares du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (à être bonifié le long de la piste cyclable), ainsi qu'au Parc Éco Laurentides.

2.5.4 Programme de gestion des matières organiques

En 2019, les 17 municipalités de la MRCAL ont toutes une collecte porte-à-porte avec bacs bruns. Ces collectes desservent notamment les petits ICI assimilables. De plus, les résidus verts supplémentaires peuvent être apportés gratuitement au site de compostage respectif de la RIDL et de la RIDR. Pour sa part, la Ville de Rivière-Rouge effectue la collecte de porte-à-porte des sapins après le temps des fêtes; elle les transforme en paillis, à même le garage municipal, qu'elle utilise pour combler les besoins de la municipalité. Au total, près de deux tonnes de sapins ont été amassées en 2019.

Pour la MRC des Laurentides, pratiquement toutes les municipalités effectuent la collecte des matières organiques avec bacs bruns. À la fin de l'année 2019, seules les municipalités de Lantier et Barkmere récupéraient les matières organiques à l'aide de composteurs domestiques. Les municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau et Montcalm ont débuté leur collecte de bacs bruns en mai 2020 et la municipalité de Lantier l'a débuté au printemps 2021. Quant aux résidus verts, ils sont acceptés au printemps et à l'automne dans les écocentres régionaux. De plus, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts effectue une collecte annuelle de résidus verts et des sapins de Noël.

Sur l'ensemble du territoire de planification, plus de 2,2 M\$ ont été investis dans la collecte et le transport des matières organiques, et 567 000 \$ ont été investis pour la valorisation, pour un grand total de 2,763 M\$ en 2019.

2.5.5 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)

Il y a plusieurs dépôts permanents sur le territoire afin que les citoyens y déposent, par apport volontaire, leurs RDD (Annexe K). Sur le territoire de la MRCDL et de la MRCAL (secteur de la Vallée de la Rouge), on retrouve 37 lieux d'entreposage permanents. Sur celui de la MRCDL, on retrouve neuf écocentres (incluant un dépôt de RDD par écocentre), douze dépôts permanents et un dépôt temporaire de RDD. À la RIDR et dans les écocentres de la MRCDL, les résidents des municipalités peuvent venir disposer à l'année de leurs divers résidus dangereux tels les batteries, huiles usagées, peintures, pesticides, acides, bonbonnes d'aérosol, etc., tandis que certains dépôts permanents offrent un service saisonnier et un horaire variable. Pour ces deux territoires, 104 tonnes de peinture, 33 tonnes d'huiles usagées, 10 tonnes de piles, 56 tonnes de RDD organiques et près de 10 tonnes de RDD inorganiques ont été détournées de l'enfouissement en 2019, pour un coût de 169 358 \$.

Depuis quelques années, la RIDL organise également une collecte des RDD par apport volontaire. Les résidents des municipalités membres de la Régie peuvent disposer de leurs RDD à un endroit prévu dans la municipalité selon un horaire établi. Les RDD collectés sont par la suite acheminés au dépôt permanent des RDD de la Régie. Advenant qu'un résident manque la collecte des RDD de sa municipalité, il peut en disposer directement au dépôt permanent de la Régie. En 2019, la Régie a accepté plus de 29 tonnes de peinture, près de 4 tonnes d'huiles usagées, 4 tonnes de piles, près de 16 tonnes de RDD organiques et 2 tonnes de RDD inorganiques, pour un coût total de 43 664 \$. Sur le territoire de la RIDL, plusieurs entreprises sont toutefois impliquées dans la collecte de RDD. Notons par exemple la Fondation Mira qui récupère les cartouches d'encre de la majorité des municipalités. Il devient alors difficile de chiffrer la quantité exacte de RDD détournée de l'enfouissement et les coûts associés.

La récupération des résidus du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) est très variée et plusieurs sites sur le territoire de planification récupèrent divers appareils tels que les téléphones cellulaires et les écrans.

À part les points de dépôts de la RIDL, de la RIDR et des 9 écocentres de la MRCDL, 9 autres organismes récupèrent les résidus du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Tableau 10 présente les programmes municipaux de gestion des TIC.

Tableau 10 : Description des programmes municipaux de gestion des TIC

MRC	Responsable	Dépôt (apport volontaire)				Quantité totale (tonne)	
			Écrans	Ordinateurs	Autres TIC	Régie	Écocentre
MRCAL	RIDL	Apport volontaire	48,5	6,5	21,6	76,6	n/d
	RIDR	Apport volontaire	22,5	1,1	10,6	34,1	s.o.
MRCDL	Écocentres	Apport volontaire	95,0	7,1	49,8	s.o.	152,0
Total			166,0	14,7	82,0	110,7	152,0

Source : Les Régies

2.5.6 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD

Sur le territoire de la MRCAL, l'ensemble des municipalités de la RIDL offrait un service de porte-à-porte à leurs résidents pour la collecte des encombrants, trois fois par année, pour un total de 1 068 tonnes en 2019.

Pour les municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle, seules les municipalités de Lac-Saguay, Nominingue et la Ville de Rivière-Rouge offraient un service porte-à-porte, pour un total de 210 tonnes en 2019. Dans la MRC des Laurentides, trois municipalités ont offert le service de collecte porte-à-porte des encombrants, soit Amherst, Brébeuf et Val-Morin. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a offert quant à elle un service de collecte sur demande. En 2019, 104 tonnes de résidus encombrants ont été collectées sur le territoire de la MRCDL. Les coûts relatifs à la collecte et au transport sont difficiles à établir, car une grande partie de cette information se retrouve à même le programme de gestion des déchets (Annexe L).

Sur le territoire de planification, le service de collecte de porte-à-porte a toutefois permis de valoriser près de 356 tonnes d'encombrants sur les 1383 tonnes collectées.

Aucune collecte de porte-à-porte de CRD n'a été instaurée sur l'ensemble du territoire. Les CRD provenant du secteur résidentiel uniquement sont acceptés dans les écocentres et les régies. Les quantités de matériaux amassés dont le bois, le bardeau, le métal, le gypse et l'asphalte se retrouvent à l'Annexe M. Les coûts reliés au programme de gestion des CRD des deux MRC sont principalement associés à la collecte et au transport des conteneurs, ainsi qu'à l'élimination et à la valorisation des CRD, lesquels représentaient plus de 749 711 \$ en 2019. Ce sont ainsi 14 913 tonnes de résidus de CRD (RIDL, 5 850 tonnes et RIDR, 9 063 tonnes) qui ont été récupérées sur l'ensemble du territoire (élimination et valorisation).

2.5.7 Programme de gestion du polystyrène, du plastique, des matelas, des pneus, du textile et des véhicules hors d'usage

Une grande partie des données recueillies pour le secteur résidentiel sont réelles et proviennent des programmes municipaux. Pour d'autres matières, ces données ont été estimées grâce à *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)*.

Le Tableau 11 montre les infrastructures qui acceptent le polystyrène et le plastique, tandis que le tableau 12 montre les infrastructures qui acceptent les matelas, tout en indiquant la quantité qu'ils représentent.

La quantité de pneus valorisés est de 1 544 tonnes (Tableau 13) dont 91 % représente des pneus d'autos. Étant donné qu'il n'y a pratiquement pas d'élimination de pneus au Québec, une quantité équivalente a été considérée pour les pneus générés (Annexe U).

Comme le travail de révision a été effectué en 2020 à partir des données réelles 2019, la *Grille de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013* a été utilisée pour estimer le pourcentage de génération des matières résiduelles par catégorie, car la *Grille de caractérisation des matières résiduelles 2015-2018 a été rendue publique seulement à l'hiver 2021*. Ainsi 3 % des déchets produits correspond au textile, soit plus de 1 661 tonnes. Selon *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)* la quantité valorisée a été estimée à 538 tonnes soit un taux de récupération de 32 % (Tableau 14 - Annexe U).

Toujours dans l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)*, la quantité générée pour les véhicules hors usage (Tableau 15) de 3 893 tonnes a entièrement été valorisée pour le secteur résidentiel.

À l'annexe I, la quantité des contenants consignés a été estimée à partir de l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)* et désigne une quantité récupérée et valorisée de 419 tonnes qui ont été ajoutées aux quantités provenant des collectes municipales.

Tableau 11 : Description des programmes municipaux de gestion des polystyrènes et plastiques

MRC	Responsable	Dépôt (apport volontaire)	Quantité (t)								Coût total plastique et polystyrène avant taxes (\$)
			Plastique (non inclus dans la collecte sélective)					Polystyrène			
			Agricole	Bateau (film rétractable)	Autres plastiques		Total plastique	Régie	Écocentre	Total Polystyrène	
			Régie	Régie	Régie	Écocentre					
MRCAL	RIDL	Apport volontaire	41,85	2,98	n/d		44,8	27,9	27,9		20 515 \$
	RIDR	Apport volontaire			37,0	7,6	44,5	3,4		3,4	8 550 \$
MRCDL	Écocentres	Apport volontaire	s.o.		125,5	125,5	9,6		9,6	14 859 \$	
Total			41,9	3,0	37,0	133,1	214,9	31,3	9,6	41,0	43 923 \$

Source : les Régies

Tableau 12 : Description des programmes municipaux de gestion des matelas

MRC	Responsable	Matelas (nombre)	Quantité (tonne)	Coût total avant taxes (\$)
MRCAL	RIDL	2352	104,3	29 769 \$
	RIDR	1020	40,2	13 712 \$
MRCDL	Écocentres	6285	247,7	84 484 \$
	RIDR	450	17,7	6 054 \$
Total		10107	410,0	134 020 \$

Source : les Régies

Tableau 13 : Description des programmes de gestion des pneus *

MRC	Type de matières						Quantité valorisée (Tonne)
	Pneus d'auto		Petits pneus		Pneus de camion		
	Nombre	Tonne	Nombre	Tonne	Nombre	Tonne	
MRCAL	48886	488,86	191	0,95	6 010	312,5	802,3
MRCDL	55863	558,63	984	4,92	3 430	178,4	741,9
Total	104749	1047,5	1175	5,9	9440	490,9	1544,3

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020)

Tableau 14 : Description des programmes de gestion du textile

MRC	Secteur	Quantité valorisée (tonne)*	Quantité générée (tonne)**
MRCAL	La Lièvre	172,3	544,8
	La Rouge	57,5	170,9
MRCDL	s.o.	309,0	945,6
Total		538,8	1661,3

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020).

** Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*.

Tableau 15 : Description des programmes de gestion des véhicules hors d'usage

MRC	Secteur	Quantité valorisée (tonne) *
MRCAL	La Lièvre	1247
	La Rouge	416
MRCDL	s.o.	2230
Total		3893

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020).

2.5.8 Programme de gestion des boues

Les eaux usées domestiques sont recueillies par une installation septique (systèmes septiques privés ou par un réseau d'égout municipal). Ces deux modes de gestion génèrent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier, puisque celles-ci sont considérées et définies comme étant un déchet solide au sens du *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.13) de la LQE.

2.5.8.1 Boues de fosses septiques

La gestion des boues de fosses septiques est encadrée par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) de la LQE. Le règlement stipule que la vidange des fosses septiques de résidences saisonnières doit être effectuée aux quatre ans, alors que les fosses septiques des résidences permanentes doivent être vidangées minimalement aux deux ans. Les municipalités doivent appliquer le règlement et s'assurer que la vidange soit effectuée. Cependant, les citoyens sont responsables de la vidange de leur fosse et la collecte est effectuée par des entrepreneurs privés, faisant en sorte qu'il est impossible d'obtenir les coûts associés à la gestion des boues de fosses septiques. Il coûte en moyenne aux résidents entre 125 \$ et 185 \$ par vidange de fosse septique. Cette variation de coût peut s'expliquer en partie par les particularités du lieu de chaque résidence et l'emplacement de la fosse septique : difficulté d'accès et capacité de la fosse, distance des lieux de disposition des boues, type de collecte et traitement, etc. (voir Annexe N).

2.5.8.2 Boues de stations d'épuration municipales

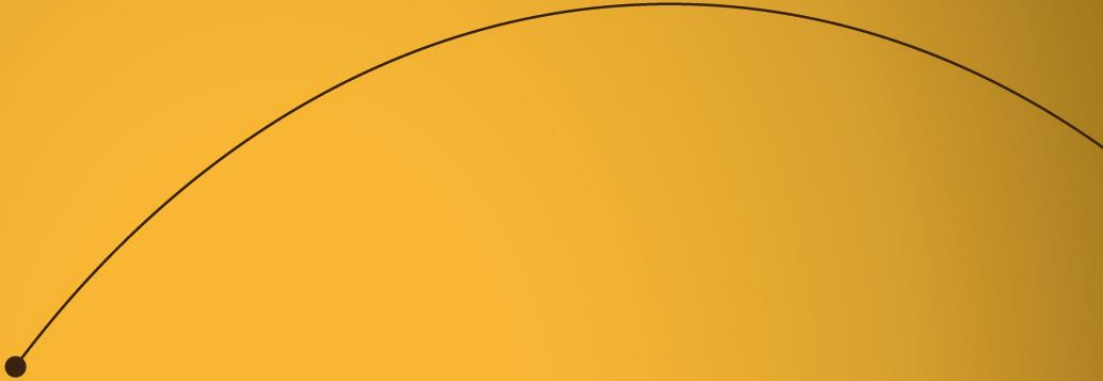
Certaines municipalités du territoire de planification sont desservies par un service d'égouts et possèdent une ou des stations d'épuration. La grande majorité des stations d'épuration présentes sur le territoire sont composées d'étangs aérés (Annexe O). La fréquence de vidange des boues varie considérablement en fonction du type d'installation, passant de deux à trois fois par semaine à une fois en 34 ans. Les lieux de traitement ou d'élimination dépendent des entreprises de collecte, mais varient entre le site de la RIDL, Sainte-Anne-des-Plaines, Lachute, Sainte-Sophie et en Ontario. Selon les informations disponibles, la gestion des boues de station d'épuration a coûté 1 438 000 \$ de 2014 à 2020 pour les deux MRC.

2.6 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Les municipalités locales, les municipalités régionales et les régies effectuent, sur l'ensemble du territoire, plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) afin de promouvoir la bonne gestion des matières résiduelles (Annexe P). La grande majorité de ces activités se font par le biais des bulletins municipaux, de dépliants ou de guides, des réseaux sociaux ainsi que par l'entremise du site internet des différents intervenants. La RIDR et certaines municipalités embauchent également des écoconseillers (patrouille verte) en saison estivale pour sensibiliser et informer les citoyens.

Les coûts relatifs à l'ISÉ sont difficiles à évaluer, car ils sont généralement inclus dans la production des bulletins municipaux ou à même le salaire des employés qui effectuent ce travail.

Dans la MRCAL, pour le secteur de la Rouge, le montant dépensé en 2019 était près de 6 200 \$ et celui pour le secteur de la Lièvre de 12 808 \$. Pour la MRCDL, il s'agit d'un montant de plus de 88 000 \$.



Chapitre 3

INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



CHAPITRE 3 – INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il existe actuellement au Québec trois types d'intervenants en gestion des matières résiduelles : les organismes publics, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif (OBNL). Chacun d'eux agit dans le domaine de la récupération, de la mise en valeur (réemploi, recyclage et compostage) ou de l'élimination de ces matières. Le chapitre 3 vise à présenter les différents intervenants ainsi que les infrastructures présentes sur le territoire ou à l'extérieur du territoire, utilisées par les résidents et les ICI des deux MRC.

3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles

En plus des municipalités qui jouent un rôle majeur dans la gestion des matières résiduelles, plusieurs organismes et entreprises œuvrant sur le territoire occupent un rôle clé par la spécificité des activités qu'ils effectuent. Le Tableau 16 présente la répartition des intervenants sur le territoire de planification par type d'intervenant dont 44 organismes gouvernementaux et parapublics (incluant les villes et municipalités, MRC et régies), 16 organismes communautaires ou d'économie sociale, 61 établissements scolaires et plus d'une centaine d'entreprises privées (plusieurs entreprises se retrouvent dans plus d'une catégorie). L'Annexe Q présente la répartition des intervenants du territoire de planification par municipalité.

Sur le territoire de la MRCAL, la majorité des intervenants se retrouvent dans les municipalités de Mont-Laurier, Nominingue et Rivière-Rouge. La catégorie d'intervenant la plus représentée est celle des établissements scolaires (26 %). C'est sur le territoire de la MRCDL que l'on retrouve le plus grand nombre d'intervenants. La moitié des intervenants sont dans les villes de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts et plus du quart d'entre eux sont des établissements scolaires.

L'Annexe R présente la liste des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles qui peuvent être localisés à l'extérieur du territoire de planification. Par exemple, AIM Recyclage, situé à Sainte-Sophie, est le principal fournisseur pour la récupération des métaux. Aussi, les matelas sont retirés de l'enfouissement grâce à l'entreprise montréalaise Recyc-Matelas, tandis que les pneus sont mis en valeur par le biais du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2013-2014* de RECYC-QUÉBEC. Quant à eux, les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure sont recyclés à l'extérieur du territoire par le biais du programme à but non lucratif RecycFluo. L'entreprise Laurentide Re/Sources, dont l'usine se situe à Victoriaville, récupère la peinture, les huiles, les piles, les aérosols et autres afin de les retirer de l'enfouissement. La Fondation Mira fait de même avec les cartouches d'encre pour le secteur de La Lièvre, tandis que l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) récupère les TIC. Récupération Philtex Ltée de Montréal récupère les vêtements, Veolia est responsable de la récupération des huiles usées, tandis que RPM Environnement Ltée assure la récupération des contenants contaminés aux hydrocarbures.

Tableau 16 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

Type d'intervenant	Lièvre	Rouge	Total MRCAL	Total MRCDL	Total pour le territoire de planification
Organisme communautaire ou d'économie sociale (exemple : friperie, comptoir familial)	4	2	6	10	16
Entreprise récupérant seulement des métaux ferreux ou non ferreux	4	2	7	12	18
Entreprise de collecte et de transport	3	3	6	8	14
Élimination des matières résiduelles	1	1	2	0	2
Organisme impliqué dans le traitement ou le transbordement des matières recyclables et matériaux secs	1	2	3	2	5
Entreprise valorisant des matières organiques	1	1	2	0	2
Entreprise récupérant des matériaux de construction	1	2	3	2	5
Entreprise de collecte ou de traitement des boues de fosses septiques ou municipales	3	2	5	1	6
Organisme gouvernemental et parapublic en lien avec la gestion des matières résiduelles	14	7	21	23	44
Organisme privé ou à but non lucratif impliqué en gestion des matières résiduelles	14	7	21	41	62
Établissement scolaire	23	4	27	34	61
Commission scolaire	1	0	1	1	2
	70	33	103	134	237

Source : Les MRC

3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles sauf les boues

En 2019, deux entreprises privées, trois régies intermunicipales et une municipalité sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles municipales (Annexe R).

Le secteur de la Vallée de la Lièvre et deux municipalités du secteur de la Rouge (L'Ascension et Lac-Saguay) sur le territoire de la MRCAL sont desservis par la compagnie Services Sanitaires Cloutier, tandis que les municipalités de La Macaza, Nominingue et Rivière-Rouge ont formé la Régie de collecte environnementale de la Rouge et sont desservies par celle-ci depuis avril 2020.

Sur le territoire de la MRCDL, la responsabilité de la collecte et du transport des matières résiduelles se répartit entre les collecteurs suivants :

Municipalité de La Minerve : Labelle, La Conception, La Minerve et Lac-Tremblant-Nord (LTN pour les matières organiques seulement).

Régie intermunicipale de matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) : Amherst, Arundel, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm.

Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) : Ivry-sur-le-Lac, Lac-Supérieur, Lantier, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin.

Services RC Miller : Lac-Tremblant-Nord, Mont-Tremblant, Labelle (conteneurs semi-enfouis seulement), et Barkmere.

3.1.2 Collecte et transport des boues

La collecte et le transport des boues usées provenant des fosses septiques ne sont pas sous contrôle municipal sur le territoire de planification. Ils demeurent par conséquent sous la responsabilité des principaux entrepreneurs privés de collecte et de transport des boues de la région. (Annexe N)

En 2019, six entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRCAL : Épursol, Jorg Recyclage, Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet, Narcisse Gargantini et Fils et Pompage DM et Fils.

Sur le territoire de la MRCDL, 13 entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de fosses septiques. La majorité du territoire est desservie par les entreprises Pompage Sanitaire 2000 Inc. et Sani-Nord, mais on retrouve également Enviro-Vac Pierre Quevillon, Sani-Fosses, Sani-Laurentides, Gargantini Narcisse et Fils, Jorg Recyclage, Beauregard Fosses Septiques, Fosses Septiques Miron, Épursol, National Vaccum, Richard O'Shaughnessy et Les Entreprises Jean Valois et Fils.

Comme pour les boues de fosses septiques, la collecte et le transport des boues de station d'épuration ne sont pas sous contrôle municipal sur le territoire de planification. Ils demeurent par conséquent sous la responsabilité des principaux entrepreneurs privés de collecte et de transport des boues de la région (Annexe O).

Sept entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de station d'épuration sur le territoire de la MRCAL : Les Engrais Neault Inc., Services sanitaires Mario Céré, Terratube, PM Vac, Jorg Recyclage, Terrapure Environnement, Narcisse Gargantini et Fils. Quant à elle, la Ville de Mont-Laurier effectue elle-même le transport des boues municipales vers les terres agricoles.

Sur le territoire de la MRCDL, cinq entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de station d'épuration : Excent Environnement, Épursol, PM Vac, Pompage sanitaire 2000 Inc. et Viridix Environnement.

3.2 Infrastructures de valorisation, d'élimination et de récupération de matières résiduelles

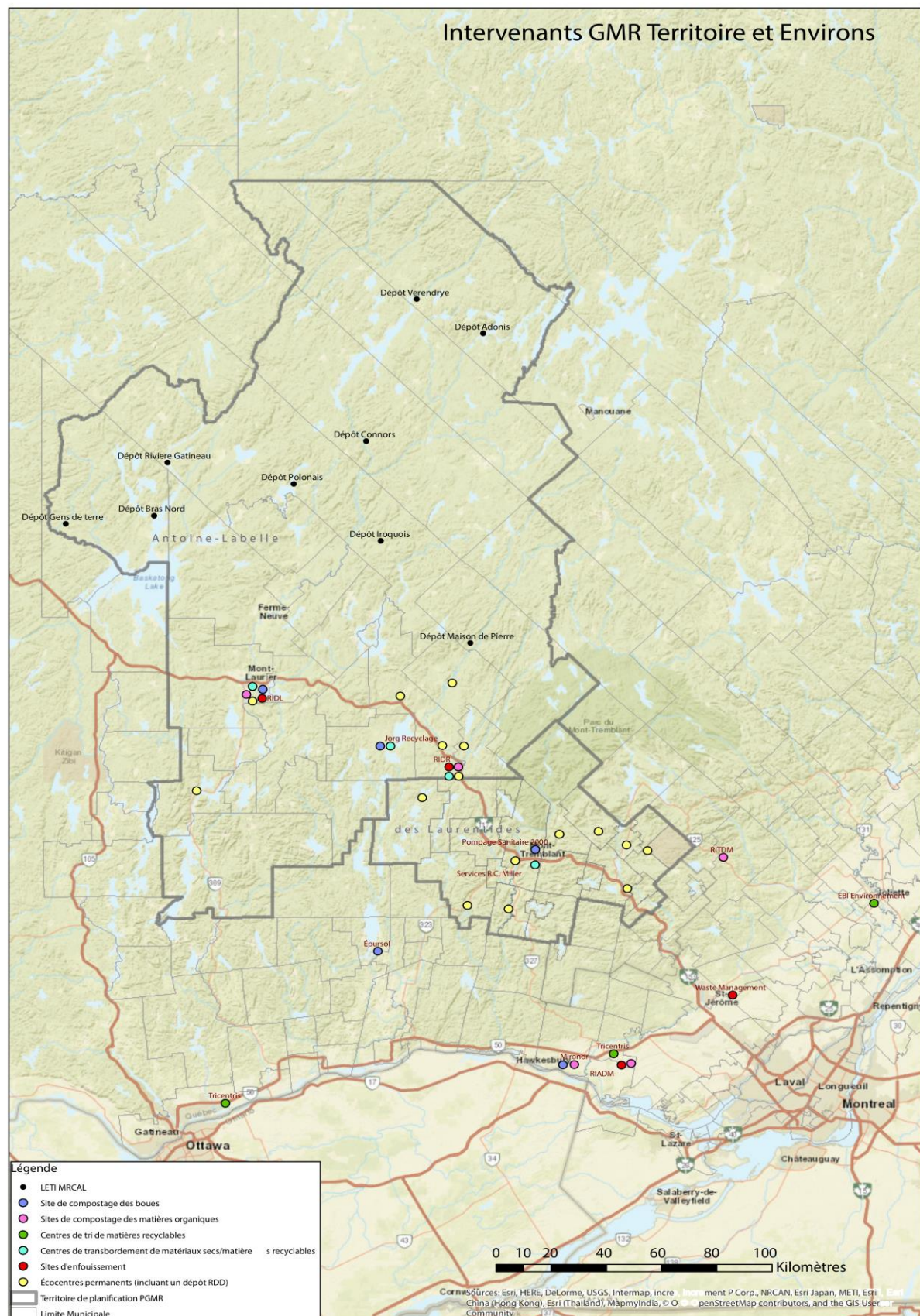
Plusieurs installations participant à la gestion des matières résiduelles se retrouvent sur le territoire de planification et sont utilisées par les municipalités locales. Ces installations sont dénombrées dans le Tableau 17, alors que l'Annexe S présente un portrait des infrastructures se trouvant sur le territoire de planification par municipalité. Par ailleurs, d'autres infrastructures en dehors du territoire offrent des services importants, comme Tricentris à Lachute et à Gatineau pour les matières recyclables. La figure 10 présente une carte du territoire qui identifie ces infrastructures.

Tableau 17 : Infrastructures de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification

		Lièvre	Rouge	Total MRCAL	Total MRCDL	Total territoire de planification
Infrastructures de valorisation	Lieu de traitement des boues de fosses septiques et/ou boues de stations municipales	1	1	2	1	3
	Lieu de traitement des matières organiques	1	1	2	0	2
Infrastructures de récupération	Écocentre	1	5	6	9	15
	Infrastructure de récupération de matières spécifiques (métal, VHU, TIC)	4	4	8	22	30
	Dépôts RDD seulement	7	2	9	13	22
	Textile et/ou meubles	4	2	6	10	16
	Centre de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables	1	2	3	2	5
Infrastructures d'élimination	Lieu d'enfouissement technique	1	1	2	0	2
	Lieu d'enfouissement de débris de construction	1	1	2	0	2
Total		21	19	40	57	97

Source : Les MRC

Figure 10 : Infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les environs



Source : MRCDL

3.2.1 Infrastructures de valorisation

On dénombre, en 2019, cinq infrastructures de valorisation sur le territoire de planification exclusivement destinés au traitement des boues et/ou des matières organiques (Tableau 17) ainsi que d'autres infrastructures en dehors du territoire.

3.2.1.1 Matières recyclables

Les municipalités des deux MRC du territoire de planification font appel à Tricentris (dont elles sont membres) pour le tri des matières recyclables, qui se retrouve à l'extérieur du territoire de planification (Tableau 18). L'organisme procède par la suite à la vente de la matière triée pour en assurer sa récupération. Afin d'améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par la collecte sélective et de diminuer le taux de rejet de l'entreprise, Tricentris offre le programme *Amélioration de la performance*. Cette aide financière vise à encourager les municipalités membres à atteindre les objectifs de mise en valeur édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. L'organisme possède trois centres de tri situés à Gatineau, Terrebonne et Lachute. La MRCAL, secteur de la Vallée de la Lièvre, fait affaire avec Tricentris Gatineau, soit le centre de tri le plus près. La MRCAL, secteur de la Vallée de la Rouge, et la MRCDL envoient les matières recyclables à Lachute.

Étant donné que les villes et municipalités ont déjà mis en place la collecte sélective et ceci depuis quelques années, la capacité de traitement des centres de tri de matières recyclables pour notre territoire est présentée au tableau 18 répond aux besoins actuels et futurs.

Tableau 18 : Centres de tri de Tricentris récupérant les matières recyclables en 2021

MRC		Localisation	Propriétaire / Exploitant de l'infrastructure	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement maximale (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet
MRCAL	Lièvre	Gatineau	Tricentris	68 668	85 000	16 332	17,7 %
	Rouge	Lachute	Tricentris	75 865	85 000	9 135	18,2 %
MRCDL		Lachute					

Source : Tricentris

3.2.1.2 Matières organiques

En 2019, il existe deux infrastructures valorisant les matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) sur le territoire.

Pour le site exploité par la RIDL (plateforme à l'extérieur) ouvert en 2015, 2 579 tonnes ont été traitées en 2019 sur une capacité de 3 750 tm (ROTS et résidus verts) avec un taux de rejet d'environ 3 %. En 2019, une partie des municipalités de la MRC des Laurentides acheminaient ces matières au site de compostage de la RIADM (2 038 tonnes), tandis que les autres municipalités membres de la RIDR l'ont acheminées à son site (système fermé à cellules statiques aérées) (2 232 tonnes) sur une capacité de 3 500 tonnes (ROTS et résidus verts), avec un taux de rejet de près de 3 %.

Depuis octobre 2021, l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides apportent leurs matières organiques à cet endroit suite à l'agrandissement du site de compostage réalisé à l'été 2021 (ajout d'une plate-forme extérieure de maturation). La nouvelle capacité est de 7 000 tonnes (ROTS et résidus verts).

3.2.1.3 Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques

Il existe deux entreprises de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire : Jorg Recyclage et Pompage sanitaire Mont-Tremblant. La municipalité de Notre-Dame-du-Laus possède un lieu de traitement des boues de fosses septiques à usage exclusif de ses contribuables. D'autres lieux de traitement existent toutefois en dehors du territoire de planification. La gestion des boues sera traitée en profondeur au chapitre 4.

3.2.2 Infrastructure de récupération

Les infrastructures de récupération sont des lieux permanents de dépôt volontaire où les citoyens peuvent apporter certaines matières résiduelles qui sont acheminées par la suite dans des lieux de valorisation (Tableau 17).

3.2.2.1 Écocentres

En 2019, 14 écocentres se retrouvent sur le territoire de planification (Tableau 19). Les 12 municipalités de la Vallée de la Lièvre de la MRCAL ont accès à l'écocentre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) situé à Mont-Laurier et les citoyens de Notre-Dame-de-Pontmain à un écocentre local. L'écocentre de la RIDL est accessible gratuitement pour le secteur résidentiel (matériaux secs triés) et avec une tarification pour le secteur des institutions, des commerces et des industries (50 \$ / tonne pour les matériaux secs triés).

La RIDR possède un écocentre qui est accessible aux citoyens des cinq autres municipalités du sud de la MRCAL et de la MRCDL.

Des services d'écocentres mobiles durant la saison estivale sont aussi disponibles à L'Ascension, la Macaza, Rivière-Rouge (secteurs : Sainte-Véronique et L'Annonciation) et Nominique (écocentre mobile seulement pour cette municipalité).

De plus, la MRCDL offre à l'ensemble de ses citoyens deux écocentres régionaux (Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts) et sept écocentres municipaux (Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac-Supérieur, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides et Val-des-Lacs). Trois écocentres mobiles sont également offerts dans les municipalités de Barkmere, Lac-Tremblant-Nord et Montcalm. La gestion des écocentres est confiée à la RIDR.

Quant aux entrepreneurs, ils ne peuvent se départir de leurs matières dans les écocentres, mais ils peuvent déposer leurs matériaux secs triés à la RIDR moyennant un coût de 60 \$ la tonne métrique pour les matériaux secs triés, sauf le bardeau, le coût est de 40 \$ /tonne métrique.

L'annexe U tient compte des matières récupérées aux écocentres qui sont recyclées et enfouies.

Tableau 19 : Écocentres utilisés par les citoyens

MRC	Type / Localisation	Exploitant	Municipalités de la MRC desservies	Matières acceptées résidentielles
MRCAL	Écocentre Notre-Dame-de-Pontmain	Écocentre Notre-Dame-de-Pontmain	Notre-Dame-de-Pontmain	RDD, pneus, appareils contenant halocarbure, métal, bois, agrégat, bardeau, matelas, TIC, polystyrène et volumineux
	Écocentre	RIDL	Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Sainte-Anne-du-Lac	Métal (incluant les appareils contenant des halocarbures), déchets, résidus verts, gypse, bois, bardeau, ciment et agrégat, pneus, RDD et TIC
	Écocentre	RIDR	L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nominique, Rivière-Rouge	Résidus verts, RDD, pneus, appareils contenant halocarbure, métal, bois, agrégat, gypse, bardeau, matelas, TIC, polystyrène et ampoules fluocompactes
	Écocentre L'Ascension	Municipalité	L'Ascension	RDD, appareils électroménagers, métal, bois, agrégat, gypse, bardeau, matelas et TIC
	Écocentre La Macaza	Municipalité	La Macaza	RDD, appareils électroménagers, métal, bois, agrégat, gypse, bardeau, matelas et TIC
	Écocentres : Rivière-Rouge (secteurs : L'Annonciation et Sainte-Véronique)	Municipalité	Rivière-Rouge	RDD, appareils électroménagers, métal, bois, agrégat, gypse, bardeau, matelas et TIC
MRCDL	Écocentres : Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac-Supérieur, Lantier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-des-Lacs	RIDR	MRC des Laurentides	Bois, branches, gypse, métal, matériaux secs non recyclables, béton, brique, pierre et ciment, couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.), bardeaux d'asphalte, appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier), pneus et batteries d'automobile (sans les jantes), meubles et matelas, TIC), cuisinière, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, climatiseur et déshumidificateur, laveuse / sècheuse, matières recyclables, RDD, polystyrène, résidus verts et arbres de Noël dépourvus de décorations seulement à Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts

Source : les Régies

3.2.2.2 Matières spécifiques (métal, VHU, TIC)

Sur le territoire, on retrouve 30 dépôts permanents pour récupérer des matières spécifiques comme le métal, les véhicules hors usage et les technologies de l'information et des communications. Pour le métal et les TIC s'ajoutent tous les écocentres (Tableau 17).

3.2.2.3 Dépôts pour RDD seulement

Pour la récupération des RDD seulement, on retrouve 22 dépôts de propriété municipale ou privée. À ceux-ci s'ajoutent tous les écocentres (Tableau 17).

Ces dépôts permettent de recueillir certains des RDD comme les huiles usagées, filtres, peintures, batteries d'automobile, solvants, pesticides, produits de nettoyage acides ou caustiques, etc. Seules les pharmacies récupérant les médicaments n'ont pas été comptabilisées.

Plus de 335 tonnes de RDD ont été amassées en 2019 sur l'ensemble du territoire de planification. Selon la Société Laurentide Re/Sources, près de la moitié des substances récupérées en 2019 sur le territoire des deux MRC correspondait à de la peinture.

3.2.2.4 Textile et/ou meubles

On retrouve 16 lieux permanents de textiles et/ou meubles sur le territoire de planification (Tableau 17). Il s'agit principalement de friperies ou d'organismes de bienfaisance. Il est cependant difficile d'évaluer la quantité annuelle recueillie. Une grande quantité est offerte par les comptoirs familiaux ou les friperies à prix réduit, alors qu'une partie du textile est expédiée à des entreprises qui le déchiquettent pour le réutiliser.

3.2.2.5 Centres de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables

Cinq infrastructures de récupération et de transbordement de matériaux secs/matières recyclables ont été dénombrées à même le territoire, soit les deux régies, Jorg Recyclage à Nominique, Services R.C. Miller à Mont-Tremblant et Les Entreprises P. Roy à Sainte-Agathe-des-Monts (Tableau 17). À part les Régies, il n'est pas possible d'obtenir des entreprises privées la quantité de matières récupérées sur leur site et la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. De plus, les Services R.C. Miller à Mont-Tremblant et Les Entreprises P. Roy à Sainte-Agathe-des-Monts sont également des centres de tri.

3.2.3 Infrastructures d'élimination

Le territoire de planification possède deux infrastructures d'élimination (Tableau 20). Les deux se retrouvent dans la MRCAL, soit les deux régies qui sont des lieux d'enfouissement technique (LET). À la RIDR, le décret prévoit un tonnage maximum de 1 200 000 m³, incluant le recouvrement journalier. Au 31 décembre 2019, le volume de matières résiduelles au LET était de 482 508 m³ et la date de fermeture du site est prévue entre 2040 et 2045. Pour la RIDL, le décret prévoit un volume de matières résiduelles du LET de 330 000 mètres cubes incluant le recouvrement journalier. Au 31 décembre 2019, le volume de matières résiduelles était de 232 333 m³, et la date de fermeture avec le décret actuel est vers la fin de 2025 si l'objectif de récupération des matières organiques est atteint. La RIDL est en processus d'agrandissement et à partir de 2024 la nouvelle date de fermeture serait dans +/- 30 ans.

Tableau 20 : Infrastructures d'élimination sur le territoire

MRC	Localisation	Propriétaire / Exploitant de l'infrastructure	Type d'infrastructure	Volume maximal autorisé par décret (m3)	Volume au 31 décembre 2019 (m3)	Date de fermeture prévue
MRCAL	Mont-Laurier	RIDL	LET	330 000	232 333	2025
	Rivière-Rouge	RIDR	LET	1200000	482508	2040 à 2045
MRCDL	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Source : les Régies

Selon le décret des Régies, un comité de vigilance a comme mandat de faire des recommandations aux régies sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement.

Dans chacune des régies, le comité de vigilance est composé d'un représentant de la régie, d'un représentant d'une ville, d'un représentant de la MRC d'Antoine-Labelle, d'un représentant des citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu et d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement ou d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement. Avec l'accord de la majorité des membres, le comité peut inviter d'autres organismes ou groupes à en faire partie. La RIDL ajoute un montant de 84 000 \$ annuellement dans son fonds de gestion de post-fermeture du LET, tandis que pour la RIDR, il s'agit d'un montant d'environ 130 000 \$.

À la RIDR, les compensations versées pour la ville hôte, soit la Ville de Rivière-Rouge, sont inscrites dans l'entente intermunicipale.



Chapitre 4

ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE



CHAPITRE 4 – ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Le chapitre 4 présente une estimation des matières résiduelles produites sur le territoire de planification. Il fait état de la situation concernant le secteur résidentiel et traite aussi des ICI, des CRD et des boues municipales. Les données obtenues sont mesurées ou estimées, donnant ainsi une idée générale de l'état de la situation en 2019.

4.1 Secteur résidentiel

Les données concernant les matières résiduelles du secteur résidentiel sont celles produites par les résidents permanents et saisonniers, soit par la population totale équivalente calculée dans la section 1.2. Aussi, comme indiqué dans la section 2.5.1, il importe de rappeler que plusieurs ICI bénéficient des services municipaux de collecte des déchets, de matières recyclables et de matières organiques. L'inventaire du secteur résidentiel inclut donc une partie des matières provenant des ICI.

4.1.1 Sources des données pour le secteur résidentiel

Le Tableau 21 présente les sources de données utilisées afin de déterminer la quantité de matières résiduelles produite sur le territoire de planification. Plusieurs données ont été fournies par les deux régions (billets de pesée en kilogrammes), ce qui permet d'obtenir des données fiables et précises. Dans certains cas, les données provenant d'entreprises privées étaient approximatives et ont été estimées. Le tableau a été complété en utilisant des données estimées calculées à partir du rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013* réalisé par RECYC-QUÉBEC (car la *Grille de caractérisation des matières résiduelles 2015-2018* a été rendue publique seulement à l'hiver 2021) Éco Entreprise Québec (2009) et *L'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020).

Tableau 21 : Sources de données pour le secteur résidentiel pour la réalisation du bilan du territoire de planification

MRC		Sources et type de données	Catégories de matières résiduelles								
			Collecte des déchets	Collecte des matières recyclables	Collecte des matières compostables	RDD	Encombrants	CRD	Textile	VHU	Pneus
MRCAL	Lièvre	Valorisé ou enfoui	RIDL/Service Sanitaire Cloutier	RIDL/Service sanitaire Cloutier/ Tricentris (Gatineau)	RIDL/Service Sanitaire Cloutier	Laurentide Re-Sources inc. / Mont-Laurier Propane/Véolia	RIDL/Service Sanitaire Cloutier	RIDL / Privé	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
			mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé
		Généré *	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé
	Rouge	Valorisé ou enfoui	RIDR / Service Sanitaire Cloutier / RCER	RIDR / Tricentris (Lachute) / Service Sanitaire Cloutier / RCER	RIDR / Service Sanitaire Cloutier / RCER	VÉOLIA / Laurentide Re-Sources inc. / RPM / Rapid Gaz / Recyclage DC	RIDR / Service Sanitaire Cloutier / RCER	RIDR / Privé	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
			mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé
		Généré *	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé
MRCDL	Valorisé ou enfoui	RIDR / Services R.C. Miller / RITL / RIMRO/ La Minerve	RIDR / Services R.C. Miller / Tricentris (Lachute)/ RITL / RIMRO/ La Minerve	RIDR / Services R.C. Miller / RITL / RIMRO/ La Minerve	Laurentide Re-Sources inc. / RIDR	RIDR /Collecteurs privés	RIDR / Privé	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	
		mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé	
		Généré *	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé

* Pour les valeurs générées, sauf les pneus et les VHU, *le rapport synthèse de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 réalisée par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec* a été utilisé. Pour les valeurs générées des pneus et des VHU, *l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020) fut utilisé.

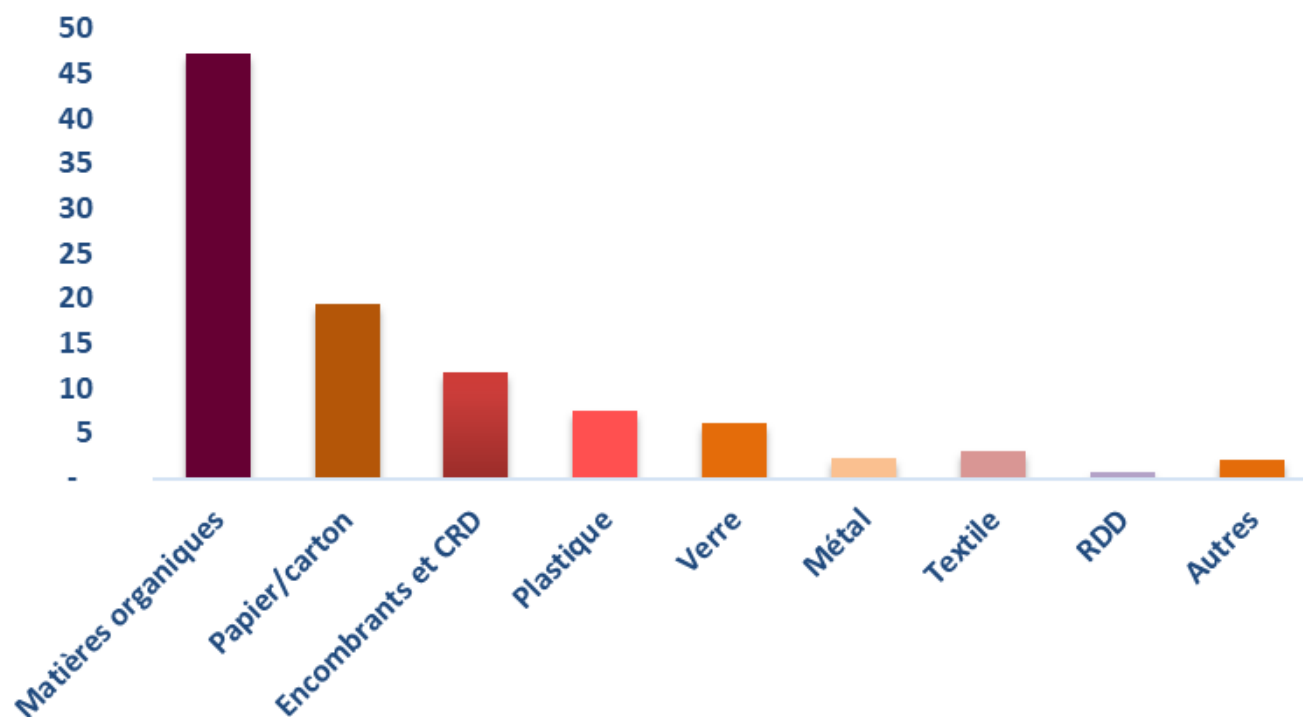
4.1.2 Matières résiduelles générées, valorisées et éliminées

Un travail important a été effectué afin d'obtenir des données réelles détaillées sur les matières résiduelles générées, valorisées et éliminées sur le territoire de planification. Des données sur les matières recyclables, les matières organiques (résidus verts et alimentaires évalués en tonnes humides), les résidus de CRD, les encombrants, les matelas, de même que les TIC et les RDD ont été amassées et comptabilisées (billets de pesée en kilogrammes) dans les différents programmes municipaux (inventaire municipal présenté à l'annexe U et V). Les données sur les boues de stations d'épuration municipales et les boues de fosses septiques sont présentées en tonnes humides (taux de siccité de 25 %) (Tableau 25 – Annexe O et Tableau 27 - Annexe W). Pour les pneus, le textile, les véhicules hors d'usage ainsi que les contenants consignés, *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* a été utilisé pour calculer les quantités valorisées.

Pour calculer les matières générées sans pneus et sans VHU (Annexe U), les déchets enfouis ont été additionnés aux matières valorisées suivantes : les matières recyclables, les matières organiques, les résidus de CRD, les encombrants, les matelas, les TIC, les RDD et le textile.

Afin d'estimer le pourcentage correspondant aux matières organiques, aux matières recyclables et aux autres matières générées, le ratio du rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013* réalisé par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprise Québec a été utilisé. Selon le rapport, 44 % de la matière générée est organique, 35 % est recyclable, alors que 21 % représente les encombrants, les résidus de CRD, les RDD, le textile et les autres matières (exemple : plastiques non recyclables) générées (Figure 11). Le ratio a donc été appliqué à toutes les municipalités selon leur population totale équivalente respective.

Figure 11 : Composition en % des matières résiduelles générées d'origine résidentielle (kg/personne/année)



Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*, par RECYC-QUÉBEC

En ce qui concerne les contenants consignés, les quantités générées et valorisées ont été estimées avec *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre)*. Par la suite, les tonnages calculés selon le type de matière (plastique, verre et métal) ont été retranchés pour chacune de ces matières.

Le Tableau 22 présente un résumé des données obtenues à l'Annexe U. Dans la caractérisation de RECYC-QUÉBEC, les matières organiques comprennent les résidus alimentaires et les résidus verts, alors que les résidus de CRD, les résidus métalliques et non métalliques, les matelas, les encombrants et les TIC ont été regroupés. Un premier taux de récupération de 59,9 % a été calculé en excluant les pneus et les VHU.

Un second taux de récupération, de près de 44 %, a été calculé en tenant compte des pneus et des véhicules hors d'usage, étant donné que ces deux matières ne sont pas considérées dans la caractérisation.

Tableau 22 : Quantité de matières résiduelles générées, valorisées et éliminées du secteur résidentiel en 2019 incluant les pneus et les VHU

MRC	Quantité de matières (t)			Taux de récupération
	Générées	Valorisées	Éliminées	
Lièvre	19 910,1	12 933,8	6 976,3	65,0 %
Rouge	6 312,4	3 972,5	2 339,9	62,9 %
Total MRCAL	26 222,5	16 906,3	9 316,2	64,5 %
Total MRCDL	34 426,2	19 403,9	15 022,3	56,4 %
Total pour le territoire de planification	60 648,6	36 310,1	24 338,5	59,9 %

Source : l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)

4.1.3 Analyse du bilan du secteur résidentiel

En connaissant la quantité de matières résiduelles produites et valorisées (Annexes U et V), il est possible d'établir les taux de récupération par territoire et par type de matières, donc de déterminer le pourcentage de matières ayant été détournées de l'enfouissement. Selon ces données, le taux de récupération pour l'ensemble du territoire de planification se situe à 56 % (excluant les pneus et les VHU). Les taux de récupération varient d'un territoire à l'autre. En effet, le taux est plus élevé dans la MRCAL (près de 61 %) et légèrement plus faible dans la MRC des Laurentides (52 %). En tenant compte des pneus et des véhicules hors d'usage, le taux de récupération se situe globalement à près de 60 %.

En ce qui concerne les matières recyclables, plus de 19 300 tonnes auraient été générées et plus de 10 200 tonnes valorisées, permettant d'atteindre un taux de récupération de près de 53 %. À noter que le tonnage valorisé contient 419 tonnes de contenants consignés.

La MRCAL atteint un taux de récupération de près de 46 %. Le secteur de la Vallée de la Lièvre atteint un taux de récupération de 41 % et le secteur de la Vallée de la Rouge, un taux de récupération de 60 %.

La MRCDL dépasse largement le taux de récupération total en atteignant 58 %. Certaines municipalités de la MRCDL atteignent des taux de récupération élevés, puisque la quantité de matières valorisées excède l'estimation de matières générées faite à partir des données de RECYC-QUÉBEC.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont le papier et le carton, le plastique, le verre, le métal et les contenants consignés. Pour le papier et le carton, le plastique, le verre et le métal, le taux de récupération se situe entre 53 % et 55 %, alors que pour les contenants consignés, il est de 39 %. La quantité générée la plus importante est le métal avec un taux de récupération de près de 57 %.

Les taux de récupération de la matière organique (résidus verts et alimentaires) excluant les boues se situent entre 22 % et 32 %, selon les MRC. Les boues de fosses septiques et de station d'épuration sont traitées à la section 4.4.

Pour les résidus de construction, rénovation et démolition (matériaux secs tels que bois, métal, bardeaux, agrégats, gypse, etc.), les encombrants, les matelas et les TIC, il est plutôt difficile d'évaluer la quantité de matières générées séparément. Les données disponibles permettent toutefois d'observer que près de 6

Chapitre 4 – Estimation des matières résiduelles produites sur le territoire

800 tonnes de ces matières ont été valorisées dans la MRCAL, alors que dans la MRCDL, ce sont plus de 6 100 tonnes qui ont été valorisées.

Pour ce qui est des résidus de transformation industrielle tels que les boues industrielles, il y en a très peu sur le territoire.

En ce qui concerne les résidus domestiques dangereux, plus de 550 tonnes auraient été générées et près de 336 tonnes valorisées, permettant d'atteindre un taux de récupération de 60 %. La MRCDL dépasse le taux de récupération moyen en atteignant 67 % et la MRC d'Antoine-Labelle 52 %.

Pour les matières résiduelles nécessitant une gestion particulière telles que les pneus, les véhicules hors usage (VHU), le textile et les contenants consignés, on retrouve les tonnages générés et valorisés aux annexes U et V. Pour les pneus et les véhicules hors usage, le taux de récupération est évalué à 100 % étant donné qu'aucun de ces résidus ne se retrouve à l'enfouissement. Pour le textile, le taux moyen pour le territoire est de 32 % pour les deux MRC. Quant aux contenants consignés, ils se retrouvent dans la catégorie des matières recyclables.

Pour les résidus d'activités municipales tels que les balayures de rue, il n'a pas été possible de comptabiliser les tonnages (manque de données spécifiques).

Pour les résidus d'activités de gestion des matières résiduelles, tout dépend de leur type. Pour les matières recyclables, Tricentris estime avoir un taux de rejet un peu élevé (environ 18 %), considérant la présence de matières n'ayant pas dû se retrouver dans les bacs de matières recyclables (exemple : animaux morts, objets en plastique qui ne sont ni des contenants, emballages ou imprimés, etc.). Pour les résidus verts, il n'y a pratiquement pas de rejets et tout le compost est redistribué gratuitement aux contribuables et/ou aux municipalités pour leurs besoins personnels. Pour les écocentres, le tonnage des matières récupérées qui ne sont pas recyclables est inclus dans l'enfouissement.

Durant la période 2016-2020, pour la RIDR, 772 m³ de boues ont été retirés en provenance du traitement des lixiviats en 2020 et on prévoit une quantité de 800 m³ en 2027.

Pour la RIDL, la régie prévoit retirer des boues pour une première fois en 2021 ou 2022. La quantité estimée de boues liquides est de 1500 m³.

Quant au matériel de recouvrement journalier, pour la RIDR, il s'agit de sable pris directement sur le site et comme il ne s'agit pas de résidus de matières résiduelles, aucun tonnage n'a été considéré dans le bilan de masse. La quantité de sable utilisée en 2019 était de 6 400 tonnes de sable et 410 tonnes de bardeau. Pour la RIDL, trois types de matériaux ont été utilisés, le sable, le bardeau et le bois. La quantité de sable utilisé était de 35 tonnes, 1165 tonnes de bardeau et 314 tonnes de bois.

Comme nous le verrons dans la section 4.2, une partie du tonnage des matières collectées par les programmes municipaux provient des petits générateurs du secteur ICI. Dans tous les tableaux pour le secteur résidentiel, les tonnages tiennent donc compte du secteur résidentiel et d'une partie du secteur ICI. Nous n'avons pas retranché la partie du secteur ICI, car les coûts réels tiennent compte de ces tonnages.

Dans la prochaine section, nous avons estimé au mieux de notre connaissance la portion des ICI non desservie par les programmes municipaux afin de planifier des services en fonction de la situation réelle dans le secteur ICI et de ne pas surestimer la quantité globale de matières résiduelles générées, éliminées et valorisées sur le territoire.

4.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

4.2.1 Sources des données pour le secteur ICI

Étant donné qu'il n'y a pas de données réelles (billets de pesée) pour ce secteur, les données du secteur ICI (Tableau 23) proviennent de la grille de calcul de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020) à laquelle nous avons retranché un estimé de la portion des ICI gérée par les programmes municipaux. En effet, selon les régions, une partie plus ou moins importante des matières résiduelles du secteur ICI est collectée par des entreprises privées qui disposent de ces matières dans des sites autres que ceux que contrôle la RIDR ou la RIDL. Il devient alors difficile d'obtenir des chiffres exacts en termes de quantité, l'information recueillie par les entreprises privées n'étant pas accessible.

Pour estimer la quantité de matières résiduelles qui se retrouvent dans le secteur résidentiel seulement, nous avons utilisé le *Rapport Annuel 2019* du MELCC ou le rapport annuel des Régies. Enfin nous avons retranché ces données de celles de la *Grille de calcul* de RECYC-QUÉBEC, soit 2 615 tonnes générées (6,5 % du secteur résidentiel incluant les ICI).

Les données issues de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020) ont été privilégiées par rapport aux données du MELCC concernant l'élimination, car elles nous permettent de comparer les données générées et valorisées, non fournies par le MELCC.

4.2.2 Analyse du bilan du secteur ICI

En 2019, 37 296 tonnes de matières résiduelles sont produites par le secteur ICI, dont 15 968 tonnes sont valorisées et 21 328 tonnes éliminées. Cela correspond à un taux de récupération de plus de 42 % pour l'ensemble du territoire. Les données disponibles nous permettent d'observer que plus de 57 % de ces matières sont donc encore éliminées.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont les matières recyclables, les matières organiques, autres matières résiduelles et les résidus ultimes.

Les matières recyclables représentent 52 % de la quantité de matières résiduelles générée en tonnes de ce secteur, alors que le taux de récupération est de plus de 48 %. Le papier et le carton représentent 69 %, avec un taux de récupération de près de 58 %, alors que le plastique représente 18 % pour un taux de récupération de 19 %.

Quant au métal et au verre, ces matières représentent 7 % et 6 % des matières générées, tandis que leur taux de récupération varie respectivement de 46 % à 31 %.

Le taux de récupération des matières organiques est de 48 %, tandis que ces matières représentent 36 % de la quantité générée.

Les autres matières résiduelles qui sont composées des rejets des matières recyclables des ICI ainsi que des rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage) représentent 10 % des matières générées avec un taux nul de récupération. Quant aux résidus ultimes, le taux de récupération est également nul, et le pourcentage de matières générées est de moins de 2 %.

Tableau 23 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI

Total industrie, commerce et institution (ICI)	Mode de disposition	Quantité de matière selon le type (tonne) *								Total	Taux de récupération
		Papier et carton	Métal	Plastique	Verre	Total	Matières organiques	Autres matières résiduelles **	Résidus ultimes		
MRCAL	Éliminée	2 336	320	1 189	336	4 182	2 940	1 614	272	9 008	42,9 %
	Valorisée	3 285	277	281	151	3 994	2 784	-	-	6 778	
	Générée	5 621	597	1 471	487	8 176	5 723	1 614	272	15 786	
MRCDL	Éliminée	3 195	438	1 626	459	5 718	4 021	2 208	372	12 320	42,7 %
	Valorisée	4 454	376	381	204	5 416	3 775	-	-	9 191	
	Générée	7 650	814	2 008	663	11 134	7 796	2 208	372	21 511	
Territoire de planification	Éliminée	5 531	758	2 816	794	9 900	6 961	3 823	644	21 328	42,8 %
	Valorisée	7 739	652	663	355	9 410	6 559	-	-	15 968	
	Générée	13 271	1 411	3 479	1 149	19 310	13 519	3 823	644	37 296	
Taux de récupération par matières		58,3 %	46,2 %	19,1 %	30,9 %	48,7 %	48,5 %	0,0 %	0,0 %		

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020)

** Les rejets du tri des matières recyclables ainsi que les rejets des recycleurs de métaux

4.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

4.3.1 Sources des données pour le secteur CRD

Comme la majorité des matières est acheminée dans des installations de valorisation ou d'élimination privées, il devient difficile d'évaluer la quantité de résidus de CRD générés, principalement par le sous-secteur de la construction. Le tableau 24a présente les données obtenues pour le secteur CRD à partir de l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)*.

Ces données, incluant les résidus de CRD du secteur résidentiel, démontrent un taux de récupération de 77,8%. Cependant, l'annexe U présente une estimation des résidus de CRD générés du secteur résidentiel seulement au-delà de 100%. Cette donnée a été obtenue à partir de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*.

Afin de calculer un taux de récupération plus réaliste des résidus de CRD du secteur résidentiel, soit de 86,4%, une autre méthodologie a été utilisée (tableau 24b). Cette méthodologie tient compte des données d'élimination 2019 du MELCC pour les ordures ménagères pour lesquelles nous avons multiplié un facteur de 10,1% (portion de résidus de CRD dans les ordures ménagères dans la *Caractérisation des matières résiduelles de 2019-2020*).

4.3.2 Analyse du bilan pour le secteur CRD

Au total, plus de 80 231 tonnes de matières résiduelles ont été produites par le secteur CRD, alors que 62 413 tonnes ont été valorisées et 17 818 tonnes éliminées. Cela correspond à un taux de récupération de plus de 78 % pour l'ensemble du territoire et également pour chacune des MRC.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont les agrégats (ciment, brique, béton, etc.) le bois de construction, le gypse, les bardeaux d'asphalte et diverses matières reliées à la construction, la rénovation et la démolition.

Les agrégats représentent 66 % de la quantité générée de ce secteur alors que le taux de récupération est de plus de 94 %.

Pour le bois de construction, la quantité générée représente 23 % de ce secteur tandis que le taux de récupération est de plus de 64 %.

Ces deux matières combinées représentent 89 % de la quantité générée de ce secteur, alors que le taux de récupération est de 86 %, ce qui explique le taux de récupération élevé du secteur CRD.

Quant au gypse et aux bardeaux d'asphalte, ils représentent 7 % de la matière générée alors que leur taux de récupération est respectivement de près de 4 % et 11 %.

Également, comme l'indique la fiche informative de RECYC-QUÉBEC sur les résidus de construction, de rénovation et de démolition, à l'échelle du Québec, environ la moitié des matériaux générés dans ce secteur proviendrait des travaux du bâtiment, tandis que l'autre moitié proviendrait des travaux des infrastructures routières et publiques.

Tableau 24a : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD*

	Mode de disposition	Résidus de CRD					Total	Taux de récupération
		Agrégats	Non-agrégats					
			Bois de construction	Gypse	Bardeaux	Autres		
MRCAL	Éliminée	677	1440	659	552	570	3898	77,8%
	Valorisée	10963	2599	25	67	0	13654	
	Générée	11640	4039	684	619	570	17552	
MRCDL	Éliminée	2417	5143	2353	1972	2035	13920	77,8%
	Valorisée	39150	9280	89	240	0	48759	
	Générée	41567	14423	2442	2212	2035	62679	
Territoire de planification	Éliminée	3094	6583	3012	2524	2605	17818	77,8%
	Valorisée	50113	11879	114	307	0	62413	
	Générée	53207	18462	3126	2831	2605	80231	
% de récupération par matières		94,2%	64,3%	3,6%	10,8%	0,0%		

* Selon le calcul fait à l'aide de L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)

Tableau 24b : Estimation des résidus de CRD générés, éliminés et valorisés pour le secteur résidentiel

	Mode de disposition	Résidus de CRD	Taux de récupération
MRCAL	Éliminée *	820	89,1%
	Valorisée	6691	
	Générée	7511	
MRCDL	Éliminée *	1202	83,6%
	Valorisée	6147	
	Générée	7349	
Territoire de planification	Éliminée *	2022	86,4%
	Valorisée	12838	
	Générée	14860	

* Selon les données à l'élimination des ordures ménagères du MELCC – année 2019 multiplié par 10,1 % (catégorie CRD) selon la *Caractérisation des matières résiduelles 2019-2020*

4.4 Bilan sommaire des matières éliminées et valorisées par secteur d'activité

Le tableau 25 présente le bilan sommaire des matières éliminées et valorisées par secteur d'activité. Le taux de récupération est de 55,6 % pour le secteur résidentiel incluant les ICI assimilables, 42,8 % pour le secteur ICI, tandis que pour le secteur CRD, il est de 77,8 %. Globalement pour l'ensemble du territoire, tous secteurs confondus sauf les boues, le taux de récupération est de 63,2 % (voir tableau 25).

Tableau 25 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD

Secteur d'activité	Éliminé	Valorisé	Généré	Taux de récupération par secteur d'activité
Résidentiel	24338	30444	54782	55,6 %
ICI	21328	15968	37296	42,8 %
CRD	17818	62413	80231	77,8%
Total (sans les boues)	63484	108825	172309	63,2%

4.5 Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques

4.5.1 Stations d'épuration municipales

Les villes et municipalités ont fourni les données pour la quantité de boues vidangées dont le taux de siccité varie de 3,5 % à 24 %, (données réelles ou estimées de RECYC-QUÉBEC) pour la dernière année de vidange. Cette quantité par vidange a été convertie en tonnes humides avec un taux de siccité de 25 %. C'est à partir de la fréquence de vidange pour la période 2016 à 2020 fournie par les villes et municipalités que la quantité estimée par année à vidanger a été calculée. Selon les informations disponibles, les boues seraient valorisées à 100 %.

MRC d'Antoine-Labelle

Au total, sept municipalités possèdent un réseau d'égouts sur le territoire de la MRCAL (Tableau 26) : Ferme-Neuve, Kiamika, Mont-Laurier, Lac-des-Écorces (secteur Lac-des-Écorces et secteur Val-Barrette), Rivière-Rouge (secteur L'Annonciation), L'Ascension et Sainte-Anne-du-Lac. Le réseau de Mont-Laurier dessert également l'hôpital de Mont-Laurier. La majorité de ces municipalités possède un système d'épuration des eaux usées de type étang aéré. Ces systèmes génèrent des boues qui doivent être traitées et disposées dans des sites autorisés. La Ville de Mont-Laurier achemine les boues des étangs aérés par pompage vers les lits de séchage, situés au 866, rue Industrielle, à Mont-Laurier pour ensuite être transportés sur des terres agricoles pour valorisation.

Selon le type de système utilisé, certaines stations d'épuration doivent être vidangées annuellement alors que d'autres peuvent être vidangées aux deux ans, aux cinq ans, aux 15 ans et plus. La quantité totale de

boues vidangées en 2019 est de 1 141 tonnes (Annexe O). La quantité totale estimée de boues à vidanger de 2022 à 2029 représente plus de 8 800 tonnes humides à un taux de siccité de 25 %.

MRC des Laurentides

Dans la MRCDL, 10 municipalités sur 20 sont dotées d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration de type étang aéré ou autre. La ville de Mont-Tremblant possède cinq installations afin de desservir plusieurs secteurs : le Village (deux systèmes), le centre de villégiature Tremblant et le secteur centre-ville.

Selon le type de système utilisé, certaines stations d'épuration doivent être vidangées plusieurs fois par année, alors que d'autres peuvent être vidangées moins régulièrement. La quantité totale de boues vidangées en 2019 est de 131 tonnes (Annexe O). Au total, plus de 11 700 tonnes humides à un taux de siccité de 25 % seront récoltées pour l'ensemble de la MRCDL de 2022 à 2029.

Tableau 26 : Estimation de la quantité de boues de stations d'épuration municipales à vidanger par année de 2022 à 2029

MRC		Station d'épuration des eaux usées	Quantité estimée par année de boues à vidanger							Total pour la période Estimation de la quantité de boues vidangée (tonnes humides avec taux de siccité de 25 %)	
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		2029
MRCAL	L i è v r e	Ferme-Neuve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Kiamika	6,0	0,0	0,0	6,0	0,0	0,0	6,0	0,0	18,0
		Lac-des-Écorces / Val-Barette	158,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	258,0	0,0	416,0
		Mont-Laurier	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	0,0	8400,0
		Sainte-Anne-du-Lac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Total Lièvre	1364,0	1200,0	1200,0	1206,0	1200,0	1200,0	1464,0	0,0	8834,0
	R o u g e	L'Ascension	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	49,6
		Rivière-Rouge (2 stations)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Total Rouge	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	49,6
		Total MRCAL	1370,2	1206,2	1206,2	1212,2	1206,2	1206,2	1470,2	6,2	8883,6
MRCDL	Brébeuf	18,2	18,2	18,2	18,2	18,2	18,2	18,2	18,2	145,6	
	La Conception	41,9	41,9	41,9	41,9	41,9	41,9	41,9	41,9	335,2	
	Labelle									Au besoin	
	Lac-Supérieur	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	134,4	
	Mont-Tremblant	606,0	606,0	606,0	606,0	841,0	606,0	606,0	606,0	5083,0	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Sainte-Agathe-des-Monts	754,0	754,0	754,0	754,0	754,0	754,0	754,0	754,0	6032,0	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Val-David	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Val-Morin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Total MRCDL	1436,9	1436,9	1436,9	1436,9	1671,9	1436,9	1436,9	1436,9	11730,2	
Grand total pour le territoire de planification		2807,1	2643,1	2643,1	2649,1	2878,1	2643,1	2907,1	1443,1	20613,8	

4.5.2 Boues de fosses septiques

MRC d'Antoine-Labelle (TNO)

Il existe neuf sites d'élimination des boues en territoires non organisés : Pont de Fer (rivière Gatineau), Chutes Connor, Maison-de-Pierre, Lac Polonais, Lac Iroquois, Bras-Nord, La Vérendrye, Gens de Terre et Lac Adonis. Comme pour les dépôts en tranchées, des estimations ont été réalisées afin de connaître la quantité de boues générées annuellement sur cette partie du territoire. Selon ces estimations, 71 000 gallons de boues seraient générés annuellement en TNO (Tableau 27). L'information pour la quantité vidangée n'est pas disponible.

Tableau 27 : Lieu de disposition des boues de fosses septiques en TNO

LETI	Date d'ouverture	Boues de fosses septiques	Volume (gallons)
		Oui	01-01-2019 au 31-12-2019
Pont de Fer, Rivière Gatineau <i>Zec Lesueur</i>	1986	x	15 000
Chutes Connor <i>ZEC Normandie</i>	1986	x	8 500
Maison-de-Pierre* <i>ZEC Maison-de-Pierre</i>	1986	x	<i>N'a pas été utilisé</i>
Lac Polonais <i>ZEC Mitchinamécus</i>	1986	x	3 800
Lac Iroquois <i>Club Mekoos, lac Oscar</i>	1986		
Bras-Nord, <i>Lac Baskatong</i>	1986		
La Vérendrye, <i>ZEC Normandie</i>	1990	x	43 750
Gens de Terre, <i>ZEC Petawaga</i>	1991		
Lac Adonis <i>Pourvoirie des 100 lacs</i>	1992		

* De par sa situation géographique, le lieu de disposition de boues septiques Maison-de-Pierre n'est que très peu utilisé.

Territoire de planification

Le calcul de la production des boues de fosses septiques est fait à partir du nombre de fosses d'origine résidentielle (résidences permanentes et saisonnières) et d'origine commerciale. Par ailleurs, puisqu'il serait laborieux de répertorier la grandeur réelle de toutes les fosses septiques, un volume moyen de 3,41 m³ a été attribué à toutes les fosses, qu'elles soient de type résidentiel ou commercial. L'estimation

Chapitre 4 – Estimation des matières résiduelles produites sur le territoire

des boues vidangées a été réalisée en considérant 50 % du volume moyen d'une fosse septique, soit 1,7 m³ à un taux de siccité de 3.5 %, selon RECYC-QUÉBEC. De plus, pour calculer le volume (m³) de boues déshydratées, un taux de siccité de 25 % a été utilisé ainsi qu'un taux de 1,01 t/m³ pour la conversion du volume en tonnes de boues déshydratées.

La fréquence de vidange des fosses septiques diffère en fonction du caractère permanent ou saisonnier des résidences et découle de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) de la LQE. Ainsi, les fosses septiques des résidences permanentes doivent être vidangées aux deux ans, alors que les résidences saisonnières doivent l'être aux quatre ans. Cette particularité a été prise en compte dans les calculs afin d'évaluer le plus précisément possible les volumes des boues générées pour l'ensemble des fosses septiques des résidences et des commerces isolés de chacune des municipalités du territoire.

Selon les estimations fournies par les municipalités, il y a 18 641 fosses septiques sur le territoire de la MRCAL (Tableau 28 - Annexe W). Chaque année, 6 662 fosses doivent être vidangées, soit l'équivalent de 1 601 tonnes de boues humides à un taux de siccité de 25 %.

La MRCDL compte un peu plus de 24 100 fosses septiques sur son territoire; de ce nombre, 8 400 devraient être vidangées annuellement. Selon les calculs effectués, cela représente plus de 3 200 tonnes de boues humides à un taux de siccité de 25 %, à être vidangées.

Tableau 28 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement

Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement (m ³)	Estimation de la quantité de boues vidangée annuellement ⁽⁵⁾ (tonnes humides avec taux de siccité de 25 %)
Lièvre	11 875	40 494	4 437	1 056	1067
Rouge	6 766	23 072	2 225	530	535
Total MRCAL	18 641	63 566	6 662	1 586	1601
Total MRCDL	24 112	82 222	8 399	3 169	3201
Total territoire de planification	42 753	145 788	15 061	4 755	4802

Chapitre 5

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 Bilan du premier PGMR

Ce tableau est basé sur le bilan du PGMR conjoint des deux MRC (Antoine-Labelle et Des Laurentides).

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
1.	Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre						
1,1	Implanter un (deux) centre(s) de transfert (en collaboration avec la MRCPDH).	s/o		Étude effectuée par la MRCPDH; projet abandonné dû au manque de rentabilité économique et d'acceptabilité sociale.			
1,2	Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.	Depuis 2017 - 20 collectes annuelles	100 % réalisé	13 collectes : 3 municipalités 20 collectes : 2 municipalités	100 % réalisé	18 collectes : 14 municipalités 26 collectes : 6 municipalités Fréquence préconisée : une collecte/4 semaines en hiver et une collecte/2 semaines en été.	100 % réalisé
1,3	Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.	Nouvel écocentre sur le site de la RIDL en 2019 et à Notre-Dame-de-Pontmain en 2020.	En continu	Entente entre la RIDR et les écocentres permanents de L'Ascension et La Macaza et mobile à Nomingue.	En continu	2017 : étude d'optimisation des infrastructures et de la gestion du réseau d'écocentres de la MRC Suite aux résultats de l'étude d'optimisation des infrastructures et de la gestion du réseau d'écocentres de la MRC, et considérant la position de la MRC des Pays-d'en-Haut quant aux écocentres sur son territoire, il n'est pas possible pour le moment de mettre en place des ententes régionales pour optimiser les coûts de transport	En continu

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
						des conteneurs et la disposition des matières.	
1,4	Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (exemple : concertation, négociation commune, etc.).	Incorporation des commerces dans la collecte des matières organiques. Visites et soutien aux ICI.	Partiellement	Incorporation des ICI dans la collecte des matières organiques. Visites et soutien aux ICI. Collecte de carton et autres matières à Rivière-Rouge et Nomingue.	Partiellement	Modification de la réglementation de la MRC afin d'enlever la limite de la quantité pour desservir les ICI pour les matières recyclables Accompagnement de la MRC avec la Station Tremblant qui a effectué un projet de regroupement de services pour les ICI de la station. Accompagnement des ICI depuis 2018	Partiellement
1,5	Implanter l'apport volontaire dans les secteurs ciblés.	Écocentre gratuit et sans limites de visites afin de diminuer les dépôts sauvages.	En continu	Pas prévu d'apport volontaire à part le polystyrène.	En continu	Plusieurs municipalités ont ajouté des points de dépôts communs pour les matières résiduelles. Les municipalités de La Minerve, Labelle, La Conception et Arundel ont ajouté plusieurs contenants de 1100L sur leur territoire afin de simplifier la collecte. La ville de Mont-Tremblant a adopté un règlement d'urbanisme pour ses projets intégrés.	En continu
2.	Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles						
2,1	Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres de biens ou de services.	Services de collecte regroupés.	100 % réalisé	Services de collecte regroupés pour Rivière-Rouge, Nomingue et La Macaza (Régie de collecte environnementale de la Rouge).	100 % réalisé	RITL : 9 municipalités Regroupement La Minerve - La Conception - Labelle + entente bacs bruns Lac-Tremblant-Nord. RIMRO : 5 municipalités de	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
						l'Ouest. Mont-Tremblant et LTN : RC Miller.	
2,2	Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés.	Achat des bacs roulants.	100 % réalisé	Achat regroupé de bacs roulants pour les matières organiques.	100 % réalisé	Appels d'offres regroupés de la MRC pour bacs et/ou conteneurs. Participation AO regroupé de l'UMQ pour bacs bruns.	100 % réalisé
2,3	Interdire des bacs à déchets supplémentaires.	Les municipalités doivent modifier leur règlement avec les mêmes dispositions que le règlement de la RIDL qui prévoit un maximum de contenants pour déchets, autant pour les secteurs résidentiel et des ICI. La Régie a envoyé une correspondance à cet effet le 16 novembre 2020.	100 % réalisé	Situation hétérogène selon les municipalités. Le règlement de collecte, transport et disposition des matières résiduelles de chacune des municipalités prévoit le nombre de contenants pour déchets, autant pour les secteurs résidentiel et ICI. Nominique considère un bac noir dans son tarif de base dans les taxes (incluant aussi un bac vert et un bac brun) et pour un bac noir de plus, le montant de taxe est plus grand. L'Ascension prévoit un maximum de 360 litres (un bac noir) par unité d'occupation. Lac-Saguay prévoit un maximum de 360 litres par unité d'occupation, mais quelques ICI en ont plus. La Macaza : chaque unité d'occupation résidentielle desservie a droit à un maximum de 360 litres pour le bac noir. Pour chaque ICI, c'est un maximum de 720 litres. Pour	100 % réalisé	2016 : Réglementation à 2 bacs de 360L maximum 2018 : Nouveau règlement disposition des MR de la MRC qui prévoit un maximum de contenants pour déchets, autant pour les secteurs résidentiel et des ICI 2020 : modification au règlement disposition des MR de la MRC afin d'enlever la notion de limite de bacs pour les ICI afin de faciliter la tarification incitative.	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
				Rivière-Rouge, le maximum pour le résidentiel est de 360 litres/logement pour une maison unifamiliale, de 720 litres pour les édifices de 2 à 4 logements et de 1080 litres pour les édifices de 5 et 6 logements. Pour les édifices de plus de 7 logements, des critères particuliers sont prévus. Pour les ICI, le maximum est de 720 litres pour les déchets.			
2,4	Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac.	Aucune action des municipalités.	Non réalisé	Situation hétérogène selon les municipalités. Pour Nominique : tarification incitative depuis janvier 2019 qui prévoit la gratuité des bacs verts et bruns supplémentaires (tarif de base avec les trois bacs). Pour L'Ascension, Lac-Saguay et La Macaza : les bacs verts et bruns supplémentaires sont gratuits. Pour Rivière-Rouge : seule la réparation des bacs verts et bruns est gratuite, mais l'achat, le remplacement ou l'ajout de bacs verts et bruns sont au prix coûtant.	En continu	Situation hétérogène selon les municipalités. 2019 : grille de tarification incitative qui incite les citoyens et ICI à plus recycler et composter. Cette tarification prévoit la gratuité des bacs de matières recyclables.	En continu

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
2,5	Évaluer les offres de service de réduction à la source et de réemploi versus les services de recyclage et compostage des matières.	Promotion des services de réemploi.	Partiellement	Promotion des services de réemploi.	Partiellement	2016 : Implantation des centres de réemploi dans les deux écocentres régionaux.	Partiellement
3.	Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application						
3,1	Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation.	Intégration de cette liste dans les règlements de collecte et transport de la RIDL.	100 % réalisé	Mise à jour des listes dans les règlements de collecte et transport des municipalités locales.	100 % réalisé	Mise à jour des listes dans le Règlement relatif à la disposition des matières résiduelles de la MRC et intégration de cette liste dans les règlements de collecte et transport des municipalités locales.	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
3,2	Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger au tri et à la récupération, en intégrant les bannissements.	Les municipalités doivent modifier leur règlement avec les mêmes dispositions que le règlement de la RIDL qui interdit les matières recyclables et les résidus verts dans les déchets. La Régie a envoyé une correspondance à cet effet le 16 novembre 2020.	100 % réalisé	Règlement interdisant les matières recyclables et organiques dans les déchets dans toutes les municipalités.	100 % réalisé	Mise à jour du Règlement relatif à la disposition des matières résiduelles de la MRC et création d'un règlement type de collecte et transport pour les municipalités locales.	100 % réalisé
3,3	Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements.	Le contrôle pour l'instant consiste à ne pas ramasser les bacs à déchets non conformes.	100 % réalisé	Le contrôle consiste pour l'instant à des billets de courtoisie émis par les membres de la Patrouille verte en été.	Partiellement	Dans certaines municipalités, les bacs non conformes ne sont pas ramassés. Distribution de billets de courtoisie lorsqu'il y a des matières non conformes dans les bacs.	Partiellement
4.	Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs						
4,1	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les régies qui identifie différents outils de communication auprès des secteurs.	Outils d'information diffusés tout au long de l'année (matières organiques, matières recyclables, écocentres, styromousse, etc.).	100 % réalisé	Outils d'information diffusés tout au long de l'année (matières organiques, matières recyclables, écocentres, styromousse, etc.). Communiqués conjoints, conférence sur la collecte des matières organiques (2016) et capsules mensuelles de la RIDR	100 % réalisé	Communiqués conjoints. Conférence sur la collecte des matières organiques (2016). Capsules mensuelles de la RIDR.	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
4,2	Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel, et un budget annuel pour les autres secteurs.	Montant alloué d'environ 0,80 \$ par porte.	100 % réalisé	Patrouilles vertes (billet de courtoisie, accroche-porte, autocollant pour interdire les matières recyclables et organiques dans les déchets). Site web de la RIDR et des municipalités : - 5 vidéo-clips sur les matières recyclables; - 2 vidéo-clips sur les MO; Outils de sensibilisation MO (dépliant, aide-mémoire).	100 % réalisé	- Patrouilles vertes - Traindeviedurable.com - Concours sur les matières recyclables lors de la Semaine Québécoise de réduction des déchets. (Transformé en "Testez vos connaissances") - 5 vidéo-clips sur les matières recyclables - 2 vidéo-clips sur les MO - 4 capsules d'informations sur le projet "Déchets" - Campagne de sensibilisation sur l'importance du vrac dans le bac de matières recyclables - Outils de sensibilisation MO	100 % réalisé
4,3	Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage et des débouchés locaux.	Collaboration avec Synergie économique Laurentides (SEL) sur la recherche de débouchés pour le plastique.	Partiellement	Collaboration avec Synergie économique Laurentides (SEL) sur la recherche de débouchés pour le plastique.	Partiellement	Ententes avec Synergie économique Laurentides (SEL) sur la recherche de débouchés pour le plastique.	Partiellement
5.	Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.						
5,1	Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi	Fait en 2017	100 % réalisé	Fait en 2017	100 % réalisé	Fait en 2017	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
	de la mise en œuvre du PGMR conjoint.						
6.	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux						
6,1	Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal.	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé
6,2	Promouvoir les achats locaux.	Aucune action	Non réalisé	Actions réalisées en partenariat avec la Société de développement commercial de Rivière-Rouge : mise sur pied d'un comité de relance économique, entrevues radio, publications dans L'info du Nord Vallée de la Rouge de mise en valeur des entreprises, bannières avec les slogans : « Ensemble, on achète ici! » et « Nous avons à cœur nos entreprises d'ici! », reportages vidéo d'entreprises pour les mettre en valeur, participation à la campagne « On s'achète Antoine-Labelle ».	Partiellement	Aucune action	Non réalisé
6,3	Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI.	Sur demande	100 % réalisé	Kiosques Zéro déchet tenus à l'été 2018 et 2019 avec la Patrouille verte de la RIDR.	Partiellement	Ville de Mont-Tremblant / Ironman. Sensibilisation auprès des municipalités sur la tenue d'événements Zéro Déchet.	Partiellement

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
6,4	Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales.	Conférences, ateliers, etc.	Partiellement	Conférences, ateliers et Patrouille verte. Agent de sensibilisation dédiée aux ICI.	Partiellement	Programme ICI on recycle! Agente de sensibilisation dédiée aux ICI.	Partiellement
7.	Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs						
7,1	Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir.	Service de collecte de carton et autres matières pour les ICI en plus de la collecte des bacs verts. Agente de sensibilisation dédiée aux ICI.	Partiellement	Service de collecte personnalisée de la RIDR pour les ICI de carton et autres matières à Rivière-Rouge et Nominique et pour les 3 autres municipalités service de collecte municipal pour tous les secteurs. Agent de sensibilisation dédiée aux ICI.	Partiellement	Accompagnement des ICI - Agente de sensibilisation. Service de collecte personnalisée de la RIDR pour les ICI de carton et autres matières à Labelle.	Partiellement
7,2	Poursuivre les activités de sensibilisation (exemple : Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité	Conférences, ateliers, communiqués dans les médias et bulletins municipaux. Agent de sensibilisation dédié aux ICI.	En continu	Conférences, ateliers, etc. Patrouille verte de la RIDR et agent de sensibilisation dédié aux ICI.	En continu	Présence d'écoconseillers et de l'agente de sensibilisation pour rencontrer les citoyens et des ICI pour améliorer la qualité et la quantité du papier et des cartons récupérés.	En continu

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
	des matières récupérées.						
8.	Évaluer la possibilité de récupérer des matières non acceptées dans la collecte sélective actuelle						
8,1	Trouver des débouchés pour les matières visées.	Points de dépôts municipaux pour la récupération des polystyrènes (Lac-Saint-Paul, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-îles et Kiamika). Matières acceptées à la RIDL pour récupération : toujours en constante évolution. Participation à un projet-pilote de récupération des contenants consignés avec Zone Emploi.	En continu	Déjà en place à la RIDR pour la récupération de polystyrène, de plastique comme, tubulures d'érablière, pellicules de plastique à bateau, plastiques agricoles, etc. Dépôts dans les 5 municipalités pour le polystyrène. Participation à un projet-pilote de récupération des contenants consignés avec L'Action bénévole de la Rouge (et Zone Emploi).	En continu	Verre : VERROX Entente plastique : Soleno recyclage (2015) Entente Carton : Cascade (2017) Synergie Économique Laurentides et la MRC des Laurentides travaillent en collaboration afin de trouver des débouchés pour des matières résiduelles "orphelines", notamment dans le secteur des plastiques agricoles.	En continu
9.	Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales						
9,1	Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire.	Selon les besoins	En continu	Selon les besoins	En continu	Ajout de stations de tri le long des parcs linéaires et dans les parcs écotouristiques de la MRC.	En continu

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
9,2	Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques.	Selon les besoins	En continu	Selon les besoins	En continu	Implantation de nouvelles stations de tri des matières résiduelles dans l'ensemble des municipalités via la Table de récupération hors foyer.	En continu
10.	Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques						
10,1	Favoriser la mise en place d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique.	Aucune action	Non réalisé	Inclus dans les communications de la collecte des bacs bruns.	En continu	Information disponible sur le nouveau site Internet de la MRC. Sensibilisation sur le calendrier de collecte. Compostage domestique et herbicyclage favorisés lors de la formation aux citoyens pour l'implantation du bac brun.	En continu
10,2	Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
	alimentaire et les résidus organiques.						
11.	Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI						
11,1	Implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel.	12 municipalités sur 12 ont implanté la collecte des bacs bruns.	100 % réalisé	Cinq municipalités sur cinq ont implanté la collecte des bacs bruns.	100 % réalisé	En 2021, 18 municipalités effectuent la collecte des matières organiques et une municipalité a distribué des composteurs domestiques.	100 % réalisé
11,2	Poursuivre les activités de sensibilisation (exemple : Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Conférences, ateliers, communiqués dans les médias et bulletins municipaux Agent de sensibilisation dédié aux ICI	En continu	Conférences, ateliers, communiqués dans les médias et bulletins municipaux Patrouille verte et agent de sensibilisation dédié aux ICI	En continu	Présence d'écoconseillers et de l'agente de sensibilisation pour rencontrer les citoyens et des ICI pour améliorer la qualité et la quantité des matières résiduelles récupérées. Projet culture "DÉCHETS" (2018)	En continu
11,3	Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à	Accompagnement des ICI pour l'implantation de collectes de matières recyclables et organiques.	En continu	Accompagnement des ICI pour l'implantation de collectes de matières recyclables et organiques.	En continu	Accompagnement des ICI pour l'implantation de collectes de matières recyclables et organiques.	En continu

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
	desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.						
12.	S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement des matières organiques						
12,1	S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration et boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible.	Les matières organiques collectées en bacs ainsi que les boues de fosses septiques apportées à la RIDL sont compostées. Quant aux boues de station d'épuration, elles sont valorisées pour les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Kiamika et Sainte-Anne-du-Lac.	Partiellement	Les matières organiques collectées en bacs et apportées à la RIDR sont compostées. Les boues de fosses septiques sont compostées chez Recyclage Jorg. Quant aux boues de station d'épuration de Rivière-Rouge et de L'Ascension, elles sont compostées respectivement en Ontario et chez Recyclage Jorg.	Partiellement	<u>Matières organiques</u> 24 municipalités utilisent le site de compostage de la Régie intermunicipale de la Rouge. <u>Boues de fosses septiques</u> Trois sites privés à proximité (Pompas sanitaire 2000, Épursol et Recyclage Jorg). <u>Boues de station d'épuration</u> Deux sites à proximité (Pompas sanitaire 2000 et Viridis).	100 % réalisé
12,2	Évaluer et mettre en place s'il y a lieu un (des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies (fait pour la RIDL et à venir pour la RIDR).	Plateforme de compostage de la RIDL (2015).	100 % réalisé	Plateforme de compostage de la RIDR (2018).	100 % réalisé	Plateforme de compostage de la RIDR (2018) et agrandissement pour desservir 9 autres municipalités en 2021.	Partiellement

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
13.	Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques						
13,1	Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques.	Évaluation effectuée et refus de municipaliser ce service.	100 % réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé
13,2	Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques).	Exigence par les municipalités d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques					
13,3	Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues.	C'est la RIDL qui transmet les données aux municipalités.	100 % réalisé	Pas nécessaire	Non réalisé	Pas nécessaire	Non réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
13,4	Assurer le suivi avec les actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	La RIDL ne fait pas de suivi des activités d'implantations du PDZA, mais elle fait la collecte porte-à-porte (10 fois par année) des plastiques agricoles dans les douze municipalités membres de la RIDL.	Partiellement	Récupération des plastiques agricoles à la RIDR. Projet-pilote à la RIDR pour remise de compost à un agriculteur.	Partiellement	Récupération de la drèche de microbrasseries pour compostage à la ferme (jusqu'en 2018). Implantation d'une collecte porte-à-porte régulière du plastique agricole dans six municipalités de la MRC. Projet-pilote à la RIDR pour remise de compost à un agriculteur.	100 % réalisé
14.	S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés						
14,1	Exiger la disposition des boues par valorisation ou par épandage, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration.	Déjà en place à Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Kiamika et Sainte-Anne-du-Lac.	Partiellement	Rivière-Rouge a effectué en 2020 la vidange des boues de sa station d'épuration (Terrapur) : méthode de déshydratation mécanique à l'aide d'une centrifugeuse et les boues ont été disposées en Ontario. L'Ascension a fait valoriser ses boues chez Recyclage Jorg.	Partiellement	Les deux grandes villes de la MRC (Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts) valorisent leurs boues de stations d'épuration.	Partiellement
14,2	Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Valorisation par épandage agricole pour Ferme-Neuve et Mont-Laurier.	Partiellement	Pas d'épandage agricole.	Partiellement	Valorisation par épandage dans la région.	Partiellement
15.	Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)						

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
15,1	Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité et un babillard d'échange de matières.	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé
15,2	Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi.	Aucune action	Non réalisé	Échange entre les écocentres de L'Ascension, La Macaza et Rivière-Rouge et celui de la RIDR et centre de réemploi de l'Action bénévole de la Rouge.	100 % réalisé	La MRC des Laurentides poursuit son aide auprès des organismes communautaires en leur offrant gratuitement et exclusivement les objets des centres de réemploi.	100 % réalisé
15,3	Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.	Déjà en place à la RIDL	100 % réalisé	Déjà en place à la RIDR	100 % réalisé	Déjà en place à la RIDR. Aussi, deux centres de tri privés sont maintenant en opération sur notre territoire : Mont-Tremblant, Les Entreprises RC Miller et à Sainte-Agathe-des-Monts, Les Entreprises P. Roy.	100 % réalisé
15,4	Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire.	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
15,5	Favoriser la déconstruction sélective.	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé
16.	Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion						
16,1	Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition.	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé	Aucune action	Non réalisé
17.	Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel						
17,1	Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	Un écocentre à la RIDL et un à Notre-Dame-de-Pontmain.	Partiellement	Écocentres permanents : RIDR, L'Ascension, La Macaza et Rivière-Rouge (secteur Sainte-Véronique et secteur L'Annonciation). Un nouvel écocentre est prévu en 2022 pour Nominique.	100 % réalisé	Tous les écocentres sont en place (2 régionaux, 7 municipaux et 3 mobiles).	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
17,2	Évaluer la mise en place des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI (TNO Antoine-Labelle).	Projet-pilote réalisé en 2019 dans un LETI. Élargissement à cinq (5) point de dépôt en 2021. Études prévues en 2022 pour élargir le système de récupération.	Partiellement	s/o			
17,3	Réviser l'offre de services de collecte porte-à-porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres.	Collecte d'encombrants 3 fois par année et ajout d'une collecte de bois 2 fois par année en 2021.	100 % réalisé	Réduction des collectes : aucune à La Macaza, Rivière-Rouge et à L'Ascension, une à Nominique et une à Lac-Saguy.	Partiellement	Abolition de collectes d'encombrants dans plusieurs municipalités.	Partiellement
17,4	Bonifier le service des écocentres.	Gratuité à l'écocentre de la RIDL depuis janvier 2019.	Partiellement	Référence aux organismes de réemploi sur le territoire, acceptation de certains objets réutilisables aux écocentres de la RIDR, de L'Ascension, de La Macaza et de Rivière-Rouge	Partiellement	Centres de réemploi d'objets ont été ajoutés dans les écocentres régionaux. Récupération du polystyrène dans tous les écocentres et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Optimisation de l'écocentre d'Huberdeau. Agrandissement de l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts.	Partiellement

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
17,5	Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus.	Récupération de-plastique no.6, pellicules à bateau et plastiques agricoles.	En continu	Récupération du plastique no.6, vêtements et tissus en collaboration avec l'Action bénévole de la Rouge, pellicules plastiques, pellicules à bateau et plastiques agricoles. Dépôts volontaires pour le polystyrène dans les municipalités.	En continu	Des conteneurs 40V pour les matières recyclables ont été ajoutés dans les écocentres régionaux afin de mieux répondre à la demande. Conteneurs pour les bardeaux d'asphalte ajoutés aux écocentres de Lantier et Val-des-Lacs. Conteneurs polystyrène, plastique et gypse installés dans les écocentres régionaux.	En continu
17,6	Poursuivre les activités de sensibilisation (exemple : Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Conférences, ateliers, communiqués dans les médias et bulletins municipaux	En continu	Conférences, ateliers, communiqués dans les médias et bulletins municipaux. Patrouille verte.	En continu	Patrouille verte présente dans la majorité des municipalités.	En continu
18.	Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial						
18,1	Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter	Services déjà en place à la RIDL et à la RIDR.				En 2016, deux centres de tri de matériaux de construction ont reçu leur certificat d'autorisation : Services RC Miller à Mont-Tremblant et Les Entreprises	

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
	des centres de tri CRD sur le territoire.					Patrick Roy à Sainte-Agathe-des-Monts. Ils sont maintenant opérationnels.	
18,2	Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.		Non réalisé		Non réalisé		Non réalisé
18,3	Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri des CRD locaux.	Les écocentres parviennent à bien gérer les CRD qui y sont envoyés malgré que la quantité soit en jeu.					En continu
19.	Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC)						
19,1	Évaluer les points de dépôts actuels et en ajouter, au besoin.	Pour les TIC, dépôt pour 11 municipalités. Pour les RDD et TIC, accès au point de dépôt de la Régie, et ce, à l'année. 120 collecteurs de piles sur le territoire. Point de dépôt pour certaines catégories de RDD pour Lac-Saint-Paul. Écocentre municipal pour Notre-Dame-de-Pontmain.	En continu	Quelques dépôts déjà en place pour RDD et TIC.	En continu	Les résultats de l'étude d'optimisation des infrastructures et de la gestion du réseau d'écocentres de la MRC confirment que le nombre de dépôts municipaux pour les RDD et les TIC répondent aux besoins de la population.	100 % réalisé

MESURES		RÉSULTATS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE					
		MRC d'Antoine-Labelle				MRC des Laurentides	
		Activités Secteur de la Lièvre	Avancement	Activités Secteur de la Rouge	Avancement	Activités	Avancement
19,2	S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.	Aucune action	Non réalisé	L'Action bénévole de la Rouge qui couvre le territoire du secteur de la Rouge a signé en entente en 2020 avec ARPE pour récupérer à des fins de réemploi certains TIC.	100 % réalisé	Les RDD et les TIC ne sont pas admissibles au réemploi dans la MRC des Laurentides pour des raisons de sécurité et confidentialité. De plus, la MRC a une entente exclusive avec ARPE Québec pour les TIC.	Non réalisé

5.2 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Elle vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Le résidu ultime résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles. Il n'est plus susceptible d'être traité; on ne peut en extraire la part valorisable ni en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Comment y arriver?

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures pour répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique est accompagnée de plans d'action quinquennaux qui visent à atteindre des objectifs intermédiaires.

Plan d'action 2019-2024

Il propose 23 actions, coordonnées par RECYC-QUÉBEC, et il bénéficie d'investissements de plus de 100 M\$.

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

À moins qu'une analyse basée sur une approche du cycle de vie des biens et des services ne démontre qu'une dérogation est justifiée, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol, les autres formes de valorisation de la matière, la valorisation énergétique et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

5.3 Objectifs nationaux

Le PGMR conjoint vise à atteindre les objectifs nationaux du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit :

1. Réduire à 525 Kg/habitant/année ou moins la quantité de matières éliminées;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler 60 % des matières organiques résiduelles;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Tandis que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique visent les objectifs suivants :

5. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
6. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
7. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030;
8. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

5.4 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)

Dans cette section sont présentées les forces, faiblesses, menaces et opportunités de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui ont été retenues.

Pour y arriver, une liste d'une quarantaine de FFOM a été identifiée, un pointage leur a été accordé et finalement elles ont été croisées en elles pour obtenir les principales FFOM sur le territoire de planification.

Les forces sur lesquelles on devrait porter notre attention de manière prioritaire	Les faiblesses sur lesquelles on devrait porter notre attention de manière prioritaire	Les opportunités sur lesquelles on devrait porter notre attention de manière prioritaire	Les menaces sur lesquelles on devrait porter notre attention de manière prioritaire
Possibilité pour les municipalités et les régies de mettre en place des mesures incitatives et coercitives pour réduire les déchets	Quantités importantes de matières résiduelles enfouies qui ont un potentiel de réemploi et de valorisation	Entrée en vigueur du Règlement sur les redevances modifié (hausse des redevances)	Augmentation constante de la population permanente et des villégiateurs
Présence d'au moins un(e) agent(e) de sensibilisation auprès des ICI dans chacune des MRC	Non permanence du poste d'agente de sensibilisation auprès des ICI	Présence de plusieurs organismes de réemploi sur le territoire	Proportion de touristes très importante
Volonté des municipalités de réduire au maximum l'enfouissement des déchets	Non-application des règlements de disposition, collecte et de transport par les municipalités	Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois	Responsabilité grandissante du tri des matières résiduelles qui incombe aux citoyens et ICI
Prise en compte de la participation des citoyens et des ICI à l'effort de tri dans la tarification GMR	Aucune exigence quant au lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Manque d'information et/ou désinformation de la population sur la gestion des matières résiduelles	
Gratuité des bacs verts et bruns supplémentaires pour certaines municipalités (surtout dans le sud)	Impact du tonnage des matières résiduelles enfouies des ICI desservis au privé sur la performance en GMR des municipalités	Non-respect de la réglementation GMR par les citoyens, villégiateurs, touristes, communautés religieuses et ICI	
Réseau de plusieurs écocentres (au sud et au centre et en développement au nord)	Manque d'appropriation de la GMR par les responsables municipaux		

5.5 Enjeux

Dans cette section sont présentés les sept enjeux découlant des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la section précédente. Même si l'enjeu de l'économie circulaire n'a pas été nommé tel quel dans les FFOM, à la lumière des développements actuels et à venir en gestion des matières résiduelles, cet élément a été ajouté.

1. Information, sensibilisation et éducation;
2. Réduction à la source et réemploi;
3. Application réglementaire;
4. Augmentation de la population saisonnière et des touristes;
5. Optimisation des services et des infrastructures;
6. Appropriation politique et municipale;
7. Économie circulaire.

5.6 Orientations régionales

Lors de la mise en vigueur du GMR en 2016, le nombre de kg/habitant tous secteurs confondus était de 781 versus 624 en 2019 pour la MRC des Laurentides, tandis que la MRC d'Antoine-Labelle, il est passé de 483 à 434 (Tableau 29).

En considérant les éléments de la section précédente et afin d'atteindre les objectifs nationaux, le PGMR conjoint met de l'avant les orientations suivantes :

1. Privilégier une gestion responsable, durable et concertée des matières résiduelles en établissant un système de suivi, de contrôle et de coordination de la mise en œuvre du PGMR;
2. Optimiser l'offre de services selon les réalités territoriales qui incitent l'application des 3RV par les citoyens et les secteurs ICI et CRD;
3. Promouvoir les services et les activités d'information pour la réduction à la source, le réemploi, la récupération des matières résiduelles auprès de l'ensemble des citoyens et des secteurs Ici et CRD du territoire.

Tableau 29 : Objectifs régionaux

Objectifs nationaux Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique		MRC des Laurentides		MRC Antoine-Labelle		Objectifs régionaux	Échéance visée
		Résultats 2016	Résultats 2019	Résultats 2016	Résultats 2019		
1. Réduire à 525 kg ou moins par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées (tous les secteurs)	525 kg/hab/an	781 Kg/hab/an	624 Kg/hab/an	483 Kg/hab/an	434 Kg/hab/an	Réduire de 15 % les matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2019, avec un seuil minimal de réduction de 525 kg/habitant/année	2029
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	75 %	62,7 %	58,17 %	58,90 %	45,50 %	75 %	2029
3. Recycler 60 % des matières organiques résiduelles	60 %	3,61 %	22,01 %	29,90 %	32,00 %	60 %	2029
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	70 %	n.a.	77,8 %	n.a.	77,8 %	85 %	2029

Objectifs nationaux Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique		MRC des Laurentides		MRC Antoine-Labelle		Objectifs régionaux	Échéance visée
		Résultats 2016	Résultats 2019	Résultats 2016	Résultats 2019		
5. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée	70 %					70 %	2029
6. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal	100 %					100 % du territoire	2029
7. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI)	100 %					100 % des ICI	2029

Chapitre 6

MESURES ET ÉCHÉANCES



CHAPITRE 6 – PLAN D’ACTION 2022-2029

6.1 Mesures et échéancier

Dans ce chapitre sont présentés les mesures prévues, leur échéancier et leur coût, les revenus et les dépenses (6.2), le droit de regard (6.3) ainsi que les résultats d’un sondage auprès des secteurs ICI et CRD (6.4). Les mesures sont regroupées dans les sept catégories suivantes (découlant des enjeux et visant l’atteinte des objectifs nationaux) :

- ✓ Mesures spécifiques à la réduction à la source et au réemploi;
- ✓ Mesures spécifiques à l’optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles;
- ✓ Mesures spécifiques à l’optimisation des services de collecte des matières résiduelles;
- ✓ Mesures spécifiques à l’information, la sensibilisation et l’éducation (ISÉ);
- ✓ Mesures spécifiques aux politiques et règlements;
- ✓ Mesures en économie circulaire;
- ✓ Demande aux instances gouvernementales.

Pour chacune des mesures sont indiqués le ou les objectif(s) visé(s), les clientèles concernées et pour chacun des territoires (secteurs de la Lièvre et de la Rouge pour la MRC d’Antoine-Labelle et la MRC des Laurentides), le(s) responsable(s), l’échéancier ainsi que les coûts de 2022 à 2029. Plusieurs des mesures seront réalisées à l’interne par les ressources humaines en place et quelques mesures nécessiteront une évaluation de faisabilité et de coût par la suite (en fonction des subventions disponibles à ce moment-là). Enfin, il a été possible d’indiquer des coûts à des mesures dont l’évaluation a déjà été réalisée et acceptée par les responsables.

Tableau 30 : Description sommaires des mesures du Plan d’action 2022-2029 des MRCAL et MRCDL

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
	Mesures spécifiques à la réduction à la source et réemploi											
1	Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)	1	Résidentielle et ICI	MRC et municipalités	2022-2023	s/o	MRC et municipalités	2022-2023	À l'interne	MRC et municipalités	2022-2023	À l'interne
2	Interdire l'enfouissement des boues	1 et 3	ICI	RIDL	2022-2023	À l’interne	Déjà en place à la RIDR	s/o	s/o	Déjà en place à la RIDR	s/o	s/o
3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	1 et 3	Résidentielle et ICI	RIDL	2022-2029	À l’interne	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2029	À l'interne	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2023 et en continu	À l'interne

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
4	Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	1 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	Comité suivi PGMR	2022-2023	5 400 \$	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2024	1 080 \$	Municipalités, RIDR et MRC	2022-2024 et selon les besoins	4 320 \$
5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	1 et 3	Résidentielle et ICI	Comité suivi PGMR	2022-2029	5 400 \$	Comité suivi PGMR	2022-2029	1 080 \$	Comité suivi PGMR	2024-2025	4 320 \$
	Mesures spécifiques à l'optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles											
6	Planter et/ou optimiser les services écocentre (<i>services spécifiques aux ICI</i>)	1, 2 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	Municipalités	2 nouveaux écocentres 2022	100 000 \$	Municipalités et RIDR	2022-2025	268 800 \$	Municipalités et RIDR	Ouverture automne 2021 : agrandissement de l'écocentre de SADM & implantation des recommandations de l'étude de Chamard 2024-2026	1 725 120 \$
7	Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	Résidentielle, CRD et ICI	s/o	s/o	s/o	RIDR	Agrandissement du site de compostage - ouverture octobre 2021. Donc changement 2022	96 000 \$	RIDR	Agrandissement du site de compostage - Ouverture octobre 2021. Donc changement 2022	304 000 \$

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène	1 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	Municipalités	2022-2029	s/o	Municipalités et RIDR	En continu	À l'interne	Municipalités et RIDR	2023-2024	n/a
9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes	1, 2 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	RIDL	2022-2029	À l'interne	Municipalités et RIDR	En continu	À l'interne	Municipalités et RIDR	Déjà en place avec l'ouverture des écocentres régionaux le dimanche en été (effectuer un suivi et évaluer les besoins)	Déjà complété (à évaluer selon les besoins)
10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques	1, 2, 3 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	Comité suivi PGMR	2022-2029	À évaluer selon le besoin et les subventions disponibles	RIDR et MRC	Veille technologique : 2022-2025 Opérations : 2027-2029	À évaluer	RIDR et MRC	Veille technologique : 2022-2025 Opérations : 2027-2029	À évaluer
	Mesures spécifiques à l'optimisation des services de collecte des matières résiduelles											
11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)	1, 2, 3, 4, 6 et 7	Résidentielle, CRD et ICI	Comité suivi PGMR	2022-2029	En continu	RIDR et MRC	2022-2029	En continu	RIDR et MRC	2022-2029	À évaluer selon les besoins
12	Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (<i>îlots trois voies dans les lieux publics</i>)	1 et 2	Résidentielle et ICI	Municipalités	2022-2029	À l'interne	Municipalités et MRC	En continu (parcs, plages, etc., à évaluer pour les événements)	20 000 \$	Municipalités et MRC	2024-2026	À évaluer selon les besoins

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
13	Optimiser la collecte à trois voies	1, 2, 3, 6 et 7	Résidentielle et ICI	RIDL	2022-2029	À l'interne	Municipalités	2022-2029	Évaluation en continu	Municipalités	2022-2025	À l'interne
	Mesures spécifiques à l'information, sensibilisation et l'éducation											
14	Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)	1, 2, 3 et 4	Résidentielle, CRD et ICI	Tous	2022-2029	21 400 \$	Tous	2022-2029	4 280 \$	Tous	2022-2029	17 120 \$
15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)	1, 2, 3, 4, 6 et 7	ICI	Comité suivi PGMR	2022-2029	149 608 \$	Municipalités et RIDR	2022-2029	51 482 \$	MRC et SEL	2022-2029	201 080 \$
16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri	1, 2 et 3	Résidentielle et ICI	RIDL	2022-2025	39 000 \$	Municipalités	2022-2025	18 000 \$	Municipalités	2022-2025	85 000 \$

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	1, 2, 3, 4 ,6 et 7	Résidentielle et ICI	Municipalités et RIDL	2022-2029	429 925 \$	Municipalités	2022-2029	147 221 \$	Municipalités	2022-2029	720 948 \$
	Mesures spécifiques aux politiques et règlements											
18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	1, 4	Résidentielle et CRD	Municipalités	2024-2025	À l'interne	Municipalités	2022-2023	À l'interne	Municipalités	2024-2025	À l'interne
19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées	1, 2, 3, 4, 6 et 7	Résidentielle et ICI	Municipalités et RIDL	2022-2029	À l'interne	Municipalités	2024-2026	À l'interne	Municipalités	2022-2024	À évaluer selon les besoins
20	Mettre en place les mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI	Tous les objectifs	Résidentielle et ICI	Municipalités et RIDL	2022-2029	À évaluer selon les besoins	Municipalités	2023-2026	À évaluer selon les besoins	Municipalités	À évaluer selon les besoins	À évaluer selon les besoins

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
21	Appliquer les règlements du nombre de bacs et des matières acceptées par l'émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place	Tous les objectifs	Résidentielle et ICI	Municipalités et RIDL	2022-2029	À évaluer selon les besoins	Municipalités	2023-2026	À évaluer selon les besoins	Municipalités	À évaluer	À l'interne
22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale	1, 2, 3, 4, 6 et 7	ICI	Municipalités et RIDL	Statu quo	Statu quo	Municipalités	2022-2024	À l'interne	Municipalités & MRC	2022-2029	À l'interne
23	Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles	1, 2, 3, 4, 6 et 7	Résidentielle et ICI	Municipalités et RIDL	2022-2029	À l'interne	Municipalités	En continu	À l'interne	Municipalités et MRC	Au besoin	À l'interne
	Mesures en économie circulaire											
24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire	Tous les objectifs	Résidentielle, CRD et ICI	Municipalités	2022-2029	À l'interne	MRC et RIDR	En continu	Projets à évaluer si besoin	MRC et RIDR	2022-2029	À l'interne
25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes	Tous les objectifs	Résidentielle, CRD et ICI	RIDL	2022-2029	À l'interne	MRC et RIDR	En continu	À l'interne	MRC et RIDR	2022-2029	À l'interne

	Mesures	Objectif national *	Clientèles	MRC d'Antoine-Labelle						MRC des Laurentides		
				Secteur de la Lièvre			Secteur de la Rouge					
				Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût	Responsable	Échéancier	Coût
26	Demande aux instances gouvernementales											
	Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l’acquisition d’îlots de récupération hors foyer	1, 2	ICI	Comité suivi PGMR	2022	À l’interne	MRC	2022-2023	À l'interne	MRC	2022-2024	À l'interne

Objectifs nationaux :

1. Réduire à 525 Kg/habitant/année ou moins la quantité de matières éliminés;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler 60 % des matières organiques résiduelles;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
5. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025;
6. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025;
7. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030;
8. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

6.2 Description détaillée des mesures

Dans cette section, on retrouve les fiches détaillées pour chacune des mesures. Les fiches présentent une brève description de la mesure, les objectifs à atteindre, les générateurs, les défis, les responsables de la mesure, les actions, les coûts additionnels, l'échéancier, les indicateurs de suivi ainsi que les résultats escomptés.

Dans les actions, les activités de réduction à la source sont priorisées dans cet ordre, réemploi, recyclage, valorisation et en dernier recours l'élimination (3RV-E).

Pour l'organisme responsable pour chacune des actions, il s'agit très souvent de la MRC des Laurentides, la Régie intermunicipale de la Rouge et de la Régie intermunicipale de la Lièvre (« MRCDL, RIDR et RIDL »).

En effet, depuis des années les deux MRC et les deux régies travaillent étroitement ensemble dans la mise en œuvre du PGMR conjoint. De plus, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a confié aux deux régies sur son territoire la responsabilité de la mise en œuvre des actions.

Les coûts des mesures sont des coûts additionnels aux opérations courantes pour la période 2022-2029 c'est pourquoi certaines mesures n'ont pas d'estimés de coûts. Ces actions seront réalisées à même le personnel et le budget en place pour la gestion des matières résiduelles.

Les revenus ne sont pas indiqués dans les fiches, car ils font référence à plusieurs mesures. À la section 6.4, les revenus sont indiqués dans le bas du tableau et correspondent à la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination des matières résiduelles, au régime de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables ainsi qu'à d'autres revenus (services aux citoyens et aux commerces dans les 2 Régies). Tel qu'exigé, les revenus provenant du régime de compensations pour la collecte sélective sont utilisés par les municipalités pour réduire le montant de taxe aux contribuables.

Les dépenses non couvertes par les revenus se retrouvent dans la quote-part aux municipalités.

Mesure No 1 : Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Cette mesure vise à interdire les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138). Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation viendront appuyer cette mesure tout au long du processus.
Type(s) d'action(s) ☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source ☒ Autre : Réemploi
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Réduire à la source et effectuer des activités d'ISÉ
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Moyen(s) de mise en œuvre Action n°1 1.1 Suite au bannissement des produits à usage unique par le règlement (DORS/2022-138) soutenir les commerces et les institutions dans l'utilisation d'alternative (MRCDL, RIDR et RIDL) 1.2 Élaborer et diffuser des outils de communication pour appuyer cette démarche (MRCDL, RIDR et RIDL) Action n°2 2.1 Élaborer et adopter un règlement uniformisé interdisant les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138) (deux MRC) Action n°3 3.1 Promouvoir l'achat en vrac (MRCDL, RIDR et RIDL)
Secteur(s) visé(s) ☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre (Chambres de commerce, Associations de commerçants, etc.

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de commerces et institutions accompagnés dans la recherche et l'utilisation de produits alternatifs	2023	Une fois
• Nombre d'outils d'information diffusés sur le territoire	2023	Annuel
• Suite à une étude d'évaluation du ou des produits à usage unique à bannir, adoption d'un ou des règlements interdisant les produits à usage unique non couverts par le règlement	2024	Une fois
☐ • Nombre de publicités pour l'achat en vrac	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC et régies, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 2 Interdire l'enfouissement des boues
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Cette mesure vise à interdire l'enfouissement des boues de stations municipales et de fosses septiques. Dans un premier temps, les municipalités seront encouragées à valoriser leurs boues de stations municipales ou fosses septiques. Les régies pourront par la suite interdire l'enfouissement de toutes les boues.
Type(s) d'action(s) ☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Réduire à la source Optimiser les services et infrastructures (valorisation de matières organiques)
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne Recycler les matières organiques
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Moyen(s) de mise en œuvre Action n°1 1.1 Soutenir les municipalités dans la valorisation de leurs boues de stations municipales ou fosses septiques (MRCDL, RIDR et RIDL) 1.2 S'assurer que les boues de stations municipales ou fosses septiques sont valorisées (municipalités) Action n°2 2.1 Adopter un règlement interdisant l'élimination des boues aux régies (RIDR et RIDL)
Secteur(s) visé(s) ☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre :

Collaborateur(s)

☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre : Fournisseurs en traitement des boues

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Soutien aux municipalités pour valoriser leurs boues (rencontres et formations)	2023	Annuel
Adoption d'un règlement au niveau municipal pour interdire l'enfouissement des boues	2023-2024	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2024. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 3 : Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à réduire à la source la collecte et le traitement de résidus verts qui auraient avantage à demeurer sur place pour être facilement composté et ainsi réduire la sollicitation des infrastructures de traitement des matières organiques.

Les municipalités seront encouragées à promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage (pourquoi et comment).

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Réduire à la source

Effectuer des activités d'ISÉ

Diminuer les quantités de résidus alimentaires gaspillés ou non consommables et destinés à la collecte des déchets ou à la collecte des matières organiques (optimiser les infrastructures de traitement des matières organiques)

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Encourager et soutenir les municipalités à promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage (pourquoi et comment) (MRCDL, RIDR et RIDL)

1.2 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage (municipalités)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre :

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de municipalités/MRC/régies qui diffusent de l'informations via leur bulletin municipal, site Web, page Facebook, etc.	À partir de 2022	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 4 : Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise la récupération pour fin de réemploi des matières résiduelles ainsi que la collaboration entre les écocentres et les centres de réemploi.

Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation viendront appuyer cette mesure tout au long du processus.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☒ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☒ Autre : Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Réemploi

Optimiser les services et infrastructures (écocentres)

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser toutes matières ayant encore une vie utile dont les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer sur le territoire les services de récupération de matières résiduelles pour fin de réemploi (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Ajouter s'il y a lieu une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi dans les écocentres lors de l'amélioration des services écocentres (MRCDL, RIDR et RIDL)
2.2 Mettre en place ou bonifier la collaboration entre les écocentres et les centres de réemploi (MRCDL, RIDR et RIDL)
2.3 Promouvoir le réemploi sur le territoire (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°3

3.1 Évaluer la possibilité de créer des centres dédiés pour accueillir des objets usagés (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ OBNL œuvrant dans le réemploi, commerces, hébergement

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de nouveaux lieux de dépôt d'objets pour fin de réemploi	À partir de 2022	Annuel
• Nombre d'écocentres et centres de réemploi qui bénéficient de réseautage	2022-2024	Annuel
• Nombre d'outils d'information diffusés	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2024. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure. Seule les ressources pour les outils d'information ISÉ ont été ajoutées.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Total annuel	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Grand total sur huit (8) ans	10 800 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 5 Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Une importante quantité de résidus alimentaires est collectée et gérée par les municipalités alors qu'elle pourrait être réduite à la source. Autant du secteur résidentiel qu'industriel, commercial et institutionnel (ICI), la mesure vise donc à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires en vue de contribuer à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport et du traitement de ces résidus.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Réduire à la source

Diminuer les quantités de résidus alimentaires gaspillés ou non consommables et destinés à la collecte des déchets ou à la collecte des matières organiques (optimisation des infrastructures de traitement des matières organiques)

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Réduire les quantités de matières résiduelles devant être gérées par l'organisation municipale

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Secteur résidentiel – encourager les citoyens à modifier leur comportement afin de réduire le gaspillage alimentaire par notamment la promotion de la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* ainsi que la diffusion de la trousse prévue à cette fin et disponible gratuitement sur le site Web de RECYC-QUÉBEC (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.2 Secteur ICI – sensibiliser ce secteur par la mise en place de communications diverses pour encourager la réduction du gaspillage et le maillage avec des banques alimentaires au besoin (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre :

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Organismes effectuant des redistributions de denrées alimentaires, CLD, Chambres de commerce, etc.

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de communication sur la campagne J'aime manger, pas gaspiller via les municipalités et MRC et/ou de troussees distribuées	À partir de 2022	Annuel
Nombre de ICI et de banques alimentaires qui collaborent	À partir de 2023	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure. Seule les ressources pour les outils d'ISÉ ont été ajoutées.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Total annuel	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Grand total sur huit (8) ans	10 800 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 6 : Implanter et/ou optimiser les services d'écocentres (services spécifiques aux ICI)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

À la fin de l'année 2021, 16 écocentres permanents permettaient aux citoyens de récupérer sans frais les résidus de CRD et autres matières (matières recyclables, polystyrène, etc.). Celui des régions accepte également la clientèle des ICI tout comme certains autres écocentres pour certaines matières.

Cette mesure vise à implanter et/ou optimiser les services écocentres afin de bien desservir l'ensemble du territoire et d'ajouter au besoin une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi et des services spécifiques aux ICI ailleurs que dans les régions.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Réduire à la source

Optimiser les services et les infrastructures (écocentres)

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler les matières recyclables ainsi que les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Planifier et implanter trois nouveaux écocentres (Nominingue et deux sur le territoire de la RIDL) (RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Optimiser les écocentres en ajoutant au besoin une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°3

3.1 Évaluer la possibilité d'étendre le service aux ICI pour certaines matières (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)								
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)								
Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre ¹								
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☐ Autre								
Collaborateur(s)								
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☒ Entreprises du secteur CRD								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions								
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)					Cibles		Fréquences de suivi	
Planification et implantation de trois nouveaux écocentres					À partir de 2022		Annuel	
Optimisation des écocentres en ajoutant au besoin une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi					À partir de 2022		Annuel	
Échéancier								
Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029, par les MRC, régies et municipalités locales.								
Budget ventilé sur huit (8) ans								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses nettes de construction	349 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$
Total annuel	349 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$
Grand total sur huit (8) ans	2 093 920 \$							
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure								
Ces dépenses nettes tiennent compte d'une subvention pour certains écocentres de Recyc-Québec de 435 000 \$. Il est prématuré d'ajouter des dépenses additionnelles potentielles pour l'ajout de d'autres écocentres.								

Mesure No 7 : Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à optimiser les lieux de traitement sur le territoire selon les normes environnementales ainsi que les opérations.

Il s'agit du site de compostage à la RIDR dont la capacité passera de 3 500 tonnes de résidus organiques triés à la source (ROTS) à 7 100 tonnes afin d'accueillir toutes les municipalités/MRC membres de cette régie.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures de traitement des matières organiques

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Effectuer l'optimisation du site de compostage de la RIDR et des opérations (nouveau processus de compostage) par un agrandissement (MRCDL et RIDR)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

- ☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
 ☐ Autres

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Travaux d'agrandissement du site de compostage de la RIDR	Fin de l'année 2021 et 2022	Fin 2022
Optimisation des opérations (nouveau processus de compostage)	2029	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions ont été amorcées en 2021 et l'optimisation des opérations se poursuivra jusqu'en 2029.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses nettes de construction	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Total annuel	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Grand total sur huit (8) ans	400 000 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : les dépenses nettes comprennent la subvention de 595 912 \$ confirmé par le programme PTMOBC, en 2021.

Mesure No 8 : Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène est en place dans les écocentres du territoire et autres lieux d'apport volontaire. Suite à une évaluation, d'autres points de dépôt pourraient être mis en place afin de mieux desservir le territoire selon les besoins.

Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) viendront appuyer cette mesure tout au long du processus.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer le besoin de mettre en place d'autres points de dépôt afin de mieux desservir le territoire (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Mettre en place d'autres lieux de dépôt s'il y a lieu. Si ces nouveaux dépôts sont dans des écocentres, les coûts sont déjà inclus dans la mesure 6 (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

- ☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
 ☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de nouveaux lieux de dépôt	À partir de 2022	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées par les MRC, régies et municipalités locales en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 9 : S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Étant donné la forte présence de villégiateurs et de touristes, il faut s'assurer que les services et infrastructures de valorisation sont accessibles (localisation et heures d'ouverture) pour maximiser la participation de la population. Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) viendront appuyer cette mesure tout au long du processus.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et des infrastructures

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler et valoriser les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer l'accessibilité (localisation et heures d'ouverture) des services de récupération notamment pour les villégiateurs et les touristes (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Mettre en place s'il y a lieu des services plus accessibles aux villégiateurs et aux touristes. Ce changement n'implique pas nécessairement davantage de dépenses mais des heures plus appropriées pour cette clientèle (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de changements apportés pour augmenter l'accessibilité des services pour les villégiateurs et les touristes	À partir de 2022	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées par les MRC, les régies et municipalités locales, en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 10 : Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Pour réduire au maximum l'élimination des matières résiduelles, des technologies sont apparues sur le marché consistant à faire un prétri des déchets domestiques et ainsi traiter les matières triées pouvant être valorisées par la suite. Les déchets ultimes sont finalement destinés à l'élimination.

Cette mesure vise à effectuer une veille technologique pour les technologies existantes et à venir ainsi qu'à évaluer l'intérêt et la pertinence de mettre en place de telles technologies dans le futur.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer les différentes technologies de prétri et de traitement des déchets domestiques (MRCDL et RIDR)

Action n°2

2.1 Évaluer l'intérêt et la pertinence de mettre en place de telles technologies aux régies (MRCDL et RIDR)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

- ☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
 ☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
De rester à l'affût des opportunités technologique (prétri et de traitement des déchets domestiques)	À partir de 2022	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029. Les salaires pour cette activité sont déjà inclus dans les dépenses courantes.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 11 : Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La gestion des matières récupérées notamment dans les 16 écocentres permanents implique des distances ainsi que des frais de transport importants, et ce, parfois vers d'autres régions.

Cette mesure vise à coordonner s'il y a lieu le transport de certaines matières résiduelles qui sont récupérées dans des endroits différents mais acheminées vers un même recycleur.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler et valoriser les matières recyclables et les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action no1

1.1 Évaluer le transport des différents services et identifier s'il y a lieu de nouvelles pratiques pour optimiser ce transport (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action no2

2.1 Mettre en place ces nouvelles pratiques d'optimisation du transport s'il y a lieu (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles

☐

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de changements apportés dans la mutualisation du transport des matières résiduelles	À partir de 2022	Annuel

☐

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 12 Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

La récupération hors foyer a été mise en place dans plusieurs municipalités au courant des dernières années. Quelques lieux publics pourraient notamment bonifier d'îlots de récupération. Pour ce faire, les organismes municipaux ont besoin du soutien financier du gouvernement (mesure 26) pour compléter le déploiement de cette mesure.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures (service de collecte sélective)

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler le papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
 Recycler des matières organiques putrescibles

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer les nouveaux besoins de récupération hors foyer dans les municipalités (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Mettre en place des îlots de récupération hors foyer s'il y a lieu (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
 ☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de nouveaux îlots de récupération hors foyer	À partir de 2022	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées par les MRC, les régies et les municipalités locales en 2022 et poursuivies jusqu'en 2025.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$				
Total annuel	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$				
Grand total sur huit (8) ans	20 000 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : les dépenses ne tiennent pas compte des revenus potentiels dans le cadre d'une subvention pour la récupération hors foyer pour les matières recyclables et compostables et du nouveau règlement sur la modernisation de la collecte sélective.

Mesure No 13 : Optimiser la collecte à trois voies

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à poursuivre les activités de récupération des matières recyclables et des matières organiques notamment auprès des clientèles suivantes : multilogements, ICI assimilables à la collecte résidentielles, édifices publics, communautés religieuses, campings, pourvoiries et réserves indiennes.

La poursuite et l'optimisation des activités de collecte et de transport des matières recyclables de la collecte sélective sur le territoire devront tenir compte de la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) et, à cette fin, les municipalités devront convenir d'une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné (OGD).

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation seront maintenues et bonifiées aux multilogements et petits ICI assimilables pour encourager la participation et assurer un meilleur tri à la source.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Réemploi

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Optimiser les services et les infrastructures

Poursuivre les services de proximité pour la collecte et le transport des matières recyclables, en concordance avec l'adoption du règlement sur la modernisation du système de collecte sélective.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables et les matières organiques, tous secteurs confondus

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Autre : Contribue à l'action 4 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action no1

1.1 Optimiser la collecte à trois voies par les ressources internes des MRC, municipalités et régies. Des efforts particuliers seront faits pour évaluer et mettre en place au besoin des actions dans les multilogements, les ICI assimilables à la collecte résidentielles, les édifices publics, communautés religieuses, les campings, les pourvoiries et évaluer la possibilité d'offrir certains services aux réserves indiennes (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action no2

2.1 Signer une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné (OGD) dans le cadre de la modernisation du système de la collecte sélective (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre : Organisme de gestion désigné de la modernisation de collecte sélective (ODG)

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre Régies de collecte et transport

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Pourcentage d'unités d'occupation en multilogements desservies par la collecte sélective	2022-2029	Annuel
Pourcentage approximatif d'ICI assimilables desservis par la collecte municipale	2022-2029	Annuel
Pourcentage d'édifices publics, des communautés religieuses, des campings, des pourvoiries et des réserves indiennes desservis par la collecte municipale	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées par les MRC, les régies et les municipalités locales, en 2022 et poursuivies jusqu'en 2029.

Dans la mise en place du système modernisé de la collecte sélective, le gouvernement prévoit une période transitoire entre 2022 et 2024 inclusivement. L'abrogation du régime de compensation actuel est prévue le 31 décembre 2024, ainsi que le plein déploiement du nouveau système dès le 1^{er} janvier 2025. Les prévisions budgétaires impactées par ce système sont considérées dans le tableau (dépenses régulières).

Les ressources nécessaires pour cette mesure étant prises à même le fonctionnement régulier des MRC et régies, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 14 : Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à informer, sensibiliser et éduquer toutes les clientèles dans toutes les mesures de réduction des déchets en expliquant le pourquoi et le comment des actions de valorisation sont mises en place sur le territoire.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Élaborer et diffuser à chaque année des outils de communication pour appuyer la réduction des déchets via différents médiums (médias, médias sociaux, sites Web, télévision communautaire, création de capsules vidéo informatives pour diffusion par les municipalités, visites des installations des régies et des centres de tri, infolettre municipale et bulletins municipaux, compte de taxes : inclure de l'information et la description des coûts du budget, patrouille verte (avantage d'aller chercher des gens non vendus à la cause), calendrier de collectes et calendrier de la municipalité, messages axés sur les résultats (données surprenantes) et les bons gestes, activités éducatives dans les écoles, outils spécifiques pour les villégiateurs, les touristes et les résidents des multilogements, lien vers la page Facebook de Tricentris et diffusion de messages auprès des clientèles des écocentres (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre : Chambres de commerces et Associations de commerçants

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre d'outils de communication réalisés à chaque année	2022-2029	Annuel
• Nombre de personnes rejointes dans certaines activités (exemple : nombre de portes visitées par les patrouilles vertes avec remise d'un accroche-porte)	2022-2029	Annuel
• Nombre de présentations, conférences, visites d'infrastructures de valorisation par année	2022-2029	Annuel

1

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ	5 000 \$	5 100 \$	5 200 \$	5 300 \$	5 400 \$	5 500 \$	5 600 \$	5 700 \$
Total annuel	5 000 \$	5 100 \$	5 200 \$	5 300 \$	5 400 \$	5 500 \$	5 600 \$	5 700 \$
Grand total sur huit (8) ans	42 800 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Mesure No 15 : Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à informer, sensibiliser et éduquer toutes les clientèles dans toutes les mesures de réduction des déchets en expliquant le pourquoi et le comment des actions de valorisation mises en place sur le territoire.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Bonifier le travail d'agent de sensibilisation (équivalent d'un agent par année par MRC) afin de soutenir les ICI, OBNL et les entreprises dans la mise en place et l'optimiser les services en gestion des matières résiduelles (collecte des matières recyclables, collecte des matières organiques, écocentres, etc.) (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Diffuser les résultats du travail des agents (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre : Synergie économique Laurentides (SEL) pour le projet auprès des ICI et tout autre organisme en économie circulaire

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de ICI, d'OBNL ou d'entreprises soutenues par année	2022-2029	Annuel
• Nombre de tonnes de déchets détournées de l'enfouissement	2022-2029	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	33 160 \$	120 000 \$	123 010 \$	126 000 \$				
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel	33 160 \$	120 000 \$	123 010 \$	126 000 \$				
Aide financière (SEL)	84 260 \$							
Grand total sur huit (8) ans	486 430 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Mesure No 16 : Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à augmenter la qualité des matières de la collecte des matières recyclables et organiques et à réduire la quantité de déchets. En effet, comme près de 50 % des résidences du territoire sont saisonnières, il est primordial de bien identifier les bacs et conteneurs car la simple couleur ne le permet pas. Effectivement, la couleur des bacs n'est pas uniforme à travers la province et plusieurs clientèles du territoire proviennent de d'autres régions.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler et valoriser les matières recyclables et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action no1

1.1 Ajouter dans la commande de nouveaux bacs et conteneurs l'identification du type de matières (déchets, matières recyclables, matières organiques) (MRCDL, RIDR et RIDL)
 1.2 Ajouter un autocollant indiquant le type de matières (exemple via la patrouille verte) pour les bacs ou conteneurs déjà en place (municipalités)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités qui ont ajouté l'identification des bacs et des conteneurs dans leurs appels d'offre d'achat	2022-2029	Annuel
• Nombre de municipalités qui ont fait apposer des autocollants sur les bacs et conteneurs	2022-2029	Annuel

☐

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ	10 000 \$	44 000 \$	44 000 \$	44 000 \$				
Total annuel	10 000 \$	44 000 \$	44 000 \$	44 000 \$				
Grand total sur huit (8) ans	142 000 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Mesure No 17 : Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à augmenter la qualité des matières dans la collecte des matières recyclables et organiques et à réduire la quantité de déchets avant même que les bacs et les conteneurs ne soient collectés dans la collecte. Toutes les municipalités ont d'ailleurs un règlement spécifiant les matières acceptées et refusées dans chaque collecte et service.

Globalement sur le territoire, tous secteurs confondus, plus de 40 % des matières résiduelles se retrouvent dans l'enfouissement alors qu'on devrait y retrouver moins de 10 à 20 %. Une façon de réduire la contamination des bacs et conteneurs est d'en faire l'inspection sur une base régulière et pas seulement lors de l'implantation de nouvelles mesures.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Réaliser un diagnostic sur la problématique de contamination des bacs et des conteneurs et évaluer la meilleure stratégie pour l'inspection des bacs (MRCDL, RIDR et RIDL)

1.2 Évaluer et mettre en place l'inspection des bacs et des conteneurs (via une ressource humaine engagée par chacune des régies ou autre), ainsi que la collaboration des inspecteurs municipaux pour l'émission d'avis et s'il y a lieu de contravention (MRCDL-RIDR-RIDL)

1.3 Évaluer l'impact sur la qualité et la quantité des matières apportées dans les lieux de traitement (MRCDL-RIDR-RIDL)

Secteur(s) visé(s)								
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)								
Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre ¹								
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☒ Autre : (Régies de collecte et transport)								
Collaborateur(s)								
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions								
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)					Cibles		Fréquences de suivi	
Nombre de municipalités qui font l'inspection des bacs					2022-2029		Annuel	
Échéancier								
Les actions seront amorcées par les MRC, régies et municipalités locales en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029.								
Budget ventilé sur huit (8) ans								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	129 377 \$	154 861 \$	158 733 \$	162 718 \$	166 694 \$	170 936 \$	175 247 \$	179 528 \$
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel	129 377 \$	154 861 \$	158 733 \$	162 718 \$	166 694 \$	170 936 \$	175 247 \$	179 528 \$
Aide financière (Tricentris)	8 853 \$							
Grand total sur huit (8) ans	1 289 241 \$							
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure								

Mesure No 18 : Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à optimiser la valorisation des résidus de CRD sur le territoire plutôt que leur élimination par enfouissement dans un LET, par brûlage, par dépôts sauvages ou par enterrement dans un terrain vague. Cette obligation contribue également à la sensibilisation des intervenants qu'ils soient du secteur résidentiel ou CRD.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre précisez

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler les résidus de CRD

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Réaliser un modèle de permis exigeant le lieu de valorisation des résidus de CRD (MRCDL-RIDR-RIDL)
 1.2 Promouvoir ce modèle auprès des municipalités (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Implanter graduellement le permis de construction et de rénovation exigeant le lieu de valorisation des résidus de CRD (municipalités)

Action n°3

3.1 Diffuser cette nouvelle obligation (MRCDL-RIDR-RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Représentants du secteur CRD

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de municipalités ayant ajouté dans le permis de construction et de rénovation une preuve de valorisation des résidus de CRD dans un lieu à cet effet	2022-2029	Annuel
Augmentation de l'achalandage dans les écocentres et les centres de tri privés	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 19 : Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à inciter les différentes clientèles présentes sur le territoire à poser des gestes afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Pour les municipalités/MRC, les moyens peuvent être la mise en place de tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et la gratuité dans les écocentres. Pour les régies, les moyens peuvent être le maintien d'un tarif élevé pour enfouir et un tarif plus bas pour valoriser.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer des moyens incitatifs pour réduire les déchets enfouis (MRCDL, RIDR et RIDL)
1.2 Mettre en place graduellement ces moyens (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°2

2.1 Évaluer l'impact sur la réduction des déchets (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°3

3.1 Diffuser ces mesures incitatives auprès de la population (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de mesures incitatives mises en place	2022-2029	Annuel
• Réduction de l'enfouissement	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans								

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : l'évaluation des dépenses et revenus sera complétée lorsque les moyens incitatifs seront choisis.

Mesure No 20 : Mettre en place les mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à contraindre les différentes clientèles sur le territoire dans la gestion de leurs matières résiduelles, et ce, afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Pour les municipalités/MRC, les moyens peuvent être la réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs, le contrôle du nombre et du format des bacs noirs pour le secteur résidentiel et le secteur ICI. Pour les régies, les moyens peuvent être le maintien d'un tarif élevé pour l'enfouissement et un tarif plus bas pour la valorisation.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer des moyens coercitifs pour réduire les déchets enfouis notamment la possibilité de charger les propriétaires au poids et à la levée dans le cas entre autres où la fréquence ne peut être réduite (MRCDL, RIDR et RIDL)

1.2 Mettre en place graduellement ces moyens (municipalités)

Action n°2

2.1 Évaluer l'impact sur la réduction des déchets (MRCDL, RIDR et RIDL)

Action n°3

3.1 Diffuser ces mesures incitatives auprès de la population (municipalités)

Secteur(s) visé(s)								
☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)								
Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre ¹								
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☐ Autre								
Collaborateur(s)								
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☐ Autre								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions								
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)					Cibles		Fréquences de suivi	
• Nombre de mesures coercitives mises en place					2022-2029		Annuel	
• Réduction de l'enfouissement					2022-2029		Annuel	
☐								
Échéancier								
Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.								
Budget ventilé sur huit (8) ans								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : l'évaluation des dépenses et revenus sera complétée lorsque les moyens coercitifs seront choisis.								

Mesure No 21 : Appliquer les règlements du nombre de bacs et des matières acceptées par l'émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à appliquer les règlements sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles. Déjà en place, ces règlements spécifient les matières acceptées et refusées dans les bacs et conteneurs ainsi que dans les écocentres. À ce jour, très peu de suivi a été fait pour vérifier l'application de ce règlement et très peu de constats d'infraction n'a été émis.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Réglementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

- 1.1 Élaborer une d'une stratégie régionale en vue d'appliquer les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles (MRCDL, RIDR et RIDL)
- 1.2 Mettre en place graduellement des règlements (MRCDL, RIDL et municipalités)
- 1.3 Diffuser graduellement l'application des règlements (municipalités)

Action n°2

- 2.1 Étudier la problématique de gestion des matières résiduelles sur les territoires non organisés (TNO) (volume, collaboration, coût et surveillance), organiser une rencontre entre le Service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et la régie afin de réfléchir à des solutions pour l'atteinte d'objectifs réalistes dans les pourvoiries situées sur un TNO et évaluer la possibilité de la création d'un regroupement (MRCAL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre¹
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de municipalités appliquant leur règlement	2022-2029	Annuel
• Nombre de constats d'infraction émis	2022-2029	Annuel
• Nombre d'actions mises en place dans les TNO	2022-2029	Annuel
☐		

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 22 : Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à offrir aux ICI leur participation à la collecte municipale. En contrepartie, les ICI doivent respecter le nombre et le format des contenants à déchets ainsi que la fréquence de collecte mais peuvent bénéficier de beaucoup de contenants pour les matières recyclables et organiques.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer les besoins des ICI pour leur participation à la collecte municipale (MRCDL, RIDR et RIDL)

1.2 Diffuser l'offre de service auprès des ICI (MRCDL-RIDR-RIDL)

1.3 Mettre en place graduellement auprès des ICI la collecte municipale (municipalités et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Autre Régies de collecte et transport

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de ICI adhérent à la collecte municipale	2022-2029	Annuel
Réduction par ICI du nombre de contenants à déchets	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires pour cette mesure. Quant aux mesures matérielles supplémentaires, elles sont assumées par les ICI.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 23 : Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à modifier au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour tenir compte des nouveaux débouchés de recyclage ou compostage et toute autre information.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Réviser les règlements de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles en fonction de nouveaux éléments (débouchés, interdiction, etc.), au besoin (MRCDL, municipalités et RIDL)

1.2 Diffuser les changements auprès de la population (municipalités et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de municipalités ayant révisé leur règlement en fonction de nouveaux éléments (débouchés, interdiction, etc.)	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC, régies et municipalités locales, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible d'estimer ses coûts à l'heure actuelle.

Mesure No 24 : Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à soutenir les initiatives en économie circulaire autant existantes que celles à venir en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne
 Recycler et valoriser les matières recyclables et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Évaluer les besoins de projets en économie circulaire et des partenaires potentiels (MRCDL, RIDR et RIDL)

1.2 Mettre en place graduellement des projets selon le développement de la valorisation des matières résiduelles (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

- ☐ MRC
 ☒ Municipalités membres
 ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☒ Organismes œuvrant en économie circulaire

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
• Nombre de projets en économie circulaire	2022-2029	Annuel
• Nombre de tonnes de déchets détournés avec ces nouveaux projets	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC et régies, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 25 : Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes	
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Cette mesure vise à rechercher des débouchés pour les matières valorisables mais non récupérées sur le territoire. Les débouchés doivent être stables et à proximité pour limiter le transport	
Type(s) d'action(s) ☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre	
Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Activités d'ISÉ	
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques	
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)	
Moyen(s) de mise en œuvre Action n°1 1.1 Évaluer les projets pour optimiser la valorisation des matières résiduelles (exemples : papillotes d'aluminium dans les salons de coiffure et vêtements) (MRCDL, RIDR et RIDL) 1.2 Mettre en place des projets-pilotes en collaboration avec des entreprises et organismes d'économie circulaire (MRCDL, RIDR et RIDL)	
Secteur(s) visé(s) ☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)	
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹ ☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☐ Autre	
Collaborateur(s) ☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles ☒ Autre : entreprises et organismes d'économie circulaire	

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de projets en partenariat avec des organismes d'économie circulaire	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC et régies, il n'y a pas de ressources supplémentaires pour cette mesure.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les projets n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.

Mesure No 26 : Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à demander du soutien financier gouvernemental par résolution pour étendre la récupération hors foyer pour les matières recyclables et compostables dans des lieux publics comme les écoles.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire
☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source ☐ Autre

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Activités d'ISÉ

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne

Recycler et valoriser les matières recyclables, les résidus de CRD et les matières organiques

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Moyen(s) de mise en œuvre

Action n°1

1.1 Demander au gouvernement du soutien financier selon les besoins évalués à la mesure 12 (MRCDL, RIDR et RIDL)

Secteur(s) visé(s)

☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre¹

☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Collaborateur(s)

☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
☐ Autre

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de demandes de subvention	2022-2029	Annuel

Échéancier

Les actions seront amorcées en 2022 et mises en œuvre jusqu'en 2029. Les ressources nécessaires étant prises à même le fonctionnement interne des MRC et régies, il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires pour cette mesure. Pour les ressources matérielles et à la suite de l'évaluation des besoins, une estimation sera faite et devra être entérinée par les municipalités/MRC dans les prévisions budgétaires de l'année suivante.

Budget ventilé sur huit (8) ans

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines								
Ressources externes								
Ressources matérielles								
Outils d'information ISÉ								
Total annuel								
Grand total sur huit (8) ans	0							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : la demande de soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer sera conditionnelle à la conformité des ententes à intervenir entre les organismes municipaux et l'OGD dans le cadre du règlement sur la modernisation de la collecte sélective.

6.3 Coûts de mesures

Dans cette section sont présentés les revenus et les dépenses pour l'ensemble du territoire des deux MRC (Tableau 31). Dans un premier temps, on retrouve les dépenses des services municipaux déjà en place soit la collecte et le transport ainsi que le traitement (valorisation et élimination) par activités, ainsi que par année (page 172). Les prévisions de coûts et revenus de la collecte sélective tiennent compte de l'hypothèse, qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs permettra le remboursement par un organisme de gestion désigné (OGD) de 100 % des coûts réels de collecte, transport et transbordement et que l'OGD assumera entièrement les coûts de tri et conditionnement (suite à la signature des MRC d'une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné).

Suivant les dépenses additionnelles encourues pour la mise en place des 26 mesures (page 173), le total des dépenses incluant les mesures, les revenus, la quote-part des municipalités et finalement le coût net global à la porte est présenté au tableau 32 (page 174).

Lorsqu'on ajoute les coûts supplémentaires des mesures aux services déjà en place, l'augmentation des dépenses est de 3,8 % en 2022 et de 2,8 % en 2029. L'essentiel des dépenses des mesures pour la période 2022-2029 se retrouve au niveau de l'implantation et /ou l'optimisation des écocentres pour plus de 47 % et particulièrement pour les municipalités membres de la RIDR, tandis que près de 30 % servira à effectuer l'inspection des bacs. À cela, on doit retrancher les revenus en provenance des programmes gouvernementaux tels que la redistribution des redevances à l'élimination et du Régime de compensations de la collecte sélective et d'autres revenus notamment des services aux ICI et aux citoyens. Les coûts nets sont assumés par les municipalités et représentent un coût moyen à la porte de 140 \$ en 2022 et de 159 \$ en 2029 (Tableau 32).

Aux annexes X/1 et X/2, on retrouve les coûts nets à la porte de 2022 à 2029 par Régie qui sont respectivement de 146 \$ à 160 \$ pour la RIDR et de 127 \$ à 157 \$ pour la RIDL.

Tableau 31 : Coûts totaux incluant les mesures du Plan d'action 2022-2029 des MRCAL et MRCDL

DÉPENSES SANS LES MESURES		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Description									
Administration		352 262 \$	359 484 \$	366 853 \$	374 374 \$	382 048 \$	389 880 \$	397 873 \$	406 029 \$
Élimination									
	Collecte et transport	3 990 210 \$	4 072 009 \$	4 155 486 \$	4 240 673 \$	4 327 607 \$	4 416 323 \$	4 506 857 \$	4 599 248 \$
	Traitement	2 465 950 \$	2 601 912 \$	2 695 251 \$	2 772 444 \$	2 849 279 \$	2 926 833 \$	2 956 833 \$	3 017 448 \$
	Traitement des boues septiques	459 485 \$	468 905 \$	478 517 \$	488 327 \$	498 337 \$	508 553 \$	518 979 \$	529 618 \$
	Sous-total	7 267 907 \$	7 502 310 \$	7 696 107 \$	7 875 817 \$	8 057 271 \$	8 241 589 \$	8 380 542 \$	8 552 343 \$
Collecte sélective									
	Collecte et transport	2 723 892 \$	2 779 731 \$	2 836 716 \$	2 894 869 \$	2 954 213 \$	3 014 775 \$	3 076 578 \$	3 139 648 \$
	Traitement	378 123 \$	385 874 \$	393 785 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Centre de tranbordement	212 782 \$	217 144 \$	221 596 \$	226 139 \$	230 774 \$	235 505 \$	240 333 \$	245 260 \$
	Sous-total	3 314 797 \$	3 382 750 \$	3 452 096 \$	3 121 007 \$	3 184 988 \$	3 250 280 \$	3 316 911 \$	3 384 908 \$
Compostage									
	Collecte et transport	2 347 328 \$	2 395 448 \$	2 444 555 \$	2 494 668 \$	2 545 809 \$	2 597 998 \$	2 651 257 \$	2 705 608 \$
	Traitement	616 046 \$	628 675 \$	641 563 \$	654 715 \$	668 136 \$	681 833 \$	695 811 \$	710 075 \$
	Sous-total	2 963 374 \$	3 024 123 \$	3 086 118 \$	3 149 383 \$	3 213 946 \$	3 279 831 \$	3 347 068 \$	3 415 683 \$
Écocentres MRCDL									
	Collecte, transport et gestion	777 346 \$	793 281 \$	809 543 \$	826 139 \$	843 075 \$	860 358 \$	877 995 \$	895 994 \$
	Sous-total	777 346 \$	793 281 \$	809 543 \$	826 139 \$	843 075 \$	860 358 \$	877 995 \$	895 994 \$
Valorisation (RDD, matelas, matériaux secs)									
	RDD	226 394 \$	231 035 \$	235 772 \$	240 605 \$	245 537 \$	250 571 \$	255 708 \$	260 950 \$
	Résidus CRD, polystyrène et matelas	260 047 \$	265 378 \$	270 818 \$	276 370 \$	282 035 \$	287 817 \$	293 717 \$	299 739 \$
	Sous-total	486 441 \$	496 413 \$	506 590 \$	516 975 \$	527 573 \$	538 388 \$	549 425 \$	560 688 \$
	Grand total	15 162 127 \$	15 558 361 \$	15 917 308 \$	15 863 695 \$	16 208 901 \$	16 560 327 \$	16 869 814 \$	17 215 645 \$

Tableau 31 (suite) : Coûts totaux incluant les mesures du Plan d'action 2022-2029 des MRCAL et MRCDL

DÉPENSES DES MESURES		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Mesure 1	Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement								
Mesure 2	Interdire l'enfouissement des boues								
Mesure 3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage								
Mesure 4	Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Mesure 5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	1 000 \$	1 100 \$	1 200 \$	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$
Mesure 6	Implanter et/ou optimiser les services écocentre (services spécifiques aux ICI)	349 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$
Mesure 7	Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Mesure 8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène								
Mesure 9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes								
Mesure 10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques								
Mesure 11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)								
Mesure 12	Bonifier le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$				
Mesure 13	Optimiser la collecte à trois voies								
Mesure 14	Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)	5 000 \$	5 100 \$	5 200 \$	5 300 \$	5 400 \$	5 500 \$	5 600 \$	5 700 \$
Mesure 15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)	33 160 \$	120 000 \$	123 010 \$	126 000 \$				
Mesure 16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri	10 000 \$	44 000 \$	44 000 \$	44 000 \$				
Mesure 17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	129 377 \$	154 861 \$	158 733 \$	162 718 \$	166 694 \$	170 936 \$	175 247 \$	179 528 \$
Mesure 18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation								
Mesure 19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées								
Mesure 20	Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI								
Mesure 21	Appliquer les règlements nombre de bacs, matières acceptées, émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place								
Mesure 22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale								
Mesure 23	Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles								
Mesure 24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire								
Mesure 25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes								
Mesure 26	Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer								
Coût des mesures		583 777 \$	630 401 \$	637 583 \$	644 858 \$	474 134 \$	478 676 \$	483 287 \$	487 868 \$

Tableau 32 : Résumé des coûts totaux à la porte (incluant les mesures)

DÉPENSES									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total avec les mesures		15 745 904 \$	16 188 763 \$	16 554 890 \$	16 508 553 \$	16 683 034 \$	17 039 003 \$	17 353 101 \$	17 703 513 \$
Coût à la porte avec les mesures		234 \$	241 \$	246 \$	246 \$	248 \$	253 \$	258 \$	263 \$
REVENUS		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	821 412 \$	832 265 \$	843 341 \$	854 643 \$	866 177 \$	877 948 \$	889 960 \$	902 219 \$
	Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	3 119 041 \$	3 182 981 \$	3 248 232 \$	3 121 007 \$	3 184 988 \$	3 250 280 \$	3 316 911 \$	3 384 908 \$
	Crédits carbone	585 000 \$	596 992 \$	609 231 \$	621 720 \$	634 465 \$	647 472 \$	660 745 \$	674 290 \$
	Services aux ICI, citoyens et CRD	1 470 000 \$	1 500 135 \$	1 530 888 \$	1 562 271 \$	1 594 298 \$	1 626 981 \$	1 660 334 \$	1 694 371 \$
	Divers (intérêts, vente, etc.)	328 049 \$	334 774 \$	341 637 \$	348 641 \$	355 788 \$	363 082 \$	370 525 \$	378 120 \$
	Revenus autres que les quotes-parts des municipalités	2 383 049 \$	2 431 901 \$	2 481 755 \$	2 532 631 \$	2 584 550 \$	2 637 533 \$	2 691 603 \$	2 746 781 \$
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépense net (quote-part des membres)		9 422 403 \$	9 741 615 \$	9 981 562 \$	10 000 272 \$	10 047 319 \$	10 273 242 \$	10 454 627 \$	10 669 606 \$
Coût net global à la porte avec les mesures		140 \$	145 \$	148 \$	149 \$	149 \$	153 \$	156 \$	159 \$

6.4 Droit de regard

L'article 53.9, alinéa 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit que : « Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. »

Cette disposition s'adresse spécifiquement aux municipalités régionales (MR) ayant une ou des installations d'élimination ou qui souhaitent encadrer l'élimination de matières résiduelles sur leur territoire.

La MRC d'Antoine-Labelle possède sur son territoire 2 LET et 9 LETI alors que la MRC des Laurentides n'en possède aucun.

Seul le LET situé à Rivière-Rouge reçoit des matières résiduelles en provenance de l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (toutes les villes et municipalités de la MRC des Laurentides).

En ce qui concerne la RIDL, le certificat d'autorisation pour le LET (section 5.2) mentionne que celle-ci est tenue de recevoir à son LET de Mont-Laurier les matières résiduelles admissibles qui sont générées :

1. Sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) dans lequel se trouve ce lieu d'enfouissement, c'est-à-dire la MRC d'Antoine-Labelle;
2. Sur le territoire de la ville dans lequel se trouve ce lieu d'enfouissement, dans le cas d'une ville constituée depuis le 1^{er} janvier 2002 et dont le territoire n'est pas inclus dans celui d'une municipalité régionale de comté, c'est-à-dire la ville de Mont-Laurier;
3. Sur le territoire de toute municipalité locale de moins de 2000 habitants lorsqu'aucun autre lieu d'enfouissement n'est situé plus près de cette municipalité par voie routière carrossable à l'année. Aux fins du présent paragraphe, la population d'une municipalité est celle inscrite au dernier dénombrement indiqué dans le décret pris en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9);
4. Sur tout territoire non organisé en municipalité locale.

En ce qui concerne la RIDR, l'entente intermunicipale permet l'adhésion de nouvelles municipalités ou entreprises situées sur le territoire de nouvelles municipalités membres sous réserve de toutes décisions de la Régie en vue de respecter la limite de 33 000 tonnes métriques enfouies annuellement.

D'ailleurs, tel que mentionné précédemment, la RIDL et la RIDR ont un taux maximal annuel d'enfouissement respectif de 25 000 t.m./an et de 33 000 t.m./an et une date prévue de fermeture respective de 2029 et 2045-46. Chacune des Régies dessert l'ensemble des villes et municipalités de son territoire respectif.

À titre d'information, la RIDR prévoit accueillir en 2022, 13 000 tonnes métriques de ses membres qui sont à l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (toutes les villes et municipalités de la MRC des Laurentides).

Ainsi, sur le taux maximal annuel d'enfouissement de 58 000 t.m./an pour les deux LET, la MRCAL a adopté un règlement le 31 janvier 2017 qui limite la quantité de matières résiduelles à enfouir ou incinérer sur le territoire et provenant de l'extérieur du territoire, pour toute période courue du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année donnée, à 33 000 t.m. par année. Comme démontré précédemment, cette limitation n'entravera pas les besoins en capacité d'élimination des membres de la RIDR situés à l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Aussi, cette limitation n'est pas susceptible de compromettre la santé ou la sécurité publique puisque les municipalités régionales environnantes prévoient éliminer moins de 33 000 t.m. sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

6.5 Sommaire – Forum d'échanges sur la gestion des déchets – ICI et CRD

Dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, des entreprises et organisations de la région ont été invitées à participer à un sondage sur la gestion des matières résiduelles. Ce choix a été fait étant donné la difficulté en période de pandémie de la COVID-19 d'organiser des forums en personne comme ce fut le cas pour le PGMR conjoint précédent.

Ainsi, un sondage composé de sept questions a pu être transmis en juin 2021 par courriel à 75 organisations des secteurs ICI et CRD situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et/ou de la MRC des Laurentides.

28 organisations ont répondu dont 13 sont situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et 13 de la MRC des Laurentides et 2 dans les deux MRC.

Résultats

Le sondage incluait deux questions générales sur l'organisation; nom et domaine d'activité, ainsi que cinq questions concernant la gestion des matières résiduelles et la meilleure façon de les informer.

Selon les réponses, la disposition des matières résiduelles générées par l'organisation est pour la majorité desservie par le service de collecte municipale (54 %), pour certains via la collecte municipale et un service privé (21 %) ainsi que pour une minorité par un service privé seulement (7 %). Les autres (18 %) utilisent diverses méthodes dont d'en disposer eux-mêmes.

Sur les défis ou solutions possibles pour augmenter les débouchés pour les matières pouvant être valorisées, plusieurs réponses s'équivalaient. Un nombre un peu plus grand d'organisations (36 %) a répondu avoir un manque de ressources à l'interne, certaines que les coûts d'implantation et de disposition sont trop élevés (25 %), d'autres par manque de temps (11 %) et enfin, 28 % des répondants ont donné différentes réponses notamment sur la difficulté de répondre à la question et sur le fait que certaines entreprises ont déjà l'impression de faire le maximum à l'interne.

Sur les moyens de transmettre l'information aux organisations concernant le recyclage, le compostage et la réduction des déchets, un plus grand nombre ont répondu via l'aide d'un(e) agent(e) de sensibilisation (41 %), une page Facebook ou site web dédié aux services de collecte (26 %), l'émission de constat d'infraction (4 %) et 29 % ont répondu d'autres moyens tels que des outils de sensibilisation simples ou la promotion d'organisations exemplaires.

Sur les moyens d'aider une organisation à faire du recyclage et du compostage, un plus grand nombre (43 %) ont répondu qu'il leur faut prendre le temps nécessaire à l'installation et la participation aux différentes collectes, d'avoir accès à la visite d'un(e) agent(e) de sensibilisation (28 %), d'avoir des employés qui veulent faire du recyclage et du compostage (11 %), d'avoir des coûts plus élevés (4 %) et 14 % d'entre elles auraient entre autres répondu à plus d'un choix de réponse.

Au meilleur moyen de les rejoindre, la grande majorité (75 %) ont répondu par courriel, 7 % par téléphone, 7 % par courrier, 4 % via les médias sociaux et enfin 7 % ont entre autres répondu d'être contactées à plusieurs reprises.

De façon générale, on remarque que les organisations des secteurs ICI et CRD qui ont répondu au sondage ont préféré être rejointes directement (exemple : par courriel) et bénéficié du soutien d'un(e) agent(e) de sensibilisation (mesure 15 du PGMR). Elles ont également demandé d'avoir le temps nécessaire à l'installation et la participation aux différentes collectes.



Chapitre 7

SUIVI ET SURVEILLANCE



CHAPITRE 7 – SUIVI ET SURVEILLANCE

Selon le paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un système de surveillance et de suivi du PGMR destiné à en vérifier périodiquement l'application doit être prévu lors de la rédaction de celui-ci. Ce système doit permettre entre autres de vérifier périodiquement le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR dans les deux MRC constituant le territoire de planification, un comité de suivi par MRC sera maintenu. Les MRC auront la responsabilité de mise en œuvre du PGMR sur leur territoire respectif et devront également mettre en place un système de suivi des résultats de gestion des matières résiduelles. Ce système permettra de collecter et de compiler toutes les données nécessaires au suivi des indicateurs prévus pour chaque mesure (Tableau 31) ainsi que celles nécessaires à l'élaboration d'un bilan de masse annuel. Ces comités de suivi se rencontreront régulièrement afin de pouvoir effectuer un suivi serré de la mise en œuvre du PGMR.

De plus, le mandat du comité de suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint comprend l'amélioration et la centralisation des connaissances en gestion des matières résiduelles, notamment par l'organisation de campagnes d'ISÉ régionale. Le transfert d'information entre le comité de suivi PGMR conjoint et les comités de suivi du PGMR des MRC sera assuré par le fait que les ressources techniques représentant chacune des MRC au comité de suivi participeront également sur le comité de leur MRC respective.

Conformément aux exigences du MELCC, le comité de suivi des MRC publiera chaque année un rapport de suivi dressant le portrait de l'état d'avancement de chacune des mesures du PGMR. Grâce au système de suivi des résultats mis en place par les comités, il sera possible d'effectuer un suivi régulier des indicateurs prévus au PGMR, de suivre l'évolution de la mise en œuvre de celui-ci, de remédier aux problèmes de mise en œuvre et de quantifier la contribution de chacune des mesures. Ces rapports annuels comprendront également un bilan de masse de l'année précédente et exposeront les performances de récupération atteintes. De cette façon, les comités pourront garder bien en vue l'écart séparant la réalité des objectifs et ajuster les efforts déployés en conséquence ou la nature même des mesures si cela s'avère nécessaire. Si de tels ajustements sont nécessaires, ils seront intégrés dans une section d'un rapport annuel prévu à cet effet. Afin de rendre le processus de gestion des matières résiduelles le plus transparent possible, ce bilan annuel sera communiqué aux acteurs impliqués et à la population via les médias locaux et les sites web des MRC et Régies.

Les responsables de la mise en œuvre de chacune des mesures, dans les régies intermunicipales, dans les MRC ou dans les municipalités, devront communiquer régulièrement à leur comité régional l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures dont ils ont la responsabilité. Tout problème rencontré lors de l'exécution de leur mandat devra également y être communiqué. Grâce aux rencontres fréquentes des comités régionaux, les problèmes de mise en œuvre identifiés seront rapidement pris en compte et corrigés.

Tableau 33 : Indicateur de suivi par mesure

Mesures	Indicateurs de suivi
Mesure No 1 : Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)	• Nombre de commerces et institutions accompagnés dans la recherche et l'utilisation de produits alternatifs • Nombre d'outils d'information diffusés sur le territoire • Suite à une étude d'évaluation du ou des produits à usage unique à bannir, adoption d'un ou des règlements interdisant les produits à usage unique non couverts par le règlement • Nombre de publicités pour l'achat en vrac
Mesure No 2 : Interdire l'enfouissement des boues	• Soutien aux municipalités pour valoriser leurs boues (rencontres et formations) • Adoption d'un règlement au niveau municipal pour interdire l'enfouissement des boues
Mesure No 3 : Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	• Nombre de municipalités/MRC/régies qui diffusent de l'informations via leur bulletin municipal, site Web, page Facebook, etc.
Mesure No 4 : Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	• Nombre de nouveaux lieux de dépôt d'objets pour fin de réemploi • Nombre d'écocentres et centres de réemploi qui bénéficient de réseautage • Nombre d'outils d'information diffusés
Mesure No 5 : Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	• Nombre de communication sur la campagne J'aime manger, pas gaspiller via les municipalités et MRC et/ou de trousse distribuées • Nombre de ICI et de banques alimentaires qui collaborent
Mesure No 6 : Planifier et / ou optimiser les services d'écocentres (services spécifiques aux ICI)	• Planification et implantation de trois nouveaux écocentres • Optimisation des écocentres en ajoutant au besoin une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi
Mesure No 7 : Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR	• Travaux d'agrandissement du site de compostage de la RIDR • Optimisation des opérations (nouveau processus de compostage)
Mesure No 8 : Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène	• Nombre de nouveaux lieux de dépôt

Mesures	Indicateurs de suivi
Mesure No 9 : S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes	Nombre de changements apportés pour augmenter l'accessibilité des services pour les villégiateurs et les touristes
Mesure No 10 : Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques	De rester à l'affût des opportunités technologique (prétri et de traitement des déchets domestiques)
Mesure No 11 : Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)	Nombre de changements apportés dans la mutualisation du transport des matières résiduelles
Mesure No 12 : Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)	Nombre de nouveaux îlots de récupération hors foyer
Mesure No 13 : Optimiser la collecte à trois voies	- Pourcentage d'unités d'occupation en multilogements desservies par la collecte sélective - Pourcentage approximatif d'ICI assimilables desservis par la collecte municipale - Pourcentage d'édifices publics, des communautés religieuses, des campings, des pourvoiries et des réserves indiennes desservis par la collecte municipale
Mesure No 14 : Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)	- Nombre d'outils de communication réalisés à chaque année - Nombre de personnes rejointes dans certaines activités (exemple : nombre de portes visitées par les patrouilles vertes avec remise d'un accroche-porte) - Nombre de présentations, conférences, visites d'infrastructures de valorisation par année
Mesure No 15 : Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, événements, etc.)	- Nombre de ICI, d'OBNL ou d'entreprises soutenues par année - Nombre de tonnes de déchets détournées de l'enfouissement
Mesure No 16 : Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri	- Nombre de municipalités qui ont ajouté l'identification des bacs et des conteneurs dans leurs appels d'offre d'achat - Nombre de municipalités qui ont fait apposer des autocollants sur les bacs et conteneurs

Mesures	Indicateurs de suivi
Mesure No 17 : Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	- Nombre de municipalités - Nombre de municipalités qui ont fait apposer des autocollants sur les bacs et conteneurs
Mesure No 18 : Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	- Nombre de municipalités ayant ajouté dans le permis de construction et de rénovation une preuve de valorisation des résidus de CRD dans un lieu à cet effet - Augmentation de l'achalandage dans les écocentres et les centres de tri privés
Mesure No 19 : Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées	- Nombre de mesures incitatives mises en place - Réduction de l'enfouissement
Mesure No 20 : Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs, ratio du nombre de bacs ICI	- Nombre de mesures coercitives mises en place - Réduction de l'enfouissement
Mesure No 21 : Appliquer les règlements du nombre de bacs et des matières acceptées par l'émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place	- Nombre de municipalités appliquant leur règlement - Nombre de constats d'infraction émis - Nombre d'actions mises en place dans les TNO
Mesure No 22 : Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale	- Nombre de ICI adhérent à la collecte municipale - Réduction par ICI du nombre de contenants à déchets
Mesure No 23 : Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles	Nombre de municipalités ayant révisé leur règlement en fonction de nouveaux éléments (débouchés, interdiction, etc.)
Mesure No 24 : Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire	- Nombre de projets en économie circulaire - Nombre de tonnes de déchets détournés avec ces nouveaux projets

Mesures	Indicateurs de suivi
Mesure No 25 : Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes	• Nombre de projets en partenariat avec des organismes d'économie circulaire
Mesure No 26 : Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer	• Nombre de demandes de subvention

RÉFÉRENCES

Statistique Canada, Profil de recensement, recensement 2016, Les Laurentides
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?B1=All&Code1=2478&Code2=24&Data=Count&Geo1=CD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Les+Laurentides&SearchType=Begins&TABID=1>

Statistique Canada, Profil de recensement, recensement 2016, Antoine-Labelle
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?B1=All&Code1=2479&Code2=24&Data=Count&Geo1=CD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Antoine-Labelle&SearchType=Begins&TABID=1>

ISQ perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc>

Laurentides Re/Sources.

Le Tourisme au Québec en bref 2015
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/tourisme/etudes-statistiques/tourisme-bref-2015.pdf?1596121039>

MAMH 2020 Décret de population.
<https://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
<http://www.mamh.gouv.qc.ca>

MELCC (2019) Données d'élimination des matières résiduelles au Québec.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

MELCC Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/reglement.htm

Ministère Énergie et Ressources naturelles Sites géologiques exceptionnels.
https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/sge/html/I5000_index.htm

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002.
<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/connaissances/connaissances-forestieres-environnementales/ecosystemes-forestiers-exceptionnels-classes/>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Zone de végétation et domaines bioclimatiques du Québec.
<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/zone-f.pdf>

Ministère des Ressources naturelles (2006) Portrait Territorial Laurentides.

<https://mern.gouv.qc.ca/nos-publications/portrait-territorial-laurentides/MRC Antoine-Labelle Sommaire du rôle d'évaluation>.

MRC d'Antoine-Labelle, Service de l'aménagement du territoire (janvier 2013). Diagnostic territorial - Bilan et enjeux de développement, Vers un schéma d'aménagement et de développement de 3e génération.

MRC Coaticook (2021) PGMR 2021-2027

<https://mrcdecoaticook.qc.ca/Projet%20de%20PGMR%202021-2027%20modifi%C3%A9%201-MRC%20Coaticook.pdf>

MRC des Laurentides Sommaire du rôle d'évaluation.

MRC Memphrémagog (2020) PGMR.

<https://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-de-gestion/20201208-Projet-modifie-PGMR-2020-2027.pdf>

Parc Linéaire le P'tit Train du Nord.

<http://laurentides.com/fr/parc-lineaire-le-ptit-train-du-nord-232-km>

RECYC-QUÉBEC (2015) Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf>

Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – version 2 (octobre 2020)

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2014) PGMR Outils d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Guide d'utilisation d'accompagnement et outils Excel.

RECYC-QUÉBEC (2020) Outil d'inventaire des PGMR

RECYC-QUÉBEC (2020) Note méthodologique de l'outil d'inventaire - Mise à jour et interprétation

RECYC-QUÉBEC (2021) Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>

RECYC-QUÉBEC Info PGMR.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>

Annexe A – Nombre de kilomètres de routes par municipalité pour la collecte

MRC		Municipalité	Classification routière						
			Autoroute	Nationale	Provinciale	Collectrice	Locale		TOTAL
							Publique	Privée	
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe			19,7	8,0	101,8	3,5	133,0
		Ferme-Neuve			24,1	187,9	18,2	0,0	230,3
		Kiamika			21,4	33,2	27,4	0,6	82,6
		Lac-des-Écorces		16,9	18,3	7,4	76,0	3,0	121,6
		Lac-du-Cerf			12,0		43,7	14,1	69,9
		Lac-Saint-Paul			11,6		34,9	0,2	46,7
		Mont-Laurier		28,0	26,1	n/d	297,8	22,6	374,5
		Mont-Saint-Michel			13,2	49,2			62,4
		Notre-Dame-de-Pontmain			24,3		94,4	0,0	118,7
		Notre-Dame-du-Laus			32,5	19,5	170,0	35,0	257,0
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles			12,0	16,8	55,6	0,40	84,80
		Sainte-Anne-du-Lac			7,2		62,1	1,1	70,4
		Total Lièvre	0,0	44,9	222,5	322,0	981,9	80,5	1651,8
	Rouge	L'Ascension			8,5	59,0	40,0	3,0	110,50
		La Macaza			22,9		71,1		94,0
		Lac-Saguay		15,0	7,0		36,5		58,5
		Nominingue		3,0	15,0		171,0	15,0	204,0
		Rivière-Rouge		38,0	7,0	5,0	208,0	12,0	270,0
		Total Rouge	0,0	56,0	60,4	64,0	526,6	30,0	737,0
	Total pour la MRCAL		0,0	100,9	282,9	386,0	1508,5	110,5	2388,7
MRCDL	Amherst			12,0		80,0	20,0	112,0	
	Arundel			13,9	20,3	12,5	14,1	60,8	
	Barkmere				1,3		6,0	7,3	
	Brébeuf			8,2	14,8	14,1	11,7	48,8	
	Huberdeau				6,0	36,0	7,6	49,6	
	Ivry-sur-le-Lac		9,8		12,1	11,2	15,0	48,1	
	La Conception				120,0			120,0	
	La Minerve					319,0	1,0	320,0	
	Labelle		28,4		48,0	83,2	25,9	185,5	
	Lac-Supérieur				23,5	117,3	23,8	164,6	
	Lac-Tremblant-Nord					1,0	1,0	2,0	
	Lantier			11,8	8,3	39,3	6,9	66,3	
	Mont-Tremblant		22,3	31,2	33,1	215,9	65,4	367,9	
	Montcalm			8,9	35,3	29,8	17,6	91,6	
	Saint-Faustin-Lac-Carré		29,8		38,8	80,0	52,7	201,3	
	Sainte-Agathe-des-Monts	20,6	17,6	14,0	44,6	156,6	48,9	302,3	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides			-	46,0	48,3	0,6	94,9	
	Val-David	7,5	5,7	-	33,7	67,6	15,1	129,6	
	Val-des-Lacs			-	33,0	39,6	19,6	92,2	
	Val-Morin	4,4	0,0	3,7	11,4	59,1	8,2	86,8	
	Total pour la MRCDL		32,5	113,6	103,7	530,1	1410,5	361,1	2551,5
Total pour le territoire de planification		32,5	214,5	386,6	916,1	2919,0	471,6	4940,2	

Annexe B – Informations générales sur les municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle

MRC		Municipalité	Superficie municipalisée (km²)	Nombre de résidences		Population					Densité pop. permanente (hab./km²) ⁽⁸⁾	Densité pop. totale équivalente (hab./km²) ⁽⁹⁾	Nombre total de résidences/km²
				Permanente ⁽¹⁾	Saisonnière ⁽²⁾	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Équivalente ⁽⁵⁾	Totale ⁽⁶⁾	Totale équivalente ⁽⁷⁾			
M R C A L	L I È V R e	Chute-Saint-Philippe	321,7	501	440	948	880	441	1828	1389	2,9	4,3	2,9
		Ferme-Neuve	876,3	1382	196	2740	392	197	3132	2937	3,1	3,4	1,8
		Kiamika	363,0	401	167	791	334	167	1125	958	2,2	2,6	1,6
		Lac-des-Écorces	155,9	1315	397	2775	794	398	3569	3173	17,8	20,4	11,0
		Lac-du-Cerf	94,4	277	268	482	536	269	1018	751	5,1	8,0	5,8
		Lac-Saint-Paul	185,3	339	231	477	462	232	939	709	2,6	3,8	3,1
		Mont-Laurier	634,0	6443	525	14149	1050	526	15199	14675	22,3	23,1	11,0
		Mont-Saint-Michel	145,1	384	72	585	144	72	729	657	4,0	4,5	3,1
		Notre-Dame-de-Pontmain	307,7	487	511	796	1022	512	1818	1308	2,6	4,3	3,2
		Notre-Dame-du-Laus	961,0	876	1300	1568	2600	1304	4168	2872	1,6	3,0	2,3
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	181,9	389	168	785	336	168	1121	953	4,3	5,2	3,1
		Sainte-Anne-du-Lac	345,7	386	106	558	212	106	770	664	1,6	1,9	1,4
		Total Lièvre	4571,9	13180	4381	26654	8762	4393	35416	31047	5,8	6,8	3,8
	R O U G E	L'Ascension	352,4	490	461	824	922	462	1746	1286	2,3	3,6	2,7
		La Macaza	175,9	466	638	1087	1276	640	2363	1727	6,2	9,8	6,3
		Lac-Saguay	185,2	285	206	456	412	207	868	663	2,5	3,6	2,7
		Nominingue	360,9	1049	1051	2095	2102	1054	4197	3149	5,8	8,7	5,8
		Rivière-Rouge	499,6	2253	895	4430	1790	897	6220	5327	8,9	10,7	6,3
		Total Rouge	1573,98	4543	3251	8892	6502	3260	15394	12152	5,6	7,7	5,0
		Total pour la MRCAL	6145,9	17723	7632	35546	15264	7653	50810	43199	5,8	7,0	4,1

Sources :

- (1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d’évaluation (code 10-15-16-18-19) multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2020.
- (2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d’évaluation (code 10-15-16-18-19) moins le nombre de résidences permanentes - note (1).
- (3) Population permanente, selon le répertoire des municipalités MAMH (juillet 2020)
- (4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada, 2016)
- (5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.
- (6) Population totale obtenue en additionnant le nombre total de population permanente et de population saisonnière.
- (7) Population totale équivalente obtenue en additionnant la population permanente et la population équivalente.
- (8) Densité calculée à partir de la population permanente.
- (9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Laurentides

MRC	Municipalité	Superficie municipalisée (km ²)	Nombre de résidences		Population					Densité pop. permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾	Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾	Nombre total de résidences/km ²
			Permanente ⁽¹⁾	Saisonnière ⁽²⁾	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Équivalente ⁽⁵⁾	Totale ⁽⁶⁾	Totale équivalente ⁽⁷⁾			
MRCDL	Amherst	250,0	834	971	1459	1942	974	3401	2433	5,8	9,7	7,2
	Arundel	67	268	123	560	246	123	806	683	8,4	10,2	5,8
	Barkmere	25,0	20	230	57	460	231	517	288	2,3	11,5	10,0
	Brébeuf	38,0	468	149	1037	298	149	1335	1186	27,3	31,2	16,2
	Huberdeau	60,0	412	139	889	278	139	1167	1028	14,8	17,1	9,2
	Ivry-sur-le-Lac	35,0	212	267	370	534	268	904	638	10,6	18,2	13,7
	La Conception	141,0	691	627	1370	1254	629	2624	1999	9,7	14,2	9,3
	La Minerve	328,0	680	1067	1231	2134	1070	3365	2301	3,8	7,0	5,3
	Labelle	216,0	1319	795	2423	1590	797	4013	3220	11,2	14,9	9,8
	Lac-Supérieur	386,0	978	841	1906	1682	843	3588	2749	4,9	7,1	4,7
	Lac-Tremblant-Nord	28,0	41	144	44	288	144	332	188	1,6	6,7	6,6
	Lantier	54,0	422	447	903	894	448	1797	1351	16,7	25,0	16,1
	Mont-Tremblant	248,0	6541	1556	10113	3112	1560	13225	11673	40,8	47,1	32,6
	Montcalm	129,0	348	384	625	768	385	1393	1010	4,8	7,8	5,7
	Saint-Faustin-Lac-Carré	129,0	1639	930	3584	1860	933	5444	4517	27,8	35,0	19,9
	Sainte-Agathe-des-Monts	141,0	5208	1769	10832	3538	1774	14370	12606	76,8	89,4	49,5
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	112,0	648	377	1376	754	378	2130	1754	12,3	15,7	9,2
	Val-David	44,0	2577	728	5306	1456	730	6762	6036	120,6	137,2	75,1
	Val-des-Lacs	131,0	436	544	719	1088	545	1807	1264	5,5	9,7	7,5
	Val-Morin	41,0	1443	715	2997	1430	717	4427	3714	73,1	90,6	52,6
	Total pour la MRCDL	2603,0	25185	12803	47801	25606	12838	73407	60639	18,4	23,3	14,6
Total pour le territoire de planification		8749	42908	20435	83347	40870	20491	124217	103838	9,5	11,9	7,2

Sources

(1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2020.

(2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) moins le nombre de résidences permanentes - note (1).

(3) Population permanente, selon le répertoire des municipalités MAMH (juillet 2020)

(4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada, 2016)

(5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.

(6) Population totale obtenue en additionnant le nombre total de population permanente et de population saisonnière.

(7) Population totale équivalente obtenue en additionnant la population permanente et la population équivalente.

(8) Densité calculée à partir de la population permanente.

(9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

Annexe C – Liste des municipalités régionales et locales et leurs coordonnées

MRC		Municipalité	Coordonnées	Téléphone	Courriel
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe	560, chemin des Voyageurs, J0W 1A0	819-585-3397	adjointe@chute-saint-philippe.ca
		Ferme-Neuve	125, 12e Rue, J0W 1C0	819-587-3400	reception@munfm.ca
		Kiamika	3, chemin Valiquette, J0W 1G0	819-585-3225	dga@kiamika.ca
		Lac-des-Écorces	672, boulevard St-François, J0W 1H0	819-585-4600	adm@lacdesecorces.ca
		Lac-du-Cerf	19, rue de l'Église, J0W 1S1	819-597-2424	dg@lacducerf.ca
		Lac-Saint-Paul	388, rue Principale, J0W 1K0	819-587-4283	dg@lac-saint-paul.ca
		Mont-Laurier	300, boulevard Albiny-Paquette, J9L 1J9	819-623-1221	evanier@villemontlaurier.qc.ca
		Mont-Saint-Michel	94, rue de l'Église, J0W 1P0	819-587-3093	info@montsaintmichel.ca
		Notre-Dame-de-Pontmain	5, rue de l'Église, J0W 1S0	819-597-2382	info@munpontmain.qc.ca
		Notre-Dame-du-Laus	66, rue Principale CP10, J0X 2M0	819-767-2247	reception@mun-ndl.ca
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	871, chemin Diotte, JoW 1J0	819-597-2047	reception@saint-aime-du-lac-des-iles.ca
		Sainte-Anne-du-Lac	1, rue St-François-Xavier, J0W 1V0	819-586-2210	municipalite@steannedulac.ca
	Rouge	L'Ascension	59, rue de l'Hôtel-de-Ville, J0T 1W0	819 275-3027	directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca
		La Macaza	53, rue des Pionniers, J0T 1R0	819 275-2077	info@munilamacaza.ca
		Lac-Saguay	257 A, route 117, J0W 1L0	819 278-3972	info@lacsaguay.qc.ca
		Nominingue	2110, ch. Du Tour-du-Lac, J0W 1R0	819 278-3384	reception@municipalitenominingue.qc.ca
		Rivière-Rouge	25, rue L'Annonciation Sud, J0T 1T0	819 275-2929	greffe@riviere-rouge.ca
	MRC Antoine-Labelle		425, rue du Pont, Mont-Laurier, J9L 2R6		administration@mrc-antoine-labelle.qc.ca
MRCDL	Amherst	124, rue St-Louis, J0T 2L0	819 681-3372	amherst@municipalite.amherst.qc.ca	
	Arundel	2, rue du Village, J0T 1A0	819 681-3390	info@arundel.ca	
	Barkmere	199, chemin Barkmere, J0T 1A0	819 681-3374	dg@barkmere.org	
	Brébeuf	217, route 323, J0T 1B0	819 425-9833	secretariat@brebeuf.ca	
	Huberdeau	101, rue du Pont, J0T 1G0	819 681-3377	info@municipalite.huberdeau.qc.ca	
	Ivry-sur-le-Lac	601, chemin de la Gare, J8C 2Z8	819 321-2332	info@ivry-sur-le-lac.qc.ca	
	La Conception	1371, rue du Centenaire, J0T 1M0	819 681-3016	info@municipalite.laconception.qc.ca	
	La Minerve	6, rue Mailloux, J0T 1S0	819 681-3380	info@municipalite.laminerve.qc.ca	
	Labelle	1, rue du Pont, J0T 1H0	819 681-3371	info@municipalite.labelle.qc.ca	
	Lac-Supérieur	1281, ch. du Lac-Supérieur, J0T 1J0	819 681-3370	info@muni.lacsuperieur.qc.ca	
	Lac-Tremblant-Nord	1984, chemin du Village, J8E 1K4	819 425-8154	mairie@lac-tremblant-nord.qc.ca	
	Lantier	118, croissant des Trois-Lacs, J0T 1V0	819 326-2674	info@municipalite.lantier.qc.ca	
	Mont-Tremblant	1145, rue de Saint-Jovite, J8E 1V1	819 425-8614	info@villedemont-tremblant.qc.ca	
	Montcalm	10, rue de l'hôtel-de-ville, J0T 2V0	819 681-3383	direction@municipalite.montcalm.qc.ca	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	100, Place de la Mairie, J0T 1J2	819 688-2161	info@sflc.ca	
	Sainte-Agathe-des-Monts	50, rue St-Joseph, J8C 1M9	819 326-4595	info@vsadm.ca	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	2121, ch. des Hauteurs, J0T 2J0	819 326-3198	dg@msldl.ca	
	Val-David	2579, rue de l'Église, J0T 2N0	819 324-5678	info@valdavid.com	
	Val-des-Lacs	349, ch. Val-des-Lacs, J0T 2P0	819 326-5624	info@municipalite.val-des-lacs.qc.ca	
	Val-Morin	6120, rue Morin, J0T 2R0	819 324-5670	municipalite@val-morin.ca	
	MRC Des Laurentides		1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2	819 425-5555	adm@mrclaurentides.qc.ca

Annexe D – Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2019

		Institutions, Commerces, Industries																																		
		Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)			Collecte des résidus verts (sapin de Noël, feuilles)			Apport volontaire de résidus domestiques dangereux (RDD)		Collecte et apport volontaire des encombrants			Collecte et apport volontaire des CRD			Gestion des boues de fosses septiques			Gestion des boues municipales (station d'épuration)			Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)		
MRC	Municipalités	Planification	Collecte et transport	Élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination
M R C A L	Chute-Saint-Philippe	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Ferme-Neuve	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Kiamika	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Lac-des-Écorces	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	M/P	M	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Lac-du-Cerf	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Lac-Saint-Paul	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Mont-Laurier	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	M/P	M	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Mont-Saint-Michel	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Notre-Dame-de-Pontmain	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Notre-Dame-du-Laus	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	R/P	R	R
	Sainte-Anne-du-Lac	R	P	R	R	P	O	R	P	R	R	s.o.	s.o.	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	R/P	R	s.o.
	L'Ascension	M	P	R	M	P	O	M	P	R	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	s.o.	s.o.	s	M	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R	M	P	O	M	P	R
	La Macaza	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	s.o.	s.o.	s	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R	M	RT	O	M	RT	R
	Lac-Saguay	M	P	R	M	P	O	M	P	R	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R	M	P	O	M	P	R
M R C D L	Nominingue	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	RT	R	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R	M	RT	O	M	RT	R
	Rivière-Rouge	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	M	M	M	M	P	M	RT	R	M	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R	M	RT	O	M	RT	R
	Amherst	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	R	MRC	P	M/MRC	M	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Arundel	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Barkmere	M	P	R	M	P	O	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Brébeuf	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	M/MRC	M	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Huberdeau	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Ivry-sur-le-Lac	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	La Conception	M	M	R	M	M	O	M	M	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	La Minerve	M	M	R	M	M	O	M	M	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Labelle	M	M	R	M	M	O	M	M	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Lac-Supérieur	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Lac-Tremblant-Nord	M	P	R	M	P	O	M	P	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Lantier	M	RT	R	M	RT	O	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Mont-Tremblant	M	P	R	M	P	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	M/MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Montcalm	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Saint-Faustin-Lac-Carré	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Sainte-Agathe-des-Monts	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	M	P	R	MRC	P	M/MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Val-David	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	MRC	s.o.	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Val-des-Lacs	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	M/MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P
	Val-Morin	M	RT	R	M	RT	O	M	RT	R	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	M/MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M/P	M/P	R/P	M/P	M/P	O/P	M/P	M/P	R/P

Légende : M = Municipalité R = Régie RT = Régie de transport P = Entreprise privée MRC = Municipalité Régionale de Comté O = OBNL s.o. = sans objet

Annexe E – Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles

Éléments réglementés		Fosses septiques			Collecte des matières organiques							Collecte des matières recyclables				Collecte des déchets			Municipalité	MRC
		Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)	Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)	Vidange obligatoire (2 ans)	Type de contenant autorisé pour usage commercial ou industriel	Participation obligatoire matières organiques	Participation obligatoire résidus verts	Poids maximal d'un contenant	Collecte de résidus verts	Matières organiques autorisées/interdites	Contenant pour collecte des matières organiques	Participation obligatoire	Collecte de boîtes de carton	Matières recyclables autorisées/interdites	Contenant pour collecte des matières recyclables	Matières résiduelles volumineuses	Définition excluant entre autres les RDD et les CRD	Contenant pour collecte des déchets		
MRC	L i è v r e		S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Chute-Saint-Philippe	M R C A L
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Ferme-Neuve	
			S.O.	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Kiamika	
			X	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Lac-des-Écorces	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Lac-du-Cerf	
			X	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Lac-Saint-Paul	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Mont-Laurier	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Mont-Saint-Michel	
			S.O.	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	Notre-Dame-de-Pontmain	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Notre-Dame-du-Laus	
	R o u g e		X	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	
			S.O.	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Sainte-Anne-du-Lac	
			X	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Régie	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	L'Ascension	
			S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	La Macaza	
			S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Lac-Saguay	
			S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Nominique	
			S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Rivière-Rouge	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Régie	
			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	MRCAL	
	M R C D L		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Amherst	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Arundel	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Barkmere	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Brébeuf	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Huberdeau	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Ivry-sur-le-Lac	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	La Conception	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	La Minerve	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Labelle	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X	X	X	Lac-Supérieur	
MRC	L i è v r e		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Lac-Tremblant-Nord	M R C D L
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Lantier	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Mont-Tremblant	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Montcalm	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Saint-Faustin-Lac-Carré	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Sainte-Agathe-des-Monts	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Sainte-Lucie-des-Laurentides	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Val-David	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Val-des-Lacs	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Val-Morin	
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MRCDL	

Annexe F – Programmes municipaux offerts en 2019 et modes de disposition des matières résiduelles

MRC	Municipalité	Ordures		Matières recyclables		Matières organiques					RDD	Encombrants		Résidus CRD		Boues municipales		
		PP	AV	PP	AV	Collecte à 3 voies		Résidus verts		Composteur domestique		PP	AV	PP	AV	Vidange fosse septique	Installation d'épuration municipale	
						PP	AV	PP	AV		AV							PP
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o.
		Ferme-Neuve	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
		Kiamika	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
		Lac-des-Écorces	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
		Lac-du-Cerf	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Lac-Saint-Paul	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Mont-Laurier	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
		Mont-Saint-Michel	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Notre-Dame-de-Pontmain	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Notre-Dame-du-Laus	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o.
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Sainte-Anne-du-Lac	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
	R o u g e	L'Ascension	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x
		La Macaza	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.
		Lac-Saguay	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Nominingue	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Rivière-Rouge	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x
M R C D L	Amherst	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Arundel	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Barkmere	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	s.o.	x	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Brébeuf	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x	
	Huberdeau	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Ivry-sur-le-Lac	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	La Conception	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	La Minerve	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Labelle	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Lac-Supérieur	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Lac-Tremblant-Nord	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Lantier	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	x	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Mont-Tremblant	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Montcalm	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Sainte-Agathe-des-Monts	x	x	x	x	x	x	x	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	x	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Val-David	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	s.o.	x	s.o	x	SP	x	
	Val-des-Lacs	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o.	
	Val-Morin	x	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	SP	s.o.	

Légende :
PP = Porte-à-porte AV = Apport Volontaire SP = Selon le propriétaire x = programme municipal s.o. = sans objet

Annexe G – Description des programmes municipaux de gestion des déchets domestiques

MRC		Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu d'élimination et/ou centre de transbordement
			Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)				
MRC AL	Livre	Chute-Saint-Philippe	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	20	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Ferme-Neuve	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi et mercredi	20	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Kiamika	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	vendredi	21	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Lac-des-Écorces	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	vendredi	19	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Lac-du-Cerf	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi	20	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Lac-Saint-Paul	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	18	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Mont-Laurier	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	merc au vend	20	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Mont-Saint-Michel	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi	19	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Notre-Dame-de-Pontmain	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	19	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Notre-Dame-du-Laus	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi et mercredi	20	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi	19	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
		Sainte-Anne-du-Lac	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi	19	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDL
	Roue	L'Ascension	hiver/ 4 sem. été / 2 sem.	jeudi	18	Services sanitaires Cloutier	12/2023	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
		La Macaza	4 sem.	mercredi	13	RCER *	s.o.	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
		Lac-Saguay	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	vendredi	16	Services sanitaires Cloutier	12/2022	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
		Nominingue	4 sem.	mardi	13	RCER *	s.o.	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
		Rivière-Rouge	4 sem.	mardi	13	RCER *	s.o.	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
MRC DL		Amherst	4 sem.	mercredi	17	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Arundel	4 sem.	mardi	17	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Barkmere	2 sem.	jeudi	26	RIMRO	12/2023	PP et apport v.	bac noir, conteneur	latéral	RIDR
		Brébeuf	4 sem.	jeudi	17	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Huberdeau	4 sem.	vendredi	17	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Ivry-sur-le-Lac	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	jeudi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir, conteneur	latéral	RIDR
		La Conception	2 sem.	mercredi	18	Municipalité La Minerve	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		La Minerve	2 sem.	lundi-mardi	18	Municipalité La Minerve	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Labelle	2 sem.	merc.-jeudi	18	Municipalité La Minerve	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Lac-Supérieur	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi-mardi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Lac-Tremblant-Nord	2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	12/2024	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Lantier	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Mont-Tremblant	2 sem.	vendredi	26	Services R.C. Miller	12/2024	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Montcalm	4 sem.	mardi	17	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bac noir 360 litres	latéral	RIDR
		Saint-Faustin-Lac-Carré	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	mardi-jeudi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Sainte-Agathe-des-Monts	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	merc.-jeudi-vend.	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Val-David	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lun.-mar.-merc.	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Val-des-Lacs	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR
		Val-Morin	hiver/ 4 sem. été /2 sem.	lundi	18	RITL	s.o.	PP et apport v.	bac noir 360 litres; conteneur	latéral	RIDR

* RCER début de la collecte en avril 2020
PGMR conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides

Annexe H – Quantité et coût (avec la redevance) - Gestion des déchets domestiques en 2019

MRC		Municipalité	Quantité (tonnes)				Nombre d'u.o. desservies			Coût 2019 avant taxes (\$)		
			Collectes municipales	Municipales n/c	Citoyens	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Élimination	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	218,2	s.o.	12,2	230,4	909	72	981	41 791 \$	37 577 \$	79 369 \$
		Ferme-Neuve	492,8	s.o.	21,8	514,6	1656	246	1902	78 674 \$	70 741 \$	149 415 \$
		Kiamika	165,6	s.o.	7,6	173,1	576	58	634	26 755 \$	24 057 \$	50 812 \$
		Lac-des-Écorces	516,4	s.o.	35,2	551,6	1688	252	1940	80 222 \$	72 132 \$	152 354 \$
		Lac-du-Cerf	141,9	s.o.	5,5	147,4	607	40	647	27 728 \$	24 932 \$	52 660 \$
		Lac-Saint-Paul	113,8	s.o.	6,0	119,8	499	38	537	22 908 \$	20 598 \$	43 506 \$
		Mont-Laurier	2188,2	s.o.	205,1	2393,3	7309	1646	8955	359 626 \$	323 363 \$	682 989 \$
		Mont-Saint-Michel	135,9	s.o.	2,8	138,7	430	48	478	20 078 \$	18 053 \$	38 131 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	227,9	s.o.	2,7	230,6	840	64	904	38 563 \$	34 674 \$	73 237 \$
		Notre-Dame-du-Laus	476,9	s.o.	7,1	484,0	2155	180	2335	99 282 \$	89 271 \$	188 553 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	155,6	s.o.	8,0	163,6	535	66	601	25 119 \$	22 586 \$	47 705 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	143,6	s.o.	2,8	146,4	495	60	555	23 217 \$	20 876 \$	44 093 \$
		Total	4976,7	0,0	316,8	5293,5	17699	2770	20469	843 963 \$	758 860 \$	1 602 824 \$
	R o u g e	L'Ascension	195,6	0,2	4,4	200,2	926	11	937	26 904 \$	21 209 \$	48 113 \$
		La Macaza	203,0	2,2	3,2	208,4	1130	28	1158	39 845 \$	22 226 \$	62 071 \$
		Lac-Saguay	120,4	0,1	1,6	122,1	473	20	493	13 680 \$	13 047 \$	26 727 \$
		Nominingue	447,2	2,4	10,4	459,9	2033	33	2066	56 085 \$	48 697 \$	104 782 \$
		Rivière-Rouge	966,6	7,9	46,0	1020,4	3273	234	3507	321 450 \$	105 549 \$	426 999 \$
		Total	1932,8	12,7	65,6	2011,12	7835	326	8161	457 964 \$	210 728 \$	668 692 \$
	Total MRCAL		6909,5	12,7	382,4	7304,6	25534	3096	28630	1 301 927 \$	969 588 \$	2 271 515 \$
M R C D L	Amherst	559,4	2,9	0,0	562,3	1825	62	1887	121 898 \$	60 903 \$	182 801 \$	
	Arundel	181,2		0,3	181,5	443	36	479	31 914 \$	19 622 \$	51 537 \$	
	Barkmere	34,3		0,0	34,3	258	1	259	7 499 \$	3 714 \$	11 214 \$	
	Brébeuf	256,9	1,4	0,4	258,7	645	8	653	46 220 \$	27 979 \$	74 198 \$	
	Huberdeau	261,6		0,0	261,6	598	22	620	41 091 \$	28 336 \$	69 427 \$	
	Ivry-sur-le-Lac	114,4		0,0	114,4	457	6	463	20 344 \$	12 391 \$	32 735 \$	
	La Conception	415,3	11,1	3,1	429,4	1278	5	1283	38 847 \$	46 177 \$	85 024 \$	
	La Minerve	421,3	0,2	1,9	423,3	1695	9	1704	106 546 \$	45 653 \$	152 199 \$	
	Labelle	745,4	5,7	52,4	803,5	2213	104	2317	244 536 \$	81 357 \$	325 893 \$	
	Lac-Supérieur	588,5		0,4	588,9	2029	40	2069	85 349 \$	63 747 \$	149 097 \$	
	Lac-Tremblant-Nord	20,8			20,8	202	2	204	5 620 \$	2 250 \$	7 869 \$	
	Lantier	298,7			298,7	876	14	890	37 426 \$	32 357 \$	69 783 \$	
	Mont-Tremblant	2528,6	5,5	1,1	2535,2	7370	465	7835	320 754 \$	274 477 \$	595 231 \$	
	Montcalm	174,5			174,5	743	9	752	46 320 \$	18 903 \$	65 223 \$	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	877,8		0,1	877,8	2020	139	2159	97 552 \$	95 075 \$	192 627 \$	
	Sainte-Agathe-des-Monts	2627,5			2627,5	6780	718	7498	256 342 \$	284 589 \$	540 931 \$	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	382,6		0,5	383,1	1076	13	1089	59 957 \$	41 444 \$	101 401 \$	
	Val-David	1099,9			1099,9	3297	163	3460	121 162 \$	119 137 \$	240 299 \$	
	Val-des-Lacs	255,9			255,9	1003	24	1027	32 369 \$	27 719 \$	60 088 \$	
	Val-Morin	870,5			870,5	1915	29	1944	357 381 \$	94 291 \$	451 672 \$	
	Total MRCDL		12715,1	26,8	60,0	12801,9	36723	1869	38592	2 079 127 \$	1 380 121 \$	3 459 247 \$
	Total pour le territoire de planification		19624,6	39,6	442,4	20106,5	62257,0	4965,0	67222,0	3 381 054 \$	2 349 709 \$	5 730 762 \$

Annexe I – Programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2019 (sans les compensations)

MRC		Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité collectée (tonne)	Quantité Contenants consignés	Quantité totale (tonnes)	Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)			
			Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)								Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport 2019	Valorisation 2019	Centre de transbordement 2019	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	aux 2 sem.	lundi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	105,4	5,7	111,1	909	72	981	42 320 \$	9 640 \$	inclus	51 959 \$
		Ferme-Neuve	aux 2 sem.	mardi-merc.	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	235,7	12,8	248,5	1656	246	1902	79 666 \$	18 146 \$	inclus	97 812 \$
		Kiamika	aux 2 sem.	vendredi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	80,5	4,4	84,9	576	58	634	27 091 \$	6 171 \$	inclus	33 262 \$
		Lac-des-Écorces	aux 2 sem.	vendredi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	234,5	12,7	247,2	1688	252	1940	81 230 \$	18 503 \$	inclus	99 732 \$
		Lac-du-Cerf	aux 2 sem.	mardi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	67,3	3,7	71,0	607	40	647	28 074 \$	6 395 \$	inclus	34 468 \$
		Lac-Saint-Paul	aux 2 sem.	lundi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	53,5	2,9	56,4	499	38	537	23 194 \$	5 283 \$	inclus	28 477 \$
		Mont-Laurier	aux 2 sem.	mer.-jeu.-vend.	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	1141,1	62,0	1203,1	7309	1646	8955	364 162 \$	82 949 \$	inclus	447 111 \$
		Mont-Saint-Michel	aux 2 sem.	mardi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	57,2	3,1	60,3	430	48	478	20 331 \$	4 631 \$	inclus	24 962 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	aux 2 sem.	lundi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	113,9	6,2	120,1	840	64	904	39 047 \$	8 894 \$	inclus	47 941 \$
		Notre-Dame-du-Laus	aux 2 sem.	jeudi et vendredi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	242,2	13,1	255,3	2155	180	2335	100 535 \$	22 900 \$	inclus	123 435 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	aux 2 sem.	mardi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	71,5	3,9	75,4	535	66	601	25 433 \$	5 793 \$	inclus	31 226 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	aux 2 sem.	mardi	26		12/2024	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDL	63,2	3,4	66,7	495	60	555	23 519 \$	5 357 \$	inclus	28 876 \$
		Écocentre RIDL				apport volontaire						RIDL	0,0	0,0							
		Total Lièvre											2466,0	133,9	2599,9	17699	2770	20469	854 600 \$	194 661 \$	- \$
	R o u g e	L'Ascension	aux 2 sem.	jeudi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2020	porte-à-porte	bac vert 360 L	arrière	RIDR	116,1	4,5	120,6	926	11	937	34 749 \$	6 877 \$	11 535 \$	53 161 \$
		La Macaza	aux 2 sem.	mercredi	26	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac vert 240 L	latéral	RIDR	124,5	4,8	129,4	1130	28	1158	35 417 \$	9 282 \$	15 996 \$	60 695 \$
		Lac Saguay	aux 2 sem.	vendredi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2020	porte-à-porte	360 litres	arrière	RIDR	59,7	2,3	62,1	473	20	493	17 756 \$	7 000 \$	5 935 \$	30 691 \$
		Nominigue	aux 2 sem.	vendredi	26	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac 360; 240 L	latéral	RIDR	320,1	12,4	332,4	2033	33	2066	94 675 \$	4 403 \$	32 809 \$	131 888 \$
		Rivière-Rouge	aux 2 sem.	mercredi-vendredi	26	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac 360; 240 L	latéral	RIDR	534,9	20,7	555,6	3273	234	3507	Inclus annexe H	33 847 \$	55 685 \$	89 533 \$
	Total Rouge											1155,4	44,7	1200,1	7835	326	8161	182 597 \$	61 409 \$	121 961 \$	365 968 \$
	Total MRCAL											3621,4	178,6	3800,0	25534	3096	28630	1 037 197 \$	256 070 \$	121 961 \$	1 415 229 \$
M R C D L	Amherst	aux 2 sem.	mercredi	26	RIMRO	n/a	porte-à-porte	bac vert 360-1100L	latéral	Tricentris	208,5	8,4	216,8	1825	62	1887	102 237 \$	3 161 \$	403 \$	105 801 \$	
	Arundel	aux 2 sem.	mardi	26	RIMRO	n/a	porte-à-porte	bac vert 360-1100L	latéral	Tricentris	55,1	2,2	57,3	443	36	479	25 931 \$	1 175 \$	7 \$	27 112 \$	
	Barkmere	aux 2 sem.	jeudi	26	Services R.C. Miller	12/2020	PP et apport v.	bac vert 360 L/conteneurs	latéral	Tricentris	21,4	0,9	22,3	258	1	259	4 201 \$	135 \$	- \$	4 336 \$	
	Brébeuf	aux 2 sem.	jeudi	26	RIMRO	n/a	porte-à-porte	bac vert 360-1100L	latéral	Tricentris	104,6	4,2	108,8	645	8	653	38 765 \$	2 203 \$	- \$	40 968 \$	
	Huberdeau	aux 2 sem.	vendredi	26	RIMRO	n/a	porte-à-porte		latéral	Tricentris	95,3	3,8	99,2	598	22	620	34 464 \$	1 866 \$	4 \$	36 333 \$	
	Ivry-sur-le-Lac	aux 2 sem.	jeudi	26	RITL	n/a	porte-à-porte	bac vert 360L/conteneurs	latéral	Tricentris	56,5	2,3	58,8	457	6	463	20 344 \$	798 \$	- \$	21 142 \$	
	La Conception	aux 2 sem.	mercredi	26	La Minerve	n/a	porte-à-porte		latéral	Tricentris	184,0	7,4	191,4	1278	5	1283	36 926 \$	2 773 \$	18 409 \$	58 108 \$	
	La Minerve	aux 2 sem.	lundi-mardi	26	La Minerve	n/a	porte-à-porte	bac vert 360-1100L	latéral	Tricentris	216,8	8,7	225,4	1695	9	1704	76 587 \$	2 603 \$	22 374 \$	101 563 \$	
	Labelle	aux 2 sem.	mercredi-jeudi	26	La Minerve	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	340,0	13,6	353,6	2213	104	2317	51 755 \$	5 147 \$	36 426 \$	93 328 \$	
	Lac Supérieur	aux 2 sem.	lundi/mardi	26	RITL	n/a	PP et apport v.	bac vert 360L/conteneurs	latéral	Tricentris	325,5	13,1	338,6	2029	40	2069	31 274 \$	3 984 \$	- \$	35 258 \$	
	Lac-Tremblant-Nord	aux 2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	12/2024	PP et apport v.		latéral	Tricentris	17,9	0,7	18,6	202	2	204	5 988 \$	88 \$	- \$	6 076 \$	
	Lantier	aux 2 sem.	lundi	26	RITL	n/a	PP et apport v.	bac vert 360-1100L/conteneurs	latéral	Tricentris	132,7	5,3	138,1	876	14	890	36 777 \$	1 830 \$	- \$	38 607 \$	
	Mont-Tremblant	aux 2 sem.	vendredi	26	Services R.C. Miller	12/2024	PP et apport v.		latéral	Tricentris	1236,9	49,6	1286,6	7370	465	7835	311 344 \$	21 079 \$	371 \$	332 794 \$	
	Montcalm	aux 2 sem.	mardi	26	RIMRO + RITL	n/a	porte-à-porte	bac vert 360-1100L	latéral	Tricentris	62,8	2,5	65,3	743	9	752	38 551 \$	1 350 \$	0 \$	39 902 \$	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	aux 2 sem.	lundi	26	RITL	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	464,5	18,6	483,2	2020	139	2159	101 168 \$	7 488 \$	45 \$	108 701 \$	
	Sainte-Agathe-des-Monts	aux 2 sem.	merc-jeudi-vend.	26	RITL	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	1202,3	48,2	1250,5	6780	718	7498	259 627 \$	22 420 \$	216 \$	282 263 \$	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	aux 2 sem.	lundi	26	RITL	n/a	PP et apport v.	bac vert 360-1100L/conteneurs	latéral	Tricentris	172,3	6,9	179,2	1076	13	1089	59 958 \$	2 925 \$	- \$	62 883 \$	
	Val-David	aux 2 sem.	lundi-mardi-mercredi	26	RITL	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	612,3	24,6	636,9	3297	163	3460	127 433 \$	10 969 \$	- \$	138 402 \$	
	Val-des-Lacs	aux 2 sem.	lundi	26	RITL	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	114,6	4,6	119,2	1003	24	1027	32 369 \$	1 537 \$	- \$	33 906 \$	
	Val-Morin	aux 2 sem.	mercredi	26	RITL	n/a	PP et apport v.		latéral	Tricentris	359,7	14,4	374,1	1915	29	1944	130 120 \$	6 189 \$	- \$	136 309 \$	
	Écocentres										194,2		194,2								
	Total MRCDL											6177,8	240,1	6417,9	36723	1869	38592	1 525 816 \$	99 720 \$	78 254 \$	1 703 790 \$
Total pour le territoire de planification												9799,2	418,7	10217,9	62257	4965	67222	2 563 013 \$	355 790 \$	200 215 \$	3 119 019 \$

Annexe J – Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2019

MRC		Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité (tonnes)			Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$) 2019		
			Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance					Municipal	Régie	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Valorisation	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	hiver / 2 sem. été / sem.	lundi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	121,9		121,9	909	36	945	34 435 \$	10 377 \$	44 812 \$
		Ferme-Neuve		mardi-mercredi	38		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	302,3		302,3	1656	123	1779	64 826 \$	19 535 \$	84 361 \$
		Kiamika		vendredi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	88,6		88,6	576	29	605	22 046 \$	6 643 \$	28 689 \$
		Lac-des-Écorces		vendredi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	265,0		265,0	1688	126	1814	66 101 \$	19 919 \$	86 020 \$
		Lac-du-Cerf		mardi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	79,3		79,3	607	20	627	22 848 \$	6 885 \$	29 733 \$
		Lac-Saint-Paul		lundi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	61,5		61,5	499	19	518	18 876 \$	5 688 \$	24 564 \$
		Mont-Laurier		mer.-jeu.-vend.	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	1170,9		1170,9	7309	823	8132	296 327 \$	89 297 \$	385 624 \$
		Mont-Saint-Michel		mardi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	62,1		62,1	430	24	454	16 544 \$	4 985 \$	21 529 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain		lundi	36		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	161,2		161,2	840	32	872	31 775 \$	9 575 \$	41 350 \$
		Notre-Dame-du-Laus		lundi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	146,4		146,4	2155	90	2245	81 807 \$	24 652 \$	106 459 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles		mardi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	75,6		75,6	535	33	568	20 698 \$	6 237 \$	26 935 \$
		Sainte-Anne-du-Lac		mardi	34		12/2024	porte-à-porte	bac 240 l. + sac en papier	arrière	RIDL	43,7		43,7	495	30	525	19 131 \$	5 765 \$	24 896 \$
		RIDL	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	s.o.	s.o.	RIDL	s.o.		0,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
		Total Lièvre											2578,6	0,0	2578,6	17699	1385	19084	695 414 \$	209 558 \$
	R o u g e	L'Ascension	hiver / 2 sem. été / sem.	jeudi	36	Services sanitaires Cloutier	s.o.	porte-à-porte	bac 240 l.	arrière	RIDR	87,0	0,0	87,0	926	11	937	44 123 \$	9 086 \$	53 209 \$
		La Macaza		lundi	37	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac 240 l.	latéral	RIDR	99,1	0,3	99,4	1098	28	1126	29 676 \$	10 082 \$	39 758 \$
		Lac-Saguay		vendredi	34	Services sanitaires Cloutier	s.o.	porte-à-porte	bac 240 l.	arrière	RIDR	48,3	0,0	48,4	473	20	493	19 370 \$	5 205 \$	24 575 \$
		Nominingue		lundi	37	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac 240 l.	latéral	RIDR	284,9	1,4	286,3	2033	33	2066	96 242 \$	27 157 \$	123 400 \$
		Rivière-Rouge		jeudi	38	RCER	s.o.	porte-à-porte	bac 240 l.	latéral	RIDR	479,9	9,1	489,0	3273	234	3507	Inclus annexe I	48 612 \$	48 612 \$
		Total Rouge										999,2	10,8	1010,0	7803	326	8129	189 411 \$	100 142 \$	289 553 \$
	Total MRCAL											3577,8	10,8	3588,6	25502	1711	27213	884 825 \$	309 700 \$	1 194 525 \$
M R C D L	Amherst *	aux 2 sem + sem. en été	lundi	37	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	s.o.	s.o.	0,0	1825	62	1887	s.o.	s.o.	s.o.	
	Arundel *		mardi	37	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	s.o.	0,1	0,1	443	36	479	s.o.	s.o.	s.o.	
	Barkmere	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	
	Brébeuf	aux 2 sem + sem en été	jeudi	37	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	15,1	s.o.	15,1	645	8	653	3 438 \$	1 254 \$	4 693 \$	
	Huberdeau *		vendredi	37	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	s.o.	s.o.	0,0	598	22	620	s.o.	s.o.	s.o.	
	Ivry-sur-le-Lac		jeudi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	42,8	s.o.	42,8	457	6	463	27 757 \$	2 739 \$	30 496 \$	
	La Conception		mardi	37	La Minerve	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	88,9	s.o.	88,9	1278	5	1283	36 315 \$	12 169 \$	48 484 \$	
	La Minerve		lundi-mardi	37	La Minerve	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	118,8	0,4	119,2	1695	9	1704	149 513 \$	14 473 \$	163 987 \$	
	Labelle		mercredi-jeudi	38	La Minerve	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	222,0	12,4	234,3	2213	104	2317	74 507 \$	26 517 \$	101 023 \$	
	Lac-Supérieur		lundi-mardi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	189,8	0,2	190,0	2029	40	2069	76 872 \$	12 145 \$	89 016 \$	
	Lac-Tremblant-Nord	aux 2 sem + sem en été	lundi	36	Services R.C. Miller et La Minerve	12/2024	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	7,5	s.o.	7,5	202	2	204	452 \$	834 \$	1 286 \$	
	Lantier**		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	876	14	890	s.o.	s.o.	s.o.	
	Mont-Tremblant		mercredi	37	Services R.C. Miller	12/2024	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	470,4	0,3	470,8	7370	465	7835	146 787 \$	68 842 \$	215 629 \$	
	Montcalm *		mardi	37	RIMRO	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIDR	s.o.	s.o.	0,0	743	9	752	s.o.	s.o.	s.o.	
	Saint-Faustin-Lac-Carré		mardi-jeudi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	323,3	s.o.	323,3	2020	139	2159	129 367 \$	20 690 \$	150 057 \$	
	Sainte-Agathe-des-Monts		mercredi-jeudi-vendredi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	793,8	s.o.	793,8	6780	718	7498	330 287 \$	50 805 \$	381 092 \$	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides		lundi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	79,3	s.o.	79,3	1076	13	1089	62 577 \$	6 329 \$	68 906 \$	
	Val-David		jeudi-vendredi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	470,2	s.o.	470,2	3297	163	3460	164 051 \$	30 367 \$	194 418 \$	
	Val-des-Lacs		lundi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	89,0	s.o.	89,0	1003	24	1027	49 136 \$	5 699 \$	54 835 \$	
	Val-Morin		mercredi	38	RITL	s.o.	porte-à-porte	bacs 240L	latéral	RIADM	76,6	s.o.	76,6	1915	29	1944	60 612 \$	4 903 \$	65 515 \$	
	Écocentres	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	app. vol.	conteneurs	s.o.	RIDR / fermes privés	71,6	188,4	260,0	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	
	Total MRCDL										3059,0	201,9	3260,9	36465	1868	38333	1 311 670 \$	257 766 \$	1 569 436 \$	
	Total pour le territoire de planification										6636,8	212,7	6849,5	61967	3579	65546	2 196 496 \$	567 465 \$	2 763 961 \$	

Annexe K – Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2019

MRC		Municipalité	Dépôt (apport volontaire)	Type de RDD récupérés (tonnes)												Coût total avant taxes (\$)	
				Laurentides Re/sources						Plastique contaminé	Bonbonne de propane (+ de 454 g)	Cartouche d'encre	Ampoule fluocompacte	Halocar-bure	Divers RDD		Quantité totale
				Peinture	Huile usagée	Pile	Organiques	Inorganiques	Autres RDD								
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	s.o.												0,000	- \$	
		Ferme-Neuve	s.o.												0,000	- \$	
		Kiamika	s.o.												0,000	- \$	
		Lac-des-Écorces	Dépôt permanent												0,000	- \$	
		Lac-du-Cerf	s.o.												0,000	- \$	
		Lac-Saint-Paul	s.o.	0,3	0,2		0,1		0,0						0,587	362 \$	
		Mont-Laurier	Dépôts permanents (5)	5,0			0,2	0,0	1,9						7,079	4 367 \$	
		Mont-Saint-Michel	s.o.												0,000	- \$	
		Notre-Dame-de-Pontmain	s.o.	0,7	0,3		0,2	0,0	0,1						1,253	773 \$	
		Notre-Dame-du-Laus	Dépôt permanent												0,000	- \$	
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	s.o.												0,000	- \$	
		Sainte-Anne-du-Lac	s.o.												0,000	- \$	
		Mont-Laurier (RIDL)	Dépôt permanent RIDL	23,1	3,2	4,2	15,4	1,7	4,4			Mira		9,7	61,851	38 162 \$	
		Total Lièvre		29,1	3,7	4,2	15,9	1,8	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	70,769	43 664 \$
	R o u g e	L'Ascension	AV (23 dates définies)	1,2	0,3	0,2	0,8	0,1	0,094						2,622	2 261 \$	
		La Macaza	garage municipal	2,3	0,7	0,2	2,2	0,5	0,028						5,933	2 503 \$	
		Nominigue	Dépôts permanents (2)	2,9	1,0	0,0	2,0	0,2	0,128						6,188	1 363 \$	
		Rivière-Rouge	Dépôts permanents (3)	5,6	0,5		1,3	0,2	0,084						7,723	5 251 \$	
		Rivière-Rouge (RIDR)	Dépôt RDD permanent	5,8	2,7	1,7	5,5	0,6	0,379			1,4	6,564	6,439	31,009	10 899 \$	
		Total Rouge		17,7	5,1	2,1	11,8	1,6	0,7	0,0	0,0	0,0	1,4	6,6	6,4	53,5	22 277 \$
	Total MRCAL			46,833	8,839	6,292	27,662	3,389	7,111	0,000	0,000	0,000	1,425	6,564	16,129	124,244	65 941 \$
M R C D L	Amherst	Dépôt permanent	2,9	1,7	0,1	2,3	0,5	0,2						7,701	6 494 \$		
	Arundel	s.o.												0,000	2 074 \$		
	Barkmere	Dépôt temporaire	0,2	0,1		0,0	0,0	0,0						0,338	393 \$		
	Brébeuf	s.o.												0,000	3 007 \$		
	Huberdeau	Dépôt permanent	1,8	2,2	0,3	2,3	0,4	0,1						6,996	2 995 \$		
	Ivry-sur-le-Lac	s.o.												0,000	1 310 \$		
	La Conception	s.o.												0,000	4 881 \$		
	La Minerve	Dépôt permanent	3,8	3,5	0,3	3,6	0,3	0,3						11,763	4 826 \$		
	Labelle	Dépôt permanent	0,4	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0						0,616	8 600 \$		
	Lac-Supérieur	Dépôt permanent	4,1	0,5	0,4	2,2	1,0	0,2						8,390	6 739 \$		
	Lac-Tremblant-Nord	s.o.												0,000	238 \$		
	Lantier	Dépôt permanent	2,3	1,0	0,1	1,0	0,5	0,1						5,0145	3 420 \$		
	Mont-Tremblant	Dépôts permanents (6)	31,1	6,2	3,1	11,4	1,5	1,5						54,8963	29 014 \$		
	Montcalm	Dépôt permanent	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0						0,2775	1 998 \$		
	Saint-Faustin-Lac-Carré	Dépôt permanent	0,5	0,0		0,0		0,0						0,4790	10 050 \$		
	Sainte-Agathe-des-Monts	Dépôts permanents (4)	33,2	10,7	4,0	18,1	3,5	1,8						71,3130	30 799 \$		
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Dépôt permanent	2,7	2,2	0,1	2,1	0,4	0,2						7,6750	4 381 \$		
	Val-David	BMR Eugène Monette	1,1			0,0		0,0						1,1530	12 594 \$		
	Val-des-Lacs	Dépôt permanent	1,9	0,2		0,6	0,3	0,1						3,0309	2 930 \$		
	Val-Morin	s.o.												0,0000	10 339 \$		
	Écocentres										1,0	4,5	26,4	31,9152			
Total MRCDL			86,0	28,4	8,5	44,0	8,3	4,5	0,0	0,0	0,0	1,0	4,5	26,4	211,6	147 082 \$	
Total pour le territoire de planification			132,8	37,2	14,8	71,7	11,6	11,6	0,0	0,0	0,0	2,4	11,1	42,5	335,8	213 023 \$	

Annexe L – Description des programmes municipaux de gestion des encombrants en 2019

MRC	Municipalité	Fréquence		Entreprise de collecte	Nombre u.o. résidentiel	Quantité (tonne)		Coût avant taxes (\$)			
		Type de collecte	Nombre/an			Enfouissement	Valorisée	Disposition matière enfouie 2019	Disposition matière valorisée	Collecte et transport	Total
MRCAL	Chute-Saint-Philippe	porte-à-porte	3	Services sanitaires Cloutier	909	70,5	12,2	Inclus dans les coûts d'élimination des déchets		inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Ferme-Neuve	porte-à-porte	3		1656	80,2	25,7			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Kiamika	porte-à-porte	3		576	47,7	4,3			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Lac-des-Écorces	porte-à-porte	3		1688	118,0	24,4			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Lac-du-Cerf	porte-à-porte	3		607	38,6	2,6			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Lac-Saint-Paul	porte-à-porte	3		499	30,1	2,6			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Mont-Laurier	porte-à-porte	3		7309	349,2	177,9			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Mont-Saint-Michel	porte-à-porte	3		430	31,8	4,1			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Notre-Dame-de-Pontmain	porte-à-porte	3		840	64,3	1,9			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Notre-Dame-du-Laus	porte-à-porte	3		2155	162,2	5,3			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	porte-à-porte	3		535	43,8	10,4			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Sainte-Anne-du-Lac	porte-à-porte	3		495	32,3	2,0			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
	Total Lièvre		36		17699	1068,6	273,3	- \$	- \$	- \$	- \$
	L'Ascension	s.o.			s.o.						- \$
	La Macaza	s.o.			s.o.						- \$
	Lac-Saguay	porte-à-porte	2	Services sanitaires Cloutier	473	18,7	5,8	2 030 \$		3 590 \$	5 620 \$
	Nominingue	porte-à-porte	1	RCER	2033	53,2	16,4	5 765 \$		8 599 \$	14 364 \$
	Rivière-Rouge	porte-à-porte	2	RCER	3017	138,2	42,5	14 971 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	14 971 \$
	Total Rouge		5		5523	210,2	64,6	22 766 \$	- \$	12 189 \$	34 955 \$
	Total MRCAL		41		23222	1278,8	337,9	22 766 \$	- \$	12 189 \$	34 955 \$
MRCDL	Amherst *	s.o.	s.o.	s.o.	1825	4,9	0,8	529 \$		n/d	529 \$
	Arundel	s.o.	s.o.	s.o.	443						- \$
	Barkmere	s.o.	s.o.	s.o.	258						- \$
	Brébeuf *	s.o.	s.o.	s.o.	645	4,4	0,7	471 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	471 \$
	Huberdeau	s.o.	s.o.	s.o.	598						- \$
	Ivry-sur-le-Lac	s.o.	s.o.	s.o.	457						- \$
	La Conception	s.o.	s.o.	s.o.	1278						- \$
	La Minerve	s.o.	s.o.	s.o.	1695						- \$
	Labelle	s.o.	s.o.	s.o.	2213						- \$
	Lac-Supérieur	s.o.	s.o.	s.o.	2029						- \$
	Lac-Tremblant-Nord	s.o.	s.o.	s.o.	202						- \$
	Lantier	s.o.	s.o.	s.o.	876						s.o.
	Mont-Tremblant **	porte-à-porte	2	RC Miller	7370						- \$
	Montcalm	s.o.	s.o.	s.o.	743						- \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	s.o.	s.o.	s.o.	2020						- \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	sur appel	2	n/d	6780	62,5	10,6	6 774 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	6 774 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	s.o.	s.o.	s.o.	1076						- \$
	Val-David	s.o.	s.o.	s.o.	3297						- \$
	Val-des-Lacs	porte-à-porte	2	Municipalité	1003			Envoyé à l'écocentre		11 322 \$	11 322 \$
	Val-Morin	porte-à-porte	2	Municipalité	1915	32,5	5,5	3 521 \$		n/d	3 521 \$
	Total MRCDL		8		36723	104,281	17,7	11 295 \$	- \$	11 322 \$	22 618 \$
Total pour le territoire de planification			49		59945	1383,101	355,619	34 061 \$	- \$	23 512 \$	57 573 \$

Annexe M – Description des programmes municipaux des résidus des CRD en 2019

MRC	Municipalité	Nombre u.o. résidentiel	Type de collecte	Quantité (tonne) / Types de matières									Coût avant taxes (\$)			
				Bois	Bardeau	Métal	Gypse	Granulat (asphalte, bout de trottoir)	Agrégat	Divers	Mixtes enfouissement	Total valorisé	Disposition des matières valorisées	Disposition des matières enfouies	Collecte et transport	Total
MRCAL	Chute-Saint-Philippe	909	Apport volontaire	41,9	93,0	1,7	6,3	206,2		77,0	39,3	426,0		5 495 \$		5 495 \$
	Ferme-Neuve	1656	Apport volontaire	44,1	156,4	3,0	6,9	154,7		136,3	69,5	501,3		9 734 \$		9 734 \$
	Kiamika	576	Apport volontaire	21,9	50,5	0,7	5,5	6,5		30,2	15,4	115,3		2 155 \$		2 155 \$
	Lac-des-Écorces	1688	Apport volontaire	95,2	120,7	4,6	13,8	282,0		109,2	55,7	625,4		7 799 \$		7 799 \$
	Lac-du-Cerf	607	Apport volontaire	19,9	26,3	1,6	4,6	20,1		19,9	10,1	92,4		1 420 \$		1 420 \$
	Lac-Saint-Paul	499	Apport volontaire	16,1	47,5	0,5	4,8	6,7		23,8	12,1	99,4		1 697 \$		1 697 \$
	Mont-Laurier	7309	Apport volontaire	626,9	673,6	39,6	79,3	790,4		559,5	285,4	2769,3		39 952 \$		39 952 \$
	Mont-Saint-Michel	430	Apport volontaire	12,5	36,7	0,5	2,3	16,1		80,3	41,0	148,6		5 736 \$		5 736 \$
	Notre-Dame-de-Pontmain	840	Apport volontaire	10,2	40,7	0,4	1,0	0,4		4,6	2,3	57,3		322 \$		322 \$
	Notre-Dame-du-Laus	2155	Apport volontaire	12,0	48,9	0,8	2,0	6,9		46,4	23,7	116,9		3 311 \$		3 311 \$
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	535	Apport volontaire	56,1	25,1	1,7	3,1	64,3		74,8	38,2	225,2		5 342 \$		5 342 \$
	Sainte-Anne-du-Lac	495	Apport volontaire	3,2	11,5	0,8	0,6	0,1		42,4	21,6	58,6		3 027 \$		3 027 \$
	Écocentre		Apport volontaire									0,0		- \$		- \$
	Total Lièvre	17699		959,9	1330,9	55,9	130,0	1554,5	0,0	1204,4	614,2	5235,6	- \$	85 989 \$	- \$	85 989 \$
	L'Ascension	932	Apport volontaire	9,6	17,4	3,4	1,2		2,8			34,4	891 \$	3 791 \$	6 877 \$	11 559 \$
	La Macaza	1098	Apport volontaire	21,8	5,7	3,1	4,2		7,8			42,5	986 \$	5 453 \$	10 371 \$	16 810 \$
	Lac-Saguay	483	Apport volontaire	14,2	10,0	0,5	2,0		0,6			27,3	537 \$	- \$	- \$	537 \$
	Nominique	2064	Apport volontaire	33,1	44,5	9,0	6,0		10,6			103,3	2 069 \$	3 601 \$	9 600 \$	15 270 \$
	Rivière-Rouge	3017	Apport volontaire	184,8	104,9	28,1	24,6		38,0			380,4	4 295 \$	- \$	- \$	4 295 \$
	Écocentres		Apport volontaire	92,1	54,3	34,0	14,0		49,3	20,1	118,6	263,9				
	Total Rouge	7594		355,6	236,7	78,2	52,1	0,0	109,1	20,1	118,6	851,8	8 779 \$	12 845 \$	26 848 \$	48 472 \$
	Total MRCAL	25293		1315,5	1567,6	134,1	182,1	1554,5	109,1	1224,5	732,8	6087,3	8 779 \$	98 834 \$	26 848 \$	134 461 \$
MRCDL	Amherst	1772	Apport volontaire	0,1	1,0	0,0						1,2	2 559 \$	10 377 \$		12 936 \$
	Arundel	377	Apport volontaire	0,6	0,0	0,1	0,1		0,3			1,1	817 \$	3 315 \$		4 132 \$
	Barkmere	251	Apport volontaire									0,0	155 \$	627 \$		782 \$
	Brébeuf	603	Apport volontaire	0,1	1,2	0,0	0,1					1,4	1 185 \$	4 806 \$		5 991 \$
	Huberdeau	555	Apport volontaire									0,0	1 180 \$	4 787 \$		5 967 \$
	Ivry-sur-le-Lac	474	Apport volontaire									0,0	516 \$	2 093 \$		2 609 \$
	La Conception	1250	Apport volontaire	8,8	0,7	3,2	1,1		3,4			17,3	1 924 \$	7 800 \$		9 724 \$
	La Minerve	1700	Apport volontaire	6,1	58,4	2,2	0,6		0,9			68,2	1 902 \$	7 712 \$		9 614 \$
	Labelle	2048	Apport volontaire	220,4	63,2	42,1	21,5		31,8			379,0	3 389 \$	13 743 \$		17 132 \$
	Lac-Supérieur	1751	Apport volontaire	0,1								0,1	2 656 \$	10 768 \$		13 424 \$
	Lac-Tremblant-Nord	179	Apport volontaire									0,0	94 \$	380 \$		474 \$
	Lantier	857	Apport volontaire									0,0	1 348 \$	5 466 \$		6 814 \$
	Mont-Tremblant	7562	Apport volontaire	2,1		0,8	0,1		0,0			3,1	11 434 \$	46 366 \$		57 800 \$
	Montcalm	730	Apport volontaire			0,0						0,0	787 \$	3 193 \$		3 981 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	2435	Apport volontaire	0,6		0,3	0,7		0,7			2,2	3 961 \$	16 060 \$		20 021 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	6557	Apport volontaire			0,1						0,1	12 138 \$	49 218 \$		61 356 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	1009	Apport volontaire									0,0	1 726 \$	7 001 \$		8 727 \$
	Val-David	3075	Apport volontaire									0,0	4 963 \$	20 125 \$		25 088 \$
	Val-des-Lacs	978	Apport volontaire									0,0	1 155 \$	4 682 \$		5 837 \$
	Val-Morin	2049	Apport volontaire									0,0	4 075 \$	16 523 \$		20 598 \$
	Écocentres		Apport volontaire	3127,3	645,1	972,2	65,8		631,8	60,7	2116,1	5502,9	inclus au prorata des municipalités		322 241 \$	322 241 \$
	Total MRCDL	36212		3366,3	769,5	1021,3	90,1	0,0	668,9	60,7	2116,1	5976,6	57 965 \$	235 044 \$	322 241 \$	615 250 \$
Total pour le territoire de planification		61505		4681,8	2337,1	1155,3	272,1	1554,5	778,0	1285,2	2848,9	12064,0	66 744 \$	333 878 \$	349 090 \$	749 712 \$

Annexe N – Description de la gestion des boues de fosses septiques du secteur résidentiel en 2019

MRC	Municipalité	Responsable de la vidange	Entreprises de collecte	Nombre de fosses vidangées	Mode de disposition	Lieu de traitement
MRCAL	Chute-St-Philippe	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	312	lagunage avec infiltration dans le sol	RIDL
	Ferme-Neuve	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	217		RIDL
	Kiamika	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	34		Jorg Recyclage (Nomingue)
	Lac-des-Écorces	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	384		RIDL
	Lac-du-Cerf	citoyen	Gascon/Epursol, Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	218		RIDL
	Lac-Saint-Paul	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	250		RIDL
	Mont-Laurier	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	3378		RIDL
	Mont-Saint-Michel	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	57		RIDL
	Notre-Dame-de-Pontmain	citoyen	Gascon/Epursol, Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	225		RIDL
	Notre-Dame-du-Laus	citoyen	Gascon/Epursol, Services sanitaires Mario Céré, Pompage DM	483		NDL (2 sites de lagunage)(RIDL par disposition asséchée)
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	123		RIDL
	Sainte-Anne-du-Lac	citoyen	Services sanitaires Mario Céré, Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	95		RIDL
	Total Lièvre			5776		
	L'Ascension	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	273	lagunage avec infiltration dans le sol	Jorg Recyclage (Nomingue)
	La Macaza	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	348		
	Lac Sagway	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils, Services sanitaires Mario Céré	48		
	Nomingue	citoyen	Recyclage Jorg	581		
	Rivière-Rouge	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	675		
	Total Rouge			1925		
	Total MRCAL			7701		
MRCDL	Amherst	citoyen	n/d	403	n/d	n/d
	Arundel	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc., Sani-Nord, Sani-Laurentides, National Vacuum, Fosses septiques Miron, Épursol, Beauregard Fosses septiques	367	n/d	n/d
	Barkmere	citoyen	Pompage sanitaire 2000 Inc., Sani- Laurentides, Richard O'Shaughnessy	63	n/d	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Brébeuf	citoyen	Pompage sanitaire 2000 et Sani Laurentides	547	n/d	
	Huberdeau	citoyen	Sani-Nord et Pompage Sanitaire 2000 Inc.	241	n/d	Selon l'entreprise
	Ivry-sur-le-Lac	citoyen	Sani-Nord et Pompage Sanitaire 2000 Inc.	125	n/d	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	La Conception	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	378	Lagunes	Rang 7 partie du lot 518 Rang VII du Canton de Salaberry Mont-Tremblant
	La Minerve	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc., Narcisse Gargantini & fils, Jorg Recyclage	319	Lagunage	Pompage Sanitaire 2000 Inc. / Jorg Recyclage
	Labelle	citoyen	Pompage sanitaire 2000 Inc., Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils, Sani-Nord	442	n/d	Pompage Sanitaire 2000 Inc. / Recyclage Jorg / Sani-Nord
	Lac-Supérieur	citoyen	Sani-Laurentides et Pompage Sanitaire 2000 Inc.	987	Selon l'entreprise	Selon l'entreprise
	Lac-Tremblant-Nord	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	54	Lagunage	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Lantier	citoyen	Sani- Nord, Pompage Sanitaire 2000 Inc.	400	n/d	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Mont-Tremblant	citoyen	Sani-Nord et Pompage Sanitaire 2000 Inc.	1211	Lagunage	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Montcalm	citoyen	Sani-Nord et Pompage Sanitaire 2000 Inc.	224	Lagunage	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Saint-Faustin-Lac-Carré	citoyen	n/d	1714	n/d	n/d
	Sainte-Agathe-des-Monts	citoyen	Sani-Nord	795	Bassins aérés	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	citoyen	selon le citoyen	255	n/d	s.o.
	Val-David	citoyen	Sani -Nord, Sani Fosse, Beauregard fosses septiques, Pompage Sanitaire 2000 Inc.	531	n/d	n/d
	Val-des-Lacs	citoyen	Sani-Nord/ Pompage Sanitaire 2000 Inc./Les Entreprises Jean-Valois & Fils	249	n/d	n/d
	Val-Morin	citoyen	Sani-Nord, Beauregard fosses septiques, Enviro-vac Pierre Quevillon, Pompage Sanitaire 2000 Inc., Sani-Fosses	711	n/d	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Total MRCDL			10016		
Total pour le territoire de planification				17717		

Annexe O – Description de l’historique de la gestion des boues de station d'épuration

MRC		Municipalité	Type de station	Année d'entrée en fonction	Fréquence de la vidange	Population desservie		Année de la dernière vidange	Entreprise de collecte	Disposition / Lieu de traitement	Taux de siccité (%)	Donnée initiale	Quantité de la dernière vidange (t)	Quantité à disposer durant la période du PGMR (t)	Valorisée / enfouie	Coût total avant taxes (\$/an)	
						Habitant	Nombre de portes										
M R C A L	L i è v r e	Ferme-Neuve	3 étangs aérés	1992	Au besoin	1341	1048	2014	Les engrais Neault Inc.	Valorisation agricole/2 ^e rang de Gravel	17,7 / 6,4 / 5,34	300 t.h.	159,8	0,0	Valorisée	113 578 \$	
		Kiamika	étang aéré	2010	3 ans	100	52	2019	Services sanitaire Mario Céré	Jorg Recyclage	4,75 / 4,21	13 t.h.	9,8	18,0	Valorisée	12 000 \$	
		Lac-des-Écorces/	1 étang aéré	1996	6 ans	entre 825 et 910	422	2016	Terratube	Revalorisation	n/d	n/d	118,7	316,0	Valorisée	79 261 \$	
		Val-Barette	1 étang aéré	1976	8 ans	entre 454 et 509	243	2012	PM Vac	Diposition RIDL	n/d	n/d	75,0	100,0	Enfouie	n/d	
		Mont-Laurier	étang 1	1985	7 ans	3618	3618	2018	Ville de Mont-Laurier	Lits de séchage / 866 rue industrielle	31,0	4000 m ³	836,3	1200,0	Valorisée	68 665 \$	
			étang 2		7 ans			2019				4000 m ³	1200,0	Valorisée			
			étang 3		31 ans			1990				3474 m ³		Valorisée			
			étang 4		32 ans			1990				3115 m ³		Valorisée			
			étang 5		4 ans			2019				4000 m ³	1125,0	2400,0	Valorisée		
			étang 6		4 ans			2015				4000 m ³		2400,0	Valorisée		
	Sainte-Anne-du-Lac	2 étangs aérés	1978	20 ans	330	169	2018	Terratube	Terrain municipal			112,5	0,0	Valorisée	79 582 \$		
	Total Lièvre												2437,0	8834,0		432 347 \$	
	R o u g e	L'Ascension	FSI	1991	1/an	220	111	2019	Narcisse Gargantini et fils/ Jorg Recyclage	Jorg Recyclage	n/d	1800 g	6,2	49,6	Valorisée	4 950 \$	
		Rivière-Rouge	2 étangs aérés	1990		2196	1071	2020	Terrapure Environnement	Ontario	n/d	1848,09 t.h.	1386,06	0,0	Valorisée	474 150 \$	
Total Rouge												1392,3	49,6		479 100 \$		
Total MRCAL												3829,2	8883,6		911 447 \$		
M R C D L		Brébeuf	F.I.R. (filtre intermittent)	1996	2/an	118	60	2019	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	4,00%	2639 g	9,1	145,6	Valorisée	3 360 \$	
		La Conception	station mécanisé (Rotofix)	2009	1 fois / année	175	105	2019	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	Mont-Tremblant	3,5%	55,3 m ³	41,9	335,2	Valorisée	2 208 \$	
		Labelle	étangs aérés	1993	Selon évaluation	1438	822	pas encore						0,0		s.o.	
		Lac-Supérieur	système d'épuration Bionest avec rejet dans un cours d'eau	2008	1 à 2/an	n/d	125	2020	Pompage Sanitaire 2000 Inc.	n/d	4%	3 250 g	11,20	134,40	Valorisée	1 196 \$	
		Mont-Tremblant	usine des boues activées	1986/2004	80/année	6215	2296	2019	Épursol	Milieux agrigoles		10 m ³	11,2	4848,0	Valorisée	105 000 \$	
			étangs aérées station MT	1980/1994/1999	1/5 ans	712	1454	2015	Épursol	Milieux agrigoles			84	88	Valorisée		
			étangs aérées - village	1973/1999	1/5 ans	1171	2391	2015	Épursol	Milieux agrigoles			140	147	Valorisée		
		Saint-Faustin-Lac-Carré	étangs aérés	1997	Aucune vidange à date	2552	945							0		s.o.	
		Sainte-Agathe-des-Monts	boues activées	1987	8,3 fois/mois	8800	4903	2020	Viridis Environnement	Réseau Viridis	16,8%	10 m ³	7,6	6032,0	Valorisée	94 520 \$	
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	étangs aérés	1985	Au besoin	678	308	2019	Excent Environnement Inc.	n/d			68,6	0,0		171 170 \$	
		Val-David	étangs aérés	1980	Selon la quantité de boue	3379	1931	2014	PM VAC	n/d			544,7	0,0	Valorisée	149 290 \$	
		Val-Morin	Station d'épuration de Val-David			230	86										
		Total MRCDL												918,3	11730,2		526 743 \$
		Total pour le territoire de planification												4747,5	20613,8		1 438 190 \$

* Selon RECYC-QUÉBEC

Type d'installations	Siccité (%)
Boues de stations mécanisées	De 25 à 35 %
Boues d'étangs aérés	4 %
Boues de fosses septiques	3,50 %

Annexe P – Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2019

MRC	Municipalité	Moyens de communication						Matière ou élément ciblé	Coût total avant taxes \$/an
		Bulletin municipal	Site Internet	Dépliant / guide / calendrier	Médias sociaux	Autre	Formation / porte-à-porte		
MRCAL	Chute-Saint-Philippe	x	x	x				Par le biais des membres du comité de l'Agenda 21, Entente pour la vidange des fosses septiques regroupée	
	Ferme-Neuve	x	x	Feuilleton					
	Kiamika	x	x					Collectes sélectives (matières résiduelles, recyclables, calendrier de la RIDL), informations pour la vidange des fosses septiques	400 \$
	Lac-des-Écorces	x	x	x	x				
	Lac-du-Cerf								
	Lac-Saint-Paul		x	x				- Adoption du Règlement 027-2019 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Mun. de Lac-Saint-Paul - Adoption du règlement 028-2019 fixant les modalités de location de la salle communautaire (gestion des différentes matières jetables, disposition adéquate). - Rappel et avis final vidange septique par envoi postal.	
	Mont-Laurier			x					
	Mont-Saint-Michel	x	x	x					
	Notre-Dame-de-Pontmain	x	x	x		Consultation		Déchets ultimes, recyclables, foam, RDD TIC	
	Notre-Dame-du-Laus	x	x	x					
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	x	x	x	x				
	Sainte-Anne-du-Lac	x	x	x					
	Régie		x	x	x	Visites		Tous les services	12 408 \$
	Total Lièvre								12 808 \$
	L'Ascension	x	x	x	x			Tous les services	1 000 \$
	La Macaza	x	x	x			x	Tous les services	5 191 \$
	Lac-Saguay	x		x					
	Nominingue	x	x	x				Compostage	
	Rivière-Rouge	x	x	x					
	MRCAL		x					Tous les services	
	Régie		x						
	Total Rouge								6 191 \$
	Total MRCAL								18 999 \$

Annexe P - Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2019 (suite)

MRC	Municipalité	Moyens de communication						Matière ou élément ciblé	Coût total avant taxes \$/an
		Bulletin municipal	Site Internet	Dépliant / guide / calendrier	Médias sociaux	Autre	Formation / porte-à-porte		
M R C D L	Amherst	x	x	x	x		x	Matières résiduelles	200 \$
	Arundel	x		x	x			Matières résiduelles	500 \$
	Barkmere	x	x	x		Courriel		Compostage et matières recyclables	1 850 \$
	Brébeuf	x	x	x	x	Panneau	x	Matières résiduelles et organiques	n/d
	Huberdeau	x	x	x	x		x	Matières organiques et écocentre	593 \$
	Ivry-sur-le-Lac	x	x	x	x		x	Matières résiduelles	1 000 \$
	La Conception	x	x	x	x			Compostage et réduction à la source	2 000 \$
	La Minerve	x	x	x				Matières résiduelles	10 000 \$
	Labelle	x	x	x		Patrouille verte	x	Matières résiduelles, RDD	n/d
	Lac-Supérieur	x	x	x	x			Recyclage et compostage	
	Lac-Tremblant-Nord		x	x		Courriel		Matières résiduelles	n/d
	Lantier	x	x	x	x		x	Matières recyclables et déchets	n/d
	Mont-Tremblant	x	x	x	x	Patrouille verte	x	Matières résiduelles	28 000 \$
	Montcalm	x	x	x	x		x	Déchets, recyclage, compostage, vidange des fosses	1 000 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	x	x	x	x	Patrouille verte	x	Matières résiduelles	n/d
	Sainte-Agathe-des-Monts	x	x	x	x	Écran numérique	x	Compost et recyclage	2 400 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	x	x	x	x		x	Matières résiduelles	n/d
	Val-David	x	x	x	x	Journal local	x	Collecte de Styromousse à l'hôtel de ville, contrer le gaspillage alimentaire, diminution des fréquences de collectes du bac noir, calendrier de collecte, Écocentre, calendrier et secteur de collecte, collecte du compost et de recyclage	4 000 \$
	Val-des-Lacs	x	x	x				Matières résiduelles	1 700 \$
	Val-Morin		x	x			x	Encombrants, matières putrescibles	n/d
	MRCDL	x	x	x			x	Matières résiduelles	35 000 \$
	Régie		x						
Total MRCDL									88 243 \$
Total pour le territoire de planification									107 242 \$

Annexe Q – Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

MRC	Municipalité	Type d'intervenant												Total
		Organisme communautaire ou d'économie sociale (ex. : friperie, comptoir familial)	Entreprise récupérant seulement des métaux ferreux ou non ferreux	Entreprise de collecte et de transport	Élimination des matières résiduelles	Organisme impliqué dans le traitement ou le transbordement des matières recyclables et matériaux secs	Entreprise valorisant des matières organiques	Entreprise récupérant des matériaux de construction	Entreprise de collecte ou de traitement des boues de fosses septiques ou municipales	Organisme gouvernemental et parapublic en lien avec la gestion des matières résiduelles	Organisme privé ou à but non lucratif impliqué en gestion des matières résiduelles	Établissement scolaire	Commission scolaire	
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
		Ferme-Neuve	1	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	6
		Kiamika	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
		Lac-des-Écorces	0	1	1	0	0	0	1	1	1	3	0	8
		Lac-du-Cerf	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Lac-Saint-Paul	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Mont-Laurier	2	2	2	1	1	1	2	3	10	12	1	38
		Mont-Saint-Michel	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
		Notre-Dame-de-Pontmain	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
		Notre-Dame-du-Laus	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
		Sainte-Anne-du-Lac	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3
		Total Lièvre	4	4	3	1	1	1	3	14	14	23	1	70
	Rouge	L'Ascension	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
		La Macaza	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	4
		Lac-Saguay	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3
		Nominique	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0	8
		Rivière-Rouge	1	1	1	1	1	1	1	2	4	2	0	16
		Total Rouge	2	2	3	1	2	2	2	7	7	4	0	33
	Total MRCAL		6	6	6	2	3	3	5	21	21	27	1	103
MRCDL		Amherst	0	1	1	0	0	0	0	2	1	1	0	6
		Arundel	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	3
		Barkmere	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2
		Brébeuf	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Huberdeau	0	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	5
		Ivry-sur-le-Lac	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		La Conception	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		La Minerve	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	3
		Labelle	1	2	0	0	0	0	0	1	3	1	0	8
		Lac-Supérieur	0	1	1	0	0	0	0	1	2	0	0	5
		Lac-Tremblant-Nord	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Lantier	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	4
		Mont-Tremblant	2	3	1	0	1	1	0	1	12	9	0	30
		Montcalm	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3
		Saint-Faustin-Lac-Carré	0	0	2	0	0	0	1	3	1	0	0	7
		Sainte-Agathe-des-Monts	4	2	1	0	1	1	0	1	15	11	1	37
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3
		Val-David	1	1	0	0	0	0	0	1	2	4	0	9
		Val-des-Lacs	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
		Val-Morin	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	3
	Total MRCDL		10	12	8	0	2	2	1	23	41	34	1	134
Total pour le territoire de planification		16	18	14	2	5	2	5	6	44	62	61	2	237

Annexe R – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles

Organisme / entreprise	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées	Nom du propriétaire
Site de compostage des boues				
Épursol	47, rue Albert-Ferland, Chénéville	Compostage de boues	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration	Benjamin Leblanc
Excent environnement	486 rue Leduc, Trois-Rivière	Compostage de boues	Boues de stations d'épuration	Alain Gagnon
Jorg Recyclage	2136, chemin du Tour du lac, Nomingue	Compostage de boues	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration	Ghislain Jorg
Les Pompages DM	1 chemin Boucher, Bowman	Compostage de boues	Boues de fosses septiques	Daniel Miron
Pompage sanitaire 2000 Inc.	1450, route 117, Mont-Tremblant	Compostage de boues	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration	René Paquette
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Compostage de boues	Boues de fosses septiques	Villes et municipalités membres de la RIDL
Sites de compostage des matières organiques				
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Compostage des matières organiques	Matières organiques	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	Compostage des matières organiques	Matières organiques	Villes et municipalités membres de la RIDR
Régie intermunicipale Argenteuil et deux-Montagnes				
Centres de tri de matières recyclables				
Tricentris	651 Chemin Félix Touchette à Lachute et 45 rue Pierre-Ménard à Gatineau	Tri et conditionnement	Matières recyclables	Villes et municipalités membres
Centres de transbordement de matériaux secs/matières recyclables				
Entreprises P. Roy	590 rue Labonté, Sainte-Agathe-des-Monts	Transbordement	Matériaux secs	Patrick Roy
Jorg Recyclage	2136, chemin du Tour du lac, Nomingue	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Ghislain Jorg
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Villes et municipalités membres de la RIDR
Services R.C. Miller	169, route 117, Mont-Tremblant	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Hamish Miller
Sites d'enfouissement				
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Villes et municipalités membres de la RIDR
Écocentres permanents (incluant un dépôt RDD)				
Écocentres de la MRC des Laurentides	Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac-Supérieur, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-des-Lacs	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	MRC des Laurentides
	Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	MRC des Laurentides
Écocentre de L'Ascension	L'Ascension	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Municipalité de L'Ascension
Écocentre de La Macaza	La Macaza	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Municipalité de La Macaza
Écocentres Rivière- Rouge	Secteur Sainte-Véronique et L'Annonciation	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Ville de Rivière-Rouge
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Mont-Laurier	Tri et transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Rivière-Rouge	Tri et transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Villes et municipalités membres de la RIDR
Dépôts municipaux de RDD (pour RDD seulement)				
3 dépôts dans la MRC d'Antoine-Labelle	Lac-Saint-Paul, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain	Transbordement	RDD	Municipalités de L'Ascension, La Macaza, Nomingue et 2 à Rivière-Rouge
2 dépôts municipaux dans la MRC des Laurentides	Montcalm et Labelle	Transbordement	RDD	Municipalités de Montcalm et Labelle

Annexe R – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

Organisme / entreprise	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Organismes et entreprises en collecte et transport	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Beauregard Fosses septiques	Mirabel	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Excent Environnement Inc.	486 rue Leduc, Trois-Rivière	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Enviro-Vac Pierre Quevillon	Sainte-Adèle	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Épursol	Chénéville	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Fosses septiques Miron	Brownsburg-Chatham	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Jorg Recyclage	Nominingue	Location de conteneurs, collecte et transport	Déchets / matières recyclables / matériaux secs
		Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Les Engrais Neault Inc.	Trois-Rivières	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Les Entreprises P. Roy	Sainte-Agathe-des-Monts	Location de conteneurs, collecte et transport	Matériaux secs
Les Entreprises Jean-Valois & Fils	Chertsey	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Les Pompages DM	1 chemin Boucher, Bowman	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Municipalité de La Minerve	La Minerve	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables / matières organiques / encombrants
Narcisse Gargantini et fils	Rivière-Rouge	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
			Déchets et matières recyclables (commerces)
PM Vac	Trois-Rivières	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Pompage sanitaire 2000 Inc.	Saint-Faustin-Lac-Carré	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et station d'épuration
RCI Environnement / Waste Management	Lachute	Location de conteneurs, collecte et transport pour les commerces	Déchets / matières recyclables / matériaux secs
Régie de Collecte Environnemental de la Rouge	La Macaza	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / matières organiques
Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Amherst	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / matières organiques
Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)	Saint-Faustin-Lac-Carré	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / matières organiques
Richard O'Shaughnessy	Barkmere	Collecte et transport pour des citoyens	Boues de fosses septiques
Sani Fosses	Saint-Colomban	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Sani Laurentides	Prévost	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Sani Nord	Saint-Jérôme	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Service de vidange de fosse septique Robin Ouimet	Lac-des-Écorces	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Services R.C. Miller	Mont-Tremblant	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / matières organiques / encombrants
		Location de conteneurs, collecte et transport	Déchets / matières recyclables / matériaux secs
Services sanitaires Cloutier	Mont-Laurier	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / matières organiques / encombrants
Services sanitaires Mario Céré	Mont-Laurier	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et station d'épuration
Terrapure Environnement	Sainte-Catherine	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Terratube	Lévis	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Transport SMP	Lac-Supérieur	Location de conteneurs, collecte et transport	Matériaux secs
Véolia	Montréal	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Viridis Environnement	Beloeil	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Organismes, groupes environnementaux ou OSBL oeuvrant en GMR	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Commissions scolaires des Laurentides et Pierre Neveu et leurs établissements scolaires	Territoire des 2 MRC	Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles et programmes de récupération	Selon les organismes, déchets, matières recyclables, piles, matières organiques
Conseil régional de l'environnement des Laurentides	Saint-Jérôme	Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles et formation	Toutes matières résiduelles
Synergie Économique Laurentides	Sainte-Adèle	Accompagnement, formation en développement durable et spécifiquement en GMR auprès des ICI	

Annexe R – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

Organisme / entreprise	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Textile, petits appareils, meubles			
Action bénévole de la Rouge	Rivière-Rouge	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Age d'Or de Nominique	Nominique	Récupération et réemploi	Textile
Alter Éco Friperie	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Bazar de l'église de Lantier	Lantier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Bazar sous-sol de l'hotél de ville	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Boutique Abeille	Val-David	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Boutique Le Walkin	Mont-Tremblant	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Centre communautaire de Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Comptoir d'entraide	Labelle	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La fabrique	Sainte-Anne-des-Lacs	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La Samaritaine	Mont-Tremblant	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Manne du Jour	Mont-Laurier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Récupération Philtex	Anjou	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Société Saint-Vincent de Paul	Mont-Laurier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Surplus d'armée (Normand Corner)	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Toit des jeunes	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
VHU			
Auto Value Val-David	Val-David	Récupération	Véhicules hors usage
NAPA Pièces d'auto	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces automobiles Carrier	Lac-Saguay	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Bélanger	Labelle	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Benson	Mont-Tremblant	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto CarQuest	Mont-Tremblant	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Grenier 1987	Mont-Laurier	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Latreille	Lac-des-Écorces	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Pagé	Rivière-Rouge	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto P. & B. Gareau	Mont-Tremblant	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto usagées Mario Labrosse	Amherst	Récupération	Véhicules hors usage
Métal			
AIM Recyclage	Saint-Jérôme	Récupération	Métal
Aluminium Arc-en-ciel	Montcalm	Récupération	Métal
Métal Gosselin	Mont-Laurier	Récupération	Métal
Normand Legault	Huberdeau	Récupération	Métal
Pièces d'auto Latreille	Lac-des-Écorces	Récupération	Métal
Récupération les 2 J	Notre-Dame-du-Laus	Récupération	Métal
Recyclage DC	Labelle	Récupération	Métal
Transport SMP	Lac-Supérieur	Récupération	Métal

Annexe R – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

Organisme / entreprise	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Technologie de l'information et des communications (TIC)			
Bureau en gros	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Appareil électronique, ordinateur, télévisions et accessoires
iTec mobile	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Ordinateur
Programme ARPE	Laval	Récupération et recyclage	TIC
Matelas			
Matt Canda	Montréal	Récupération et recyclage	Matelas et sommiers
Recyc-Matelas	Montréal	Récupération et recyclage	Matelas et sommiers
Pneus			
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2013-2014 de Recyc-Québec	Montréal	Récupération et recyclage	Pneus
Ampoules et fluocompactes			
Programme Recyc-Fluo	Boucherville	Récupération et recyclage	Ampoules et fluocompactes
Résidus domestiques dangereux (RDD)			
BMR	Ferme-Neuve, Mont-Tremblant, Notre-Dame-du-Laus, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David	Récupération	Peintures
Bureau en gros	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Cartouches d'encre, piles, téléphone cellulaire
Canadian Tire	Mont-Laurier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Huiles usagées
Fondation Mira	Neuveville	Récupération	Cartouches d'encre et téléphone cellulaire
Laurentides RE/Source	Victoriaville	Récupération, tri et conditionnement	RDD
Lortie et Martin	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	
Matériaux de construction Yves Audet	Saint-Faustin-du-Lac-Carré	Récupération	Peintures
Matériaux Robert Boyer	Sainte-Anne-des-Lacs	Récupération	Peintures
MC Forêt	Mont-Laurier	Récupération	Peintures
Mont-Laurier Propane	Mont-Laurier	Récupération	Bombonnes de propane
Pièces d'Auto Léon Grenier	Mont-Laurier	Récupération	Batteries de véhicules
Pièces d'Auto Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Batteries de véhicules
Rona	Rivière-Rouge, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Tremblant	Récupération	Peintures
RPM Environnement	Blainville	Récupération	Contenants de plastique contaminés aux hydrocarbures
Véolia	Montréal	Récupération	RDD
Bois			
Groupe Crête	Saint-Faustin-Lac-Carré	Récupération	Biomasse
Serres Maryvon	L'Ascension	Récupération	Biomasse
Kruger		Récupération	Biomasse
Gypse			
Recyc-Gypse	Saint-Rémi	Récupération	Gypse

Annexe S – Répartition des contrats de collecte et de transport en 2019

MRC	Municipalité	Déchets domestiques	Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants (collecte séparée / porte-à- porte)	Boue de fosse septique	Boue de station d'épuration
MRCAL	Chute-Saint-Philippe	Services sanitaires Cloutier				citoyen	s.o
	Ferme-Neuve					citoyen	Les engrais Neault Inc.
	Kiamika					citoyen	Services sanitaire Mario Céré
	Lac-des-Écorces					citoyen	PM Vac et Terratube
	Lac-du-Cerf					citoyen	s.o
	Lac-Saint-Paul					citoyen	s.o
	Mont-Laurier					citoyen	Ville de Mont-Laurier
	Mont-Saint-Michel					citoyen	s.o
	Notre-Dame-de-Pontmain					citoyen	s.o
	Notre-Dame-du-Laus					citoyen	s.o
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles					citoyen	s.o.
	Sainte-Anne-du-Lac					citoyen	Terratube
	Nombre de compagnie impliqué / Lièvre	1	1	1	1	n/d	5
	Rouge	Services sanitaires Cloutier			s.o.	citoyen	Narcisse Gargantini / Jorg Recyclage et fils
		Régie environnementale de collecte de la Rouge			s.o.	citoyen	s.o.
		Services sanitaires Cloutier				citoyen	s.o
		Régie environnementale de collecte de la Rouge				citoyen	s.o
		Régie environnementale de collecte de la Rouge				citoyen	Terrapur
	Nombre de compagnie impliqué / Rouge	2	2	2	2	n/d	3
	Nombre de compagnie impliqué MRCAL	3	3	3	3	n/d	8
MRCDL	Amherst	RIMRO			s.o.	citoyen	s.o.
	Arundel	RIMRO			s.o.	citoyen	s.o.
	Barkmere	Services R.C. Miller			s.o.	citoyen	s.o.
	Brébeuf	RIMRO			s.o.	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Huberdeau	RIMRO			s.o.	citoyen	s.o.
	Ivry-sur-le-Lac	RITL			s.o.	citoyen	n/d
	La Conception	La Minerve			s.o.	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	La Minerve	La Minerve			s.o.	citoyen	s.o.
	Labelle	Services R.C. Miller et La Minerve			s.o.	citoyen	n/d
	Lac-Supérieur	RITL			s.o.	citoyen	Pompage Sanitaire 2000 Inc.
	Lac-Tremblant-Nord	Services R.C. Miller			s.o.	citoyen	n/d
	Lantier	RITL			s.o.	citoyen	s.o.
	Mont-Tremblant	Services R.C. Miller				citoyen	Épursol
	Montcalm	RIMRO et RITL			s.o.	citoyen	s.o.
	Saint-Faustin-Lac-Carré	RITL			s.o.	citoyen	s.o.
	Sainte-Agathe-des-Monts	RITL			n/d	citoyen	Viridis Environnement
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	RITL			s.o.	citoyen	Excent environnement Inc.
	Val-David	RITL			s.o.	citoyen	PM VAC
	Val-des-Lacs	RITL			Municipalité	citoyen	s.o.
	Val-Morin	RITL			Municipalité	citoyen	s.o.
	Nombre de compagnie impliqué MRCDL	4	4	4	4	n/d	7
	Total pour le territoire de planification	7	7	7	7	n/d	15

Annexe T – Infrastructures de récupération et de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification

M+ A5:M26 RC		Municipalité	Infrastructures de valorisation		Infrastructures de récupération					Infrastructure d'élimination		Total
			Lieu de traitement des boues de fosses septiques et/ou boues de stations municipales	Lieu de traitement des matières organiques	Écocentre	Infrastructure de récupération de matières spécifiques (métal, VHU,TIC)	Dépôts RDD seulement	Textile et/ou meubles	Centre de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables	Lieu d'enfouissement technique	Lieu d'enfouissement de résidus de construction	
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ferme-Neuve	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Kiamika	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Lac-des-Écorces	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
		Lac-du-Cerf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Lac-Saint-Paul	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
		Mont-Laurier	1	1	1	2	5	2	1	1	1	15
		Mont-Saint-Michel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Notre-Dame-de-Pontmain	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
		Notre-Dame-du-Laus	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sainte-Anne-du-Lac	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Total Lièvre	1	1	1	4	7	4	1	1	1	21
	R o u g e	L'Ascension	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
		La Macaza	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
		Lac-Saguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nominingue	1	0	0	1	1	1	1	0	0	5
Rivière-Rouge		0	1	3	3	1	1	1	1	1	12	
Total Rouge		1	1	5	4	2	2	2	1	1	19	
Total MRCAL		2	2	6	8	9	6	3	2	2	40	
M R C D L	Amherst	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	
	Arundel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Barkmere	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	Brébeuf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Huberdeau	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	
	Ivry-sur-le-Lac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	La Conception	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	La Minerve	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	
	Labelle	0	0	0	2	1	1	0	0	0	4	
	Lac-Supérieur	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	
	Lac-Tremblant-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lantier	0	0	1	1	0	1	0	0	0	3	
	Mont-Tremblant	1	0	1	4	5	2	1	0	0	14	
	Montcalm	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	Sainte-Agathe-des-Monts	0	0	1	4	3	4	1	0	0	13	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0	0	1	1	0	1	0	0	0	3	
	Val-David	0	0	0	1	1	1	0	0	0	3	
	Val-des-Lacs	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	
	Val-Morin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total MRCDL		1	0	9	22	13	10	2	0	0	57	
Total pour le territoire de planification			3	2	15	30	22	16	5	2	2	97

Annexe U – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019

MRC	Municipalité	Population totale équivalente	Enfouissement (tonne)				Matières recyclables (tonne)												Matières organiques (tonne)			
			Enfouissement Bacs noirs et citoyens	Encombrants	Enfouissement CRD	Total	Papier/carton		Plastique		Verre		Métal		Contenants consignés *		Total matières recyclables		Matières organiques Résidus verts et branches	Total matières organiques		
							Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée		Valorisée	Générée	Valorisée
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	1 389,2	230,4	70,5	39,3	340,1	193,6	60,3	68,6	21,4	49,8	15,8	24,6	7,9	20,1	5,7	356,6	111,1	121,9	478,9	121,9
		Ferme-Neuve	2 936,5	514,6	80,2	69,5	664,3	334,1	134,9	118,4	47,9	85,9	35,2	42,4	17,7	34,6	12,8	615,4	248,5	302,3	826,5	302,3
		Kiamika	958,5	173,1	47,7	15,4	236,2	101,6	46,1	36,0	16,4	26,1	12,0	12,9	6,0	10,5	4,4	187,1	84,9	88,6	251,3	88,6
		Lac-des-Écorces	3 173,1	551,6	118,0	55,7	725,2	361,9	134,2	128,2	47,6	93,1	35,1	46,0	17,6	37,5	12,7	666,7	247,2	265,0	895,3	265,0
		Lac-du-Cerf	750,7	147,4	38,6	10,1	196,1	84,7	38,5	30,0	13,7	21,8	10,1	10,8	5,0	8,8	3,7	155,9	71,0	79,3	209,4	79,3
		Lac-Saint-Paul	708,6	119,8	30,1	12,1	162,0	73,3	30,6	26,0	10,9	18,8	8,0	9,3	4,0	7,6	2,9	135,0	56,4	61,5	181,3	61,5
		Mont-Laurier	14 675,4	2 393,3	349,2	285,4	3 027,9	1 601,8	653,1	567,6	231,8	411,9	170,6	203,5	85,6	165,9	62,0	2 950,7	1 203,1	1 170,9	3 962,3	1 170,9
		Mont-Saint-Michel	657,2	138,7	31,8	41,0	211,5	93,1	32,7	33,0	11,6	24,0	8,6	11,8	4,3	9,6	3,1	171,6	60,3	62,1	230,4	62,1
		Notre-Dame-de-Pontmain	1 308,4	230,6	64,3	2,3	297,2	122,5	65,2	43,4	23,1	31,5	17,0	15,6	8,5	12,7	6,2	225,7	120,1	161,2	303,1	161,2
		Notre-Dame-du-Laus	2 871,6	484,0	162,2	23,7	669,9	229,8	138,6	81,4	49,2	59,1	36,2	29,2	18,2	23,8	13,1	423,4	255,3	146,4	568,5	146,4
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	953,5	163,6	43,8	38,2	245,6	121,1	40,9	42,9	14,5	31,2	10,7	15,4	5,4	12,5	3,9	223,1	75,4	75,6	299,6	75,6
		Sainte-Anne-du-Lac	664,3	146,4	32,3	21,6	200,3	71,2	36,2	25,2	12,8	18,3	9,5	9,0	4,7	7,4	3,4	131,2	66,7	43,7	176,2	43,7
		Lieux de dépôts				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Écocentre RIDL				-	-	33,6	-	11,9	-	8,7	-	4,3	-	3,5	-	62,0	-	-	83,2	-
		Total Lièvre	31 047,0	5 293,5	1 068,6	614,2	6 976,3	3 422,5	1 411,4	1 212,7	500,9	880,2	368,8	434,8	184,9	354,5	133,9	6 304,6	2 599,9	2 578,6	8 466,1	2 578,6
	R o u g e	L'Ascension	1 286,3	200,2	-	-	200,2	85,3	65,5	30,2	23,5	21,9	18,1	10,8	9,1	8,8	4,5	157,1	120,6	87,0	211,0	87,0
		La Macaza	1 726,7	208,4	-	-	208,4	92,8	70,2	32,9	25,2	23,9	19,4	11,8	9,7	9,6	4,8	170,9	129,4	99,4	229,4	99,4
		Lac-Saguay	662,6	122,1	18,7	-	140,8	54,6	33,7	19,3	12,1	14,0	9,3	6,9	4,7	5,7	2,3	100,6	62,1	48,4	135,1	48,4
		Nomingue	3 148,9	459,9	53,2	-	513,2	241,0	180,5	85,4	64,7	62,0	49,9	30,6	25,0	25,0	12,4	443,9	332,4	286,3	596,1	286,3
		Rivière-Rouge	5 327,5	1 020,4	138,2	-	1 158,6	504,8	301,6	178,9	108,2	129,8	83,4	64,1	41,8	52,3	20,7	929,9	555,6	489,0	1 248,8	489,0
		Écocentres de la Rouge				118,6	118,6	72,7		25,7	-	18,7	-	9,2	-	7,5	-	133,9			179,8	-
		Écocentre RIDR				-	-	15,2	-	5,6	-	4,8	-	2,4	-	-	-	27,9			37,5	-
		Total Rouge	12 151,9	2 011,1	210,2	118,6	2 339,9	1 066,3	651,5	378,0	233,7	275,1	180,0	135,9	90,2	108,9	44,7	1 964,2	1 200,1	1 010,0	2 637,7	1 010,0
	Total MRCAL		43 198,9	7 304,6	1 278,8	732,8	9 316,2	4 488,8	2 062,9	1 590,7	734,6	1 155,3	548,8	570,7	275,2	463,3	178,6	8 268,8	3 800,0	3 588,6	11 103,8	3 588,6
	Taux de récupération (%)																	45,96%			32,3%	
M R C D L	Amherst	2 432,7	562,3	4,9	-	567,2	151,7	117,7	53,8	42,2	39,0	32,4	19,3	16,2	15,7	8,4	279,4	216,8		375,2	-	
	Arundel	683,3	181,5	-	-	181,5	46,3	31,1	16,4	11,1	11,9	8,5	5,9	4,3	4,8	2,2	85,2	57,3	0,1	114,4	0,1	
	Barkmere	287,6	34,3	-	-	34,3	11,0	12,1	3,9	4,3	2,8	3,3	1,4	1,7	1,1	0,9	20,3	22,3	-	27,3	-	
	Brébeuf	1 186,4	258,7	4,4	-	263,1	75,1	59,1	26,6	21,2	19,3	16,2	9,5	8,1	7,8	4,2	138,3	108,8	15,1	185,7	15,1	
	Huberdeau	1 028,4	261,6	-	-	261,6	69,5	53,8	24,6	19,3	17,9	14,8	8,8	7,4	7,2	3,8	128,1	99,2	-	172,0	-	
	Ivry-sur-le-Lac	637,7	114,4	-	-	114,4	41,6	31,9	14,8	11,4	10,7	8,8	5,3	4,4	4,3	2,3	76,7	58,8	42,8	103,0	42,8	
	La Conception	1 998,7	429,4	-	-	429,4	140,1	103,9	49,7	37,2	36,0	28,6	17,8	14,3	14,5	7,4	258,2	191,4	88,9	346,7	88,9	
	La Minerve	2 300,9	423,3	-	-	423,3	161,2	122,4	57,1	43,9	41,5	33,6	20,5	16,9	16,7	8,7	296,9	225,4	119,2	398,7	119,2	
	Labelle	3 220,2	803,5	-	-	803,5	340,7	192,0	120,7	68,8	87,6	52,8	43,3	26,5	35,3	13,6	627,7	353,6	234,3	842,9	234,3	
	Lac-Supérieur	2 749,3	588,9	-	-	588,9	215,0	183,8	76,2	65,9	55,3	50,5	27,3	25,3	22,3	13,1	396,0	338,6	190,0	531,8	190,0	
	Lac-Tremblant-Nord	188,4	20,8	-	-	20,8	9,1	10,1	3,2	3,6	2,3	2,8	1,2	1,4	0,9	0,7	16,7	18,6	7,5	22,5	7,5	
	Lantier	1 351,2	298,7	-	-	298,7	84,3	74,9	29,9	26,9	21,7	20,6	10,7	10,3	8,7	5,3	155,3	138,1	-	208,5	-	
	Mont-Tremblant	11 673,3	2 535,2	-	-	2 535,2	827,5	698,4	293,2	250,3	212,8	192,0	105,1	96,2	85,7	49,6	1 524,3	1 286,6	470,8	2 047,0	470,8	
	Montcalm	1 010,1	174,5	-	-	174,5	46,5	35,4	16,5	12,7	12,0	9,7	5,9	4,9	4,8	2,5	85,7	65,3	-	115,1	-	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	4 516,5	877,8	-	-	877,8	324,8	262,3	115,1	94,0	83,5	72,1	41,3	36,1	33,6	18,6	598,3	483,2	323,3	803,5	323,3	
	Sainte-Agathe-des-Monts	12 605,8	2 627,5	62,5	-	2 690,0	913,8	678,8	323,8	243,2	235,0	186,6	116,1	93,5	94,6	48,2	1 683,3	1 250,5	793,8	2 260,4	793,8	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	1 754,0	383,1	-	-	383,1	123,6	97,3	43,8	34,9	31,8	26,7	15,7	13,4	12,8	6,9	227,7	179,2	79,3	305,8	79,3	
	Val-David	6 036,0	1 099,9	-	-	1 099,9	425,2	345,7	150,7	123,9	109,3	95,1	54,0	47,6	44,0	24,6	783,2	636,9	470,2	1 051,8	470,2	
	Val-des-Lacs	1 264,5	255,9	-	-	255,9	89,4	64,7	31,7	23,2	23,0	17,8	11,4	8,9	9,3	4,6	164,7	119,2	89,0	221,2	89,0	
	Val-Morin	3 714,0	870,5	32,5	-	903,0	261,9	203,1	92,8	72,8	67,3	55,8	33,3	28,0	27,1	14,4	482,4	374,1	76,6	647,8	76,6	
	Lieux de dépôts				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Écocentres MRCDL				2 116,1	2 116,1	1 561,5	105,4	553,3	38,8	401,6	33,3	198,4	16,6	161,7		2 876,5	194,2	260,0	3 862,8	260,0	
	Total MRCDL	60 639,1	12 801,9	104,3	2 116,1	15 022,3	5 919,9	3 484,0	2 097,6	1 249,4	1 522,4	962,2	752,0	482,1	613,1	240,1	10 905,1	6 417,9	3 260,9	14 644,0	3 260,9	
	Taux de récupération (%)																	58,85%			22,27%	
	Grand total pour le territoire de planification		103 838,0	20 106,5	1 383,1	2 848,9	24 338,5	10 408,7	5 546,9	3 688,4	1 984,0	2 677,7	1 511,0	1 322,7	757,3	1 076,4	418,7	19 173,9	10 217,9	6 849,5	25 747,8	6 849,5
	Taux de récupération (%) pour le territoire de planification							53,29%		53,79%		56,43%		57,25%		38,90%		53,29%			26,60%	

* Selon le calcul fait à l'aide de L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (novembre 2020)

Annexe U – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019 (suite)

MRC	Municipalité	Matériaux sec (tonne)								Encombrants (tonne)	Matelas (tonne)	Autres plastiques (tonnes)	Polystyrènes (tonnes)	Total des matériaux secs, encombrants, matelas, autres plastiques, polystyrène		
		Bois	Métal	Bardeaux	Ciment = Agrégat	Gypse	Granulat	Divers	Total matériaux secs							
		Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Générés	Valorisés	
M R C A L	L i è v r e	Chute-St-Philippe	41,9	1,7	93,0	-	6,3	206,2	77,0	426,0	12,2				122,3	438,2
		Ferme-Neuve	44,1	3,0	156,4	-	6,9	154,7	136,3	501,3	25,7				211,0	527,0
		Kiamika	21,9	0,7	50,5	-	5,5	6,5	30,2	115,3	4,3				64,2	119,6
		Lac-des-Écorces	95,2	4,6	120,7	-	13,8	282,0	109,2	625,4	24,4				228,6	649,9
		Lac-du-Cerf	19,9	1,6	26,3	-	4,6	20,1	19,9	92,4	2,6				53,5	95,0
		Lac-Saint-Paul	16,1	0,5	47,5	-	4,8	6,7	23,8	99,4	2,6				46,3	102,0
		Mont-Laurier	626,9	39,6	673,6	-	79,3	790,4	559,5	2 769,3	177,9				1 011,7	2 947,1
		Mont-Saint-Michel	12,5	0,5	36,7	-	2,3	16,1	80,3	148,6	4,1				58,8	152,6
		Notre-Dame-de-Pontmain	10,2	0,4	40,7	-	1,0	0,4	4,6	57,3	1,9				77,4	59,2
		Notre-Dame-du-Laus	12,0	0,8	48,9	-	2,0	6,9	46,4	116,9	5,3				145,2	122,2
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	56,1	1,7	25,1	-	3,1	64,3	74,8	225,2	10,4				76,5	235,6
		Sainte-Anne-du-Lac	3,2	0,8	11,5	-	0,6	0,1	42,4	58,6	2,0				45,0	60,6
		Lieux de dépôts									-				-	-
		Écocentre RIDL									-	104,3	44,8	27,9	21,2	177,1
		Total Lièvre	959,9	55,9	1 330,9	-	130,0	1 554,5	1 204,4	5 235,6	273,3	104,3	44,8	27,9	2 161,6	5 686,0
	R o u g e	L'Ascension	9,6	3,4	17,4	2,8	1,2	-		34,4	-	0,5			53,9	34,9
		La Macaza	21,8	3,1	5,7	7,8	4,2	-		42,5	-	0,4			58,6	42,9
		Lac Saguyay	14,2	0,5	10,0	0,6	2,0	-		27,3	5,8	0,0			34,5	33,0
		Nominingue	33,1	9,0	44,5	10,6	6,0	-		103,3	16,4	2,0			152,2	121,6
		Rivière-Rouge	184,8	28,1	104,9	38,0	24,6	-		380,4	42,5	5,6			318,8	428,5
		Écocentres de la Rouge	92,1	34,0	54,3	49,3	14,0	-	20,1	263,9					45,9	263,9
		Écocentre RIDR								-	31,9	44,5	3,4	9,6	79,8	
		Total Rouge	355,6	78,2	236,7	109,1	52,1	-	20,1	851,8	64,6	40,2	44,5	3,4	673,4	1 004,6
	Total MRCAL		1 315,5	134,1	1 567,6	109,1	182,1	1 554,5	1 224,5	6 087,3	337,9	144,5	89,4	31,3	2 835,0	6 690,5
	Taux de récupération (%)														236,00%	
M R C D L	Amherst	0,1	0,0	1,0	-	-	-		1,2	0,8				95,8	2,0	
	Arundel	0,6	0,1	0,0	0,3	0,1	-		1,1	-				29,2	1,1	
	Barkmere	-	-	-	-	-	-		-	-				7,0	-	
	Brébeuf	0,1	0,0	1,2	-	0,1	-		1,4	0,7				47,4	2,1	
	Huberdeau	-	-	-	-	-	-		-	-				43,9	-	
	Ivry-sur-le-Lac	-	-	-	-	-	-		-	-				26,3	-	
	La Conception	8,8	3,2	0,7	3,4	1,1	-		17,3	-	0,41			88,5	17,7	
	La Minerve	6,1	2,2	58,4	0,9	0,6	-		68,2	-	0,36			101,8	68,6	
	Labelle	220,4	42,1	63,2	31,8	21,5	-		379,0	-	6,38			215,2	385,4	
	Lac Supérieur	0,1	-	-	-	-	-		0,1	-				135,8	0,1	
	Lac-Tremblant-Nord	-	-	-	-	-	-		-	-				5,7	-	
	Lantier	-	-	-	-	-	-		-	-				53,2	-	
	Mont-Tremblant	2,1	0,8	-	0,0	0,1	-		3,1	-	0,22			522,6	3,3	
	Montcalm	-	0,0	-	-	-	-		0,0	-				29,4	0,0	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	0,6	0,3	-	0,7	0,7	-		2,2	-				205,1	2,2	
	Ste-Agathe-des-Monts	-	0,1	-	-	-	-		0,1	10,6	0,04			577,1	10,8	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	-	-	-	-	-	-		-	-				78,1	-	
	Val-David	-	-	-	-	-	-		-	-				268,5	-	
	Val-des-Lacs	-	-	-	-	-	-		-	-				56,5	-	
	Val-Morin	-	-	-	-	-	-		-	5,5				165,4	5,5	
	Lieux de dépôts									-				-	-	
	Écocentre MRCDL	3 127,3	972,2	645,1	631,8	65,8	-	60,7	5 502,9		10,4	125,5	9,6	986,2	5 648,4	
		Total MRCDL	3 366,3	1 021,3	769,5	668,9	90,1	-	60,7	5 976,6	17,7	17,8	125,5	9,6	3 738,9	6 147,2
	Taux de récupération (%)													164,41%		
Grand total pour le territoire de planification		4 681,8	1 155,3	2 337,1	778,0	272,1	1 554,5	1 285,2	12 064,0	355,6	162,3	214,9	41,0	6 573,9	12 837,7	
Taux de récupération (%) pour le territoire de planification														195,28%		

Annexe U – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019 (suite)

MRC	Municipalité	Textile (tonne)		Autres matières		Total sans pneu, sans VHU (tonne)		Taux de récupération (%)	
		Généré	Valorisé *	Généré	Valorisé	Généré **	Valorisé		
M R C A L	L i è v r e	Chute-St-Philippe	30,6	7,7	20,4	-	1 019,0	678,9	66,62%
		Ferme-Neuve	52,8	16,3	35,2	-	1 758,4	1 094,1	62,22%
		Kiamika	16,0	5,3	10,7	-	534,6	298,4	55,81%
		Lac-des-Écorces	57,1	17,6	38,1	-	1 905,0	1 179,7	61,93%
		Lac-du-Cerf	13,4	4,2	8,9	-	445,6	249,4	55,98%
		Lac-Saint-Paul	11,6	3,9	7,7	-	385,7	223,7	57,99%
		Mont-Laurier	252,9	81,4	168,6	-	8 430,5	5 402,6	64,08%
		Mont-Saint-Michel	14,7	3,6	9,8	-	490,2	278,7	56,86%
		Notre-Dame-de-Pontmain	19,3	7,3	12,9	-	645,0	347,8	53,92%
		Notre-Dame -du-Laus	36,3	15,9	24,2	-	1 209,6	539,8	44,62%
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	19,1	5,3	12,8	-	637,5	391,9	61,48%
		Sainte-Anne-du-Lac	11,2	3,7	7,5	-	374,9	174,6	46,57%
		Lieux de dépôts	-	-	-	-	-	-	-
		Écocentre RIDL	5,3	-	3,5	-	177,1	177,1	-
		Total Lièvre	540,4	172,3	360,3	-	18 013,1	11 036,8	61,27%
	R o u g e	L'Ascension	13,5	6,1	9,0	-	448,8	248,6	55,39%
		La Macaza	14,6	8,2	9,8	-	488,2	279,7	57,30%
		Lac Saguyay	8,6	3,1	5,7	-	287,4	146,6	51,01%
		Nominingue	38,1	14,9	25,4	-	1 268,4	755,2	59,54%
		Rivière-Rouge	79,7	25,2	53,1	-	2 656,9	1 498,3	56,39%
		Écocentres de la Rouge	11,5	-	7,6	-	382,5	263,9	68,99%
		Écocentre RIDR	2,4	-	1,6	-	79,8	79,8	100,00%
		Total Rouge	168,4	57,5	112,2	-	5 612,1	3 272,2	58,31%
	Total MRCAL		708,8	229,8	472,5	-	23 625,1	14 308,9	60,57%
	Taux de récupération (%)		32,42%		0,00%		60,57%		
M R C D L	Amherst	24,0	12,4	16,0	-	798,4	231,2	28,96%	
	Arundel	7,3	3,5	4,9	-	243,5	62,0	25,47%	
	Barkmere	1,7	1,5	1,2	-	58,0	23,7	40,90%	
	Brébeuf	11,9	6,0	7,9	-	395,1	132,1	33,42%	
	Huberdeau	11,0	5,2	7,3	-	366,0	104,4	28,53%	
	Ivry-sur-le-Lac	6,6	3,2	4,4	-	219,2	104,8	47,81%	
	La Conception	22,1	10,2	14,8	-	737,6	308,2	41,78%	
	La Minerve	25,4	11,7	17,0	-	848,3	425,0	50,10%	
	Labelle	53,8	16,4	35,9	-	1 793,3	989,8	55,19%	
	Lac Supérieur	33,9	14,0	22,6	-	1 131,6	542,7	47,96%	
	Lac-Tremblant-Nord	1,4	1,0	1,0	-	47,8	27,0	56,55%	
	Lantier	13,3	6,9	8,9	-	443,7	144,9	32,67%	
	Mont-Tremblant	130,7	59,5	87,1	-	4 355,2	1 820,1	41,79%	
	Montcalm	7,3	5,1	4,9	-	245,0	70,4	28,75%	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	51,3	23,0	34,2	-	1 709,5	831,7	48,65%	
	Ste-Agathe-des-Monts	144,3	64,2	96,2	-	4 809,4	2 119,4	44,07%	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	19,5	8,9	13,0	-	650,5	267,4	41,11%	
	Val-David	67,1	30,8	44,8	-	2 237,8	1 137,8	50,85%	
	Val-des-Lacs	14,1	6,4	9,4	-	470,6	214,7	45,62%	
	Val-Morin	41,3	18,9	27,6	-	1 378,2	475,2	34,48%	
	Lieux de dépôts	-	-	-	-	-	-	-	
	Écocentre MRCDL	246,6	-	164,4	-	8 218,7	6 102,6	74,25%	
	Total MRCDL	934,7	309,0	623,1	-	31 157,3	16 135,1	51,79%	
	Taux de récupération (%)		33,06%		0,00%		51,79%		
	Grand total pour le territoire de planification		1 643,5	538,8	1 095,6	-	54 782,5	30 444,0	
	Taux de récupération (%) pour le territoire de planification		32,79%		0,00%		55,57%		

Pneus *	VHU *	TIC		RDD (tonne)		Total (tonne)		Taux de récupération (%)		
		Généré	Valorisé	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé			
22,5	22,5	55,8	55,8		10,2	-	1 107,5	757,2	68,37%	
47,5	47,5	117,9	117,9		17,6	-	1 941,5	1 259,6	64,88%	
15,5	15,5	38,5	38,5		5,3	-	594,0	352,4	59,33%	
51,4	51,4	127,4	127,4		19,0	-	2 102,8	1 358,6	64,61%	
12,2	12,2	30,2	30,2		4,5	-	492,3	291,7	59,26%	
11,5	11,5	28,5	28,5		3,9	0,6	429,5	264,2	61,51%	
237,6	237,6	589,4	589,4		84,4	7,1	9 341,9	6 236,7	66,76%	
10,6	10,6	26,4	26,4		4,9	-	532,1	315,7	59,34%	
21,2	21,2	52,6	52,6		6,5	1,3	725,2	422,8	58,30%	
46,5	46,5	115,3	115,3		12,1	-	1 383,6	701,6	50,71%	
15,4	15,4	38,3	38,3		6,4	-	697,6	445,7	63,88%	
10,8	10,8	26,7	26,7		3,7	-	416,1	212,0	50,96%	
					-	-	-	-		
		76,6	76,6		3,2	61,9	256,8	315,5		
502,7	502,7	1 247,0	1 247,0	76,6	76,6	181,6	70,8	20 020,9	12 933,8	64,60%
20,8	20,8	44,0	44,0		4,5	2,6	518,2	316,1	61,00%	
28,0	28,0	59,1	59,1		4,9	5,9	580,2	372,7	64,25%	
10,7	10,7	22,7	22,7		2,9		323,7	180,0	55,61%	
51,0	51,0	107,8	107,8		12,7	6,2	1 439,9	920,2	63,91%	
86,3	86,3	182,4	182,4		26,6	7,7	2 952,2	1 774,6	60,11%	
					3,8		386,3	263,9	68,31%	
		34,1	34,1		1,4	31,0	115,4	144,9	125,62%	
196,7	196,7	416,0	416,0	34,1	34,1	57,0	53,5	6 315,9	3 972,5	62,90%
699,4	699,4	1 663,0	1 663,0	110,7	110,7	238,6	124,2	26 336,8	16 906,3	64,19%
100,00%		100,00%				52,07%		64,19%		
27,1	27,1	89,5	89,5		8,1	7,7	923,0	355,5	38,51%	
7,6	7,6	25,1	25,1		2,4	-	278,7	94,8	34,00%	
3,2	3,2	10,6	10,6		0,6	0,3	72,4	37,9	52,29%	
13,2	13,2	43,6	43,6		4,0	-	455,9	188,9	41,43%	
11,5	11,5	37,8	37,8		3,7	7,0	419,0	160,7	38,35%	
7,1	7,1	23,5	23,5		2,2	-	252,0	135,4	53,73%	
22,3	22,3	73,5	73,5		7,4	-	840,7	403,9	48,05%	
25,6	25,6	84,6	84,6		8,6	11,8	967,2	547,0	56,55%	
35,9	35,9	118,4	118,4		17,9	0,6	1 965,5	1 144,7	58,24%	
30,6	30,6	101,1	101,1		11,4	8,4	1 274,7	682,8	53,56%	
2,1	2,1	6,9	6,9		0,5	-	57,3	36,1	62,92%	
15,0	15,0	49,7	49,7		4,5	5,0	512,9	214,7	41,86%	
130,0	130,0	429,3	429,3		44,1	54,9	4 958,6	2 434,3	49,09%	
11,2	11,2	37,1	37,1		2,5	0,3	295,8	119,1	40,27%	
50,3	50,3	166,1	166,1		17,1	0,5	1 943,0	1 048,5	53,97%	
140,4	140,4	463,6	463,6		48,8	71,3	5 462,1	2 794,6	51,16%	
19,5	19,5	64,5	64,5		6,6	7,7	741,2	359,1	48,46%	
67,2	67,2	222,0	222,0		22,4	1,2	2 549,4	1 428,2	56,02%	
14,1	14,1	46,5	46,5		4,7	3,0	535,9	278,3	51,93%	
41,4	41,4	136,6	136,6		13,8	-	1 569,9	653,1	41,60%	
-	-	-	-		-	-	-	-		
-	-	-	-	152,0	152,0	84,0	31,9	8 454,7	6 286,5	74,36%
675,3	675,3	2 230,0	2 230,0	152,0	152,0	315,2	211,6	34 529,9	19 403,9	56,19%
100,00%		100,00%		100,00%		67,12%		56,19%		
1 374,7	1 374,7	3 893,0	3 893,0	262,7	262,7	553,8	335,8	60 866,7	36 310,2	
100,00%		100,00%		100,00%		60,63%		59,66%		

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020)

** Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*

Annexe V – Quantité des matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2019

		Enfouissement	Matières recyclables		Matières organiques		Matériaux secs, encombrants, matelas, autres plastiques, polystyrène		Textile		Autres matières		Total sans pneu, sans VHU, sans TIC, sans RDD	
			Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générés	Valorisés	Généré	Valorisé *	Généré	Valorisé	Généré **	Valorisé
MRCAL	Total Lièvre	6 976,3	6 304,6	2 599,9	8 466,1	2 578,6	2 161,6	5 686,0	540,4	172,3	360,3	-	18 013,1	11 036,8
	Total Rouge	2 339,9	1 964,2	1 200,1	2 637,7	1 010,0	673,4	1 004,6	168,4	57,5	112,2	-	5 612,1	3 272,2
	Total	9 316,2	8 268,8	3 800,0	11 103,8	3 588,6	2 835,0	6 690,5	708,8	229,8	472,5	-	23 625,1	14 308,9
	Taux de récupération (%)		45,96%		32,3%		236,00%		32,42%		0,00%		60,57%	
MRCDL	Total MRCDL	15 022,3	10 905,1	6 417,9	14 644,0	3 260,9	3 738,9	6 147,2	934,7	309,0	623,1	-	31 157,3	16 135,1
	Taux de récupération (%)		58,85%		22,27%		164,41%		33,06%		0,00%		51,79%	
Territoire de planification	Grand total	24 338,5	19 173,9	10 217,9	25 747,8	6 849,5	6 573,9	12 837,7	1 643,5	538,8	1 095,6	-	54 782,5	30 444,0
	Taux de récupération (%)		53,29%		26,60%		195,28%		32,79%		0,00%		55,57%	

		Pneus *		VHU *		TIC		RDD		Total	
		Généré	Valorisé	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé
MRCAL	Total Lièvre	502,7	502,7	1 247,0	1 247,0	76,6	76,6	181,6	70,8	20 020,9	12 933,8
	Total Rouge	196,7	196,7	416,0	416,0	34,1	34,1	57,0	53,5	6 315,9	3 972,5
	Total	699,4	699,4	1 663,0	1 663,0	110,7	110,7	238,6	124,2	26 336,8	16 906,3
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%				52,07%		64,19%	
MRCDL	Total MRCDL	675,3	675,3	2 230,0	2 230,0	152,0	152,0	315,2	211,6	34 529,9	19 403,9
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		100,00%		67,12%		56,19%	
Territoire de planification	Grand total	1 374,7	1 374,7	3 893,0	3 893,0	262,7	262,7	553,8	335,8	60 866,7	36 310,2
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		100,00%		60,63%		59,66%	

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (novembre 2020)

** Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*

Annexe W – Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement

MRC	Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses ⁽¹⁾ (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement ⁽²⁻⁴⁾ (m ³)	Estimation de la quantité de boues vidangée annuellement ⁽⁵⁾ (tonnes humides avec taux de siccité de 25%)
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	861	2936,0	312,0	74,3
		Ferme-Neuve	719	2451,8	217,0	51,6
		Kiamika	628	2141,5	286,0	68,1
		Lac-des-Écorces	1142	3894,2	300,0	71,4
		Lac-du-Cerf	528	1800,5	175,0	41,7
		Lac-Saint-Paul	407	1387,9	250,0	59,5
		Mont-Laurier	3378	11519,0	1580,0	376,0
		Mont-Saint-Michel	349	1190,1	140,0	33,3
		Notre-Dame-de-Pontmain	834	2843,9	295,0	70,2
		Notre-Dame-du-Laus	2160	7365,6	553,0	131,6
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	538	1834,6	234,0	55,7
		Sainte-Anne-du-Lac	331	1128,7	95,0	22,6
		Total Lièvre	11875	40493,8	4437,0	1056,0
	R o u g e	L'Ascension	755	2574,6	175,0	41,7
		La Macaza	1003	3420,2	334,0	79,5
		Lac-Saguay	400	1364,0	160,0	38,1
		Nominingue	2176	7420,2	610,0	145,2
		Rivière-Rouge	2432	8293,1	946,0	225,1
		Total Rouge	6766	23072,1	2225,0	529,6
	Total MRCAL		18641	63565,8	6662,0	1585,6
M R C D L		Amherst	1890	6444,9	400,0	95,2
		Arundel	367	1251,5	124,0	29,5
		Barkmere	236	804,8	65,0	15,5
		Brébeuf	547	1865,3	190,0	45,2
		Huberdeau	528	1800,5	241,0	57,4
		Ivry-sur-le-Lac	484	1650,4	182,0	43,3
		La Conception	1257	4286,4	428,0	101,9
		La Minerve	1838	6267,6	882,0	209,9
		Labelle	1344	4583,0	498,0	118,5
		Lac-Supérieur	1692	5769,7	758,0	180,4
		Lac-Tremblant-Nord	135	460,4	38,0	9,0
		Lantier	935	3188,4	350,0	83,3
		Mont-Tremblant	3037	10356,2	963,0	229,2
		Montcalm	714	2434,7	250,0	59,5
		Saint-Faustin-Lac-Carré	1714	5844,7	491,0	116,9
		Sainte-Agathe-des-Monts	2427	8276,1	795,0	189,2
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	817	2786,0	272,0	64,7
		Val-David	1384	4719,4	500,0	119,0
		Val-des-Lacs	966	3294,1	270,0	1234,4
		Val-Morin	1800	6138,0	702,0	167,1
	Total MRCDL		24112	82221,9	8399,0	3169,1
Grand total pour le territoire de planification		42753	145788	15061	4755	4802

(1): Volume moyen d'une fosse septique estimé à 3,41 m³
(2): Contient un taux de siccité de 3,5% (Recyc-Québec)
(3): Volume annuel vidangé de 1,7m³ (50% de 3,41m³) (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées)
(4): Taux de siccité de 25%
(5): Estimation basée sur une masse volumétrique de 1,01t/m3, AOMGMR, 2001 (réf. 20)

Annexe X/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR.

DÉPENSES			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Description										
Élimination										
	Collecte et transport		3 092 330 \$	3 155 723 \$	3 220 416 \$	3 286 434 \$	3 353 806 \$	3 422 559 \$	3 492 721 \$	3 564 322 \$
	Traitement		1 539 012 \$	1 570 562 \$	1 602 758 \$	1 635 615 \$	1 669 145 \$	1 564 006 \$	1 596 068 \$	1 628 787 \$
		Sous-total	4 631 342 \$	4 726 285 \$	4 823 174 \$	4 922 049 \$	5 022 951 \$	4 986 565 \$	5 088 790 \$	5 193 110 \$
Collecte sélective										
	Collecte et transport		1 815 649 \$	1 852 870 \$	1 890 854 \$	1 929 616 \$	1 969 173 \$	2 009 541 \$	2 050 737 \$	2 092 777 \$
	Traitement		171 243 \$	174 753 \$	178 336 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Centre de transbordement		212 782 \$	217 144 \$	221 596 \$	226 139 \$	230 774 \$	235 505 \$	240 333 \$	245 260 \$
		Sous-total	2 199 674 \$	2 244 768 \$	2 290 785 \$	2 155 755 \$	2 199 948 \$	2 245 047 \$	2 291 070 \$	2 338 037 \$
Compostage										
	Collecte et transport		1 608 263 \$	1 641 233 \$	1 674 878 \$	1 709 213 \$	1 744 252 \$	1 780 009 \$	1 816 499 \$	1 853 738 \$
	Traitement		393 334 \$	401 398 \$	409 626 \$	418 023 \$	426 593 \$	435 338 \$	444 263 \$	453 370 \$
		Sous-total	2 001 598 \$	2 042 630 \$	2 084 504 \$	2 127 237 \$	2 170 845 \$	2 215 347 \$	2 260 762 \$	2 307 107 \$
Écocentres MRCDL										
	Collecte, transport et gestion		777 346 \$	793 281 \$	809 543 \$	826 139 \$	843 075 \$	860 358 \$	877 995 \$	877 996 \$
		Sous-total	777 346 \$	793 281 \$	809 543 \$	826 139 \$	843 075 \$	860 358 \$	877 995 \$	895 994 \$
Valorisation (Encombrants, RDD, matelas, polystyrène, CRD)										
	RDD		179 990 \$	183 679 \$	187 445 \$	191 287 \$	195 209 \$	199 211 \$	203 294 \$	207 462 \$
	Résidus CRD, polystyrène et matelas		206 607 \$	210 842 \$	215 164 \$	219 575 \$	224 076 \$	228 670 \$	233 358 \$	238 142 \$
	Collecte, transport et disposition	Sous-total	386 596 \$	394 521 \$	402 609 \$	410 863 \$	419 285 \$	427 881 \$	436 652 \$	445 604 \$
		Grand total	9 996 556 \$	10 201 485 \$	10 410 616 \$	10 442 042 \$	10 656 104 \$	10 735 197 \$	10 955 269 \$	11 179 852 \$

Annexe X/1 – Montant des dépenses/revenus liés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Mesure 1	Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)									
Mesure 2	Interdire l'enfouissement des boues									
Mesure 3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage									
Mesure 4	Améliorer le service de récupération d’objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres		500 \$	550 \$	600 \$	650 \$	700 \$	750 \$	800 \$	850 \$
Mesure 5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire		500 \$	550 \$	600 \$	650 \$	700 \$	750 \$	800 \$	850 \$
Mesure 6	Planter et/ou optimiser les services écocentre (services spécifiques aux ICI)		249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$	249 240 \$
Mesure 7	Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Mesure 8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène									
Mesure 9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes									
Mesure 10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques									
Mesure 11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)									
Mesure 12	Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$				
Mesure 13	Optimiser la collecte à trois voies									

Annexe X/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Mesure 14	Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)		2 500 \$	2 550 \$	2 600 \$	2 650 \$	2 700 \$	2 750 \$	2 800 \$	2 850 \$
Mesure 15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)		20 830 \$	75 360 \$	77 244 \$	79 128 \$				
Mesure 16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri		10 000 \$	31 000 \$	31 000 \$	31 000 \$				
Mesure 17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)		99 377 \$	101 861 \$	104 408 \$	107 018 \$	109 694 \$	112 436 \$	115 247 \$	118 128 \$
Mesure 18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation									
Mesure 19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées									
Mesure 20	Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI									
Mesure 21	Appliquer les règlements nombre de bacs, matières acceptées, émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place									
Mesure 22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale									
Mesure 23	Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles									
Mesure 24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire									
Mesure 25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes									
Mesure 26	Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer									
Total des mesures		Sous-total	437 947,00 \$	516 111,43 \$	520 691,96 \$	525 336,16 \$	413 033,61 \$	415 925,95 \$	418 886,85 \$	421 918,02 \$

Annexe X/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

RÉSUMÉ DES COÛTS À LA PORTE									
DÉPENSES									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total avec les mesures du PGMR		10 434 503 \$	10 717 597 \$	10 931 308 \$	10 967 378 \$	11 069 137 \$	11 151 123 \$	11 374 156 \$	11 601 770 \$
Coût à la porte global avec les mesures		223 \$	229 \$	234 \$	235 \$	237 \$	239 \$	243 \$	248 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	187 \$	199 \$	203 \$	199 \$	202 \$	204 \$	210 \$	214 \$
	MRC des Laurentides	226 \$	241 \$	246 \$	248 \$	253 \$	255 \$	263 \$	269 \$
REVENUS									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Remboursement de la redevance à l'élimination	529 412 \$	540 265 \$	551 341 \$	562 643 \$	574 177 \$	585 948 \$	597 960 \$	610 218 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	80 596 \$	82 248 \$	83 934 \$	85 655 \$	87 411 \$	89 203 \$	91 032 \$	92 898 \$
	MRC des Laurentides	448 816 \$	458 017 \$	467 406 \$	476 988 \$	486 766 \$	496 745 \$	506 928 \$	517 320 \$
	Régime de compensation pour la collecte des matières sélectives des matières recyclables	2 059 675 \$	2 101 898 \$	2 144 987 \$	2 155 755 \$	2 199 948 \$	2 245 047 \$	2 291 070 \$	2 338 037 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	386 000 \$	393 913 \$	401 988 \$	343 992 \$	351 044 \$	358 240 \$	365 584 \$	373 078 \$
	MRC des Laurentides	1 673 675 \$	1 707 985 \$	1 742 999 \$	1 811 763 \$	1 848 904 \$	1 886 807 \$	1 925 486 \$	1 964 959 \$
	Crédits carbone	550 000,00 \$	561 275,00 \$	572 781,13 \$	584 523,15 \$	596 505,87 \$	608 734,24 \$	621 213,29 \$	633 948,17 \$
	Services aux ICI, citoyens et CRD	324 999,99 \$	331 662,49 \$	338 461,57 \$	345 400,04 \$	352 480,74 \$	359 706,59 \$	367 080,58 \$	374 605,73 \$
	Divers (intérêts, vente, etc.)	155 886,29 \$	159 081,96 \$	162 343,14 \$	165 671,18 \$	169 067,44 \$	172 533,32 \$	176 070,25 \$	179 679,69 \$
	Total autres revenu	1 030 886,28 \$	1 052 019,45 \$	1 073 585,85 \$	1 095 594,36 \$	1 118 054,05 \$	1 140 974,15 \$	1 164 364,12 \$	1 188 233,59 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	141 219 \$	144 114 \$	147 068 \$	150 083 \$	153 160 \$	156 300 \$	159 504 \$	162 774 \$
	MRC des Laurentides	889 667 \$	907 905 \$	926 518 \$	945 511 \$	964 894 \$	984 674 \$	1 004 860 \$	1 025 460 \$
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépense nette (quote-part des membres)		6 814 530 \$	7 023 414 \$	7 161 394 \$	7 153 386 \$	7 176 958 \$	7 179 155 \$	7 320 762 \$	7 465 281 \$
Coût net à la porte global avec les mesures		146 \$	150 \$	153 \$	153 \$	154 \$	154 \$	157 \$	160 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	113 \$	123 \$	126 \$	128 \$	130 \$	130 \$	135 \$	137 \$
	MRC des Laurentides	148 \$	162 \$	165 \$	164 \$	168 \$	168 \$	174 \$	178 \$

Annexe X/2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL

DÉPENSES			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Description										
Administration			352 262 \$	359 484 \$	366 853 \$	374 374 \$	382 048 \$	389 880 \$	397 873 \$	406 029 \$
Élimination										
	Collecte et transport		897 880 \$	916 286 \$	935 070 \$	954 239 \$	973 801 \$	993 764 \$	1 014 136 \$	1 034 926 \$
	Traitement		926 938 \$	1 031 350 \$	1 092 493 \$	1 136 829 \$	1 180 134 \$	1 362 827 \$	1 360 765 \$	1 388 660 \$
	Traitement des boues septiques		459 485 \$	468 905 \$	478 517 \$	488 327 \$	498 337 \$	508 553 \$	518 979 \$	529 618 \$
	Sous-total		2 636 565 \$	2 776 025 \$	2 872 933 \$	2 953 768 \$	3 034 321 \$	3 255 024 \$	3 291 752 \$	3 359 233 \$
Collecte sélective										
	Collecte et transport		908 243 \$	926 862 \$	945 862 \$	965 253 \$	985 040 \$	1 005 234 \$	1 025 841 \$	1 046 871 \$
	Traitement		206 880 \$	211 121 \$	215 449 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sous-total		1 115 122 \$	1 137 982 \$	1 161 311 \$	965 253 \$	985 040 \$	1 005 234 \$	1 025 841 \$	1 046 871 \$
Compostage										
	Collecte et transport		739 065 \$	754 216 \$	769 677 \$	785 455 \$	801 557 \$	817 989 \$	834 758 \$	851 870 \$
	Traitement		222 712 \$	227 277 \$	231 937 \$	236 691 \$	241 543 \$	246 495 \$	251 548 \$	256 705 \$
	Sous-total		961 777 \$	981 493 \$	1 001 614 \$	1 022 147 \$	1 043 101 \$	1 064 484 \$	1 086 306 \$	1 108 575 \$
Valorisation (RDD, matelas, matériaux secs)										
	RDD		46 405 \$	47 356 \$	48 327 \$	49 318 \$	50 329 \$	51 360 \$	52 413 \$	53 488 \$
	Résidus CRD, polystyrène et matelas		53 440 \$	54 536 \$	55 654 \$	56 795 \$	57 959 \$	59 147 \$	60 360 \$	61 597 \$
	Sous-total		99 845 \$	101 892 \$	103 981 \$	106 112 \$	108 288 \$	110 507 \$	112 773 \$	115 085 \$
	Grand total		5 165 572 \$	5 356 876 \$	5 506 692 \$	5 421 653 \$	5 552 797 \$	5 825 130 \$	5 914 545 \$	6 035 793 \$

Annexe X/2 – Montant des dépenses/revenus liés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Mesure 1	Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)								
Mesure 2	Interdire l'enfouissement des boues								
Mesure 3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage								
Mesure 4	Améliorer le service de récupération d’objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	500 \$	550 \$	600 \$	650 \$	700 \$	750 \$	800 \$	850 \$
Mesure 5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	500 \$	550 \$	600 \$	650 \$	700 \$	750 \$	800 \$	850 \$
Mesure 6	Planter et/ou optimiser les services écocentre (services spécifiques aux ICI)	100 000 \$							
Mesure 7	Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage de la RIDR								
Mesure 8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène								
Mesure 9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes								
Mesure 10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques								
Mesure 11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)								
Mesure 12	Bonifier le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)								
Mesure 13	Optimiser la collecte à trois voies								

Annexe X/2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Mesure 14	Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)	2 500 \$	2 550 \$	2 600 \$	2 650 \$	2 700 \$	2 750 \$	2 800 \$	2 850 \$
Mesure 15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)	12 330 \$	44 640 \$	45 766 \$	46 872 \$				
Mesure 16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri		13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$				
Mesure 17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	30 000 \$	53 000 \$	54 325 \$	55 700 \$	57 000 \$	58 500 \$	60 000 \$	61 400 \$
Mesure 18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation								
Mesure 19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées								
Mesure 20	Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI								
Mesure 21	Appliquer les règlements nombre de bacs, matières acceptées, émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place								
Mesure 22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale								
Mesure 23	Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles								
Mesure 24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire								
Mesure 25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes								
Mesure 26	Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer								
Coût des mesures		145 830 \$	114 290 \$	116 891 \$	119 522 \$	61 100 \$	62 750 \$	64 400 \$	65 950 \$

Annexe X/2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

RÉSUMÉ DES COÛTS À LA PORTE									
DÉPENSES									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total avec les mesures		5 311 402 \$	5 471 166 \$	5 623 583 \$	5 541 175 \$	5 613 897 \$	5 887 880 \$	5 978 945 \$	6 101 743 \$
Coût à la porte avec les mesures		259 \$	267 \$	275 \$	271 \$	274 \$	288 \$	292 \$	298 \$
REVENUS									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	292 000 \$	292 000 \$	292 000 \$	292 000 \$	292 000 \$	292 000 \$	292 000 \$	292 001 \$
	Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	1 059 366 \$	1 081 083 \$	1 103 246 \$	965 253 \$	985 040 \$	1 005 234 \$	1 025 841 \$	1 046 871 \$
	Crédits carbone	35 000 \$	35 718 \$	36 450 \$	37 197 \$	37 959 \$	38 738 \$	39 532 \$	40 342 \$
	Services aux ICI, citoyens et CRD	1 145 000 \$	1 168 473 \$	1 192 426 \$	1 216 871 \$	1 241 817 \$	1 267 274 \$	1 293 253 \$	1 319 765 \$
	Divers (intérêts, vente, etc.)	172 163 \$	175 692 \$	179 294 \$	182 970 \$	186 720 \$	190 548 \$	194 454 \$	198 441 \$
	Total autres revenu	1 352 163 \$	1 379 882 \$	1 408 169 \$	1 437 037 \$	1 466 496 \$	1 496 559 \$	1 527 239 \$	1 558 547 \$
Dépense nette (quote-part des membres)		2 607 873 \$	2 718 201 \$	2 820 168 \$	2 846 886 \$	2 870 361 \$	3 094 087 \$	3 133 865 \$	3 204 324 \$
Coût net à la porte avec les mesures		127 \$	133 \$	138 \$	139 \$	140 \$	151 \$	153 \$	157 \$

